
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07438940 8


Rt. Honble. George Grenville



Vlcr.

LETTRES
DE
CICERON
ATTICUS.

AVEC

DES REMARQUES,

t le Texte Latin de l'Edition de Grævius,

r *M. l'Abbé* MONGAULT *de l'Académie Françoise, & ci-devant Précepteur de Monseigneur le Duc d'Orleans.*

Nouvelle Edition, revûe & corrigée.

TOME PREMIER.



A PARIS,

hez la Veuve DELAULNE, rue S. Jacques, à l'Empereur.

M DCCXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

IL y a déja plusieurs années que je fis imprimer un volume de l'ouvrage que je donne aujourd'hui tout entier. Je m'engageai à en donner bientôt la suite ; & j'en avois déja achevé deux autres volumes, lorsque je me vis obligé à suspendre ce travail, par des raisons dont il seroit inutile de rendre compte au public. Lorsque j'ai été en état de le reprendre, je n'ai pas voulu faire imprimer ces deux volumes que tout l'ouvrage ne fût achevé ; dans la crainte que de nouvelles distractions ne m'obligeassent encore à aisser un trop long intervalle enre l'impression de ces 2. volumes t celle des suivans. J'avois donné 'abord le troisiéme & le quatrié- e livre, parce que le public con- oissoit déja les deux premiers ;

voulois commencer par conten-
r sa curiosité sur la suite. A pré-
ent que j'y ai satisfait, j'ai cru
u'on ne seroit pas fâché d'avoir
d'une seule main, du même style
& d'une impression uniforme tout
l'ouvrage dont M. de S. Real n'a
donné qu'une si petite partie. Si
l'on prend la peine de comparer
les deux traductions, j'espere
qu'on trouvera la mienne travail-
lée avec beaucoup plus de soin;
& l'on n'en sauroit trop prendre
pour écrire purement lorsqu'on
traduit. C'est ce qu'on sentira en
comparant la traduction de M.
de S. Real avec ses autres ouvra-
ges; quoique son style ne soit pa
entierement pur, même lorsqu
rien ne le gêne, il est néanmoi
beaucoup meilleur que dans
traduction.

Si je me suis rarement renc
tré avec lui pour la tournure
la phrase, je m'en suis aussi q
quefois éloigné pour le sens.

l'ai point fait que je n'en aye donné des raiſons qui m'ont paru convaincantes, ou que je n'aye été appuyé de l'autorité des plus habiles Commentateurs que M. de S. Real n'a pas été heureux à contredire. Lorſqu'il le fait, c'eſt avec une hauteur & un ton déciſif qui pourroient éblouir ceux qui n'éxaminent pas les choſes avec attention, ou qui ne veulent pas ſe donner la peine d'entrer dans ces ſortes de diſcuſſions. Pour l'honneur de ces ſavans hommes, & par eſtime pour M. de S. Real, j'ai crû devoir en quelque maniere me juſtifier lorſque je ne penſois pas comme lui. Je l'ai fait dans tous les endroits qui ſont de quelque importance, & où la ſeule lecture du texte ne ſuffiroit pas pour juger entre nous, comme elle y pourra ſuffire dans pluſieurs autres. Alors j'ai épargné des remarques inutiles, & je me ſuis propoſé par-tout de n'en faire

qu'autant qu'elles seroient nécessaires pour expliquer ce que la traduction seule n'auroit pû éclaircir, ou pour mettre au fait des affaires dont parle l'Auteur.

Je suppose que les Lecteurs ont une legere connoissance de l'histoire des derniers tems de la République Romaine. Il y a peu de personnes, même parmi celles qui ne se piquent pas de lecture, qui n'ayent au moins lû dans Plutarque les vies de César, de Pompée & des autres grands hommes qui jouent les premiers rôles sur cette scène ; & je conseillerois à ceux qui ne l'auroient pas fait, de commencer par-là avan[t] que de lire les Lettres à Attic[us]. Les particularités qui s'y tr[ou]vent, ne les intéresseront [que] médiocrement, s'ils n'or[nt une] idée générale de l'histoir[e de ce] tems-là. On n'y pourr[oit sup]pléer dans des Remarqu[es, qu'en] les remplissant de ch[oses]

communes, dont le détail ſeroit rebutant pour des Lecteurs médiocrement inſtruits. C'eſt dans cette idée que j'ai fait peu de remarques ſur les 7. 8. 9. & 10. Livres, quoiqu'ils ſoient très-intéreſſans par une peinture vive des premiers mouvemens de la guerre civile entre Céſar & Pompée; mais ce qu'il y a dans cette matiere de général eſt connu par pluſieurs hiſtoriens qui ſont entre les mains de tout le monde, & les Lettres où l'on en trouve le détail, ſont de toutes les Lettres à Atticus celles où il ſe trouve le moins de difficultés. C'étoit à la vérité un beau champ pour les réflexions; je me ſuis contenté de mettre le Lecteur en état d'en faire. Il ſuffit aux gens d'eſprit qu'on les mette ſur les voies; ils ſe moquent de ces Commentateurs préſomptueux par médiocrité d'eſprit, qui croient à chaque pas faire des découvertes, &

que perſonne n'avoit penſé avant eux des choſes dont ils ne s'applaudiroient pas tant s'ils avoient la vûe moins bornée.

J'ai été obligé au contraire de faire ſouvent des Remarques aſſez longues ſur pluſieurs Lettres du 13. & du 14. Livre, quoique bien moins importantes que celles des Livres précedens. Le ſtyle des Lettres de ces deux Livres eſt extrêmement coupé. Ciceron y paſſe ſubitement, & quelquefois à chaque ligne, d'un ſujet à un autre. La plûpart ne ſont que des réponſes faites à Atticus dans des tems où ils s'écrivoient tous les jours. C'eſt comme une ſuite de converſation, où ils s'entendoient à demi-mot, & s'expliquoient de même. Il faut donc, pour ainſi dire, ſe mettre à leur piſte, ſuivre le fil des affaires particulieres dont il s'agit, éclaircir un endroi très-concis, & où le ſens eſt ſu pendu, par un autre endroit r

Ciceron parle de la même affaire un peu plus clairement. Pour cela il faut lire ces Lettres un grand nombre de fois ; s'en remplir si bien que toutes les affaires qui ont quelque rapport ensemble, & qui se trouvent répandues dans différentes Lettres, se présentent en même tems à l'esprit, & se donnent du jour l'une à l'autre. C'est par ces confrontations, qu'un Traducteur seul se donne la peine de faire, que des endroits qui ne seroient que des énigmes deviennent clairs, qu'on supplée ce qui manque aux phrases dont le sens est suspendu, qu'on détermine la signification particuliere d'une expression qui en peut avoir plusieurs différentes ; si, en quelques endroits, je n'avois pas justifié ma traduction par ces sortes de Remarques, on auroit pû croire que je l'aurois formée au hazard.

Pour la commodité des per-

ſonnes qui n'ont nulle connoiſſance de la langue grecque, j'ai fait mettre au bas des pages latines l'explication des mots grecs qui ſe trouvent dans le texte. Non-ſeulement Ciceron cite quelquefois des vers grecs, ou bien fait alluſion à quelque endroit d'Homere ou d'un autre Poëte; ſouvent même il fait entrer dans ſon ſtyle des mots grecs qui font partie de la phraſe; de telle ſorte qu'un ſeul mot qu'on n'entend point, la fait perdre toute entiere; l'explication de ce mot ôtera cette eſpece de lacune. On conçoit bien qu'on n'a pas pû toujours employer, dans cette explication litterale, des mots qui ſoient de la plus pure latinité. Souvent Ciceron ſe ſert de mots grecs, parce qu'il n'en trouve point en latin qui diſent bien ce qu'il veut dire; il n'y a pas d'apparence qu'on y réuſſiſſe mieux que lui. Je ne me ſuis propoſ

que de faire ſentir dans cette traduction latine la ſignification litterale & grammaticale des mots grecs, on en trouvera dans la traduction françoiſe une explication moins contrainte, & qui entre mieux dans l'eſprit de l'Auteur. Il y a à la fin de l'Edition de Grævius une explication de ces mots grecs; il m'a parû qu'en pluſieurs endroits celui qui l'a faite n'a pas pris la ſignification qui convenoit à l'uſage que Ciceron faiſoit de certains mots, & qui ſe lioit le mieux avec le reſte de la phraſe; j'ai tâché alors d'en trouver de plus propres. Quand je fis imprimer pour la premiere fois le troiſiéme & le quatriéme Livre, je n'avois point encore penſé à faire mettre ces explications au bas des pages. Dans la nouvelle Edition qu'on en vient de faire, & que j'ai revûe avec ſoin, on a mis, comme dans les autres volumes, l'explication des

mots grecs qui se trouvent dans le quatriéme Livre ; car il n'y en a point dans le troisiéme où sont les Lettres écrites pendant l'exil de Ciceron, non plus que dans le onziéme qui contient les Lettres qu'il écrivit après la bataille de Pharsale, dans un tems où il avoit abandonné le parti de Pompée, & où il ne savoit pas encore s'il trouveroit grace auprès de César. Lorsque Ciceron étoit fort affligé & fort chagrin, il n'avoit pas besoin de grec pour exprimer sa douleur, c'est un sentiment de toutes les langues ; mais lorsqu'il étoit dans une assiete tranquile, comme son ami étoit presque naturalisé Grec, il mêloit volontiers dans son style des mots de cette langue, ce qui étoit aussi fort ordinaire à Atticus, comme on le voit par quelques petits fragmens de ses Lettres*. Au contraire, lorsque Ci

* Lettre X. du 9. Livre, & VII. du Livre

ᴇron écrivoit pour le public, ıême ſur des matieres où la lanᴜe latine auroit eu ſouvent beᴐin du ſecours de la langue grecue, comme dans ſes ouvrages hiloſophiques, alors il ſe faiſoit ne loi de n'employer que des ıots latins, quelque peine qu'il ît à en trouver qui répondiſſent ıſte aux termes dont les Philoſohes Grecs s'étoient ſervis. On ᴇrra dans une de ces Lettres, qu'il fut bien embaraſſé à trouᴇr un mot qui rendît celui dont ſervoient les Philoſophes ſcepques pour dire *ſuſpendre ſon juement.* Si pluſieurs Savans des eux derniers ſiécles, qui ſe piuoient d'imiter Ciceron, l'aoient ſuivi exactement, ils ſe ᴇroient contentés de mêler du rec avec leur Latin dans les ettres qu'ils écrivoient à d'aues Savans, & ils n'auroient pas igaré leur ſtyle dans des ouvra-

* Lettre XXI. du 13. Livre.

ges qui, ſans cela, auroient été d'une utilité & d'un uſage plus étendu.

On a fait une table générale pour les ſix volumes, & on l'a miſe à la fin du ſecond qui s'eſt trouvé beaucoup moins épais que les autres. Cette table ſera plus commode que ſi on en avoit fait une pour chaque volume. Il eſt ſouvent parlé dans ces Lettres d'une même perſonne ou d'une même affaire dans plus d'un endroit; j'ai ordinairement renvoyé dans les Remarques à celui où ſe trouve l'éclairciſſement que l'on cherche; lorſqu'il n'y aura point de renvoi, on pourra le trouver avec le ſecours de la Table générale.

On a fait auſſi une Table particuliere des Lettres écrites à d'autres qu'à Atticus, ou par d'autres que par Ciceron; ce ne ſont pas les moins curieuſes. Il y en a de Céſar, de Pompée & d'Antoine.

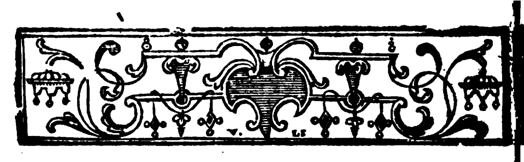
& ce ſont les ſeules qui nous ſoient reſtées ; on verra avec plaiſir paroître ſur la ſcène ces grands perſonnages. Quoique les Lettres de Céſar ſoient courtes, ce ſont toujours des morceaux précieux ; on y remarquera cette moderation au milieu de la plus haute fortune qui lui gagnoit les cœurs, même de ſes ennemis. Les Lettres de Pompée roulent toutes ſur l'affaire de Corfinium. Il ſe juſtifie fort bien de ce qu'il n'avoit pas marché de ce côté-là pour dégager Domitius Ænobarbus. Il écrit avec une noble ſimplicité, en homme qui ſait faire la guerre & en parler. C'eſt une choſe aſſez curieuſe que de voir Antoine & Ciceron en commerce d'honnêteté & de politeſſe. Après la mort de Céſar, Antoine ayant deſſein de rappeler d'exil un Affranchi de Clodius, & l'un des principaux miniſtres de toutes les violences de ce Tribun contre Cice-

ron, il ne le voulut point faire sans le consentement de notre Auteur. Antoine lui écrivit là-dessus une Lettre très-polie, mais où les expressions sont mesurées avec beaucoup d'art. Ciceron ne sut pas demeurer dans de si justes bornes; il oublia qu'il écrivoit à un homme contre qui il seroit peut-être obligé bientôt de se déclarer, & donna à Antoine des louanges dont celui-ci sut bien se prévaloir dans la suite, en rendant cette Lettre publique, & l'opposant aux sanglantes invectives que Ciceron faisoit alors contre lui.

Voilà tout ce que j'avois à ajoûter à l'ancien Avertissement qu'on trouvera à la tête du second volume, & sur lequel je prie le Lecteur de jetter les yeux.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

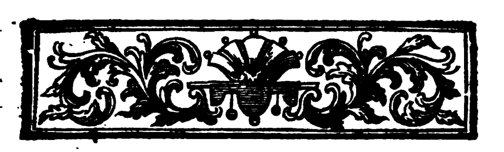
LIVRE PREMIER.



M. T. CICERONIS
EPISTOLARUM AD ATTICUM
LIBER PRIMUS.

EPISTOLA I.
VULGATIS QUINTA.
CICERO ATTICO SAL.

QUANTUM dolorem acceperim, & quanto fructu sim privatus & forensi, & domestico, Lucii fratris nostri morte, in primis pro nostra consuetudine tu existimare potes. Nam mihi omnia, quæ jucunda ex humanitate alterius & moribus homini accidere possunt, ex illo accidebant. Quare non dubito, quin tibi quoque id molef-

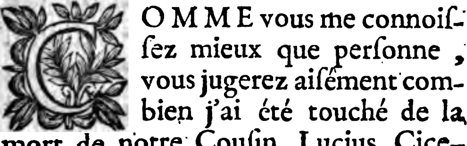


LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

E'CRITE L'AN DE ROME DCLXXXV. *c'est la cinquiéme dans l'Édition de Grævius.*



OMME vous me connoiſſez mieux que perſonne, vous jugerez aiſément combien j'ai été touché de la mort de notre Couſin Lucius Ciceron [1], qui m'étoit d'un ſi grand ſecours, & pour mes affaires particulieres, & pour mes fonctions publiques [2]. Je trouvois avec lui toute la douceur que l'on goûte dans le commerce d'un homme poli & d'un honnête homme. Je ſuis

tum sit, cum & meo dolore moveare, & ipse omni virtute officioque ornatissimum, tuique & sua sponte, & meo sermone amantem, affinem, amicumque amiseris.

Quod ad me scribis de sorore tua; testis erit tibi ipsa, quantæ mihi curæ fuerit, ut Quinti fratris animus in eam esset is, qui esse deberet: quem cum esse offensiorem arbitrarer, eas litteras ad eum misi, quibus & placarem ut fratrem, & monerem ut minorem, & objurgarem ut errantem. Itaque ex iis, quæ postea sæpe ab eo ad me scripta sunt, confido ita esse omnia, ut & oporteat, & velimus.

De litterarum missione sine causa abs te accusor. Nunquam enim à Pomponia nostra certior sum factus, esse cui litteras dare possem. Porrò autem neque mihi accidit ut haberem, qui in Epirum proficisceretur; neque dum te Athenis esse audiebamus.

persuadé que prenant part à tout
ıi me regarde, vous serez sensible
te perte, qui d'ailleurs nous est
nune; car vous perdez aussi un al-
ein de merite, très-officieux, &
voit pris de l'amitié pour vous au-
e lui-même, que sur ce qu'il m'a-
entendu dire de vous.

ıant à ce que vous m'écrivez tou-
votre sœur, elle me rendra elle-
ce témoignage, que je n'ai rien
é pour bien disposer l'esprit de
frere à son égard. Comme il m'a
ın peu trop piqué, j'ai joint dans
montrances que je lui ai faites,
rité d'un aîné à la douceur d'un
, d'une maniere à lui faire com-
re qu'il avoit tort; & j'ai lieu de
par tout ce qu'il m'a écrit depuis,
vivent ensemble comme ils doi-
& comme nous le souhaitons.

ne vous ai pas encore écrit, ce
as été ma faute; quand votre
a eu quelque commodité, elle
l'a point fait sçavoir; je n'ai
personne qui allât en Epire,
ıe sçavois pas que vous fussiez à
es.

De Acutiliano autem neq quod mihi mandaras, ut primu tuo digressu Romam veni, conf ram: sed accidit, ut & content nihil opus esset, & ut ego, qui satis consilii statuerim esse, mai Peduceum tibi consilium per litte quam me dare. Etenim cum mu dies aures meas Acutilio dedis cujus sermonis genus tibi notum arbitror; non mihi grave duxi scribere ad te de illius querimon cum eas audire, quod erat subo sum, leve putassem. Sed abs te i qui me accusas, unas mihi scito teras redditas esse, cum & oti scribendum plus, & facultatem c di majorem habueris.

Quod scribis, etiamsi cujus mus in te esset offensior, à me colligi oportere; quid dicas: ne id neglexi: sed est miro quodam do affectus. Ego autem quæ dice fuerunt de te, non præterii. Q

Dès que je fus de retour à Rome après notre séparation, je travaillai à terminer votre differend avec Acutilius; mais l'affaire m'a paru si aisée à accommoder, & vous avez d'ailleurs si peu besoin d'avis, que j'ai crû qu'il suffisoit que Peduceus [3] vous mandât quel parti vous deviez prendre. Si j'ai eu assez de patience pour écouter pendant plusieurs jours Acutilius, dont le jargon ne vous est pas inconnu, vous jugez bien que je me serois bien donné la peine de vous mander tous ses griefs, après avoir eu celle de l'entendre d'un bout à l'autre, ce qui assurément n'est pas fort agréable. Mais vous qui me reprochez ma paresse, sçavez-vous bien que je n'ai encore reçû qu'une de vos Lettres depuis votre départ, quoique vous ayez beaucoup plus de loisir que moi, & que vous trouviez plus aisément des commodités pour m'écrire.

Quant à ce que vous me marquez, que lorsque je vois quelqu'un prévenu contre vous, c'est à moi à le ramener, qu'aurez-vous à dire quand vous sçaurez que j'y ai déja travaillé? On est étrangement piqué, je n'ai pas manqué

autem contendendum esset, ex tua putabam voluntate statuere oportere: quam si ad me perscripseris, intelliges me neque diligentiorem esse voluisse, quam tu esses, neque negligentiorem fore, quam tu velis.

De Tadiana re mecum Tadius locutus est, te ita scripsisse, nihil esse jam quod laboraretur, quoniam hereditas usucapta esset. Id mirabamur te ignorare, de tutela legitima, in qua dicitur esse puella, nihil usucapi posse.

Epiroticam emptionem gaudeo tibi placere. Quæ tibi mandavi, & quæ tu intelliges convenire nostro Tusculano, velim, ut scribis, cures, quod sine molestia tua facere poteris. Nam nos ex omnibus molestiis, & laboribus uno illo in loco conquiescimus, quo fratrem quotidie expectamus. Terentia magnos articulorum dolores habet, & te, & sororem tuam, & matrem maxime diligit,

de dire tout ce qui faisoit à votre justification; mais pour les avances, j'ai cru qu'il falloit les regler sur vos intentions. Lorsque j'aurai vos pouvoirs, vous me trouverez aussi exact à les suivre, que j'ai eu auparavant de scrupule & de reserve, de peur d'aller plus loin que vous n'auriez voulu.

Tadius m'a dit que vous lui écriviez sur son affaire, qu'on ne pouvoit l'inquieter, parce qu'il y avoit prescription. Nous avons été surpris que vous ne sçussiez pas qu'on ne peut prescrire contre un mineur à qui on a donné, comme à cette pupille, des Tuteurs selon la disposition de la Loi. [4]

Je suis ravi que vous soyez content de votre acquisition d'Epire [5]. Je vous prie de continuer, à votre commodité, de me chercher tout ce qui sera propre à orner ma maison de Tusculum [6]; c'est le seul endroit où j'oublie mes chagrins, & où je me délasse de mes travaux; j'y attens mon frere de jour à autre. Ma Femme est fort tourmentée de la goûte; elle est pleine d'amitié pour vous, pour votre sœur, & pour votre mere. Elle vous fait mille complimens,

salutemque tibi plurimam adscribit, & Tulliola, delitiæ nostræ. Cura, ut valeas, & nos ames; & tibi persuadeas, te à me fraterne amari.

REMARQUES

SUR LA PREMIERE LETTRE.

LEs onze premieres Lettres de ce Livre ne sont point rangées selon l'ordre de leur date, comme tous les Commentateurs l'ont remarqué. Manuce les a remises dans leur ordre naturel, dont il a rapporté les preuves à la tête de son Commentaire ; ainsi il seroit inutile & ennuyeux de les repeter ici. Je remarquerai seulement que ce dérangement ne vient point des Copistes, mais de celui même qui a donné le recueil de ces Lettres ; car Cornelius Nepos, qui écrivit la vie d'Atticus dans le même tems, dit qu'elles commencent au Consulat de Ciceron, parce que la premiere selon cet ancien ordre fut écrite dans le tems qu'il s'étoit mis au nombre des prétendans au Consulat ; mais il est très-sur qu'il y en a plusieurs qui ont été écrites long-tems auparavant, comme celle-ci qui le fut deux ans avant sa Préture, sous le Consulat de L. Metellus & de Q. Marcius Rex, l'année d'après l'Edilité de Ciceron.

1. *Notre Cousin Lucius Ciceron)* fils d'un au-

aussi-bien que ma chere petite Tullie. Ayez soin de votre santé. Aimez-moi toujours, & soyez persuadé que je vous aime comme mon frere.

---

tre L. Ciceron cadet du pere de notre Auteur ; & qui avoit été ami particulier de M. Antoine l'Orateur ayeul du Triumvir. Je crois que c'est par une sorte de politesse que Ciceron dit ici notre Cousin & non pas mon Cousin, à cause que la sœur d'Atticus avoit épousé le frere de Ciceron & étoit Cousine par alliance de ce Lucius Ciceron. Comme il dit encore *frater noster* dans le passage *de fin.* que je vais citer, parce qu'il avoit parlé immediatement auparavant de son frere Quintus & d'Atticus.

Il y a dans le Texte *fratris nostri*, mais l'on sçait assez que ce mot signifie souvent Cousin germain, parce que l'on sousentend *Patruelis*. Ciceron dit ailleurs de ce même Cousin : *frater noster, cognatione patruelis, amore germanus.* Lib. 5. de fin.

V. Rem. 17. sur la 3. Lettre du 4. Livre.

2. *Pour mes fonctions publiques.)* C'est-à-dire pour les fonctions du Barreau ; car je remarque que Ciceron prend presque toujours dans ce sens le mot de *Forensis ;* & nous trouvons que Lucius Ciceron accompagna son Cousin en Sicile, lorsqu'il y alla pour ramasser des preuves contre Verres dont il s'étoit déclaré l'accusateur.

3. *Peduceus)* fils de Sextus Peduceus qui

avoit été Gouverneur de Sicile, & sous qui Ciceron avoit été Questeur. Il étoit ami particulier d'Atticus comme on le verra dans la suite de ces Lettres.

4. *Qu'on ne prescrit point contre un mineur, à qui on a donné, comme à cette pupille, des Tuteurs suivant la disposition de la Loi) de tutela legitima in qua dicitur esse puella, nihil usucapi posse*. Il n'est pas necessaire d'examiner ici quelle étoit l'espece de cette affaire; c'est une recherche qu'il faut laisser aux Jurisconsultes. Il suffit de remarquer qu'il paroît par cet endroit, qu'il y avoit alors certains cas où l'on pouvoit prescrire contre un mineur. Il faut aussi expliquer ce que c'étoit que *tutela legitima*. Un pupille étoit *in tutela legitima*, lorsque son pere ne lui ayant point nommé de Tuteurs, on lui donnoit ceux que la loi préscrivoit; c'est-à-dire, ceux qui étoient ses he-

EPISTOLA II.

VULGATIS SEXTA.

CICERO ATTICO SAL.

Non committam posthac ut me accusare de epistolarum negligentia possis. Tu modo videto,

ritiers naturels, comme ses parens; ou, si c'étoit un fils d'afranchi, ses patrons, car les patrons heritoient de leurs afranchis lorsqu'ils ne laissoient point d'enfans; & l'on supposoit que les heritiers auroient plus de soin d'un bien qui pouvoit leur revenir. Le pere par son testament pouvoit nommer tel Tuteur qu'il lui plaisoit, & cette espece de tutele étoit *justa & non legitima.*

5. *Votre acquisition d'Epire.*) On verra dans la suite de ces Lettres qu'Atticus avoit de grands biens en fonds de terre auprès de Butrote.

6. *Tusculum.*) Petite Ville du *Latium*, auprès de laquelle étoit la principale maison de campagne de Ciceron, dans l'endroit où est aujourd'hui le Monastere de *Grotta ferratæ.* Cette maison avoit appartenu au Dictateur Sylla.

LETTRE II.

A la fin de DCLXXXV. *ou au commencement de* DCLXXXVI. *c'est la sixiéme dans l'Edition de Grævius.*

JE vous promets que vous n'aurez plus à me reprocher que je suis trop paresseux à vous écrire; songez seulement à ne l'être pas plus que moi, vous

in tanto otio ut par mihi sis. Domum Rabirianam Neapoli, quam tu jam dimensam, & exædificatam animo habebas, M. Fonteius emit H-S CCCIↃↃↃXXX. *Id te scire volui, si quid forte ea res ad cogitationes tuas pertineret. Q. frater, ut mihi videtur, quo volumus animo est in Pomponiam, & cum ea nunc in Arpinatibus prædiis erat, & secum habebat hominem* χρηστομαθῆ [a], *D. Turranium. Pater nobis decessit A. D.* VIII *Kal. Decembr. Hæc habebam fere, quæ te scire vellem. Tu velim si qua ornamenta* γυμνασιώδη [b] *reperire poteris, quæ loci sint ejus, quem tu non ignoras, ne prætermittas. Nos Tusculano ita delectamur, ut nobismetipsis tum denique, cum illo venimus, placeamus. Quid agas omnibus de rebus, & quid acturus sis, fac nos quam diligentissime certiores.*

a Utiliter doctum. *b* Apta Gymnasio.

qui avez tant de loisir. M. Fonteius a acheté cent trente mille sesterces [1] la maison que Rabirius [2] avoit à Naples, & que vous aviez déja toute toisée & rebâtie dans votre esprit. Je vous en donne avis, en cas que vous pensassiez encore à cette acquisition. Mon frere me paroît entierement revenu à l'égard de votre sœur ; il est avec elle à sa Métairie d'Arpinum, où il a mené D. Turannius, qui est un homme rempli de connoissances très-utiles [3]. Notre pere est mort [4] le 23 de Novembre. Voilà tout ce que j'avois à vous mander. Si vous pouvez recouvrer des raretés propres à orner un lieu d'étude [5] comme celui que vous sçavez, je vous prie de ne les pas manquer. Je me plais si fort à Tusculum, que c'est le seul endroit où je sois tout-à-fait content de moi-même. Mandez-moi en détail ce que vous faites, & ce que vous ferez.



REMARQUES SUR LA II. LETTRE.

1. CEnt *trente mille sesterces.*) Environ douze mille deux cens livres. Dans le troisiéme & le quatriéme Livre de ces Lettres, que j'ai donnez les premiers, j'ai suivi l'évaluation des sesterces de Monsieur de Saint Real; non que je la croye entierement sûre, mais parceque dans une matiere si incertaine, & où il y a presque autant d'avis que de sçavans, il est assez indifferent quel parti l'on prenne. Je supposerai donc que mille sesterces valoient environ quatre-vingt-quatorze livres de notre monnoie. Ce qu'il y a de certain sur cette matiere, c'est que le sesterce étoit une petite monnoie d'argent qui valoit le quart du denier Romain ou deux *As* & demi. Cette marque H-S signifie donc *dipondium cum semisse*, & *sestertius* est la même chose que *semistertius*. Les Romains comptoient par *sestertii* & par *sestertia*, car on ne trouve jamais *sestertium* au singulier; parce qu'on disoit *mille sestertii*, & non pas *unum sestertium*. Les *sestertia* valoient autant de milliers de ces petites pieces d'argent, nommées *sestertii*, qu'il y avoit d'unitez dans le nombre. Ainsi *sestertia X.* ou *sestertium decem* supp. *millia*, c'étoit dix mille petits sesterces. Ce n'est que par le sujet qu'on peut reconnoître s'il s'agit de grands ou de petits sesterces, & les uns & les autres s'exprimoi

par cette marque H-S ; le *sestertius* parce qu'il valoit deux As & demi, & le *sestertium*, parce qu'il valoit deux livres & demi d'argent. Monsieur de S. Real avance sur la foi d'un sçavant de son voisinage qu'il ne nomme pas, que les Romains ne se servoient de cette marque H-S que pour les petits sesterces, & que pour les grands ils écrivoient tout au long *sestertia*, au lieu que les Copistes avoient écrit en abregé les uns & les autres. Mais cela est avancé sans autorité & sans fondement ; l'uniformité qui se trouve dans les Manuscrits, fait voir que cette maniere de marquer les grands sesterces ne vient point des Copistes. Il y a même un endroit dans Suetone qui prouve decisivement que les Romains écrivoient en abregé les grands sesterces aussi-bien que les petits. *In Galba cap. 6.*

2. *M. Fonteius ...... Rabirius.*) Il y a apparence que ce sont les mêmes pour qui Ciceron fit les harangues qui nous restent encore.

3. *Turranius, qui est un homme rempli de connoissances utiles.*) Il est encore parlé dans quelques autres de ces Lettres de cet honnête homme, dont Ciceron fait ici un éloge qu'on ne peut pas appliquer à tous les sçavans ; c'est apparemment le même que Niger Turranius dont il est parlé dans Varron.

Epist. 9. lib. 6. & epist. 4. lib. 7. Varr. lib. 2. de re rustica.

4. *Notre pere est mort.*) Cette maniere de mander la mort de son pere, sans rien ajoûter qui marque sa douleur, a quelque chose d'un peu dur ; & s'il ne paroissoit pas d'ailleurs que Ciceron étoit le meilleur parent du monde,

on se laisseroit aller naturellement à croire ; qu'ayant pris son vol si haut, & étant à la veille de parvenir aux premieres places de la Republique, il se consoloit aisement d'avoir perdu un pere qui avoit toujours vécû en campagnard & d'une maniere fort obscure ; ce qui donna lieu aux medisances de ses ennemis, * qui lui reprocherent depuis que son pere gagnoit sa vie à cultiver des vignes & des oli-

EPISTOLA III.

VULGATIS SEPTIMA.

CICERO ATTICO SAL.

APud matrem recte est, eaque nobis curæ est. L. Cincio HS XXCD. constitui me curaturum Idibus Febr. Tu velim ea, quæ nobis emisse & parasse scribis, des operam ut quamprimum habeamus: & velim cogites, id quod mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere possis. Omnem spem delectationis nostræ, quam, cum in otium venerimus, habere volumus, in tua humanitate positam habemus.

viers, & qu'il faiſoit le métier de foulon. * *Dio lib. 46.*

5. *Des raretez propres à orner un lieu d'étude.) Ornamenta* γυμνασιώδη, γυμνάσιον ſignifioit dans ſon origine un lieu pour les exercices du corps; on l'appliqua depuis aux exercices de l'eſprit; & il paroît clairement par la cinquiéme Lettre de ce Livre, que Ciceron veut parler de l'endroit de ſa maiſon de Tuſculum où étoit ſa Bibliotheque, & qu'il appella ſon Academie.

LETTRE III.

Peu de tems après la précedente; c'eſt la ſeptiéme dans l'Edition de Grævius.

VOtre mere eſt en bonne ſanté, nous en avons grand ſoin. Je me ſuis obligé à payer vingt mille quatre cens ſeſterces *, le 13 de Février à L. Cincius. Je vous prie de faire en ſorte que j'aye le plûtôt qu'il ſe pourra tout ce que vous avez acheté & deſtiné pour moi. Penſez auſſi, comme vous me l'avez promis, à me compoſer une Bibliotheque; c'eſt ſur vos ſoins obligeans qu'eſt fondée l'eſpérance de la douceur que je me promets de goûter un jour, quand je me ſerai tiré de l'embarras des affaires.

* *Environ* 1920. livres.

EPISTOLA IV.

VULGATIS OCTAVA.

CICERO ATTICO SAL.

APud te est ut volumus. Mater tua, & soror à me, Quintoque fratre diligitur. Cum Acutilio sum locutus. Is sibi negat à suo procuratore quidquam scriptum esse, & miratur istam controversiam fuisse; quod ille recusarit satisdari, amplius abs te non peti. Quod te de Tadiano negotio decidisse scribis; id ego Tadio & gratum esse intellexi, & magnopere jucundum. Ille noster amicus, vir mehercule optimus, & mihi amicissimus, sane tibi iratus est. Hoc si quanti tu æstimes sciam, tum, quid elaborandum sit, scire possim.

L. Cincio H-S ccIↃↃ ccIↃↃ cccc.

LETTRE IV.

L'an de Rome DCLXXXVI. *c'est la huitième dans l'Edition de Grævius.*

TOut va chez vous comme nous le souhaitons. Votre mere & votre sœur nous sont fort cheres, à mon frere & à moi. J'ai parlé à Acutilius. Il m'a assuré que son homme d'affaire ne lui avoit point écrit ; & il est surpris qu'il ait fait difficulté de vous donner des assurances suffisantes que l'on ne vous demanderoit rien au-delà de la somme que vous offrez de payer. Tadius m'a paru très-content de la maniere dont vous avez accommodé son affaire, & il vous en est fort obligé. L'ami que vous sçavez [1], qui est certainement un très-honnête homme, & qui a beaucoup d'amitié pour moi, est toujours fort en colere contre vous ; quand je sçaurai à quel point vous vous en souciez, je sçaurai aussi quelles avances je dois faire pour l'appaiser.

J'ai fait payer à L. Cincius, comme

pro signis Megaricis, ut tu ad me scripseras, curavi. Hermæ tui Pentelici cum capitibus æneis, de quibus ad me scripsisti, nunc me admodum delectant. Quare velim, & eos, & signa, & cætera, quæ tibi ejus loci, & nostri studii, & tuæ elegantiæ esse videbuntur, quam plurima, quam primumque mittas; & maxime quæ tibi gymnasii, xystique videbuntur esse. Nam in eo genere sic studio efferimur, ut abs te adjuvandi, ab aliis prope reprehendendi simus. Si Lentuli navis non erit, quo tibi placebit, imponito. Tulliola, deliciolæ nostræ, tuum munusculum flagitat, & me ut sponsorem, appellat. Mi autem abjurare certius est, quam dependere.



vous me l'avez marqué, les vingt mille quatre cens sesterces pour les statues de Megare [2]. Les Mercures de marbre Pentelicien [3], avec leurs têtes de bronze [4], que vous me promettez, me font par avance beaucoup de plaisir. Je vous prie donc de me les envoyer au plûtôt, avec les autres statues & toutes les raretés qui conviendront au lieu que je veux orner, qui seront du goût dans lequel je suis maintenant, & de celui d'un aussi bon connoisseur que vous ; sur-tout ce qui sera propre à orner un portique [5], & une Bibliotheque. J'ai une si grande passion pour toutes ces choses, qu'il faut que vous ayez la complaisance de la satisfaire, quoique ceux qui sont moins de mes amis soient peut-être en droit de la blâmer. Envoyez-moi le tout par le premier vaisseau que vous trouverez, si vous ne pouvez pas avoir de place dans celui de Lentulus. Ma petite Tullie, qui fait toutes mes délices, veut avoir le présent que vous lui avez promis, & m'attaque comme votre caution ; mais plûtôt que de payer, j'aime mieux faire un faux serment, & nier que j'aye répondu pour vous. [6]

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. L'*Ami que vous sçavez.*) Lucceius, comme on le voit par la neuviéme Lettre ; nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

2. *Les statues de Megare.*) Ville de l'Attique, auprès de laquelle il y avoit une Carriere d'une espece de marbre qu'on ne trouvoit que dans ce seul endroit de la Grece. Les peuples de cette Ville avoient souvent élevé des statues à ceux qui avoient remporté le prix aux jeux de la Grece ; & c'étoit de là apparemment que venoient celles qu'Atticus envoyoit à Ciceron.

Pausan. Attic. Strab. lib. 8. *Pindar. Od.* 8. *Pyth.*

3. *Vos Mercures de Marbre Pentelicien.*) Ainsi appellé d'une montagne de l'Attique d'où on le tiroit selon Pausanias ; ou selon Suidas, parce que ce marbre étoit de cinq sortes de couleurs differentes, ce qui avoit pû aussi donner le nom à la montagne où étoit cette Carriere.

4. *Avec leurs têtes de bronze.*) Les anciens faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'un & l'autre fussent d'une même matiere. Pour faire une nouvelle statue, ils se contentoient quelquefois d'en changer la tête ; & nous voyons dans Suetone, qu'aulieu de briser les

statue

ſtatues des Empereurs dont la memoire étoit odieuſe, on en ôtoit les têtes, à la place deſquelles l'on mettoit ſans doute celle du nouvel Empereur. De-là vient en partie qu'on a trouvé depuis tant de têtes antiques ſans corps.

Vide Sueton. Calig. C. 22. & Lamprid. in Commodo.

5. *Un Portique.)* *Xyſti.* Ce mot, qui chez les Grecs dont il vient, ſignifie toujours un lieu couvert dont ils ſe ſervoient pour leurs exercices, ſignifie plus ſouvent en latin une promenade découverte, auſſi-bien qu'un Portique ou une Gallerie; mais on voit par les ornemens dont parle Ciceron qu'il le faut prendre ici dans cette derniere ſignification; c'eſt la même choſe que ce qu'il appelle dans la ſixiéme Lettre *Palæſtram.*

6. *J'aime mieux faire un faux ſerment & nier que j'aye répondu pour vous.)* MIHI AUTEM ABJURARE SATIUS EST. On voit bien que la plaiſanterie de Ciceron étoit fondée ſur ce que lorſqu'on ne s'étoit point engagé par écrit, on étoit reçû à ſe purger par ſerment, comme on l'eſt encore aujourd'hui; & *abjurare* en terme de droit, ſe diſoit de ceux qui, en pareil cas, faiſoient un faux ſerment.



EPISTOLA V.

VULGATIS NONA.

CICERO ATTICO SAL.

N*Imium raro nobis abs te litteræ afferuntur: cum & multo tu facilius reperias, qui Romam proficiscantur, quam ego, qui Athenas: & certius tibi sit, me esse Romæ, quam mihi, te Athenis. Itaque propter hanc dubitationem meam brevior hæc epistola est: quod cum incertus essem ubi esses, nolebam illum nostrum familiarem sermonen in alienas manus devenire.*

*Signa Megarica, & Hermas
de quibus ad me scripsisti, veheme:
ter expecto. Quidquid ejusdem ger
ris habebis, dignum Academia t
quod videbitur, ne dubitaris mit
re, & arcæ nostræ confidito. Ge
hoc est voluptatis meæ: quæ γ*

LETTRE V.

Même année DCLXXXVI. c'est la neuviéme dans l'Edition de Gravius.

JE ne reçois point de vos nouvelles aussi souvent que je devrois ; car il vous est beaucoup plus facile de trouver des gens qui viennent à Rome, qu'à moi d'en trouver qui aillent à Athenes ; d'ailleurs je ne suis pas si sûr que vous soyez à Athenes, que vous l'êtes que je suis à Rome. C'est pour cela que ma Lettre sera fort courte ; parce que ne sçachant pas certainement où vous êtes, je ne voudrois pas risquer qu'une Lettre où je vous entretiendrois librement, tombât dans des mains étrangeres.

J'attens avec impatience les statues de Megare, & les Mercures dont vous m'avez écrit. Quand vous trouverez des raretés de même genre, & qui meriteront une place dans mon Academie [1], n'hesitez pas à me les envoyer, & n'épargnez pas ma bourse. C'est là

νασιώδη [a] *maxime sunt, ea quæro. Lentulus naves suas pollicetur. Peto abs te, ut hæc cures diligenter. Chilius te rogat, & ego ejus rogatu,* [b] Εὐμολπιδῶν πάτρια.

a Apta Gymnasio.

b Eumolpidarum ritus patrios.

REMARQUES
SUR LA V. LETTRE.

1. MOn *Academie.*] Pline parle d'une maison de campagne que Ciceron appella son Academie, & qui étoit auprès de la Mer, entre le lac d'Averne & Pouzole ; mais il paroît par differens endroits des premieres Lettres de ce Livre comparez ensemble * que par son Academie, il n'entend ici que l'endroit de sa maison de Tusculum qu'il avoit destiné pour sa Bibliotheque.

Plin. lib. 31. cap. 2. * *Ep. 2. 6. 9. & 10. hujus libri.*

2. *Lentulus promet une place dans ses vaisseaux.*] Lentulus étoit le surnom d'une branche de l'illustre Maison des Corneliens. On ne sçait point de quel particulier de cette famille il s'agit ici, & cela n'est pas fort important. Corradus croit que ce ne pouvoit pas être un

maintenant ma passion, je donne dans tout ce qui peut orner une Bibliotheque. Lentulus promet une place dans ses vaisseaux [2]. Je vous prie de faire embarquer le tout promptement. Chilius vous demande les cerémonies des Eumolpides [3], & je vous les demande aussi pour lui.

Sénateur, parce qu'il y avoit une loi qui leur défendoit d'avoir des vaisseaux pour faire le commerce, & qui leur permettoit seulement d'en avoir un d'une grandeur fort mediocre pour faire transporter leurs denrées ; mais les loix de la severité de celle-la n'étoient alors plus gueres observées.

3. *Les ceremonies des Eumolpides.*] Prêtres de Cerés à Eleusine, ainsi nommez parce qu'ils descendoient d'Eumolpe, dans la maison duquel ce Sacerdoce étoit toujours demeuré. Les uns font cet Eumolpe fils du Poëte Musée, les autres d'Orphée, & il y en a qui disent qu'il étoit Egyptien d'origine. Par ces ceremonies des Eumolpides que Chilius demandoit, il ne faut pas entendre celles qui étoient si secretes qu'on les appelloit par excellence les Mysteres, & qu'il étoit défendu sous peine de la vie à ceux qui y étoient initiez, de les reveler ; mais les ceremonies publiques qu'ils observoient à la Fête de Cerés, & dont Chilius, qui étoit Poëte, vouloit apparemment faire entrer la description dans quelqu'un de ses ouvrages.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

C*Um essem in Tusculano, (erit hoc tibi pro illo tuo*, Cum essem in Ceramico) *verumtamen cum ibi essem, Roma puer a sorore tua missus, epistolam mihi abs te allatam dedit, nuntiavitque, eo ipso die post meridiem iturum eum, qui ad te proficisceretur. Eo factum est, ut epistolæ tuæ rescriberem aliquid; brevitate temporis tam pauca cogerer scribere. Primum tibi de nostro amico placando, aut etiam plane restituendo polliceor. Quod ego, etsi mea sponte ante faciebam, eo nunc tamen & agam studiosius, & contendam ab illo vehementius, quod tantam ex epistola voluntatem ejus rei tuam perspicere videor. Hoc te intelligere volo, pergraviter illum essi*

LETTRE VI.

Même année DCLXXXVI. *c'est la dixiéme dans l'Edition de Grævius.*

COmme j'étois à Tuſculum (voilà pour répondre à votre , *Comme j'étois au Ceramique* , [1]) comme j'étois donc à Tuſculum , un jeune eſclave m'a apporté une de vos Lettres de la part de votre ſœur , & m'a dit que l'exprès qu'elle vous envoyoit , partiroit le même jour après midi. Je profite de cette commodité pour vous faire réponſe , mais , comme j'ai fort peu de tems , elle ſera courte. Et premierement je vous promets d'appaiſer notre ami , & peut-être même de le ramener tout-à-fait. J'y travaillois déja de mon propre mouvement , & je m'y emploirai avec encore plus de ſoin , maintenant qu'il me paroît par votre Lettre que vous le ſouhaitez avec ardeur. Il eſt bon que vous ſçachiez qu'il eſt étrangement piqué ; mais comme ſes griefs ne me paroiſſent pas conſiderables , je compte qu'il ſe mettra à

offensum : sed quia nullam video gravem subesse caussam, magnopere confido illum fore in officio, & in nostra potestate.

Signa nostra, & Hermeracias, ut scribis, cum commodissime poteris, velim imponas, & si quod aliud οἰκεῖον [a] *ejus loci, quem non ignoras, reperies, & maxime, quæ tibi palæstræ gymnasiique videbuntur esse. Etenim ibi sedens hæc ad te scribebam, ut me locus ipse admoneret. Præterea typos tibi mando, quos in tectorio atrioli possim includere, & putealia sigillata duo. Bibliothecam tuam cave cuiquam despondeas, quamvis acrem amatorem inveneris : nam ego omnes meas vindemiolas eo reservo, ut illud subsidium senectuti parem. De fratre, confido ita esse, ut semper volui & elaboravi. Multa signa sunt ejus rei, non minimum, quod soror prægnans est.*

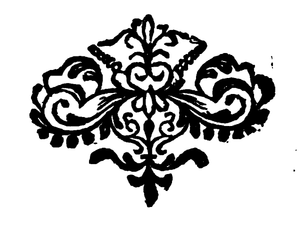
a Proprium.

la raison, & qu'il fera tout ce que je voudrai.

Je vous prie d'embarquer à la premiere occasion, comme vous me le promettez, mes statues avec les Mercures-Hercules [2], & tout ce que vous trouverez de propre pour l'endroit que vous sçavez, sur-tout pour un lieu d'exercice & pour une Bibliotheque. Je vous écris de cet endroit même, & c'est ce qui m'en fait souvenir. Cherchez-moi aussi, je vous prie, des figures moulées que je puisse faire appliquer au plafond de mon vestibule, & deux couvercles de puits relevés en bosse. Ne traitez avec personne de votre Bibliotheque [3], quelque prix qu'on vous en offre ; je destine toutes mes petites épargnes pour cette acquisition, qui me sera d'une grande ressource dans ma vieillesse. J'ai lieu de croire que mon frere est à present dans les dispositions que je lui ai toujours & souhaitées & inspirées ; cela paroît à plusieurs marques, dont la grossesse de votre sœur n'est pas la moindre.

Pour ce qui est de ma prétention à la Préture, je me souviens bien que je vous ai dispensé de vous trouver à l'as-

De comitiis meis, & tibi me permisisse memini, & ego jampridem hoc communibus amicis, qui te expectant, prædico. Te non modo non arcessam, sed prohibebo: quod intelligam multo magis interesse tua, te agere, quod agendum est hoc tempore, quam mea, te adesse comitiis. Proinde eo animo te velim esse, quasi mei negotii causa in ista loca missus esses. Me autem eum & offendes erga te & audies, quasi mihi, si qua parta erunt, non modo te præsente, sed per te parta sint. Tulliola tibi diem dat; sponsorem non appellat.



ſemblée des élections, & j'ai ſoin de prévenir ſur cela nos amis communs qui comptent de vous y voir. Bien loin de vous prier d'y venir, je vous le défens par avance; car je conçois qu'il eſt beaucoup plus important pour vous que vous ſoyez maintenant où vous êtes, qu'il ne le ſeroit pour moi que vous fuſſiez ici. Je vous prie donc d'être auſſi en repos là-deſſus, que ſi vous étiez en Grece pour mes propres affaires; & je vous répons que vous me trouverez, & pendant votre abſence, & à votre retour, les mêmes ſentimens que je pourrois avoir non ſeulement ſi vous m'aviez aidé à briguer la Préture, mais encore ſi je ne l'avois obtenue que par votre credit. Ma fille ne s'attaque plus à votre caution pour être payée de ce que vous lui devez, mais à vous-même. *



REMARQUES
SUR LA VI. LETTRE.

1. *VOilà pour répondre à votre* Comme j'étois au Ceramique.] On voit bien que la Lettre d'Atticus commençoit ainsi, *comme j'étois au Ceramique, on m'a rendu votre Lettre.* Il y avoit à Athenes deux Ceramiques; le premier dans la Ville, & c'étoit où se tenoient les Courtisannes. L'autre, dont il s'agit ici, étoit hors des murs. C'étoit une grande place où, pendant que la Republique d'Athenes étoit florissante, on enterroit aux dépens du Public ceux qui avoient été tuez à la guerre, & où l'on faisoit leur Oraison funebre. On y voyoit encore les tombeaux & les statues de leurs plus grands Capitaines; & c'étoit un rendez-vous public.

2. *Les Mercures-Hercules.*] Les Atheniens, & à leur exemple les autres peuples de la Grece, & depuis les Romains representoient Mercure par une figure quarrée de tous les côtés, sans pié & sans bras, & seulement avec la tête. Lorsqu'à la place de la tête de Mercure ils mettoient celle de quelqu'autre Dieu, cela faisoit un composé semblable à celui que l'on voit ici, & dont nous verrons encore un exemple plus bas. Fulvius Ursinus dit qu'il avoit vû à Rome un de ces Mercures-Hercules, qui n'étoit autre chose qu'une base quarrée avec la tête d'Hercule. Les Atheniens mettoient souvent ensemble ces deux Dieux,

& les plaçoient dans leurs Gymnases ou lieux d'exercices.

3. *Ne traitez avec personne de votre Bibliotheque.*] Il ne s'agit pas ici de la Bibliotheque à l'usage d'Atticus ; un homme de Lettres, comme lui, n'avoit garde de s'en défaire. Il s'agit des Livres qu'il faisoit copier à ses esclaves pour les vendre ensuite ; car personne ne fut plus appliqué que lui à tirer parti de tout, & à augmenter son bien de toutes les manieres possibles ; on verra dans la suite qu'il faisoit aussi commerce de Gladiateurs.

V. Rem. 4. & 5. sur la IV. Lettre du IV. Livre.

4. *Ma fille ne s'attaque plus à sa caution pour être payée, mais à vous-même.*] Les Manuscrits, les Éditions & les Commentateurs sont fort partagez sur cet endroit. Les uns lisent *sponsorem appellat*, & les autres dans un sens tout opposé, *sponsorem non appellat*. Je sui ce dernier sens avec Victorius, Manuce, Popma, & M. de S. Real, parce qu'il me paroît que c'est ici une plaisanterie opposée à celle que Ciceron avoit faite sur ce même sujet dans la quatriéme Lettre. Atticus avoit promis quelque present à Tullia, & Ciceron mandoit à son ami : *Ma fille m'attaque comme votre caution ;* & dans celle-ci il dit : *Ma fille ne s'attaque plus à votre caution ;* comme s'il disoit, elle sçait à present que lorsque les debiteurs sont bons, ce n'est pas la coûtume d'attaquer les cautions, & que l'on doit commencer par attaquer les debiteurs. Il y avoit même eu une loi qui le défendoit, & qui fut renouvelée par Justinien.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

ET mea ſponte faciebam antea & poſt, duabus epoſtolis tui perdiligenter in eandem rationen ſcriptis magnopere ſum commotus Eo accedebat hortator aſſiduus Sal luſtius, ut agerem quam diligenti ſime cum Lucceio de veſtra veter gratia reconcilianda. Sed, cum om nia feciſſem, non modo eam volun tatem ejus, quæ fuerat erga te, re cuperare non potui, verum ne cau ſam quidem elicere immutatæ volun tatis. Tametſi jactat ille quidem il lud ſuum arbitrium, & ea quæ jan tum cum aderas offendere ejus ani mum intelligebam, tamen habe quiddam profecto, quod magis i animo ejus inſederit: quod nequ epiſtolæ tuæ, neque noſtra allegati

LETTRE VII.

Même année DCLXXXVI. *c'est l'onzième dans l'Edition de Grævius.*

JE travaillois déja de mon propre mouvement à vous racommoder avec Lucceius ; & les deux Lettres pressantes que vous m'avez écrites sur ce sujet, jointes aux sollicitations continuelles de Sallustius [1], m'ont fait redoubler mes efforts. Cependant après toutes les tentatives imaginables, non seulement je n'ai pû lui faire reprendre ses premiers sentimens pour vous, il ne m'a pas même été possible de tirer de lui le véritable sujet de son changement. Il fait toujours revenir ses anciennes plaintes sur votre arbitrage [2], & les autres bagatelles dont je sçavois qu'il se plaignoit avant votre départ ; mais il y a quelqu'autre chose qui lui tient plus fort au cœur, & que ni vos Lettres, ni mon entremise ne sçauroient si bien effacer que vous le ferez, lorsqu'à votre retour vous aurez un éclair-

tam potest facile delere, quam tu præsens non modo oratione, sed tuo vultu illo familiari tolles, si modo tanti putabis id, quod, si me audies, & si humanitati tuæ constare voles, certe putabis. Ac, ne illud mirere, cur, cum ego antea significarem tibi per litteras, me sperare illum in nostra potestate fore, nunc idem videar diffidere; incredibile est, quanto mihi videatur illius voluntas obstinatior, & in hac iracundia offirmatior: sed hæc aut sanabuntur, cum veneris; aut ei molesta erunt, in utro culpa erit.

Quod in epistola tua scriptum erat, me jam arbitrari designatum esse; scito, nihil tam exercitum esse nunc Romæ, quam candidatos, omnibus iniquitatibus; nec quando futura sint comitia sciri. Verum hæc audies de Philadelpho. Tu velim, quæ Academiæ nostræ parasti, quamprimum mittas. Mire quam illius loci non modo usus, sed etiam cogita-

cissement ensemble, ou que vous vous montrerez à lui avec votre air d'amitié. Je suppose que vous vous en mettiez en peine, comme vous le ferez sans doute, si vous consultez cette honnêteté qui vous est naturelle. Au reste ne soyez pas surpris que j'espere si peu de mon entremise, après vous avoir avancé dans ma derniere Lettre que je me faisois fort de réussir; vous ne sçauriez croire combien son esprit m'a paru plus aigri & plus difficile à ramener, mais ou votre presence racommodera tout, ou il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que puisse être le tort. [3]

Quant à ce que vous me dites que vous me croyez maintenant désigné Préteur [4], apprenez qu'il n'y a personne aujourd'hui si versé dans toutes les mauvaises pratiques, que les Prétendans aux Magistratures, on ne sçait pas même quand se tiendra l'Assemblée pour les élections [5]; mais Philadelphe vous rendra compte de tout cela. Envoyez-moi, je vous prie, au plûtôt ce que vous m'avez acheté pour mon Académie; je ne sçaurois vous dire combien j'ai de plaisir non seulement lorsque j'y suis, mais même lorsque j'y pense.

tio delectat. Libros vero tuos cave cuiquam tradas. Nobis eos, quemadmodum scribis, conserva. Summum me eorum studium tenet, sicut odium jam ceterarum rerum: quas tu incredibile est quam brevi tempore quanto deteriores offensurus sis, quam reliquisti.

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

1. *Sallustius.*] C'étoit un homme attaché à Ciceron, dont il est parlé dans plusieurs autres de ses Lettres. Il ne faut pas le confondre avec le fameux Historien qui vivoit dans le même tems; & c'est pour cela que je dis *Sallustius* & non pas *Salluste;* car il me semble que c'est une regle assez generale, que quoiqu'on donne à certains noms une terminaison Françoise, lorsqu'il s'agit de personnes illustres & fort connues dans l'Histoire; on doit conserver la terminaison Latine, lorsqu'il s'agit de personnes obscures qui portent le même nom. Ainsi en parlant du Tyran de Syracuse, je dirai *Denys*, mais en parlant du Precepteur du fils de Ciceron, je crois qu'il faut dire *Dionysius*.

2. *Sur votre arbitrage.*] Il y a dans le texte *illud suum arbitrium*, mais cela ne peut

Gardez-vous bien de vous défaire de vos Livres, conservez-les moi toujours comme vous me l'avez promis ; j'en ai autant d'envie que j'ai de dégoût pour toute autre chose, & sur-tout pour les affaires publiques ; vous ne sçauriez imaginer combien elles sont empirées depuis le peu de tems qu'il y a que vous êtes parti.

---

gueres s'entendre que d'une affaire de Lucceius dont Atticus avoit été Arbitre, & qu'il avoit jugé d'une maniere dont Lucceius n'avoit pas été content. Il est rare qu'on se plaigne de ceux dont on est l'arbitre ; à moins que Lucceius ne se plaignît de ce que Atticus n'avoit pas voulu s'en tenir à son jugement.

3. *Il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que le tort se trouve.)* En effet, c'est toujours un malheur de rompre avec un ami qui a du merite & de bonnes qualitez ; on ne doit jamais en venir-là, à moins qu'il ne nous ait manqué dans quelque chose d'essentiel, & qui nous donne un juste sujet de douter de sa probité. Aussi, quoique Lucceius parût si aigri, il se racommoda dans la suite avec Atticus, comme Ciceron l'avoit prévû.

4. *Que vous me croyez maintenant designé Préteur.)* ME JAM ARBITRARI DESIGNATUM ESSE. Cela ne peut s'entendre que de la Préture ; car cette Lettre a été écrite avant celle qui commence par *Crebras*, & qui le fut certai-

nement pendant que Ciceron étoit Préteur. Il eſt ſur encore qu'Atticus revint à Rome avant que Ciceron fut déſigné Conſul, au lieu qu'on voit dans la Lettre précédente que Ciceron ne veut point que ſon ami vienne pour le ſervir dans la pourſuite de la Préture. De plus on voit par la fin de cette Lettre, qu'il n'y avoit pas long-tems qu'Atticus avoit quitté Rome, au lieu que l'année où Ciceron fut déſigné Conſul, Atticus avoit été abſent près de quatre ans.

Ce qui a fait croire à Muret après Corradus, qu'il s'agiſſoit ici du Conſulat de Ciceron,

EPISTOLA VIII.

VULGATIS III.

CICERO ATTICO SAL.

AViam tuam ſcito deſiderio tui mortuam eſſe, & ſimul, quod verita ſit, ne Latinæ in officio non manerent, & in montem Albanum hoſtias non adducerent. Ejus rei conſolationem ad te L. Saufeium miſſurum eſſe arbitror. Nos hic te ad menſem Januarium exſpectamus, ex quodam rumore, an ex litteris tuis

c'eſt qu'il n'a pas pris garde que cette Lettre n'étoit pas dans l'ordre de ſa date.

5. *On ne ſçait pas même quand ſe tiendra l'aſſemblée pour les élections.*] Elle ſe tenoit ordinairement vers la fin de Juillet, mais les mauvaiſes pratiques des Prétendans la firent remettre, & donnerent lieu à la Loi qu'on publia cette année contre les brigues, & qui fut propoſée par C. Cornelius Tribun du peuple, & dreſſée par le Conſul Calpurnius Piſo; c'eſt pour cela que cette Loi eſt appellée indifferemment *Cornelia* & *Calpurnia*.

Dio. Lib. 36. pro Murena.

LETTRE VIII.

Même année DCLXXXVI. *c'eſt la troiſiéme dans l'Edition de Grævius.*

JE vous apprens que votre Grand-Mere eſt morte du déplaiſir que lui a cauſé votre abſence, & auſſi de la peur qu'elle a eue que les femmes du Latium ne manquaſſent cette année d'amener les victimes ordinaires pour ſacrifier ſur le mont d'Albe [1]. Je m'imagine que L. Saufeius vous écrira une belle Lettre de conſolation [2]. On vous attend ici pour le mois de Janvier;

ad alios missis? Nam ad me de eo nihil scripsisti. Signa, quae nobis curasti, ea sunt ad Caietam exposita. Nos ea non vidimus. Neque enim exeundi Roma potestas nobis fuit. Misimus qui pro vectura solveret. Te multum amamus, quod ea abs te diligenter, parvoque curata sunt.

Quod ad me saepe scripsisti de nostro amico placando, feci, & expertus sum omnia: sed mirandum in modum est animo abalienato: quibus de suspicionibus, etsi audisse te arbitror, tamen ex me, cum veneris, cognosces. Sallustium praesentem restituere in ejus veterem gratiam non potui. Hoc ad te scripsi, quod is me accusare de te solebat. At in se expertus est illum esse minus exorabilem, meum studium nec tibi defuisse. Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.

eſt-ce un faux bruit ? ou l'auriez-vous écrit à quelqu'un ? Car vous ne m'en avez rien mandé. On a débarqué à Gayette [3] les Statues que vous m'avez achetées ; comme je n'ai pû ſortir de Rome, je ne les ai point encore vûes. J'ai envoyé payer la voiture. Je vous ſuis fort obligé de me les avoir fait avoir ſi promptement, & à ſi bon marché.

Je n'ai rien oublié pour appaiſer notre ami, comme vous me l'avez recommandé pluſieurs fois, mais il eſt étrangement aigri. Quoiqu'on vous en ait ſans doute mandé le ſujet, je vous l'apprendrai encore mieux quand vous ſerez ici. Je n'ai pû même faire la paix de Salluſtius, quoiqu'il ſoit ſur les lieux. Je vous dis cela, parce qu'il m'accuſoit d'agir trop foiblement pour vous ; mais il a reconnu par ſa propre expérience, que Lucceius n'étoit pas ſi traitable, & que ce n'étoit pas ma faute ſi je n'avois pas réuſſi. J'ai promis ma fille en mariage à C. Piſon, fils de Lucius, ſurnommé *Frugi*. [4]

REMARQUES SUR LA VIII. LETTRE.

I. *De la peur qu'elle a eûe que les femmes du Latium ne manquassent cette année d'amener les victimes ordinaires pour sacrifier sur le Mont d'Albe.*] La Fête nommée les Féries Latines avoit été instituée par Tarquin le Superbe pour marque de l'alliance qui étoit entre les peuples du Latium, les Hetrusques qu'il avoit vaincus, les Herniques & les Volsques. Cette Fête se celebroit sur le Mont d'Albe, où quarante sept Villes differentes envoyoient des Députés, & fournissoient chacunes quelque chose pour la Fête, les unes des agneaux, les autres du lait, du fromage, des gâteaux. On immoloit à Jupiter un Taureau, dont chaque Député emportoit une partie ; & si quelqu'un avoit oublié d'apporter quelque offrande, ou d'emporter quelque chose de la victime, c'étoit à recommencer, & cela étoit reputé de très-mauvais augure. C'est sur cette circonstance qu'est fondée la plaisanterie de Ciceron ; car on sçait que les femmes sont toujours plus superstitieuses que les hommes, & les vieilles plus que les jeunes. La grand-Mere d'Atticus étoit sans doute morte peu avant cette Fête qui n'avoit point de jour marqué. Les Consuls l'indiquoient quelque tems avant qu'on la celebrât. Dans le tems qu'ils commandoient les

Armées pendant leur Consulat, ils l'indiquoient ordinairement avant que de partir pour la guerre ; mais depuis qu'ils ne commanderent les Armées qu'après être sortis de charge, ils pouvoient la faire celebrer dans le tems de l'année qu'il leur plaisoit. Elle est marquée dans un ancien Calendrier au mois d'Avril, sans doute parce qu'elle se celebroit ordinairement vers ce tems-la, mais cela avoit ses exceptions. L'année de cette Lettre, elle ne fut celebrée que dans les derniers mois de l'année ; car la Lettre précedente est de la fin de Juillet ou du commencement d'Août, & celle-ci ne peut pas avoir été écrite long-tems avant Janvier, puisque Ciceron dit à Atticus qu'on l'attendoit à Rôme pour ce mois-la.

Latium.] C'étoit le pays entre l'Etrurie & le pays des Volsques, où Rome étoit comprise.

2. *Je m'imagine que Saufeius vous écrira une belle lettre de consolation.*] Saufeius Chevalier Romain & ami intime d'Atticus, étoit Epicurien aussi bien que lui ; & les Philosophes de cette secte croyoient que l'amitié des peres pour leurs enfans & celle des enfans pour leurs peres, ne venoit que de l'éducation, & n'étoit point tirée du fonds & des principes de la nature. La grand-Mere d'Atticus devoit être fort âgée puisqu'il avoit environ quarante ans, mais je ne sçai si cela suffit pour justifier la plaisanterie que fait ici Ciceron, & qui paroît fort contre la bienséance ; à moins qu'il ne voulut faire sentir à Atticus, que les principes de la Philosophie d'Epicure menoient trop loin lorsqu'on vouloit agir consequemment. Mr. de S. Real donne ici un autre fon-

dement à la plaisanterie de Ciceron. Il dit que les Epicuriens ne mettant point la mort au rang des maux, ils n'avoient que faire de consolation pour un accident de cette nature, & étoient peu propres à consoler les autres. Ce sens est fort naturel, mais il y a erreur dans le fait. Bien loin qu'il fût particulier aux Philosophes Epicuriens de ne pas regarder la mort comme un mal, on voit au contraire dans le premier Livre des Tusculanes, Atticus qui soûtient au nom des Epicuriens que la mort est un mal, & Ciceron qui entreprend de lui prouver que ce n'en est point un.

3. *Gayette.*] Ville maritime du nouveau Latium, auprès de Formies. Ciceron avoit une maison de Campagne placée entre ces deux Villes.

EPISTOLA IX.

VULGATIS QUARTA.

CICERO ATTICO SAL.

Crebras expectationes nobis tui commoves. Nuper quidem, cum jam te adventare arbitraremur, repente abs te in mensem Quintilem rejecti sumus. Nunc vero censeo, quod

4. *C. Pison, fils de Lucius, surnommé Frugi.*] de l'illustre & ancienne Maison Calpurnia. Son pere Lùcius avoit été Edile en *667.* & Préteur en *669.* Le premier de cette branche, qui fut surnommé *Frugi*, c'est celui qui fut Consul en *620*, & à qui on donna ce surnom, qui signifie Frugal & Temperant, parce qu'étant Tribun il fit passer la premiere Loi contre les concussions des Magistrats & des Gouverneurs de Province; du moins c'est la raison que Ciceron en donne; mais Valere-Maxime rapporte plusieurs autres exemples de la sagesse de ce Lucius Pison, & de son amour pour l'exacte discipline, qui ne lui firent pas moins meriter ce glorieux surnom.

Verrin. I. *offic.* 2. *in* Bruto. *Val. Max. Lib.* 4. *cap.* 3.

LETTRE IX.

L'an de Rome DCLXXXVII. *c'est la quatriéme dans l'Edition de Grævius.*

VOus nous donnez souvent de fausses espérances de votre retour. Tout nouvellement, que nous vous attendions de jour à autre, vous nous avez renvoyés au mois de Juin; je souhaite du moins que vous nous te-

commodo tuo facere poteris, venias ad id tempus, quod ſcribis. Obieris Quinti fratris comitia, nos longo intervallo viſeris; Acutilianam controverſiam tranſegeris. Hoc me etiam Peduccus, ut ad te ſcriberem, admonuit. Putamus enim utile eſſe, te aliquando jam rem tranſigere. Mea interceſſio parata & eſt, & fuit.

Nos hic incredibili ac ſingulari populi voluntate de C. Macro tranſegimus. Cui cum æqui fuiſſemus, tamen multo majorem fructum ex populi exiſtimatione, illo damnato, cepimus, quam ex ipſius, ſi abſolutus eſſet, gratia cepiſſemus.

Quod ad me de Hermathena ſcribis, per mihi gratum eſt; & ornamentum Academiæ proprium meæ; quod & Hermes commune omnium, & Minerva ſingulare eſt inſigne ejus gymnaſii. Quare velim, ut ſcribis,

niez parole pour ce tems-la, si vos affaires vous le permettent. Vous arriverez tout à propos pour servir mon frere dans la poursuite de l'Edilité [1]; vous ne serez pas faché de nous revoir après une si longue absence, & vous terminerez votre differend avec Acutilius. Peduceus me charge de vous en faire souvenir; & il juge aussi-bien que moi, qu'il est de votre interêt de conclure enfin cette affaire; vous pouvez toujours compter sur mon entremise.

J'ai jugé ici Caïus Macer [2], avec une approbation & un applaudissement general. Quand j'aurois pû lui être favorable [3], & que je l'aurois renvoyé absous, tout son crédit & celui de ses amis, ne m'auroit pas valu l'honneur que ce jugement m'a fait dans l'esprit du peuple.

Le Mercure-Minerve [4] dont vous me parlez, me fait un grand plaisir; ce sera un ornement très-propre pour mon Académie; car les Mercures se placent dans tous les lieux d'exercice [5], & la Minerve convient particulierement à celui-ci qui est destiné à l'étude [6]. Continuez donc, je vous prie,

ceteris quoque rebus quam plurimis eum locum ornes. Quæ mihi antea signa misisti, ea nondum vidi. In Formiano sunt; quo ego nunc proficisci cogitabam. Illa omnia in Tusculanum deportabo. Caietam, si quando abundare cœpero, ornabo. Libros tuos conserva; & noli desperare, eos me meos facere posse. Quod si assequor, supero Crassum divitiis, atque omnium vicos, & prata contemno.



comme vous me le promettez, de me ramasser le plus que vous pourrez de semblables ornemens. Je n'ai point encore vû les Statues que vous m'avez envoyées ; elles sont à Formies [7] où je compte d'aller bientôt ; je les ferai transporter toutes à Tusculum. Pour ma maison de Gayete, j'y ferai des embellissemens quand je serai plus à mon aise. Gardez toujours vos livres, & ne desesperez pas que je ne les puisse acheter un jour. Si je suis jamais assez heureux pour cela, je me croirai plus riche que Crassus [8], & je regarderai avec mépris toutes les maisons de plaisance, & toutes les terres du monde.



REMARQUES
SUR LA IX. LETTRE.

1. *Pour servir mon frere dans la poursuite de l'Edilité.*] Il y avoit de deux sortes d'Ediles, ceux qu'on appelloit Ediles du peuple, & ceux qu'on nommoit Ediles Curules; deux de chaque sorte qui changeoient tous les ans, comme tous les autres Magistrats excepté les Censeurs.

2. *J'ai jugé ici C. Macer.*] Voilà ce qui fixe la date de cette Lettre, & ce qui determine celle des precedentes; Ciceron ayant été certainement Préteur l'an de Rome 687. Cet endroit fait aussi voir qu'il fut le Juge des concussions. Parmi les Préteurs il y en avoit un qui jugeoit les affaires civiles entre les Citoyens, & un autre entre les étrangers, ce qui s'appelloit *urbana & peregrina jurisdictio*; les autres jugeoient les affaires criminelles qui interessoient directement l'Etat, comme le peculat, les concussions, les voies de fait, &c. Macer ayant été Préteur, & depuis Gouverneur d'Asie, fut accusé de concussion par les peuples de cette Province. Il se tenoit si sur d'être absous par le credit de Crassus dont il étoit parent, que dès que ses Juges furent assemblés, il alla chez lui quitter la robe de Suppliant que portoient les accusés. Mais, comme il sortoit pour recevoir les complimens, Crassus lui vint annoncer qu'il

avoit été condamné tout d'une voix*, & il en mourut de douleur. Valere-Maxime dit qu'il s'étrangla avant que d'être jugé pour sauver ses biens à son fils, parce qu'on ne pouvoit confisquer les biens d'un accusé, qui étoit mort avant le jugement; mais il en faut croire Ciceron qui dit positivement ici & dans le Livre des Orateurs illustres, qu'il fut jugé, comme Plutarque le raconte après lui.

* *Val. Max. lib. 9. cap. 12. Plutarch. Cic.*

3. *Quand j'aurois pû lui être favorable.*] *Cui cum æqui fuissemus.* Monsieur de S. Real après Manuce donne à ces mots un sens tout opposé, & traduit *quoique je n'aye fait en le condamnant, que ce à quoi j'étois obligé en justice.* Il me semble que *æquus* avec le datif a toujours le sens que je lui donne. Et l'opposition que Ciceron fait ici de l'avantage qu'il auroit pû retirer du credit des amis de Macer, avec l'honneur que ce jugement lui avoit fait, n'en peut souffrir d'autre. Aussi, pour opposer autorité à autorité, Casaubon n'approuve point l'interpretation de Manuce.

4. *Mercure-Minerve.*] On voit bien que c'étoit un assemblage pareil aux Mercures-Hercules dont nous avons parlé sur la cinquiéme Lettre. Monsieur Foucault Conseiller d'Etat a un marbre antique où l'on voit une de ces *Hermathenes* ou *Mercures-Minerves*, qui n'est autre chose qu'une figure quarrée qui s'arrondissant par le haut, forme la tête de Minerve avec le coû & le haut des épaules.

5. *Les Mercures se placent dans tous les*

lieux d'exercice.] Mercure présidoit également aux exercices du corps, parce qu'il avoit inventé la *Palestre*, & à ceux de l'esprit, comme Dieu de l'Eloquence. Athenée nous apprend qu'on mettoit sa statue dans tous les Gymnases, avec cette inscription, Ερμῆ τῶ λόγυ προεςῶτι.
Athen. Lib. 13.

6. *La Minerve convient particulierement à celui-ci, qui est destiné à l'étude.*] Tout

EPISTOLA X.

VULGATIS PRIMA.

CICERO ATTICO SAL.

P*Etitionis nostræ, quam tibi summæ curæ esse scio, hujusmodi ratio est, quod adhuc conjectura provideri possit. Prensat unus P. Galba: sine fuco ac fallaciis, more majorum, negatur. Ut opinio est hominum, non aliena rationi nostræ fuit illius hæc præpropera prensatio. Nam illi ita negant vulgo, ut mihi se debere dicant. Ita quiddam spero no-*

le monde ſçait que Minerve étoit la Déeſſe des ſciences. De plus l'Académie d'Athenes dont Ciceron avoit donné le nom à ſa Bibliotheque, lui étoit particulierement conſacrée.

7. *Formies.*] Ville maritime du nouveau Latium, fameuſe par ſes bons vins.

8. *Plus riche que Craſſus.*] C'étoit lui qui diſoit que pour ſe croire riche, il faloit pouvoir entretenir une armée à ſes dépens.

LETTRE X.

L'an de Rome DCLXXXVIII. *c'eſt la premiere dans toutes les Editions.*

VOici, autant que j'en puis juger, où en eſt ma prétention au Conſulat [1], à laquelle je ſçai que vous prenez beaucoup de part. Il n'y a encore ſur les rangs que P. Galba [2]; on le refuſe ſans détour & ſans artifice, comme on faiſoit au tems de nos Peres. Dans la diſpoſition où je vois les eſprits, ſon trop grand empreſſement pourra bien tourner à mon avantage. Car ceux qui le refuſent, lui alleguent tous pour raiſon qu'ils ne peuvent me

bis profici cum hoc percrebrescit plurimos nostros amicos inveniri. Nos autem initium prensandi facere cogitaramus eo ipso tempore, quo tuum puerum cum his litteris proficisci Cincius dicebat, in campo comitiis Tribuniciis, a. d. XVI. *Kalend. Sext. Competitores, qui certi esse videantur, Galba & Antonius & Q. Cornificius. Puto te in hoc aut risisse, aut ingemuisse. Ut frontem ferias, sunt qui etiam Cæsonium putent. Aquillium non arbitramur; qui denegat, & juravit morbum, & illud suum regnum judiciale opposuit. Catilina, si judicatum erit meridie non lucere, certus erit Competitor. De Aufidio, & Palicano, non puto te expectare dum scribam.*

De iis qui nunc petunt, Cæsar

refuser ; par-là on découvre tous les jours qu'il y a un grand nombre de gens bien intentionnés pour moi ; & ce bruit qui se répand pourra m'être fort utile. Je vais commencer à briguer dans le tems même que partira l'Exprès qui doit vous porter cette Lettre, à ce que m'a dit Cincius ; c'est-à-dire le 17. de Juillet à l'occasion de l'élection des Tribuns [3] dans le champ de Mars [4]. Je n'ai encore de Competiteurs assurés que Galba, Antoine [5], & Cornificius [6]. Je ne doute pas que ce dernier ne vous fasse rire, ou plûtôt gémir [7] ; mais, afin de pousser votre patience à bout [8], je vous dirai quon parle aussi de Cesonius 9. Je crois qu'Aquilius [10] n'y pense point ; il l'a même déclaré, & a allegué pour raison ses infirmités [11], & les grandes occupations que lui donnent toutes les affaires dont il est l'Arbitre. Pour Catilina [12], si ses Juges déclarent qu'il ne fait pas clair en plein midi [13], nous l'aurons certainement pour Competiteur. Je croi que vous n'attendez pas que je vous parle d'Aufidius [14] & de Palicanus [15].

Quant à ceux qui demandent à pré-

certus putatur. Thermus cum Silano contendere existimatur; qui sic inopes & ab amicis & existimatione sunt, ut mihi videatur non esse ἀδύνατον [a] *Curium obducere. Sed hoc præter me nemini videtur. Nostris rationibus maxime conducere videtur, Thermum fieri cum Cæsare. Nemo est enim ex iis, qui nunc petunt, qui, si in nostrum annum reciderit, firmior candidatus fore videatur; propterea quod curator est viæ Flaminiæ, quæ tum erit absoluta sane facile. Eum libenter nunc ceteri Consuli acciderim.*

Petitorum hæc est adhuc informata cogitatio. Nos in omni munere candidatorio fungendo summam adhibebimus diligentiam: & fortasse, quoniam videtur in suffragiis multum posse Gallia, cum Romæ à judiciis forum refrixerit, excurremus mense Septembri legati ad Pisonem, ut Januario revertamur.

[a] Impossibile.

ſent pour l'année prochaine, Céſar [16] paroît sûr d'être élû. Thermus [17] & Silanus [18] ſe diſputent l'autre place ; mais ils ſont ſi peu eſtimés l'un & l'autre, & ils ont ſi peu d'amis, qu'il ne me paroît pas impoſſible de les faire ſupplanter par Curius [19]; il eſt vrai que je ſuis le ſeul de ce ſentiment. J'ai interêt que Thermus ſoit élû avec Céſar. De tous les prétendans pour l'année prochaine, il n'y en a aucun dont la brigue fut plus à craindre, s'il étoit renvoyé à la ſuivante; car il a la commiſſion de faire racommoder le chemin de Flaminius [20], ce qui pourra facilement être achevé pour ce tems-la ; je le donnerois donc volontiers pour collegue à Céſar [21].

Voilà toutes les vûes & toutes les conjectures que j'ai pû former jusqu'ici touchant mes Compétiteurs. De mon côté je n'oublirai rien de ce qu'il faut faire en pareille occaſion pour réuſſir. Et comme les ſuffrages de la Gaule ſont fort à ménager [22], je pourrai bien, ſous quelque vain titre de députation [23], aller faire un tour vers Piſon [24] depuis Septembre juſqu'en Janvier, qu'il y aura peu d'affaires au

Cum perspexero voluntates nobilium, scribam ad te. Cetera spero prolixa esse, his duntaxat urbanis competitoribus. Illam manum tu mihi cura ut præstes, quoniam propius abes, Pompeii nostri amici. Nega me ei iratum fore, si ad mea comitia non venerit. Atque hæc hujusmodi sunt.

Sed est, quod abs te mihi ignosci pervelim. Cæcilius, avunculus tuus à P. Vario cum magna pecunia fraudaretur, agere cœpit cum ejus fratre Caninio Satrio de iis rebus, quas eum dolo malo mancipio accepisse de Vario diceret. Una agebant ceteri creditores, in quibus erat Lucullus, & P. Scipio, & is, quem putabant magistrum fore, si bona venirent, L. Pontius. Verum hoc ridiculum est, de magistro nunc cognoscere. Rogavit me Cæci-

Barreau. Quand j'aurai découvert les diſpoſitions de nos Grands [25], je vous en ferai part ; pourvû qu'ils ne me ſoient point contraires, j'eſpere de réuſſir facilement, ſur-tout ſi je n'ai point d'autres Competiteurs que ceux qui ſont à préſent à Rome. Faites enſorte de me gagner tous ceux qui ſont à la ſuite de notre ami Pompée, dont vous êtes bien moins éloigné que moi. Aſſurez-le que je ne trouverai point mauvais qu'il ne ſoit pas ici pour l'Aſſemblée où j'eſpere être élû [26]. Voilà tout ce que j'avois à vous mander ſur ce ſujet.

Mais en voici un autre où j'aurai beſoin de votre indulgence. P. Varius, qui doit une fort groſſe ſomme à votre oncle, ayant vendu tous ſes biens dans la forme la plus irrévocable à ſon frere Caninius Satrius [27], votre oncle [28] a intenté un procès à ce dernier, prétendant que la vente eſt ſimulée. On pourſuit cette affaire au nom de tous les autres créanciers, entre leſquels ſont Lucullus [29], Scipion [30], & Pontius [31] qui auroit été le Syndic, ſi l'on avoit vendu ces biens par decret ; mais cette circonſtance ne fait plus rien à

lius, ut adessem contra Satrium. Dies fere nullus est, quin hic Satrius domum meam ventitet. Observat L. Domitium maxime: me habet proximum. Fuit & mihi, & Quinto fratri magno usui in nostris petitionibus. Sane sum perturbatus, cum ipsius Satrii familiaritate, tum Domitii, in quo uno maxime ambitio nostra nititur. Demonstravi hæc Cæcilio: simul & illud ostendi, si ipse unus cum illo uno contenderet, me ei satisfacturum fuisse: nunc in causa universorum creditorum, hominum præsertim amplissimorum, qui sine eo, quem Cæcilius suo nomine perhiberet, facile causam communem sustinerent, æquum esse, & officio meo consulere, & tempori. Durius accipere hoc mihi visus est, quam vellem, & quam homines belli solent: & postea prorsus ab instituta nostra paucorum dierum consuetudine longe refugit.

l'affaire. Votre oncle m'a prié de le ſervir contre Satrius. Vous ſçaurez que ce dernier eſt tous les jours chez moi, & qu'après Domitius [32], dont il eſt la créature, il m'eſt plus attaché qu'à perſonne; il nous a même été fort utile, à mon frere & à moi, dans la pourſuite des Magiſtratures. Cela m'a fort embarraſſé, tant à cauſe de la liaiſon que j'ai avec Satrius, qu'à cauſe de celle qu'il a avec Domitius ſur le crédit duquel je fonde preſque toutes mes eſpérances pour le Conſulat [33]. C'eſt ce que j'ai repréſenté à votre oncle; j'ai même ajoûté que je n'y aurois point d'égard, s'il étoit ſeul la partie de Satrius, mais que cette affaire lui étant commune avec tous les créanciers dont il y en avoit pluſieurs très-puiſſans qui ſçauroient bien la ſoûtenir, ſans qu'il ſoit beſoin que quelqu'un agiſſe pour lui en particulier, il devoit avoir égard à mes engagemens & à la conjoncture où je me trouve. Il a reçû mon excuſe d'une maniere à laquelle je ne m'attendois pas, & qui ne me paroît gueres d'un galant homme; il ne vient plus même chez moi, comme il faiſoit depuis quelque tems.

Abs te peto, ut mihi hoc ignoscas, & me existimes humanitate esse prohibitum, ne contra amici summam existimationem miserrimo ejus tempore venirem: cum is omnia sua studia & officia in me contulisset. Quod si voles in me esse durior, ambitionem putabis mihi obstitisse. Ego autem arbitror, etiam si id sit, mihi ignoscendum esse: ἐπεὶ οὐχ' ἱερήιον, οὐδὲ βοείην.[a] *Vides enim, in quo cursu sumus, & quam omnes gratias non modo retinendas, verum etiam acquirendas putemus. Spero tibi me causam probasse; cupio quidem certe. Hermathena tua valde me delectat, & posita ita belle est, ut totum gymnasium* ἡλίου ἀνάθημα[b] *esse videatur. Multum te amamus.*

a Quia non victimæ partem aut tergus bubulum. Vid. Not.

b Soli donum appensum, vel Solis templum. Vid. Not.

Je vous prie d'être plus indulgent que lui, & de considerer, que je ne pouvois honnêtement me déclarer contre un ami dans la conjoncture de sa vie la plus facheuse, & où son honneur est interessé, après en avoir reçû toutes les marques possibles de zele & d'affection. Si vous voulez me juger à la rigueur, je vous permets de croire que les vûes de mon ambition y sont entrées pour quelque chose; mais quand cela seroit, aurois-je si grand tort? Car enfin il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle [34]. Vous voyez quelle carriere je cours; & que, bien loin d'aliener mes anciens amis, je dois penser à m'en faire de nouveaux. J'espere que vous trouverez mes raisons bonnes, du moins je le souhaite fort. Votre Mercure-Minerve me fait un grand plaisir; il est si bien placé, que le lieu où il est, semble n'avoir été fait que pour lui [35]; je vous en fais mille remercîmens [36].



REMARQUES SUR LA X. LETTRE.

1. MA *prétention au Consulat.*] Comme il faloit qu'il y eût deux années franches entre la Préture & le Consulat, on pouvoit commencer dès la premiere de ces deux années à se mettre au rang des prétendans ; & on alloit dans la place briguer les suffrages ce qui s'appelloit *prensare*, QUASI *manu prehendere*, parce que les prétendans faisoient des caresses à tous les Citoyens. Mais on ne demandoit dans les formes que l'année suivante, & c'est pour cela que j'ai traduit ici *petitionis* par *prétention*. Cet endroit est un de ceux qui peuvent faire voir, que souvent il n'y a que la connoissance du sujet qui puisse déterminer le sens du texte, & la maniere dont on doit le rendre.

2. *P. Galba.*] de l'illustre maison des Sulpitiens. Il avoit commencé à entrer dans les Charges long-tems avant Ciceron, car il avoit été Questeur dès l'an de Rome 673, & Edile en 677. son nom propre étoit Publius. Il ne faut pas le confondre avec un autre Galba dont le nom propre étoit Servius, qui étoit un peu moins âgé que le premier, & qui ne fut Questeur que sous le Consulat de Ciceron. Ce dernier est le bisayeul de l'Empereur Galba.

3. *A l'occasion de l'élection des Tribuns.*]

On sçait assez que c'étoit des Magistrats pris parmi le peuple pour le soûtenir & conserver ses privileges contre les Grands & le Sénat. Ils étoient à peu près par rapport au Sénat & aux Grands, ce qu'étoient les Ephores à Lacedemone par rapport aux Rois. Ils furent créés l'an de Rome 260. & il n'y en eut d'abord que cinq ; mais vingt-sept ans après on y en ajoûta encore cinq autres. Leur élection se faisoit avant celle des Consuls, parce qu'ils entroient en Charge dès le 10. de Decembre, au lieu que les Consuls n'y entroient que le premier de Janvier suivant.

4. *Champ de Mars.*] C'étoit une grande place entre la ville de Rome & le Tibre, qui dès le tems des Rois avoit été consacrée au Dieu Mars, & où l'on avoit commencé à tenir les assemblées du peuple sous Servius Tullius.

5. *Antoine.*] C. Antonius oncle du fameux Marc-Antoine. Il avoit été Préteur avec Ciceron, & fut Consul avec lui. Nous aurons encore occasion d'en parler.

6. *Cornificius.*] Je ne comprends pas pourquoi Monsieur de S. Real ne veut point que Cornificius, Thermus, & Cæsonius eussent rien de commun avec les gens connus de ce tems-la, qui portoient le même nom. Il est clair au contraire que, puisqu'ils étoient sur les rangs pour être Consuls, il faloit qu'ils eussent passé par les autres Magistratures. Cornificius avoit été Questeur en 672, & Tribun en 684. On ne sçait point l'année de sa Préture.

7. *Je ne doute point que ce dernier ne vous fasse rire, ou plûtôt gemir.*] Cornifi-

ci us étoit d'une naissance fort obscure; il ne paroît pas d'ailleurs qu'il eût comme Ciceron aucun de ces talens extraordinaires qui remplacent la naissance, sur-tout dans les Republiques. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner que Ciceron trouve ridicule qu'il osât prétendre à la premiere place. Il étoit aisé à des gens mediocres de parvenir jusqu'à être Tribuns ou même Préteurs, car il y avoit dix Tribuns, & huit Préteurs, au lieu qu'il n'y avoit que deux Consuls.

8. *Pour pousser votre patience à bout.* Je mets ici un point après *ingemuisse*, & c'est ainsi que lisent les plus habiles Commentateurs. *Ut frontem ferias, sunt, &c.* C'étoit un geste qui marquoit l'indignation, ou l'excès du chagrin & de la douleur, comme on le voit dans Homere *, dans Aristophane [1], & dans Plutarque [2].

* *Iliad. X.* [1] *in Pluto.* [2] *in Pompeio.*

9. *Cæsonius.*] Il avoit été Edile avec Ciceron, & Questeur en 675. Sa famille n'étoit pas plus connue avant lui que celle de Cornificius. La femme de Caligula s'appelloit Cæsonia, & pouvoit être arriere-petite-fille de ce Cæsonius. On trouve aussi un Cæsonius Consul en 813. sous Neron.

10. *Aquilius.*] C. Aquilius Gallus celebre Jurisconsulte. Il avoit été Préteur avec Ciceron.

11. *Et a allegué pour raison ses infirmités.*] C. Aquilius étoit d'une maison très-ancienne, & où il y avoit eu plusieurs Consuls. D'ailleurs son merite personnel & la connoissance qu'il avoit du droit, qui donnoit alors toute une autre consideration qu'elle ne

donne

donne à present, ne lui auroient pas moins servi que sa naissance pour parvenir au Consulat. Lorsque ceux qui avoient, comme lui, un si juste droit d'y prétendre, y renonçoient, cela étoit regardé comme une espece de lâcheté dont il faloit se justifier. [*Juravit morbum*; Ciceron parlant d'un Jurisconsulte, se sert d'un terme tiré du Droit, dont nous aurons occasion de parler sur la 13. Lettre du 12. Livre, où l'explication en sera plus necessaire.

12. *Catilina.*] Celui qui fut depuis si fameux par sa conjuration.

13. *Si les Juges prononcent qu'il ne fait pas clair en plein midi.*] Catilina après sa Préture, ayant été Gouverneur d'Afrique, fut accusé à son retour de concussion. Son affaire n'étoit pas encore jugée; & ceux qui étoient prévenus de quelque crime, ne pouvoient demander aucune Charge qu'ils n'eussent été absous. Catilina le fut, quoique ses concussions fussent de notorieté publique; &, comme dit ici Ciceron, claires comme le jour en plein midi.

Salust. Ascon. in Tog. Cand. pro Sylla. Dion. Lib. 36.

14. *Aufidius.*] La famille Aufidia étoit assez ancienne & ne manquoit pas d'illustration; il y avoit même eu un Consul de ce nom en 682. Mais l'Aufidius dont Ciceron parle ici, étoit d'une naissance obscure; comme il avoit du merite & de la vertu, il ne laissa pas de s'élever & fut Gouverneur d'Asie. *De clar. Orat.*

15. *Palicanus.* C'étoit un homme d'une naissance fort obscure. Une sorte d'Eloquence assez

propre pour la multitude, mais nullement du goût des honnêtes gens, l'avoit élevé. Il avoit été Tribun en 682. & il commença à relever l'éclat & l'autorité de cette Charge dont Sylla n'avoit proprement laissé que le nom, ce qui le rendit si agreable au peuple, que deux années avant cette Lettre, il osa prétendre au Consulat n'ayant pas même été Préteur.

De clar. Orat. Quintilian. Lib. 4. *cap.* 5. *Ascon. in Verrin.* 1. 2. *&* 3. *Valer. Max. Lib.* 3. *cap.* 8.

16. *César.*] Lucius Julius César de la même maison que le grand César; mais son parent d'assez loin, & d'une branche plus illustrée.

17. *Thermus.*] On ne peut douter que ce Thermus ne soit le même que C. Marcius Figulus, qui fut Consul avec L. César; car Ciceron parlant ici des prétendans à la veille de l'élection, n'auroit pas oublié Figulus. Il y a apparence que Thermus avoit été adopté par un Figulus. Aussi dans la Liste des Consuls qui est à la tête du 37. Livre de Dion, il est appellé Q. Marcius Thermus. Il ne faut pas le confondre avec un autre Thermus dont il est parlé dans plusieurs Lettres de Ciceron, & qui ne fut jamais que Préteur.

Lib. 2. *Ep.* 18. *& Lib.* 13. *Ep.* 53. *fam. Ep.* 13. *&* 20. *Lib.* 5. *ad Attic.*

18. *Silanus.*] D. Junius Silanus, fils de M. Junius Silanus qui avoit été Consul l'an 644. & qui fut batu par les Cimbres. Celui-ci fut Consul l'année après Ciceron.

19. *Curius.*] Il étoit d'une famille distinguée, & il avoit été Questeur; mais il étoit

si décrié par ses débauches, & sur-tout par sa fureur pour le jeu, que les Censeurs l'avoient retranché du Sénat.

Salust. Catilina. Ascon. in Orat. in tog. cand.

20. *Il a eu la commission de faire racommoder le chemin de Flaminius.*] L'entretien des chemins regardoit les Consuls *, & ils donnoient ces Commissions à qui ils vouloient. On conçoit bien que ces reparations qui alloient à la facilité du commerce, & la commodité publique, étoient fort propres pour rendre agréables au peuple ceux qui en étoient chargez. Le chemin de Flaminius portoit le nom de ce Consul qui fut vaincu par Annibal à Trasimene †; il alloit de Rome jusqu'à Rimini sur la Mer Adriatique.

* *Lib. 3. de Leg.* † *Strabo Lib. 5.*

21. *Je le donnerois volontiers pour Collegue à César.*] Il y a ici une varieté infinie dans les Manuscrits, & il n'y en a pas moins dans les conjectures des Critiques, qui neanmoins reviennent presque toutes au sens que nous avons suivi. Je lis *eum libenter nunc Cæsari consuli accuderim*, ou *acciderim*, ou *consulem addiderim.*

22. *Comme les suffrages de la Gaule sont fort à ménager.*] Il s'agit ici de la Gaule Cisalpine, & sur-tout de celle qu'on appelloit *Cispadanam*. Tous les habitans des villes en deça le Po avoient droit de suffrage dans les Assemblées comme les habitans de Rome. Les villes par de-là le Po, n'avoient que le *jus Latii*, c'est-à-dire, que tous ceux qui avoient passé par les premieres Magistratures de ces

villes, avoient droit de suffrage dans les Assemblées du peuple Romain.

Philip. 2. *De bello Gallico. Agel. Lib.* 16. *cap.* 13.

23. *Sous quelque vain titre de députation.*] Ces sortes de députations s'appelloient *legationes liberæ ;* parce que ce n'étoit qu'un titre sans fonction que les Sénateurs se faisoient donner afin d'avoir la liberté d'être longtems absens de Rome, ce qui ne leur étoit pas permis, & aussi afin d'être reçûs avec plus d'honneur dans les Provinces où ils alloient.

V. Epist. 11. *Lib.* 15.

24. *Aller faire un tour vers Pison.*] Celui qui avoit été Consul deux ans auparavant, & qui étoit alors Gouverneur de la Gaule Narbonoise. Ciceron en y allant, comptoit de s'arrêter dans la Gaule Cisalpine pour y briguer les suffrages.

25. *Quand j'aurai découvert les dispositions de nos Grands.*] Comme Ciceron étoit *novus homo*, c'est-à-dire, le premier de sa famille qui fut entré dans les Charges, il craignoit que les Sénateurs d'une ancienne Noblesse, ne fussent jaloux de son élevation & ne s'y opposassent, comme il le dit clairement dans la Lettre suivante.

26. *Assurez-le que je ne trouverai pas mauvais qu'il ne soit pas ici pour l'Assemblée, où j'espere d'être élû.*] Il y avoit alors une grande liaison entre Ciceron & Pompée, surtout depuis la fameuse Harangue *pro Lege Manilia*, par laquelle il fit decerner à Pompée le commandement contre Mithridate, &

qui eſt le plus magnifique éloge qu'on ait jamais fait d'un homme vivant dans une Republique. Ainſi Ciceron étoit certainement en droit d'exiger de Pompée toutes ſortes de ſervices. Mais, quoiqu'il y eût encore une année juſqu'au tems auquel Ciceron devoit demander le Conſulat dans les formes, il n'y avoit nulle apparence que la guerre qui occupoit Pompée pût être alors finie. Ce n'eſt donc qu'en plaiſantant que Ciceron dit ici, qu'il le diſpenſe de ſe trouver à Rome pour le tems des élections.

27. *P. Varius . . . . Caninius Satrius.*] Comme ces deux freres avoient des noms differens, il faloit, ou qu'ils ne fuſſent que freres uterins, ou que l'un des deux eût paſſé dans une autre famille par adoption, ce qui étoit aſſez ordinaire dans ce tems-la.

28. *Votre oncle.*] Frere de la mere d'Atticus. *V.* 2. *Rem. ſur la* 20. *Lettre du* 3. *Livre.*

29. *Lucullus.*] Ils étoient deux freres qui avoient tous deux été Conſuls. L'aîné, & le plus connu par les victoires qu'il avoit remportées contre Mithridate, s'appelloit L. Licinius Lucullus; & le cadet, qui avoit paſſé par adoption dans la famille des Varrons, s'appelloit M. Terentius Varro Lucullus. Lorſque le nom propre n'eſt point marqué, il s'agit ordinairement de l'aîné. Cependant Manuce croit que Ciceron parle ici du cadet, parce que, dit-il, l'aîné n'étoit pas encore de retour, n'étant revenu que depuis le Conſulat de Ciceron. Mais cet habile Commentateur s'eſt certainement trompé. Il eſt bien vrai que Lucullus n'entra dans Rome en

triomphe que sous le Consulat de Muræna & de Silanus, mais il étoit revenu long-tems auparavant, & son triomphe fut differé pendant près de trois ans par les intrigues de ses envieux, & des partisans de Pompée.

Plut. Catone. Prœm. Lib. 2. Academ.

30. *Scipion.*] C'est celui qui fut depuis beaupere de Pompée; nous aurons ailleurs occasion d'en parler plus en détail.

31. *Pontius.*] surnommé *Aquila* qui fut depuis Lieutenant de Ciceron en Cilicie.

32. *Domitius.*] surnommé Ænobarbus. C'est le trisaïeul paternel de l'Empereur Néron. Il avoit épousé la sœur de Caton.

33. *Sur le credit duquel je fonde presque toutes mes esperances pour le Consulat.*] Domitius étoit d'une naissance fort illustre, il avoit beaucoup de credit parmi le menu peuple * & son alliance avec Caton lui en donnoit encore davantage parmi ceux qu'on appelloit du bon parti. On voit bien neanmoins que Ciceron exagere ici le besoin qu'il avoit du credit de Domitius, pour se mieux excuser; car Domitius n'avoit pas même été encore Préteur, & il eut bien de la peine dans la suite à parvenir au Consulat. †

* *Cæs. Lib. 3. bel. civ.* † Rem 14. 15. 16. 17. & 18. sur la 8. Lettre du 4. Livre.

34. *Il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle.*] ἐπεὶ οὐχ ἱερήϊον οὐδὲ βοείην. C'est un endroit du 22. Livre de l'Iliade qui signifie à la Lettre, *il ne s'agit pas d'une victime ou d'un cuir de bœuf.* Virgile en imitant cet endroit, ne traduit pas à la Lettre, parce que cette expression proverbiale dans le Grec, n'auroit point eu de grace en Latin.

.... *Neque enim levia aut ludicra petuntur Præmia.*

34. *Que le lieu où il est, semble n'avoir été fait que pour lui.*] Je lis ici avec Casaubon & Mr. de S. Real *illius* ἀνάθημα, ce qui fait un sens plus simple & plus naturel que ἰλλῖυ. Ciceron veut donc dire qu'il semble que son Académie soit comme un Temple consacré à Minerve, ce qui convient fort à une Bibliotheque.

36. *Je vous en fais mille remercîmens.*] MULTUM TE AMAMUS, est une formule de remercîment, comme le prouvent Manuce & Casaubon.

Epist. 3. *Lib.* 1. *&* *Epist.* 2. *Lib.* 7.



EPISTOLA XI.

VULGATIS SECUNDA.

CICERO ATTICO SAL.

L. *Julio Cæsare, C. Marcio Figulo coss. filiolo me auctum scito, salva Terentia. Abs te tam diu nihil litterarum? Ego de meis ad te rationibus scripsi antea diligenter. Hoc tempore Catilinam, competitorem nostrum, defendere cogitamus. Judices habemus, quos voluimus, summa accusatoris voluntate. Spero, si absolutus erit, conjunctiorem illum nobis fore in ratione petitionis: sin aliter acciderit, humaniter feremus. Tuo adventu nobis opus est maturo. Nam prorsus summa hominum est opinio; tuos familiares, nobiles homines, adversarios honori nostro fore. Ad eorum voluntatem mihi*

LETTRE XI.

Même année que la precedente ; c'est la seconde dans l'Edition de Gravius.

JE vous apprens en même tems, que L. Julius César, & C. Marcius Figulus ont été désignez Consuls, & que ma femme est accouchée heureusement d'un fils [1]. Devrois-je être si longtems sans recevoir de vos Lettres ? je vous en ai écrit, il y a quelque tems, une assez détaillée sur ma prétention au Consulat. Je me prepare maintenant à plaider pour Catilina [2] mon Competiteur. Nous avons eu tous les Juges que nous souhaitions, & l'accusateur en est aussi content que nous [3]. Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune [4]. Si les choses tournent autrement, il faudra s'en consoler. Il est important pour moi que vous veniez au plûtôt ; car on est generalement persuadé que quelques-uns des Grands qui sont de vos amis, me se-

conciliandam maximo te mihi usui fore video. Quare Januario mense, ut constituisti, cura ut Romæ sis.

REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. *JE vous apprens en même tems, que L. Julius César & C. Marcius Figulus ont été désignez Consuls, & que ma femme est accouchée heureusement d'un fils.*] L. JULIO CÆSARE, C. MARCIO *Figulo Coss. filiolo me auctum scito.* On ne peut donner d'autre sens à ces paroles, parce qu'il est sûr que cette Lettre fut écrite sous le Consulat de Cotta & de Torquatus, comme tous les Commentateurs en conviennent. Apparemment que la femme de Ciceron accoucha dans le même tems que César & Figulus furent désignez Consuls. Mr. de S. Real, seul de son sentiment, soûtient que cette Lettre a été écrite depuis que L. César & Figulus furent entrez en charge. Les Commentateurs, dit-il, n'ont pû produire aucun exemple de la maniere de dater dont ils veulent que Ciceron se soit servi. Mais lui, qui prétend que *L. Julio Cæsare & C. Marcio Figulo Consulibus*, signifie ici le premier jour de l'année auquel ces Consuls entrerent en charge, rapporte-t'il quelque exemple pour autoriser

font contraires, & je ſçai combien vous me ſerez utile auprès d'eux. Ne manquez donc pas d'être ici en Janvier, comme vous l'avez projeté.

---

une interpretation ſi forcée ? Ce qui lui fait dater cette Lettre du premier jour de l'an ? c'eſt que Ciceron prie à la fin Atticus d'être à Rome dans Janvier. Il n'y avoit pas certainement de tems à perdre, alors ſur-tout qu'il n'y avoit point de poſte ni même aucune commodité reglée pour envoyer les Lettres. Comment Ciceron pouvoit-il eſperer que dans l'eſpace d'un mois, Atticus reçût ſa Lettre, ſe diſpoſât pour ſon départ, repaſſât la Mer & traverſât plus de la moitié de l'Italie ? De plus cette Lettre a été écrite peu de tems après la précedente, comme Mr. de S. Real l'a reconnu lui-même ſans y penſer, lorſqu'il a traduit *Ego de meis ad te rationibus ſcripſi antea diligenter* par *Je vous ai écrit, il n'y a guere, fort particulierement ſur ma prétention*; ce qui a un rapport viſible à la Lettre précedente; or elle a été certainement écrite vers le dix-ſeptiéme de Juillet, donc celle-ci a dû l'être avant le premier Janvier ſuivant. Mais voici quelque choſe de plus déciſif. Ciceron dit qu'il penſoit à plaider pour Catilina.

ſon Competiteur, or l'affaire de Catilina, dont Ciceron parle ici, fut jugée ſous le Conſulat de Cotta & de Torquatus ; Céſar & Figulus n'étant encore que Conſuls déſignez.

Pro Cælio, de Aruſp. reſp. pro Sulla Aſconi in Tog. cand.

2. *Je me prépare à plaider pour Catilina.*] Après avoir vû dans la Lettre précedente, que Ciceron trouvoit les crimes dont on accuſoit Catilina plus clairs que le jour, on ſera ſans doute ſurpris qu'il ait pû penſer à plaider pour lui. Mais, comme ce n'étoit point alors une choſe odieuſe de ſe porter pour accuſateur *, on ne ſe faiſoit point non plus un ſcrupule de défendre ceux contre qui il y avoit les plus violens ſoupçons. Jamais perſonne ne fut plus juſtement accuſé que Verres ; cependant Hortenſius, l'un des meilleurs Citoyens de la Republique, plaida pour lui. De ſçavoir ſi Ciceron plaida pour Catilina, comme il y paroît ici reſolu, cela n'eſt pas bien décidé. Aſconius † ſoûtient fortement la negative contre Feneſtella. Nous n'avons du moins aucun fragment ni aucune citation de cette Harangue. Et d'ailleurs, Ciceron voulant depuis juſtifier Cælius ſur la liaiſon qui avoit été entre lui & Catilina, ſe contente de dire que ce dernier l'avoit preſque trompé. [1] Il auroit été bien plus avantageux pour Cælius que Ciceron eût ajoûté qu'il avoit même plaidé pour Catilina.

* *Pro Roſc. Amer.* † *Aſcon. in orat. in Tog. cand.* [1] *pro Cælio.*

3. *Nous avons eu tous les Juges que nous ſouhaitions, & l'accuſateur en eſt auſſi con-*

tant que nous.] Les deux Parties avoient droit de recuser chacun un certain nombre de Juges ; Ciceron fait entendre ici, ce qu'il reprocha depuis à Clodius qui étoit l'accusateur de Catilina, qu'il s'étoit laissé corrompre.

De Arusp. resp.

4. *Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune.*] Il falloit que des deux Consuls il y en eût au moins un Plebeïen; ainsi les Patriciens ne pouvoient jamais s'entendre ensemble, & se donner mutuellement leurs amis & leurs creatures. Comme Catilina étoit Patricien, Ciceron comptoit de pouvoir plus facilement s'entendre avec lui. Il se trompa ; Catilina fut absous, mais un aussi mechant homme que lui n'avoit garde de travailler à se donner un Collegue comme Ciceron, il s'entendit avec Antoine ; cela n'empêcha pas que Ciceron ne l'emportât sur lui. Catilina demanda encore le Consulat l'année suivante, mais avec aussi peu de succès ; & la honte d'avoir été refusé deux fois acheva de le porter aux dernieres extrémitez. Au reste, cette intelligence, appellée *coitio*, étoit défendue par les Loix, mais on n'étoit plus alors si scrupuleux.

Ascon. in Tog. cand. Saluſt. Catilin. Voyez *Rem. 5. sur la 15. Lettre du 4. Livre.*

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

TEucris illa lentum sane negotium : neque Cornelius ad Terentiam postea rediit; Opinor, ad Considium, Axium, Selicium confugiendum est. Nam à Cæcilio propinqui minore centesimis nummum movere non possunt. Sed, ut ad prima illa redeam, nihil ego illa impudentius, astutius, lentius vidi. Libertum mitto; Tito mandavi; σκήψεις [a], *atque* ἀναβολαί [b]. *Sed nescio an* ταυτόματον ἡμῶν [c]. *Nam mihi Pompeiani prodromi nuntiant, aperte Pompeium acturum, Antonio succedi oportere : eodemque tempore aget Prætor ad populum. Res ejusmodi est, ut ego nec per bonorum, nec*

a Prætextus.
b Dilationes.
c Casus nobis *sup.* melius consulit. *v. n.*

LETTRE XII.

L'an de Rome DCLXXXXII.

IL n'y a pas moyen de finir avec Antoine [1]. Cornelius n'eſt point revenu trouver ma femme. Je vois bien qu'il faudra recourir aux Banquiers Conſidius, Axius, ou Silicius. Pour votre oncle, ſes parens même n'en tireroient pas un ſol, à moins d'un pour cent par mois [2]. Pour revenir à Antoine, je ne vis jamais rien de plus impudent, de plus mauvaiſe foi, de plus impatientant que ſon procedé. *J'envoie exprès un de mes Affranchis*; *j'ai donné ordre à Titus de vous payer*; toujours nouvelles défaites, & nouveaux délais. Mais peut-être que ce ſera un bonheur pour moi [3]. Car les avantcoureurs de Pompée aſſurent qu'il demandera hautement qu'on rappelle Antoine, & que dans le même tems un Préteur doit en faire la propoſition au peuple. Cette cauſe ſera de telle nature, que je ne pourrois la

per popularem existimationem honeste possim hominem defendere, nec mihi libeat, quod vel maximum est. Etenim accidit hoc, quod totum cujusmodi sit mando tibi ut perspicias.

Libertum ego habeo, sane nequam hominem, Hilarum dico, ratiocinatorem, & clientem tuum. De eo mihi Valerius interpres nuntiat, Chiliusque se audisse scribit haec; esse hominem cum Antonio; Antonium porro in cogendis pecuniis dictitare, partem mihi quaeri, & à me custodem communis quaestus libertum esse missum: Non sum mediocriter commotus: neque tamen credidi: sed certe aliquid sermonis fuit. Totum investiga, cognosce, perspice, & nebulonem illum, si quo pacto potes, ex istis locis amove: hujus sermonis Valerius auctorem Cn. Plancium nominabat. Mando tibi plane, totum ut videas cujusmodi sit.

défendre sans être blâmé également, & par les gens de bien, & par les moins scrupuleux; &, ce qui est encore plus fort, je n'en ai aucune envie. Car voici une nouvelle histoire [4], dont je vous prie de decouvrir la verité.

J'ai un méchant homme d'Affranchi, nommé Hilarus, qui a tenu vos Livres de compte, & dont vous êtes le patron [5]. Valerius le Truchement [6], me mande à son sujet, & Chilius me marque aussi qu'il a appris qu'Antoine l'a avec lui, & qu'il fait entendre que j'ai ma part de l'argent qu'il leve sur les peuples [7] de sa Province, & que j'ai envoyé un de mes Affranchis pour veiller à mes interêts. Quoique je n'en veuille rien croire, cela n'a pas laissé de me toucher sensiblement; car il faut bien qu'il ait échapé à Antoine quelque parole qui ait donné lieu à ce bruit. Informez-vous-en, je vous en prie, suivez, approfondissez cette affaire; & sur-tout tachez d'éloigner ce fripon, s'il y a moyen. Valerius me marque qu'il tient tout cela de Cn. Plancius [8]. Je vous recommande fort de sçavoir au juste ce qui en est.

Pompeium nobis amicissimum constat esse. Divortium Muciæ vehementer probatur. P. Clodium, Appii filium, credo te audisse, cum veste muliebri deprehensum domi C. Cæsaris, cum pro populo fieret, eumque per manus servulæ servatum, & eductum; rem esse insigni infamia: quod te moleste ferre certo scio. Quid præterea ad te scribam non habeo. Et mehercule eram conturbatior. Nam puer festivus, anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque plus, quam servi mors debere videbatur, commoverat. Tu velim sæpe ad nos scribas. Si rem nullam habebis, quod in buccam venerit scribito. Kal. Januar. M. Messala, M. Pisone Coss.



Par tout ce qui me revient de Pompée, j'ai lieu de plus en plus de compter sur son amitié. Le divorce qu'il vient de faire avec Mutia 9, est universellement approuvé. Vous aurez sçû sans doute que P. Clodius fils d'Appius a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, au sacrifice qu'on y faisoit pour le peuple 10, & qu'une esclave l'a fait sauver; c'est un grand scandale, je ne doute point que vous n'en soyez faché. Je n'ai plus rien à vous mander, & je n'ai pas même l'esprit assez libre; car je viens de perdre un aimable garçon, nommé Sosithée, qui me servoit de Lecteur; & j'en suis plus affligé qu'on ne devroit, ce semble, l'être de la mort d'un esclave. Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Quand vous n'aurez rien à me mander, écrivez-moi tout ce qui vous viendra au bout de la plume.

Le premier de Janvier sous le Consulat de M. Messala & de M. Pison.



REMARQUES
SUR LA XII. LETTRE.

IL y a un intervalle de plus de trois ans entre cette Lettre & la precedente, qui fut écrite l'an de Rome 688. sur la fin du Consulat de Cotta & de Torquatus. Atticus revint à Rome au commencement de six cent quatre-vingt-neuf, pour servir Ciceron dans la poursuite du Consulat. Il y demeura pendant six cent quatre-vingt-dix que Ciceron fut Consul, & apparemment une partie de la suivante, jusqu'à ce que les troubles excitez par la conjuration de Catilina fussent appaisez. Il paroît par la maniere dont commence cette Lettre, que ce n'étoit pas la premiere que Ciceron avoit écrite à Atticus depuis leur separation dont Ciceron lui auroit touché quelque chose. Il ne faut pas croire neanmoins qu'il manque ici beaucoup de Lettres comme Manuce le soupçonne, car on voit dans celle qui suit celle-ci, qu'il n'y avoit pas longtems qu'Atticus étoit parti.

1. *Antoine.*] Il y a dans le texte *Teucris illa*, mais il est clair par la suite qu'il s'agit ici d'Antoine, qui avoit été Consul avec Ciceron, & qui étoit alors Gouverneur de la Macedoine. De dire quel est le sens de ce sobriquet, ou de ce nom enigmatique ; c'est ce qui n'est, ni important, ni aisé à deviner ; & ce seroit abuser de la patience du Lecteur

que de rapporter ici les differentes conjectures des Critiques. Ce que les Commentateurs disent de plus suportable là-dessus, c'est que Ciceron fait allusion à l'échec qu'Antoine avoit eu depuis peu dans la Macedoine contre les Dardaniens. *Teucris illa* signifie donc ici un homme lâche, *Romana potius quam Romanus*, parce que les Romains descendoient des Troyens, comme Homere a dit ἀχαΐδες οὐκ ἔτ' ἀχαιοὶ & Ennius, *O verè Phrygiæ, neque enim Phryges*. Quoi qu'il en soit, cet Antoine n'étoit pas heureux en surnoms, car on l'avoit surnommé *Hybrida*.

2. *A moins d'un pour cent par mois.*] On sçait assez que chez les Romains, aussi-bien que chez les Grecs, l'interêt se payoit tous les mois, avec cette difference, que chez les Romains c'étoit aux Ides, c'est-à-dire vers le milieu du mois; & chez les Grecs à la fin. L'interêt d'un pour cent par mois étoit exorbitant; cependant, comme le commerce en argent étoit alors devenu beaucoup plus commun qu'il n'étoit dans les premiers tems de la Republique, on verra dans la suite qu'on passoit cet interêt en Justice.

Epist. 21. Lib. 5. & Ep. 1. & 2. Lib. 6.

3. *Mais peut-être que ce sera un bonheur pour moi.*] ταυτόματον ἡμῶν *supp.* κάλλιον βουλεύεται. C'est un vers de Menandre qui étoit passé en proverbe, & qui signifie *que souvent la fortune nous sert mieux que la prudence.* Ciceron veut dire que ce sera un avantage pour lui d'avoir lieu de se plaindre d'Antoine, parce que cela le dispensera de le soûtenir contre Pompée. Cependant quelques raisons qu'il pût avoir, il ne laissa pas de parler for-

tement pour lui dans le Sénat quelques jours après, & il empêcha qu'on ne lui donnât cette année un Successeur.

Epist. 5. Lib. 5. fam.

4. *Car voici une nouvelle histoire, &c.*] Ce qui doit sur-tout, dit Ciceron, m'empêcher de soûtenir Antoine, c'est que cela confirmeroit le bruit qu'on fait courir en Macedoine, que je partage avec lui l'argent qu'il tire des peuples de cette Province.

5. *J'ai un méchant homme d'affranchi, nommé Hilarus, qui a tenu vos Livres de compte, & dont vous êtes le Patron.*] Les Citoyens d'une mediocre naissance avoient tous un Patron marqué, à qui ils alloient le matin faire leur cour, & qu'ils accompagnoient en Public lorsqu'il le souhaitoit. On voit par cet endroit, que lorsqu'un Esclave étoit affranchi, il se choisissoit un Patron, c'étoit comme le premier usage qu'il faisoit de sa liberté; mais cela n'empêchoit pas que son Maître ne fût toujours son Patron naturel, & qu'il n'eût droit d'exiger de lui certains devoirs. Ainsi *Patronus* a deux rapports differens; l'un à *Libertus*, & l'autre à *Cliens*.

Qui a tenu vos Livres de compte.] Les Romains tenoient un état exact de leur recette & de leur dépense, de leurs dettes actives & passives; & il y avoit des cas où ces Livres de compte faisoient foi en Justice.

Il y a dans le texte *Ratiocinatorem & Clientem tuum;* j'ai traduit *qui a tenu vos Livres de compte*, & non pas *qui tient*. Si cet homme avoit été actuellement au service d'Atticus, il en auroit été plus maître que Ciceron ne le fait entendre; lorsqu'il dit,

tâchez d'éloigner ce fripon, s'il y a moyen, SI QUO PACTO POTES.

6. *Valerius le Truchement.*] Quoique presque tous les Romains entendissent & parlassent le Grec, cependant les Gouverneurs de Province avoient toujours avec eux un Truchement, même dans les Provinces où l'on parloit Grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macedoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la Latine lorsqu'ils étoient en fonction *; témoin Ciceron à qui l'on reprocha d'avoir parlé Grec dans le Sénat de Syracuse, pendant qu'il étoit Questeur en Sicile. La Republique entretenoit aussi des Truchemens dans les Villes de commerce, & sur-tout dans les Ports de Mer, pour la commodité des Etrangers de differente nation qui y abordoient.

* *Val. Max. Lib. 2. cap. 2. Verrin. 4.*

7. *Que j'ai part à l'argènt qu'il léve sur les peuples de sa Province.*] Le Gouvernement de la Macedoine étoit échû par le sort à Ciceron, qui le ceda à Antoine son Collegue. Il y a apparence qu'ils firent ensemble un traité secret, & qu'Antoine s'engagea à payer à Ciceron une certaine somme d'argent. C'est sans doute pour cela que lorsque Ciceron parle de cette dette d'Antoine, il le designe par un nom enigmatique, comme dans cette Lettre & dans les deux suivantes.

8. *Cn. Plancius.*] Il étoit alors Tribun des Soldats dans la Macedoine, & il y fut depuis Questeur pendant l'exil de Ciceron, à qui il rendit service; c'est celui pour qui Ciceron fit la Harangue qui nous est restée.

9. *Le divorce qu'il vient de faire avec Mutia.*] Ses galanteries avec César avoient été si publiques, que Pompée ne crût pas devoir attendre son retour pour la repudier. C'est par rapport à cette galanterie de César avec Mutia, que Pompée pendant la guerre Civile contre César l'appelloit Ægiste, parce que non content d'avoir debauché sa femme, il en vouloit encore à sa vie.

Plutar. Apoph. Rom.

10. *Que P. Clodius, fils d'Appius, a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, au sacrifice qui s'y faisoit pour le peuple.*] C'étoit le sacrifice que l'on faisoit à la *Bonne Déesse*, dont il n'est pas necessaire de rapporter ici toutes les particularitez. Pour entendre cet endroit il suffit de sçavoir que les femmes seules pouvoient assister à ce sacrifice, qu'on appelloit aussi les Mysteres à cause du rapport qu'il avoit avec les mysteres de Cerés. On faisoit sortir de la maison, où l'on celebroit ces Mysteres, non seulement tous les hommes, mais aussi tous les animaux mâles; la précaution alloit jusqu'à couvrir les Tableaux où il y en avoit quelques-uns representez. Enfin on avoit été si simple jusqu'alors qu'on croyoit fermement qu'un homme qui verroit ces Mysteres, même par hazard & sans dessein, deviendroit aveugle; mais l'avanture de Clodius desabusa tout le monde. Ce sacrifice s'étoit fait l'année précedente chez César; non pas en qualité de grand Pontife, comme l'ont crû plusieurs habiles gens, mais en qualité de Préteur. On ne trouve nulle part que ces Mysteres dussent se célebrer chez le souverain Pontife. Ciceron au contrai-

re

re dit qu'ils se faisoient chez un de ceux qui étoient *cum imperio*, * ce qui ne s'étend qu'aux Consuls & aux Préteurs. Dion † dit positivement qu'ils se faisoient chez un Consul ou chez un Préteur. L'année du Consulat de Ciceron, dans le tems de la conjuration de Catilina, c'est-à-dire au mois de Decembre, ce sacrifice se fit chez Ciceron ; ** & il y a apparence qu'il se celebra cette année à peu près dans le même tems ; car cette Lettre est du premier de Janvier, & Ciceron parle de cette affaire comme nouvelle. Ainsi l'on voit que cette Fête ne se célébroit pas toûjours le premier de Mai, comme le disent d'anciens Auteurs, & comme on le trouve dans les anciens Calendriers.

* *De Arusp. resp.* † *Dion. Lib.* 37. ** *Plutarc. in Cicerone.*

Je ne sçai s'il est necessaire que j'avertisse que ce Clodius dont il est ici parlé, est celui qui fut depuis si fameux par son inimitié pour Ciceron, & dont il sera parlé dans presque toutes les Lettres des quatre premiers Livres. On conçoit bien pourquoi il étoit entré ainsi déguisé chez Cesar. Il étoit d'intelligence avec la Maîtresse de la maison, & il vouloit venger Pompée, & tous les autres maris en grand nombre, qui avoient le même sujet de se plaindre de Cesar. Cette honnête Dame qui sacrifioit un homme de ce merite & si aimé de toutes les autres femmes, à un jeune étourdi, étoit de la même maison que Pompée.

II. *J'en suis plus affligé qu'on ne devroit, ce semble, l'être de la mort d'un Esclave.*] Il y avoit bien de la difference entre nos Va-

lets & les Esclaves des Anciens. Ils faisoient partie de leur Patrimoine, & rien n'attache plus que la proprieté. Souvent ils étoient nez dans leurs maisons. Les Maîtres faisoient élever avec soin ceux qui avoient de la disposition pour les Lettres ; l'on verra dans la

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas tris jam epistolas ; unam à M. Cornelio, quam Tribus Tabernis, ut opinor, ei dedisti ; alteram, quam mihi Canusinus tuus hospes reddidit ; tertiam, quam, ut scribis, ancora soluta de phaselo dedisti. Quæ fuerunt omnes rhetorum, pure loquuntur, cum humanitatis sparsæ sale, tum insignes amoris notis. Quibus epistolis sum equidem ads te lacessitus ad scribendum ; sed idcirco sum tardior, quod non invenio fidelem tabellarium. Quotus enim quisque est, qui episto-

ſuite combien Ciceron avoit d'affection pour Tiron ſon Secretaire, & qu'il vivoit avec lui plûtôt comme avec un ami & un égal, que comme avec un Affranchi.

V. Les Lettres du 16. Livre des Fam.

LETTRE XIII.

Même année DCLXXXXII.

J'AI reçu trois de vos Lettres, l'une par M. Cornelius que vous lui donnâtes, ce me ſemble, aux trois Tavernes, [1] une autre par votre Hôte [2] de Canuſium, [3] & la troiſiéme datée de votre Vaiſſeau [4] l'ancre étant déja levée. Elles ſont toutes trois très-éloquentes, d'un ſtile fort pur, avec tous les agrémens de votre politeſſe, & des marques très-particulieres de votre amitié. Vous ne pouviez pas m'engager plus fortement à vous faire réponſe, & je l'aurois fait plûtôt, s'il étoit aiſé de trouver des commoditez ſûres. Combien peu de gens ſe chargent d'une Lettre de quelque poids, ſans ſe

lam paulo graviorem ferre possit, nisi eam pellectione relevarit? Accedit eo, quod mihi non est notum ut quisque in Epirum proficiscatur. Ego enim te arbitror, caesis apud Amaltheam tuam victimis, statim esse ad Sicyonem oppugnandam profectum. Neque tamen id ipsum certum habeo quando ad Antonium proficiscare, aut quid in Epiro temporis ponas. Ita neque Achaicis hominibus, neque Epiroticis paulo liberiores litteras committere audeo. Sunt autem post discessum à me tuum res dignae litteris nostris, sed non committendae ejusmodi periculo, ut aut interire, aut aperiri, aut intercipi possint.

Primum igitur scito, primum me non esse rogatum sententiam, praepositumque esse nobis pacificatorem Allobrogum, idque admurmurante Senatu, neque me invito esse factum. Sum enim & ab observando homine perverso liber, & ad dignitatem in

payer du port en la liſant. De plus il arrive ſouvent que je ne ſuis pas averti du départ de ceux qui vont en Epire ; je crois même que vous n'y êtes plus, & que vous ſerez déja parti pour votre expedition de Sicione, après en avoir fait les préparatifs dans votre Amalthée. [5] Je ne ſçai enfin quand vous irez trouver Antoine, ni combien de tems vous demeurerez en Epire ; ainſi je n'oſe confier des Lettres écrites avec quelque liberté, ni à des Achéens, ni à des Epirotes. Il eſt arrivé depuis votre départ des choſes qui valent bien la peine de vous être mandées ; mais je ne veux point expoſer de telles Lettres à être, ou perdues, ou interceptées, ou lûes enfin par d'autres que par vous.

Vous ſçaurez d'abord qu'on ne m'a point fait opiner le premier, [6] & qu'on m'a préferé le Pacificateur des Allobroges. [7] Le Sénat en a fort murmuré ; pour moi je n'en ſuis pas autrement fâché. Cela me diſpenſe d'avoir des égards pour un méchant homme, & me laiſſe plus de liberté pour ſoûtenir le rang que je tiens dans la République. D'ailleurs, il eſt preſqu'auſſi honorable d'opiner le

Republica retinendam contra illius voluntatem solutus: & ille secundus in dicendo locus habet auctoritatem pæne principis, & voluntatem non nimis devinctam beneficio Consulis. Tertius est Catulus, quartus (si etiam hoc quæris) Hortensius. Consul autem ipse parvo animo & pravo, tantum cavillator genere illo moroso, quod etiam sine dicacitate ridetur, facie magis, quam facetiis, ridiculus: nihil agens cum Republica, sejunctus ab optimatibus: à quo nihil speres boni Reipublicæ quia non vult; nihil metuas mali, quia non audet. Ejus autem collega & in me perhonorificus, & partium studiosus ac defensor bonarum, quinimmo leviter inter se dissident.

Sed vereor ne hoc, quod infectum est, serpat longius. Credo enim te audisse, cum apud Cæsarem pro populo fieret, venisse eo muliebri vestitu virum; idque sacrificium cum virgines instaurassent, mentionem à Q.

ſecond, [8] & cela donne moins d'engagement avec le Conſul. Catulus [9] parla le troiſiéme, & , ſi vous en voulez ſçavoir davantage , Hortenſius [10] le quatriéme. Pour revenir à ce Conſul, [11] c'eſt un petit & méchant eſprit, un de ces railleurs chagrins, qui ne laiſſent pas quelquefois de faire rire, [12] plus plaiſant par ſa figure que par ſes bons mots. Il n'eſt ni dans le Parti du Peuple, ni dans celui des Grands. [13] La République n'en doit eſperer rien de bon, il a de trop mauvaiſes intentions ; mais auſſi elle n'a point de mal à en craindre, il n'a pas aſſez de courage. Pour ſon Collegue, [14] il me traite avec beaucoup de diſtinction, il aime & ſoûtient le bon parti ; auſſi ne ſont-ils pas déja trop bien enſemble.

Mais j'ai peur que cette vilaine affaire qui eſt maintenant ſur le tapis, n'ait de fâcheuſes ſuites. Je crois que vous aurez ſçû qu'on a trouvé un homme déguiſé en femme, au ſacrifice qui ſe faiſoit pour le Peuple chez Ceſar, ce qui obligea les Veſtales à recommencer

Cornificio in Senatu factam : (is fuit princeps ; ne tu forte aliquem nostrum putes) posteà rem ex S. C. ad Pontifices relatam, idque ab iis nefas esse decretum : deinde ex S. C. Consules rogationem promulgasse ; uxori Cæsarem nuntium remisisse. In hac causa Piso, amicitia P. Clodii ductus, operam dat, ut ea rogatio ; quam ipse fert, & fert ex S. C. & de religione, antiquetur. Messala vehementer adhuc agit severe. Boni viri precibus Clodii removentur à caussa ; operæ comparantur, nosmetipsi qui Lycurgei à principio fuissemus, quotidie demitigamur. Instat & urget Cato. Quid multa ? Vereor, ne hæc, neglecta à bonis, defensa ab improbis, magnorum Reipublicæ malorum caussa sint.

la cérémonie. Cornificius en parla au Sénat le premier; je suis bien aise de vous le dire de peur que vous ne croyiez que ce fut quelqu'un de nous. [15] On renvoya l'affaire aux Pontifes, qui déclarerent que c'étoit un sacrilege. Là-dessus les Consuls par ordre du Sénat ont proposé au Peuple d'en faire informer, & Cesar a répudié sa femme. [16] Le Consul Pison, ami particulier de Clodius, agit sous main pour faire rejetter par le Peuple cette proposition que lui-même a faite, qui est autorisée par un decret du Sénat, & où la Religion est interessée. Son Collegue fait paroître jusqu'à present beaucoup de vigueur & de severité. Nos gens de bien se laissent flechir par les prieres de Clodius qui, en attendant, se pourvoit de gens de main. Moi-même, qui dans les commencemens aurois été inflexible, [17] je deviens tous les jours plus traitable; [18] Caton seul ne se relâche point. Que vous dirai-je? J'apprehende que cette affaire négligée par les bons Citoyens, & trop bien soûtenue par les méchans, n'ait des suites très-fâcheuses pour la République.

Tuus autem ille amicus, (scin quem dicam? de quo tu ad me scripsisti, postea quam non auderet reprehendere, laudare cœpisse,) nos, ut ostendit, admodum diligit, amplectitur, amat, aperte laudat; occulte, sed ita, ut perspicuum sit, invidet nihil come, nihil simplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς [a] *honestum, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum. Sed hæc ad te scribam alias subtilius. Nam neque adhuc mihi satis nota sunt: & huic terræ filio nescio cui committere epistolam tantis de rebus non audeo.*

a In rebus quæ sunt Reip.

Provincias Prætores nondum sortiti sunt. Res eodem est loci, quo reliquisti. τοποθεσίαν [a], *quam postulas, Miseni, & Puteolorum, includam orationi meæ. A. D.* III *Non. Decemb. mendose fuisse animadverteram. Quæ laudas ex oratio-*

a Descriptionem.

Quant à votre ami, [19] m'entendez-vous ? Celui de qui vous me mandiez, que n'ayant pas osé me blâmer, il avoit pris le parti de me louer ; cet ami, dis-je, m'aime fort à ce qu'il témoigne, il me soûtient, me caresse, me loue en public, pendant qu'il me porte envie en secret, de telle maniere neanmoins que tout le monde s'en apperçoit. [20] On ne voit en lui ni honnêteté, ni franchise, ni noblesse dans ce qui regarde le Gouvernement, [21] ni élevation, ni courage, ni liberté. Mais je vous entretiendrai de tout ceci plus à fond une autre fois ; aussi-bien n'y vois-je pas encore tout-à-fait clair, & je n'ose confier à un inconnu, comme celui qui vous porte cette Lettre, des secrets de cette importance.

Les Préteurs n'ont pas encore tiré leurs Provinces au sort, [22] cette affaire en est toujours au point où vous l'avez laissée. Je ferai entrer dans ma Harangue la description de Pouzolles [23] & de Misene [24] que vous me demandez, je m'étois déja apperçu que je m'étois trompé en datant du troisiéme de Decembre. Pour vous dire la verité, ce qui vous plaît dans mes

nibus, mihi crede, valde mihi placebant: sed non audebam antea dicere. Nunc vero, quod à te probata sunt, multo mihi ἀττικώτερα [b] *videntur. In illam orationem Metellinam addidi quædam. Liber tibi mittetur, quoniam te amor nostri* φιλορήτορα [c] *reddidit.*

b Magis Attica.
c Amantem artis dicendi.

Novi quidnam scribam? quid etiam? Messala Consul Autronianam domum emit H-S. CCCCXXXVII. *Quid id ad me, inquies? tantum, quod ea emptione & nos bene emisse judicati sumus: & homines intelligere cœperunt, licere amicorum facultatibus in emendo ad dignitatem aliquam pervenire. Teucris illa lentum negotium est, sed tamen est in spe. Tu ista confice. A nobis liberiorem epistolam exspecta.* VI. *Kalend. Febr. M. Messala & M. Pisone Coss.*

Harangues, me plaisoit fort aussi, quoique je n'osasse vous le dire; maintenant, que j'ai votre approbation, je les trouverai encore meilleures. J'ai fait quelques additions à celle contre Metellus; [25] je vous en envoirai une copie, puisque votre amitié pour moi vous a mis dans le goût des pieces d'éloquence.

Qu'ai-je encore à vous dire? Attendez: le Consul Messala a acheté la maison d'Autronius [26] quatre cens trente-sept mille sesterces. [27] Quel interêt y prenez-vous, m'allez-vous dire? Le voici. Cet achat justifie le mien, & fait voir qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour une acquisition qui fasse honneur dans le monde. [28] Mon affaire avec Antoine ne finit point, j'espere neanmoins d'être payé. Ayez soin de ce que je vous ai recommandé. Je vous écrirai au premier jour avec plus de liberté. Le 25. de Janvier sous le Consulat de Messala & de Pison.

REMARQUES
SUR LA XIII. LETTRE.

AUx trois Tavernes.] Sur le chemin d'Appius. Cet endroit a conſervé ſon ancien nom *le tre Taberne*.

2. *Votre Hôte.*] On ſçait qu'en ce temslà le devoir d'une mutuelle hoſpitalité étoit ſi bien établi, qu'on n'étoit preſque jamais reduit à aller loger dans une Hôtellerie. Ce droit paſſoit des peres aux enfans, & l'on conſervoit dans les familles certaines marques qu'on appelloit *Teſſeras hoſpitalitatis*, avec leſquelles on ſe faiſoit reconnoître. On appelloit donc *Hoſpites* ceux chez qui on alloit loger, lorſqu'on paſſoit par quelque ville, ou ceux qu'on logeoit chez ſoi.

3. *Canuſium.*] Ville de la Pouille.

4. *De votre Vaiſſeau.*] DE PHASELO; ſorte de bâtiment à voiles & à rames, qui avoit été ainſi nommé de la Ville de Phaſelis en Pamphilie, qui avoit ſervi long-tems de retraite aux Pirates.

5. *Et que vous ſerez déja parti pour votre expedition de Sicione, après en avoir fait les preparatifs dans votre Amalthée.*] CÆSIS AD AMALTHEAM TUAM VICTIMIS, STATIM ESSE AD SICIONEM OPPUGNANDAM PROFECTUM. A la lettre, *qu'après avoir immolé des victimes dans votre Amalthée, vous êtes allé aſſieger Sicione*. Cela ſignifie ſans metaphore;

que vous êtes parti de votre maiſon d'Epire, pour aller à Sicione vous faire payer de l'argent qui vous y eſt dû. On verra dans la ſuite que les Sicioniens ne vouloient point payer Atticus ; c'eſt pour cela que Ciceron parle du voyage d'Atticus pour cette Ville, comme d'une expedition militaire. On ſçait aſſez que les Generaux d'armée, & ſur-tout les Conſuls Romains, avant que de partir pour la guerre, faiſoient toujours un ſacrifice ſolemnel.

Amalthée.] C'eſt comme l'on ſçait le nom de cette fameuſe Chévre nourrice de Jupiter, qui pour recompenſe, donna à une de ſes cornes, cette merveilleuſe proprieté, qu'on y trouvoit tout ce qu'on vouloit. On voit bien qu'Atticus donna ce nom à ſa maiſon d'Epire, pour marquer qu'on y trouvoit toutes les choſes neceſſaires pour la commodité & pour l'agrement.

6. *Que l'on ne m'a pas fait opiner le premier.*] Ciceron rend compte ici à Atticus de la premiere ſéance du Senat, qui s'étoit tenue le même jour qu'il écrivoit cette Lettre. On gardoit ordinairement, pendant toute l'année, le même ordre en demandant les avis que l'on avoit ſuivis dans la premiere ſéance,* avec cette exception ſeulement, que pendant les derniers mois de l'année, les Conſuls deſignez pour la ſuivante, opinoient avant tous les Conſulaires. Apparemment que Ciceron avoit opiné le premier l'année précedente ; & c'eſt la ſeule raiſon qu'il pouvoit avoir de ſe plaindre de ce que le Conſul Piſon ne lui avoit pas fait le même honneur cette année. A cela près, il n'étoit pas ſurprenant qu'il eût donné la préference à C. Piſon qui étoit

ſon parent. Ciceron pouvoit aiſement ſe conſoler, puiſqu'on le faiſoit paſſer avant Catulus & Hortenſius.

* *Agell. Lib.* 4. *cap.* 10. *& Lib.* 14. *cap.* 7. *Sueton. Jul.*

7. *Le Pacificateur des Allobroges.*] C. Piſon dont nous avons parlé ſur la dixiéme Lettre. Ciceron le déſigne ainſi par raillerie, à cauſe de quelques legers mouvemens qu'il y avoit eus dans la Gaule Narbonoiſe, pendant qu'il en étoit Gouverneur. * Les Allobroges comprenoient ce que nous appellons à preſent la Savoye & le Dauphiné.

* *Dion. Lib.* 37.

8. *Il eſt preſque auſſi honorable d'opiner le ſecond.*] Comme ſur les affaires que l'on propoſe, il n'y a ordinairement que deux ſentimens & deux partis à prendre, le ſecond opinant pouvoit former un avis auſſi-bien que le premier.

9. *Catulus.*] Le fils de ce grand homme, que Marius fit mourir ſi inhumainement. Il devint encore plus illuſtre que ſon pere. Il avoit été Conſul l'an 675, & fut depuis Cenſeur & Chef du Sénat ; il étoit alors chargé de faire rebâtir le Capitole qui avoit été brulé ; enfin c'étoit un des plus grands perſonnages, & des meilleurs Citoyens qu'eût alors la Republique.

10. *Hortenſius.*] Le fameux Orateur, qui ſeul pouvoit diſputer à Ciceron le premier rang. Il étoit d'une maiſon très-ancienne, & illuſtrée par la Dictature.

11. *Ce Conſul.*] M. Pupius Piſon. Il étoit de la maiſon Calpurnia qui étoit Patricienne, mais il avoit été adopté par un Plebeïen nommé

Pupius ; ſans cela il n'auroit pû être Conſul avec Meſſala qui étoit Patricien. Quoique Ciceron en faſſe ici un ſi étrange portrait, il ne laiſſe pas de reconnoître ailleurs qu'il tenoit quelque rang parmi les Orateurs de ſon tems, * & qu'il s'étoit diſtingué par la grande connoiſſance qu'il avoit de la langue Grecque. Après ſa Préture il avoit eu le Gouvernement d'Eſpagne, † & il avoit remporté quelques avantages qui lui firent accorder l'honneur du Triomphe.

* *De clar. Orat.* † *In Piſon. pro Flacco.*

12. *Un de ces railleurs chagrins qui ne laiſſent pas quelquefois de faire rire.*] TANTUM CAVILLATOR GENERE ILLO MOROSO QUOD ETIAM SINE DICACITATE RIDETUR. *Cavillatio*, c'eſt une plaiſanterie ſuivie, & *Dicacitas*, des bons mots courts & détachez. 2. *de Oratore. Cum duo ſint genera facetiarum alterum æquabiliter in omni ſermone fuſum ; alterum peracutum & breve : illa à veteribus ſuperior cavillatio, hæc altera dicacitas nominata eſt.* On voit par-là que *quod etiam ſine dicacitate ridetur*, ne ſignifie pas ici *ſans rien dire de riſible*, comme traduit Monſieur de S. Real, mais *qui ne laiſſe pas de faire rire ſans dire de bons mots*. Ce que l'on dit, peut être très-plaiſant, ſans être un bon mot. Reſte à examiner ce que c'eſt que *genus cavillationis moroſum*. Manuce dit que c'eſt *cum facie riſum movemus, nulla ſermonis feſtivitate*, & pour appuyer cette interpretation, il cite un paſſage du 2. Livre *de l'Orateur*, que cet habile Commentateur n'a pas aſſurement entendu. Le voici. *Primum igitur genus quod riſum vel maxime movet, non*

est nostrum ; morosum , superstitiosum , suspiciosum , gloriosum , stultum. Naturæ ridentur ipsæ , quas personas agitare solemus , non sustinere. Ciceron veut dire que la premiere maniere de plaisanterie , c'est lorsqu'on joue certains personnages propres à faire rire , comme celui d'un homme chagrin & facheux, d'un superstitieux , &c. *naturæ ridentur ipsæ ;* alors c'est plûtôt ce caractere qui fait rire , que ce que disent ceux qui le jouent ; cette sorte de plaisanterie convient au Comedien & non pas à l'Orateur ; il doit se moquer de ces caracteres , & non pas les representer ; *quas personas agitare solemus , non sustinere.* On voit donc clairement que Ciceron n'a pas voulu marquer ici un certain genre de plaisanterie qu'il appelle *morosum* , non plus que *genus superstitiosum , suspiciosum , &c.* De plus Ciceron dans le même endroit distingue une troisiéme espece de plaisanterie qui est precisément celle que Manuce exprime par ces mots , *cum facie risum movemus.* Saumaise veut qu'on lise ici *mocoso* , au lieu de *moroso.* Mocosus vient de *μῶκος* sanna , & c'est precisément la même chose que ce que Ciceron appelle *oris depravationem.* Cette leçon fait un bon sens ; mais il y a ici une si grande uniformité dans tous les Manuscrits, qu'on ne peut pas les abandonner pour suivre cette conjecture ; d'ailleurs ce mot ne se trouve , ni dans Ciceron , ni dans aucun ancien Auteur avant Quintilien. *Cavillator genere illo moroso , &c.* signifie donc ici un homme plaisant par *un air chagrin , ou naturel , ou affecté.* Ciceron donne le même caractere à ce Pison dans le Livre des Orateurs illustres ;

sæpe stomachosum, &c. Et plus bas, *hominum ineptias ac stultitias, quæ devorandæ nobis sunt, non ferebat, iracundiusque respuebat; sive morose, ut putabatur, sive ingenuo liberoque fastidio.*

13. *Il n'est ni dans le parti du peuple ni dans celui des Grands.*] Depuis les Gracques il y avoit toujours eu dans la Republique deux partis. L'un de ceux qu'on appelloit *Populares*, qui en flattant le peuple, & tâchant de diminuer l'autorité du Sénat, cherchoient à s'élever eux-mêmes, & à se rendre puissans. L'autre parti qu'on appelloit *optimatum*, parce qu'il étoit composé de la plus grande partie de la Noblesse & des meilleurs Citoyens, soûtenoit l'autorité du Sénat contre les entreprises des Tribuns, & de tous ceux qui se livroient trop à la multitude. Marius & Cesar furent à la tête du premier Parti, & Sylla & Pompée à la tête du second.

Muret au lieu de *cum Republica*; lit ici *cum populo;* mais sans changer la leçon ordinaire qui est celle de tous les Manuscrits, je crois avec Casaubon qu'on peut fort bien lui donner le sens que nous avons suivi. *Nihil agens cum Republica*, pourroit encore s'expliquer ainsi *dans tout ce que fait ce Consul, il ne se propose point le bien de l'Etat.* Je ne sçai où Monsieur de S. Real a pris le sens qu'il donne à cet endroit. Il traduit *il ne fait rien de son chef, & il est gouverné absolument par les Grands de son Parti. Sejunctus ab aliquo*, n'a jamais signifié gouverné par quelqu'un; &. de plus Ciceron dit expressement dans la Lettre suivante que Pison avoit aliené de lui tous les gens du bon

Parti *omnes bonos*, ce qui, dans le stile de Ciceron, est la même chose que *optimates*, comme on verra par tout dans ces Lettres.

14. *Son Collegue.*] M. Valerius Messala Niger, d'une Maison Patricienne, qui descendoit du Valerius qui fut Consul avec le Brutus qui chassa Tarquin.

15. *Par quelqu'un de nous.*] C'est-à-dire, par quelque Consulaire. Cornificius n'avoit été que Préteur.

16. *Cesar a repudié sa femme.*] C'étoit déclarer qu'il la croyoit coupable, & Clodius par consequent. Cependant, lorsqu'il fut appellé pour déposer en Justice sur cette affaire, il dit qu'il n'en avoit aucune connoissance; & pourquoi, lui dit-on, avez-vous repudié votre femme? C'est, répondit-il, que je veux que tout ce qui m'appartient soit aussi exempt de soupçon que de crime. Il concevoit qu'un homme du caractere de Clodius pourroit lui être d'un grand usage pour les projets qu'il meditoit deslors. Jamais homme ne fut plus maître que Cesar, de son ressentiment & de ses passions; ou, pour mieux dire, il en avoit une dominante qui les regloit toutes, son ambition.

Sueton. Jul. Plut. Cicer.

17. *Si inflexible.*] LYCURGEI. Ciceron fait ici allusion, non pas à la severité des Loix de Lycurgue Legislateur de Lacedemone, mais à l'Orateur Athenien de même nom, dont on disoit qu'il trempoit sa plume dans du poison. C'étoit le fleau de tous les méchans Citoyens; il avoit été chargé de la Police d'Athenes; & il poursuivit les voleurs &

ſcelerats avec tant de vigueur, qu'il en pur-
entierement cette grande Ville.

ionyſ. Halicar. Plut. in Bruto. Diod. Sicul. . 6.

8. *Caton.*] Arriere-petit-fils du Cenſeur
même nom ; il eſt ſi connu par tous les
toriens de ce tems-la, & ſur-tout par Plu-
que qui a écrit ſa vie, qu'il ſeroit entie-
nent inutile d'en rien dire ici de particu-
. Il n'avoit encore été que Tribun du peu-
; mais ſon merite perſonnel, ſon exacte
bité, ſon zele pour le bien de l'Etat, e-
npt de toute vûe particuliere, l'avoient déja
s à la tête du bon Parti, & l'égaloient à ceux
i avoient paſſé par les premieres Charges
la Republique.

19. *Votre ami.*] Pompée qui étoit arrivé
ome entre cette Lettre & la précedente.
ſera ſans doute ſurpris d'en trouver ici un
trange portrait ; comment y reconnoître le
ros de l'Oraiſon *pro lege Manilia ?* Mais on
ccoûtumera bientôt, en liſant ces Lettres,
abattre de l'idée qu'on s'en étoit faite ; &
n reconnoîtra combien les Portraits des
negyriſtes ſont flatez.

20. *Pendant qu'il me porte envie en ſecret,*
telle maniere neanmoins que tout le monde
n apperçoit.] Voilà un trait auquel on re-
nnoît Pompée ; il n'étoit diſſimulé que par
t, & ſes fineſſes ne lui réuſſiſſoient point.
elius dit ailleurs du même Pompée, *Solet*
im aliud ſentire & loqui, neque tantum va-
e ingenio ut non appareat quid cupiat. Epiſt.
Lib. 8. *Fam.*

V. Rem. 10. *ſur la* 1. *Lettre, & Rem.* 4. *ſur*
10. *Lettre du* 4. *Livre.*

21. *Nulle Noblesse dans ce qui regarde le Gouvernement.*] *Nihil* ἐν τοῖς πολιτικοῖς *honestum.* L'*honestum* est ici la même chose que le τὸ καλὸν des Grecs, & ce que les Philosophes opposoient à *turpe* & à *utile.* Ciceron veut donc dire que dans le Gouvernement Pompée ne se proposoit pas le bien de la Republique, comme l'honneur & le devoir l'y obligeoient; car l'*honestum* s'étend à tous les devoirs, comme on peut voir dans les Livres Philosophiques de Ciceron, & surtout dans les Offices. *Quintilian. Lib. 2. cap. 5. nos justum, pium, religiosum, ceteraque his similia honesto complectimur.* Monsieur de S. Real n'a pas compris le sens de cet endroit, ou ne l'a pas rendu lorsqu'il a traduit *ni honnêteté envers le Public.* Jamais *honestus* n'a signifié honnête envers quelqu'un.

22. *Les Préteurs n'ont point encore tiré leurs Provinces au sort.*] Il s'agit ici des Préteurs de l'année précedente. Q. Ciceron l'avoit été, & ainsi Ciceron & Atticus s'interessoient à cette affaire d'une maniere particuliere. Les Préteurs tiroient ordinairement leurs Provinces au sort peu de tems après qu'ils étoient entrez en Charge, mais les mouvemens qui avoient suivi la conjuration de Catilina, avoient retardé cette affaire, parce qu'on avoit envoyé plusieurs Préteurs dans differens endroits de l'Italie, pour dissiper les restes de cette conjuration.

Dion. Lib. 37. Oros. Lib. 6. cap. 6.

23. *Pouzolles.*] Ville maritime de la Campanie, fameuse par ses eaux chaudes.

24. *Misene.*] Autre Ville de la même côte

;. *Celle contre Metellus.*] surnommé *Ne-*
frere de Metellus-Celer. Il avoit été Tri-
l'année après le Consulat de Ciceron, &
;toit déclaré ouvertement contre lui. Aulu-
; & Quintilien citent cette Harangue dont
; nous reste que le titre. *Oratio adversus*
ionem Metelli ; c'étoit une Harangue que
;ron avoit faite dans le Sénat, pour répon-
à celle que ce Tribun avoit faite contre lui
ınt le peuple.

;pist. 1. *&* 2. *Lib.* 5. *Fam. Aulu-Gel. Lib.* 18.
7. *Quintilian. Lib.* 9. *cap.* 3.

6. *Autronius.*] C'est celui qui avoit été
gné Consul avec P. Sylla ; mais ayant été
ı & l'autre convaincus de s'être servis pour
;aire élire de moyens défendus par les
; , on cassa leur élection, ce qui étoit la
ıe ordinaire. Autronius fut bani depuis,
ır avoir trempé dans la conjuration de Ca-
na.

;. *Rem.* 3. *sur la* 2. *Lettre du* 3. *Livre.*

;7. *Quatre cens trente-sept mille sesterces.*]
viron 41078 livres. Je suis persuadé, aussi-
n que Casaubon, qu'il y a ici erreur dans
;exte ; ce qui est arrivé souvent aux Co-
tes, qui la plûpart n'ont pas compris la
;niere de compter des Romains, & qui
;ant trouvé en abregé, ont pû se tromper
ıs facilement. Ciceron parle d'un achat
;nsiderable, & qui avoit fait du bruit, d'une
;ison qui faisoit honneur à un homme de
qualité de Messala, d'une acquisition qu'on
uvoit comparer à la sienne ; or tout cela
peut convenir à une maison de quarante-
. mille livres, dans un tems où l'argent
;it très-commun. Celle de Ciceron avoit

coûté trois millions cinq cens mille sesterces, *environ 329000 livres.* Je ne crois pas neanmoins qu'il soit necessaire de supposer comme Casaubon que Ciceron fait ici un argument *à majori ad minus*, & que la maison de Messala avoit plus coûté que celle de Ciceron. Pour que Ciceron pût s'autoriser de l'exemple de Messala, il suffisoit que l'achat que ce dernier avoit fait fût considerable, & qu'il eût emprunté pour le faire.

28. *Qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour faire une acquisition qui fasse honneur.*] Comme Ciceron étoit un nouveau Noble *novus homo*, on avoit trouvé fort mauvais qu'il eût acheté une maison qui avoit été à l'illustre famille des Crassus, & sur-tout qu'il eût emprunté plus de la moitié du prix pour faire cette acquisition, qui étoit au dessus de sa fortune. Mais

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

VEreor ne putidum sit scribere ad te, quam sim occupatus: sed tamen destinebar, ut huic vix tantulæ epistolæ tempus habuerim, atque id ereptum è summis occupationibus,

l dissimule ici la principale circonstance du eproche qu'on lui faisoit, & qui ne lui étoit oint commune avec Messala, c'est qu'il a-'oit emprunté à un homme pour qui il étoit rêt de plaider ; car en ce tems-la non seu-ement il n'étoit pas permis de prendre de 'argent de ses Parties, il n'étoit pas même ermis de leur en emprunter ; & cela étoit egardé comme une chose si odieuse, que, orsque cela fut découvert avant que Ciceron ût acheté, & qu'on le lui reprocha en lein Sénat, il nia tout net, non seulement u'il eût emprunté, mais même qu'il pen-ât à faire aucune acquisition ; & lorsqu'il 'eût faite, il crût en être quite pour un bon not ; *Les habiles Acquereurs n'ont garde de dire u'ils ayent envie d'acheter, de peur d'attirer les encheres.*

Aulu-Gel. Lib. 12. *cap.* 12.

LETTRE XIV.

Même année DCLXXXXII.

JE suis presque honteux de vous dire combien je suis occupé [1] ; je e suis à un tel point, qu'à peine i-je le tems de vous écrire cette Lettre qui sera courte, encore faut-il que je le dérobe à des affaires très-

tionibus. Prima concio Pompeii qualis fuisset, , scripsi ad te antea, non jucunda miseris, inanis improbis, beatis non grata, bonis non gravis. Itaque frigebat. Tum Pisonis Consulis impulsu levissimus Tribunus pleb. Fufius in concionem produxit Pompeium. Res agebatur in Circo Flaminio: & erat in eo ipso loco illo die nundinarum πανήγυρις [a]. *Quæsivit ex eo, placeret ne ei judices à Prætore legi, quo consilio idem Prætor uteretur. Id autem erat de Clodiana religione ab Senatu Constitutum. Tum Pompeius* μάλ᾽ ἀριστοκρατικῶς [b] *locutus est; Senatusque auctoritatem sibi omnibus in rebus maximam videri, semperque visam esse, respondit, & id multis verbis. Postea Messala Consul in Senatu de Pompeio quæsivit quid de religione, & de promulgata rogatione sentiret. Locutus ita est in Senatu, ut omnia illius ordinis consulta* γενικῶς [c] *lau-*

a Conventus. *b* Valde pro statu optimatum *c* Generaliter.

importantes. Je vous ai déja mandé comment on a trouvé la premiere Harangue de Pompée [2], aussi peu satisfaisante pour le petit peuple que pour les riches, de nulle force contre les méchans, & sans dignité au jugement des gens de bien; cela fut donc d'un grand froid. Depuis, un étourdi de Tribun, nommé Fufius, à l'instigation du Consul Pison, présenta Pompée au Peuple [3] dans le Cirque de Flaminius [4], où il y avoit ce jour-la une grande Foire [5], & lui demanda s'il étoit d'avis que le Préteur choisît les Commissaires pour juger l'affaire de Clodius [6], conformement à la déliberation du Sénat. Pompée parla fort à l'avantage des Grands, & déclara que l'autorité du Sénat lui paroissoit & lui avoit toujours paru respectable, & il s'étendit fort là-dessus. Le Consul Messala lui ayant depuis demandé dans le Sénat son sentiment sur ce sacrilege, & sur la proposition qu'on avoit faite au Peuple, il répondit en louant tout ce qui étoit émané de cette auguste compagnie, mais sans entrer dans aucun détail; & s'étant assis, il me dit qu'il

daret: mihique ut assedit, dixit; se putare, satis ab se etiam de istis rebus esse responsum.

Crassus postea quam vidit illum excepisse laudem ex eo, quod suspicarentur homines ei Consulatum meum placere, surrexit, ornatissimeque de meo Consulatu locutus est; ut ita diceret, se, quod esset Senator, quod civis, quod liber, quod viveret, mihi acceptum referre; quoties conjugem, quoties domum, quoties patriam videret, toties se beneficium meum videre. Quid multa? totum hunc locum, quem ego varie meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flamma, de ferro, (nosti illas ληκύθους d *) valde graviter pertexuit. Proxime Pompeium sedebam. Intellexi hominem moveri; utrum Crassum inire eam gratiam, quam ipse praetermisisset; an esse tantas res nostras, quae tam libenti Senatu laudarentur, ab eo praefer-*

d Ampullas.

croyoit par là s'être assez expliqué sur ce qui me regardoit. [7]

Crassus voyant que cela lui avoit fait honneur, parce qu'on avoit compris qu'il approuvoit ce que j'avois fait pendant mon Consulat; se leva à son tour, & s'étendit fort sur mes louanges, jusqu'à dire que s'il étoit Sénateur, Citoyen, libre, s'il vivoit encore, il tenoit de moi tous ces biens; que toutes les fois qu'il voyoit sa femme, sa maison, sa patrie, autant de fois il voyoit mes bienfaits. En un mot, il traita fort au long ce grand lieu commun du fer & de la flamme dont j'ai sauvé Rome, que je manie comme vous sçavez en tant de façons differentes, & avec de si vives couleurs [8], dans ces Harangues dont vous êtes le souverain Critique [9]. J'étois assis tout auprès de Pompée; & je vis bien qu'il ne comprenoit pas si Crassus avoit seulement voulu profiter mieux que lui de cette occasion pour s'en faire un merite auprès de moi, ou si en effet mes actions étoient assez illustres pour meriter d'être louées avec l'applaudissement du Sénat, sur-tout par un homme qui y étoit d'autant moins engagé que j'avois tou-

tim, qui mihi laudem illam eo minus deberet, quod meis omnibus litteris in Pompeina laude perstrictus esset. Hic dies me valde Crasso adjunxit: & tamen, ab illo aperte, tecte quidquid est datum, libenter accepi. Ego autem ipse, dii boni! Quo modo c ἐνεπερπερευσάμην *novo auditori Pompeio? Si unquam mihi* περίοδοι [f], *si* καμπαὶ [g], *si* ἐνθυμήματα [h], *si* κατασκευαὶ [i], *suppeditaverunt, illo tempore. Quid multa? Clamores. Etenim hæc erat* ὑπόθεσις [l], *de gravitate ordinis, de equestri concordia, de consensione Italiæ, de immortuis reliquiis conjurationis, de vilitate, de otio. Nosti jam in hac materia sonitus nostros: tanti fuerunt, ut ego eo brevior sim, quod eos usque istim exauditos putem.*

e Ostentavi me. *f* Periodi. *g* Flexus. *h* Argumenta. *i* Confirmationes. *l* Argumentum.

Romanæ autem se res sic habent. Senatus ἄρειος πάγος [m]. *Nihil con-*

m Areopagus.

jours loué Pompée à ses dépens [10]. Depuis ce jour-là je suis fort lié avec Crassus ; je ne laissai pas de recevoir ce que Pompée avoit prétendu dire à mon avantage d'aussi bonne grace que s'il s'étoit expliqué plus ouvertement. Mais quand ce fut à moi à parler, Grands Dieux quelle carriere je me donnai ! avec quelle force je relevai devant lui ces mêmes actions sur lesquelles il ne m'avoit point encore entendu ! Si jamais les secrets de mon art, & les figures de la Rhetorique [11] m'ont été de quelque secours, ce fut en cette occasion. En un mot, je parlai bien haut. Comme mon sujet étoit la sagesse du Sénat, la bonne intelligence qui avoit paru dans l'ordre des Chevaliers, le consentement unanime de toute l'Italie, les restes de la conjuration dissipez, l'abondance & la tranquillité rétablie ; vous sçavez quelles sont sur ce sujet mes exclamations ordinaires, elles furent si grandes qu'elles doivent être allées jusqu'à vous, & qu'ainsi il est inutile que je les répete.

Voici quel est maintenant à Rome l'état des affaires ; le Sénat est un second Areopage [12], on ne vit jamais

stantius, nihil severius, nihil fortius. Nam cum dies venisset rogationi ex S. C. ferendæ, concursabant barbatuli juvenes, totus ille grex Catilinæ, duce filiola Curionis; & populum ut antiquaret rogabant. Piso autem Consul, lator rogationis, idem erat dissuasor. Operæ Clodianæ pontes occuparant. Tabellæ ministrabantur, ita ut nulla daretur UTI ROGAS.

Hic tibi Rostra Cato advolat; convicium Pisoni Consuli mirificum facit; si id est convicium, vox plena gravitatis, plena auctoritatis, plena denique salutis. Accedit eodem etiam noster Hortensius, multi præterea boni. Insignis vero opera Favonii fuit. Hoc concursu optimatum comitia dimittuntur: Senatus vocatur. Cum decerneretur frequenti Senatu, contra pugnante Pisone, ad pedes omnium singillatim accidente Clodio, ut Consules populum

tant de fermeté, tant de severité, & tant de vigueur. Le jour que la proposition que l'on avoit faite au Peuple par son ordre, devoit être confirmée, une troupe de jeunes gens à poil folet, reste des amis de Catilina, à la tête desquels étoit Curion ce jeune efféminé [13], alloient & venoient dans la place, & se tourmentoient fort pour empêcher l'affaire de passer. Le Consul Pison qui en avoit fait lui-même la proposition, s'y opposoit tout le premier: Les Satellites de Clodius s'étoient postez à l'entour des *Ponts* [14], & l'on ne distribuoit que les bulletins qui marquoient le refus. [15]

Là-dessus Caton accourt, monte à la Tribune [16], & fait une invective très-violente contre le Consul Pison; si l'on peut appeller invective un discours plein de force & de gravité, & qui n'alloit qu'au bien de l'Etat. Il fut secondé par notre ami Hortensius, & par un grand nombre de gens du bon parti, entre lesquels Favonius [17] se signala. Ce concours de personnes d'autorité fit rompre l'Assemblée. Le Sénat fut aussi-tôt convoqué, & se trouva fort nombreux. On arrêta, malgré l'opposition de Pison, &

cohortarentur ad rogationem accipiendam; homines ad XV. Curioni nullum S. C. facienti assenserunt: ex altera parte facile CCCC fuerunt. Acta res est. Fufius Trib. tum concessit. Clodius conciones miseras habebat, in quibus Lucullum, Hortensium, C. Pisonem, Messallam Consulem contumeliose lædebat; me tantum comperisse omnia criminabatur. Senatus & de provinciis Prætorum, & de legationibus, & de ceteris rebus decernebat, ut ante, quam rogatio lata esset, ne quid ageretur.

Habes res Romanas. Sed tamen etiam illud, quod non speraram, audi. Messalla Consul est egregius, fortis, constans, diligens, nostri laudator, amator, imitator. Ille alter uno vitio minus vitiosus; quod iners, quod somni plenus, quod imperitus, quod [n] ἀπρακτότατος, *sed*

[n] Rebus agendis ineptissimus.

les bassesses de Clodius qui se jettoit aux pieds de tous les Sénateurs, que les Consuls exhorteroient le Peuple à recevoir la proposition qu'on lui avoit faite. Curion [18] qui vouloit qu'on ne fît point de decret, n'eut que quinze voix pour lui, & il y en eut au moins quatre cens de l'avis contraire; l'on dressa le Decret. Le Tribun Fufius prit alors le parti de se retirer, & Clodius se mit à haranguer le Peuple d'une maniere pitoyable, chargeant d'injures Lucullus, Hortensius, Caius Pison, & Messala; pour moi, il se contentoit de me reprocher que j'étois toujours informé de tout [19]. Le Sénat a déclaré qu'on ne parleroit ni des Gouvernemens des Préteurs, ni des Ambassades [20], ni d'aucune autre affaire, que celle-ci n'eût passé.

En voilà assez sur ce qui regarde l'Etat. Mais il faut vous dire encore une chose à laquelle je ne m'étois pas attendu; Messala est un fort bon Consul. Il a beaucoup de vigueur, de fermeté, d'application, & il se fait un honneur de me louer, de m'aimer, & même de m'imiter. Pour son Collegue, il seroit plus vicieux s'il avoit un vice

voluntate ita κεχέκτης [o], *ut Pompeium post illam concionem, quæ ab eo Senatus laudatus est, odisse cœperit. Itaque mirum in modum omnes à se bonos alienavit. Neque id magis amicitia Clodii adductus facit, quam studio perditarum rerum, atque partium. Sed habet sui similem in magistratibus neminem. Præter Fufium, bonis utimur Tribunis pleb. Cornuto vero pseudo Catone.*

o Depravatus.

Quid quæris? Nunc ut ad privata redeam, Τεῦκρις [p] *promissa patravit. Tu mandata effice, quæ recepisti. Quintus frater, qui Argiletani ædificii reliquum dodrantem emit HS. DCCXXV, Tusculanum venditat, ut si possit, emat Pacilianam domum. Cum Lucecio in gratiam redi. Video hominem valde petiturire. Navabo operam. Tu*

p Teucris.

de moins. C'eſt un bonheur qu'il ſoit ſi pareſſeux, ſi endormi, ſi peu habile, & ſi peu agiſſant ; pour de la mauvaiſe volonté, il en a tant, qu'il a commencé à haïr Pompée depuis qu'il l'a entendu parler à l'avantage du Sénat ; auſſi tous les gens de bien ſe ſont déclarez hautement contre lui. Et ce n'eſt pas tant par amitié pour Clodius qu'il le ſoûtient, que par une inclination naturelle pour les mauvaiſes intrigues, & pour les mechantes affaires ; mais heureuſement de tous les Magiſtrats, il n'y a que Fufius qui lui reſſemble ; les autres Tribuns ſont bien intentionnez, & Cornutus [21] en particulier eſt un petit Caton.

Que voulez-vous ſçavoir de plus à mes affaires particulieres ? Antoine m'a enfin payé. Souvenez-vous de faire ce que vous m'avez promis. Mon frere a acheté ſept cens vingt-cinq mille ſeſterces *, les trois autres parts [22] des bâtimens d'Argiletum [23], & il cherche à vendre ſon bien de Tuſculum, pour acheter la maiſon de Pacilius. Il faut vous racommoder avec Lucceius ; il me paroît qu'il en a fort envie, je m'emploirai pour cela. [24]

* Environ 68150 livres.

quid agas, ubi sis, cujusmodi istæ res sint, fac me quam diligentissime certiorem. Idibus Febr.

REMARQUES
SUR LA XIV. LETTRE.

JE *suis presque honteux de vous dire combien je suis occupé.*] NE PUTIDUM SIT, c'est-à-dire, *je crains que cela n'ait un air de vanité.* Il y a bien de la delicatesse & de la politesse dans ce sentiment.

2. *La premiere Harangue de Pompée.*] PRIMA CONCIO. Monsieur de S. Real traduit *la premiere Harangue de Pompée au Sénat;* mais j'ose avancer que dans Ciceron *Concio* s'entend toujours d'une Harangue faite au Peuple & non pas au Sénat, & c'est pour cela que j'ai traduit *tum* par *depuis*. D'ailleurs, il paroît que Ciceron, qui avoit déja rendu compte à Atticus dans une autre Lettre de cette Harangue de Pompée, lui parle ici d'une affaire qui étoit arrivée depuis cette Lettre que nous avons perdue; car ce que Ciceron dit de Pompée dans la Lettre précedente, est trop general, & ne peut avoir de rapport à ce qu'il dit ici.

3. *Un étourdi de Tribun nommé Fufius présenta Pompée au Peuple.*] Les particuliers ne pouvoient haranguer le Peuple à moins qu'ils

Mandez-moi au plûtôt où vous êtes, ce que vous faites, & comment vont vos affaires. Le treiziéme de Février.

---

ne fussent presentez par un Magistrat; & de plus les Tribuns avoient droit d'obliger quelque personne que ce pût être à répondre en pleine Assemblée aux questions qu'ils leur faisoient sur ce qui regardoit le Gouvernement.

V. Rem. 7. sur la 1. Lettre du 4. Livre.

Fufius.] Quintus Fufius Calenus qui se signala par son inimitié contre Ciceron, & par sa liaison avec Clodius & avec Antoine. Il étoit apparemment fils d'un L. Fufius Calenus qui avoit été Préteur en 668, & qui est le premier de ce nom connu dans l'Histoire Romaine.

4. *Dans le Cirque de Flaminius.*] La Loi ou l'usage ne permettoient pas aux Generaux d'Armées, d'entrer dans Rome qu'après leur Triomphe; or Pompée arrivoit de la guerre contre Mithridate, & la cérémonie de son Triomphe ne se fit que huit mois depuis, les deux derniers jours de Septembre; de-là Casaubon conclut fort bien que le Cirque de Flaminius n'étoit pas dans l'enceinte de Ro-

me, puiſque Pompée y harangua le Peuple. Au contraire Monſieur de S. Real qui ne croit pas qu'on puiſſe douter que ce Cirque ne fût dans l'enceinte de Rome, dit, qu'*il falloit bien qu'on n'obſervât plus cette ancienne formalité.* Cependant il paroît qu'elle fut obſervée depuis très-exactement à l'égard du même Pompée, & dans un tems où il avoit encore plus d'autorité que dans celui-ci, c'eſt-à-dire dans les années qui précederent la guerre civile. Comme il avoit alors le Gouvernement d'Eſpagne, & que par cette raiſon il ne pouvoit entrer dans Rome, le Sénat s'aſſembloit dans quelque Temple hors de la Ville toutes les fois qu'il vouloit s'y trouver; & nous verrons dans la ſuite que Ciceron lui-même comptoit que pour ſe diſpenſer d'entrer dans Rome, il n'avoit qu'à demander le Triomphe. Je ne ſçai comment Monſieur de S. Real a pû aſſurer ſi poſitivement que ce Cirque *étoit conſtamment dans la Ville.* Il eſt conſtant au contraire qu'il étoit hors de l'enceinte de Rome auprès de la porte, nommée *Carmentalis*, comme il me ſeroit aiſé de le prouver par pluſieurs paſſages déciſifs. Ce qu'il y a de bon, c'eſt que dans le Chapitre de *Bartholomeus Marlianus de Topographia urbis Romæ*, que Monſieur de S. Real cite, il y a pluſieurs paſſages qui prouvent clairement que le Cirque de Flaminius étoit hors l'enceinte de Rome. Mais on ſçait aſſez que les Sçavans citent plus qu'ils ne liſent. Voici ſeulement deux paſſages par leſquels on pourra juger des autres. Victor dans la deſcription des differens quartiers de Rome, parlant du Temple de Bellone qui étoit

dans le Cirque de Flaminius, dit que le Sénat y donnoit audience aux Ambassadeurs étrangers qu'on ne vouloit pas laisser entrer dans Rome. *Intra ædem Bellonæ in Circo Flaminio, ubi dabatur Senatus legatis quos in urbem admittere nolebant.* Et Asconius en parlant du Temple d'Apollon dit, *ædes Apollinis ...... quæ extra portam est Carmentalem inter forum Olitorium & Circum Flaminium.*

Vide Barthol. Marlian. Topog. Urbis Romæ, Lib. 6. cap 3. & Onuph. Panvin. de ludis Circens. Lib. 1. cap. 18. Epist. 16. Lib. 4. Epist. 1. Lib. 7.

5. *Où il y avoit ce jour-la une grande Foire.*] Cette circonstance n'est pas indifferente. Ciceron veut faire remarquer que c'étoit une irregularité, parce qu'il étoit défendu de traiter d'aucune affaire avec le Peuple les jours de Foire. Mais on s'étoit fort relaché là-dessus depuis que la Loy Hortensia avoit permis de tenir les Audiences pour la commodité des gens de la campagne qui venoient ces jours-la à la Ville; comme on jugeoit les affaires des Particuliers, on crût pouvoir traiter des affaires publiques.

Festus in Nundinas. Macrob. Lib. 1. Saturn. cap. 16.

6. *S'il étoit d'avis que le Préteur choisît les Commissaires pour juger l'affaire de Clodius.*] Ils se tiroient ordinairement au sort; mais le Sénat avoit ordonné que dans ce cas particulier le Préteur les choisiroit lui-même, parce qu'on esperoit qu'il ne choisiroit que des Juges très-integres, au lieu que dans un tems si corrompu le sort ne pouvoit pas manquer d'en donner plusieurs très-aisez à gagner.

Il eſt aſſez étonnant que tant d'Auteurs ayant parlé de cette affaire de Clodius, on ne trouve nulle part le nom du Prêteur qui la jugea.

7. *Qu'il croyoit par là s'être aſſez expliqué ſur ce qui me regardoit.*] Pompée vouloit faire entendre à Ciceron qu'en loüant tout ce que le Senat avoit fait depuis quelque tems, c'étoit approuver tout ce que Ciceron avoit fait pendant ſon Conſulat. Il vouloit ſurtout parler des Conjurez que Ciceron avoit fait mourir ſur un ſimple Arrêté du Senat, & ſans leur faire leur procès dans les formes, parce que les circonſtances ne le permettoient pas, & que le mal demandoit un prompt remede.

8. *Avec de ſi vives couleurs.*] NOSTI ISTAS ληκύθυς, ληκύθοις; c'étoit un vaſe où l'on mettoit les parfums, & les couleurs, & qui ſe prend metaphoriquement pour les couleurs-mêmes. Pline le jeune en parlant de Ciceron s'eſt ſervi du même mot, *Marci noſtri ληκύθυς non fugimus. Lib.* 1. *Epiſtola* 2. Et Ariſtophane dit en parlant d'Euripide ληκύθιον ἀπώλεσεν, pour faire entendre qu'il y avoit trop d'art & d'affectation dans ſa poëſie, & qu'elle en étoit moins bonne. *In Ran.*

9. *Le Souverain Critique.*] A la Lettre l'Ariſtarque, c'étoit un celebre Grammairien d'Alexandrie, Precepteur de Ptolomée Lathure, & qui avoit un goût très-ſeur pour diſtinguer les veritables vers d'Homere, de ceux qui étoient ſuppoſez. Auſſi depuis, pour marquer un Critique judicieux, on a dit un *Ariſtarque*, comme pour un Critique temeraire, un *Zoïle.*

10. *Sur-tout par un homme qui y étoit d'autant moins engagé, que j'avois toujours loüé Pompée à ses dépens.*] Au sujet de la guerre des esclaves dont Ciceron avoit attribué la gloire à Pompée, quoiqu'il ne fût venu s'y fourrer que lorsque tout étoit fait. Ce ne fut pas la seule fois que Pompée voulut recueillir la gloire & le fruit des victoires de ceux qui avoient commandé avant lui. Il envia même à Metellus quelque avantage qu'il avoit remporté dans l'Isle de Crete, & voulut sous prétexte du commandement qu'il avoit contre les Pirates lui en ôter l'honneur. * Aussi Lucullus lui reprocha, qu'il étoit comme ces oiseaux qui ne viennent qu'après le combat, lorsque le champ de bataille est couvert de corps morts, & qu'il n'avoit jamais commandé qu'à des restes de guerre.

Pro Lege Man. pro Sextio. * *Vell. Paterc.* Nec ab hujus quidem usura gloriæ temperavit animum Pompeius. *Dio. Lib. 36. Plut. Pomp.*

11. *Si jamais les secrets de mon art, & les figures de la Rhetorique.*] Il y a dans le Texte plusieurs termes d'art, qui, ce me semble, n'auroient pas fait un bon effet en François. J'ai cru qu'il valoit mieux les exprimer en general; aussi-bien les Commentateurs sont partagez sur la signification de quelques-uns; & quand on l'auroit fixée, il ne seroit pas aisé de la rendre juste dans nôtre langue.

12. *Un second Areopage.*] Tout le monde sçait que c'étoit le Senat d'Athenes, celebre par la severité & l'integrité de ses Juges.

13. *Curion ce jeune effeminé.*] Il y a dans

le Texte *Filiola Curionis*. Ciceron l'appelle ainsi, pour marquer sa molesse & son infame débauche; & qu'il étoit comme dit Velleius, * *suæ & alienæ pudicitiæ prodigus*.

* *Lib. 2. Philip. 2. & Plutarch. Anton.*

14. *A l'entour des Ponts.*] Monsieur de S. Real a traduit : *les Tables où l'on donne les suffrages*, & il dit qu'on les appelloit ainsi, parce qu'elles étoient fort hautes & fort étroites, mais c'est en donner une fausse idée. C'étoit réellement de veritables Ponts faits de planches & fort étroits. Il y en avoit un pour chaque Tribu, ou pour chaque Centurie, selon que l'Assemblée étoit formée; & tous les Citoyens passoient sur ces Ponts pour donner leurs suffrages. On leur donnoit deux bulletins à l'un des bouts, & lorsqu'ils étoient à l'autre, ils jettoient dans une corbeille celui qu'ils vouloient, & pour empêcher la confusion & les tromperies, on avoit fait ces Ponts fort étroits, de sorte qu'il n'y pouvoit passer que peu de monde à la fois. Marius les avoit même fait encore retrécir de son tems. Il y avoit des gens preposez pour observer ce qui s'y passoit. De cet usage étoit venue l'expression *de ponte dejicere*, priver du droit de suffrage.

15. *Et l'on ne distribuoit que les bulletins qui marquent le refus.*] ITA UT NULLA DARETUR, UTI ROGAS. La formule sous laquelle on proposoit les Loix, c'étoit : *Placet ne vobis Quirites*, *&c.* ou *velitis jubeatis ;* & l'on donnoit à chaque Citoyen deux billets; sur l'un il y avoit ces deux Lettres, U. R. *uti rogas ;* & sur l'autre, A. *antiquo ;* je rejette, je ne veux point d'innovation, comme l'explique Festus.

16. *La Tribune*] ROSTRA. Tout le monde sçait que cette Tribune avoit été ainsi appellée, parce qu'elle étoit ornée des proues des Vaisseaux que les Romains avoient ôtez à ceux d'Antium, après s'être rendus maîtres de leur ville.

17. *Favonius.*] C'étoit un homme d'une naissance obscure, & d'un merite assez mediocre, qui ne laissa pas de se distinguer en servant de second à Caton qu'il affectoit d'imiter en tout, mais dont il ne fut jamais que le singe.

18. *Curion.*] Il s'agit ici de Curion le pere; le fils n'étoit point encore Sénateur.

V. Rem. 2. sur la 15. Lettre du 3. Livre.

19. *Que j'étois toujours informé de tout.*] Comme Ciceron dans le tems de la conjuration de Catilina, eut beaucoup d'avis secrets, & qu'il ne vouloit pas commettre ceux qui les lui avoient donnez, il se contentoit souvent de dire en parlant, soit dans le Sénat, soit devant le Peuple, qu'il avoit été informé *se comperisse*. Quoique la suite justifiât qu'il n'avoit eu que de bons avis, cependant c'étoit en general une procedure fort irreguliere & fort odieuse, de condamner à mort des Citoyens Romains du premier ordre, sur le témoignage de Delateurs qui ne paroissoient point; & ses ennemis le lui reprocherent souvent.

Epist. 5. Lib. 5. Fam. Salust. in Cicer.

20. *Ni des Ambassades.*] Le mois de Février où l'on étoit alors, étoit destiné pour les expedier, & le Sénat s'assembloit tous les jours pour cela.

21. *Cornutus*] Caius, il fut Prêteur l'année du rappel de Ciceron à qui il rendit service.

Post red. in sen. pro Sextio.

22. *Les trois autres parts.*] RELIQUUM DODRANTEM. Chez les Romains les mesures se rapportoient à l'*as*, & comme l'*as* se divisoit en douze onces, le tout se divisoit en douze parties. Le *dodrans*, valoit neuf onces ou les trois quarts.

23. *Argiletum.*] Quartier de Rome auprès du Mont Palatin. On peut voir dans Varron *Lib.* 4. *de Ling. Lat.* & dans Servius sur ce vers du 8. de l'Eneide.

Nec non & sacri monstrat nemus Argileti.

les differentes opinions sur l'origine de ce nom. La plus vraisemblable de toutes, c'est que ce lieu fut ainsi nommé *ab argilla*, parce qu'il y avoit autrefois dans cet endroit beaucoup de terre de cette espece. Ce quartier étoit plein de Boutiques de Libraires, & d'Artisans.

24. *Il faut vous racommoder avec Lucceius; il me paroît qu'il en a fort envie, je m'emploirai pour cela.*] Il y a ici deux leçons fort differentes. Les uns lisent *videro hominem, valde petitur, renavabo operam.* Et les autres que nous avons suivis, *Video hominem valde petiturire, navabo operam.* Monsieur de S. Real dit qu'il ne sçait *si l'ambition de trouver un mot extraordinaire*, n'a point determiné les plus habiles Commentateurs pour cette derniere leçon : Mais ce mot extraordinaire, qui est *petiturire*, n'est point de leur façon ; il se trouve nettement dans deux des meilleurs Manuscrits. *Comment*, dit encore Monsieur de S. Real, *s'imaginer qu'après l'éloignement que Lucceius avoit fait paroître pour se racommoder, il*

laissât voir alors qu'il en avoit fort envie ? Et, s'il en avoit envie, qu'étoit-il necessaire que Ciceron agit pour cela ? Il n'est rien de plus aisé à comprendre. Quand on croit avoir lieu de se plaindre d'un ami, plus on l'aimoit, plus on l'estimoit, & plus on est picqué. Mais ce qui avoit d'abord éloigné, c'est bientôt ce qui raproche ; on reconnoît que l'on perd trop à tenir sa colere ; on commence à sentir moins le tort de son ami, que le regret de l'avoir perdu. Le mal, lorsqu'on a fait quelque éclat, c'est qu'il reste une mauvaise honte qui empêche qu'on ne fasse certaines avances ; on laisse voir qu'on ne seroit pas faché de se racommoder, mais on ne le témoigne pas ouvertement. Voilà quelle étoit alors la disposition d'esprit de Lucceius ; s'il avoit paru autrefois à Ciceron si aigri, il avoit eu le tems de s'appaiser depuis quatre ou cinq années. Aussi Ciceron vint à bout de faire cet accommodement, comme on le voit par les Lettres 6. & 10. du 4. Livre. Au reste je ne prétens pas que la leçon que Monsieur de S. Real a suivie après Manuce & les anciennes Editions, ne puisse faire un bon sens. J'ai suivi l'autre, & parce qu'elle en fait aussi un très-bon, & parce qu'elle est appuyée sur d'anciens Manuscrits, & reçûe par de très-habiles Critiques ; & enfin parce que c'est la leçon de l'Edition de Grævius, dont je ne m'éloigne point que je n'aye pour cela des raisons très-fortes. J'ajoûterai même que quoique ces deux leçons puissent se soûtenir, elles ne me satisfont pas entierement ; je ne voudrois pas assûrer que ni l'une ni l'autre soit le veritable texte de Ciceron.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

ASiam Quinto, suavissimo fratri, obtigisse audisti: non enim dubito, quin celerius tibi hoc rumor, quam ullius nostrum litteræ nuntiarint. Nunc quoniam & laudis avidissimi semper fuimus & præter ceteros φιλέλληνες [a] *& sumus, & habemur, & multorum odia, atque inimicitias Reipub. caussa suscepimus; παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο* [b], *curaque effice, ut ab omnibus & laudemur & amemur. His de rebus plura ad te in ea epistola scribam, quam ipsi Quinto dabo. Tu me, velim, certiorem facias, quid de meis mandatis egeris; atque etiam, quid de tuo negotio. Nam ut Brundisio profectus*

a Græcorum amatores.
b Omnimodæ virtutis reminiscere.

es,



LETTRE XV.

Même année DCLXXXXII.

LOrsque vous recevrez cette Lettre, vous aurez déja appris que le Gouvernement d'Asie [1] est échû par le sort à mon cher frere Quintus ; car je ne doute point que vous ne l'appreniez plûtôt par le bruit public que par nos Lettres. Vous voyez donc qu'avides de gloire, comme nous l'avons toujours été, faisant profession d'aimer la nation Grecque [2], & étant chargés d'ailleurs, de tant d'inimitiés que nous nous sommes attirées en servant la République, vous voyez, dis-je, quelle réputation nous avons à soûtenir. Employez donc tous vos soins, servez-vous de toute votre prudence [3], pour que nous puissions mériter une estime, & une affection générale. Mais je vous en dirai davantage lorsque je vous écrirai par mon frere même. Marquez-moi, je vous prie, si vous avez fait ce que je vous ai recommandé, &

es, nullæ mihi abs te sunt redditæ litteræ. Valde haveo scire quid agas. Ibid. Mart.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. LE *Gouvernement d'Asie.*] Il comprenoit presque toute l'Asie mineure, hors quelques Provinces qui faisoient partie de celui de Cilicie, comme nous verrons dans le cinquiéme Livre.

2. *Faisant profession d'aimer la Nation Grecque.*] Les principales Villes de l'Asie mineure, sur-tout celles des côtes, étoient habitées par des Colonies Grecques, qui y avoient porté leur langue, leurs mœurs, & leur religion. Comme la Grece étoit la source de toutes les sciences, le goût de Ciceron pour la litterature lui en avoit donné pour cette Nation. Il avoit même passé plusieurs années en Grece, où il avoit étudié sous les plus habiles Maîtres de Rhetorique, comme faisoient alors tous les Romains qui vouloient se perfectionner dans cet art.

3. *Employez tous vos soins, servez-vous de toute votre prudence.*] Q. Ciceron avoit nommé Atticus pour son Lieutenant; & Ciceron sçavoit combien son frere avoit besoin d'être conduit, comme on peut voir dans la pre-

où en eſt votre affaire. Depuis que vous êtes parti de Brindes, je n'ai point eu de vos nouvelles ; j'en attens avec impatience. Le 15. de Mars.

---

miere & la ſeconde Lettre qu'il lui écrivit pendant qu'il étoit dans ſon Gouvernement. Παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο, *Rappellez maintenant tout ce que vous avez de courage*, diſoit Achille à Hector, étant prêt à combattre contre lui, L'ἀρετὴ dans Homere, ne s'entend que de la force & de la valeur, mais dans l'application que Ciceron en fait ici, il a un ſens plus étendu.



EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

QUæris ex me, quid acciderit de judicio, quod tam præter opinionem omnium factum sit: & simul vis scire, quo modo ego minus, quam soleam, præliatus sim: respondebo tibi ὕστερον πρότερον, Ὁμηρικῶς [a]. *Ego enim, quàm diu Senatus auctoritas mihi defendenda fuit, sic acriter, & vehementer præliatus sum, ut clamor concursusque maxima cum mea laude fierent. Quod si tibi umquam sum visus in Republica fortis, certe me in illa caussa admiratus esses. Cum enim ille ad conciones confugisset; in iisque meo nomine ad invidiam uteretur, dii immortales, quas ego pugnas, & quantas strages edidi? Quos impe-*

a Ordine præpostero, Homericè.

LETTRE XVI.

Même année DCLXXXXII.

VOus me demandez ce qui s'est passé dans ce Jugement qui a si fort surpris tout le monde ; & ensuite, pourquoi j'ai livré dans cette occasion moins de combats qu'à mon ordinaire. Je vais, suivant la methode d'Homere, répondre d'abord à votre seconde question [1], & je reviendrai à la premiere. Tant qu'il y a eu lieu de soûtenir l'autorité du Sénat, j'ai combattu avec tant de force & d'ardeur, que j'ai été suivi & applaudi de tout le monde. Vous avez été plusieurs fois témoin de mon courage dans de pareilles occasions, mais vous m'auriez admiré dans celle-ci. Clodius n'ayant pû rien obtenir du Sénat, & tachant, dans les Harangues qu'il faisoit au Peuple, de le prévenir contre moi, avec quelle chaleur, grands Dieux, je m'engageai alors dans la mêlée ! Quels rudes coups je portai à

tus in Pisonem, in Curionem, in totam illam manum feci? Quo modo sum insectatus levitatem senum, libidinem juventutis? Sæpe, ita me dii juvent, te non solum auctorem consiliorum meorum, verum etiam spectatorem pugnarum mirificarum desideravi.

Posteà vero quam Hortensius excogitavit, ut legem de religione Fusius Tribunus pleb. ferret; in qua nihil aliud à Consulari rogatione differebat, nisi judicum genus; (in eo autem erant omnia) pugnavitque, ut ita fieret; quod & sibi, & aliis persuaserat, nullis illum judicibus effugere posse: contraxi vela, perspiciens inopiam judicum; neque dixi quicquam pro testimonio, nisi quod erat ita notum, atque testatum, ut non possem præterire.

Itaque, si caussam quæris absolutionis, (ut jam πρὸς τὸ πρότερον[a]

[a] Ad prius.

mes ennemis ! Avec quelle force je me jettai ſur Piſon, ſur Curion, & ſur toute leur troupe ! Que je dépeignis vivement la légereté des vieillards, & les débordemens de la jeuneſſe de cette Cabale ! je vous jure que j'ai ſouvent ſouhaité de vous avoir, autant pour témoin de mes exploits, que pour regle de mes actions.

Mais depuis qu'Hortenſius eut imaginé cet expedient, que Fufius propoſât une loi ſur le ſacrilege de Clodius, qui ne differoit de celle des Conſuls, qu'en ce qu'elle remettoit le choix des Juges au ſort, ce qui étoit préciſément l'eſſentiel; Hortenſius ayant donc emporté qu'on tourneroit l'affaire de cette ſorte, parce qu'il s'étoit perſuadé & qu'il avoit perſuadé aux autres, que le criminel ne pouvoit échapper, quelques Juges qu'on lui donnât; je callai alors la voile, ſçachant combien il y en a peu de bons, & je me contentai de dépoſer ce qui eſt ſi bien prouvé & ſi public [2], que je ne pouvois me diſpenſer de l'atteſter.

Pour revenir à votre premiere queſtion; ſi vous voulez ſçavoir ce qui a fait abſoudre Clodius, il n'en faut point

revertar) egestas judicum fuit, & turpitudo. Id autem ut accideret, commissum est Hortensii consilio: qui dum veritus est, ne Fufius ei legi intercederet, quæ ex S. C. ferebatur, non vidit illud, satius esse illum in infamia relinqui ac sordibus, quam infirmo judicio committi. Sed ductus odio properavit rem deducere in judicium; cum illum plumbeo gladio jugulatum iri tamen diceret.

Sed judicium, si quæris, quale fuerit, incredibili exitu; sic, uti nunc ex eventu ab aliis, à me tamen ex ipso initio concilium Hortensii reprehendatur. Namut rejectio facta est clamoribus maximis; cum accusator, tanquam Censor bonus, homines nequissimos rejiceret, reus, tanquam clemens lanista, frugalissimum quemque secerneret; ut pri-

chercher d'autre cauſe que l'indigence & le peu d'honneur de ſes Juges. Et c'eſt entierement la faute d'Hortenſius, qui, dans la crainte que Fufius n'arrêtât la pourſuite en s'oppoſant au decret que le Sénat avoit propoſé au Peuple, n'a pas compris qu'il valoit encore mieux laiſſer Clodius chargé d'un crime ſi odieux dont il ne ſe ſeroit point purgé, que de lui donner des Juges faciles à corrompre. Emporté par ſa haine, il s'eſt trop preſſé de le faire juger, perſuadé, comme il le diſoit, qu'il ne falloit qu'un poignard de plomb pour le percer.

Que ſi vous me demandez plus en particulier comment la choſe s'eſt paſſée, je vous dirai que ç'a été d'une maniere fort ſurprenante pour ceux qui n'ont reconnu la faute d'Hortenſius que par l'évenement, mais non pas pour moi qui l'avois connue d'abord. La récuſation ayant donc été faite non ſans beaucoup de bruit, l'Accuſateur, comme un Cenſeur exact, ayant rejetté les mauvais Juges [3] que le ſort préſentoit; & l'Accuſé, comme un Maître de Gladiateurs qui épargne ſes meilleurs Eſclaves [4], ayant recuſé les

mum judices consederunt, valde diffidere boni cœperunt. Non enim umquam turpior in ludo talario consessus fuit. Maculosi Senatores, nudi Equites, Tribuni non tam ærati quam, ut appellantur, ærarii. Pauci tamen boni inerant, quos rejectione fugare ille non potuerat; qui mœsti inter sui dissimiles & mœrentes sedebant, & contagione turpitudinis vehementer permovebantur.

Hic, ut quæque res ad consilium primis postulationibus referebatur, incredibilis erat severitas, nulla varietate sententiarum: nihil impetrarat reus: plus accusatori dabatur, quam postulabat: triumphabat (quid quæris?) Hortensius se vidisse tantum: nemo erat, qui illum reum, ac non millies condemnatum arbitraretur. Me vero teste producto, credo te ex acclamatione Clodii advocatorum audisse,

plus honnêtes gens; dès que les Juges eurent pris leur place, les gens de bien commencérent à appréhender beaucoup. En effet, on ne vit jamais dans un Académie de jeu un si vilain assemblage [5]; des Sénateurs diffamés, des Chevaliers ruinés, des Gardes du Trésor qui n'avoient point sçû conserver leur propre bien [6]. Cependant il s'y trouvoit quelques Juges integres que le criminel n'avoit pû récuser [7], & qui tristes & confus de se voir avec des gens qui leur ressembloient si peu, paroissoient craindre que l'infamie du corps ne retombât sur les particuliers.

Dans les Préliminaires, à chaque article sur lequel on opina, il parut d'abord une sévérité incroyable: Nulle varieté dans les avis, le criminel n'obtenoit rien, l'Accusateur avoit plus qu'il ne demandoit. Je vous laisse à penser si Hortensius s'applaudissoit d'avoir vû si clair dans cette affaire. Il n'y avoit personne qui ne crût Clodius perdu & condamné mille fois. Mais, lorsque je me présentai pour déposer contre lui, les cris que firent ceux qui l'assistoient [8] furent si grands que vous aurez pû les entendre, & apprendre

quæ consurrectio judicum facta sit; ut me circumsteterint; ut aperte jugula sua pro meo capite P. Clodio ostentarint. Quæ mihi res multo honorificentior visa est, quam aut illa, cum jurare tui cives Xenocratem testimonium dicentem prohibuerunt; aut cum tabulas Metelli Numidici, cum hæ, ut mos est, circumferrentur, nostri judices aspicere noluerunt; multo hæc, inquam; nostra res major. Itaque judicum vocibus, cum ego sic ab iis, ut salus patriæ, defenderer, fractus reus, & una patroni omnes conciderunt. Ad me autem eadem frequentia postridie convenit, qua cum abiens Consulatu sum domum reductus.

Clamare præclari Areopagitæ; se non esse venturos, nisi præsidio constituto. Refertur ad consilium; una sola sententia præsidium non desideravit. Defertur res ad Sena-

par-là comment les Juges se leverent tous, m'environnerent, & présenterent la gorge à Clodius pour lui faire comprendre qu'ils me défendroient au peril de leur vie. Je vous avoue que cela me parut plus glorieux pour moi, que ce qui arriva à Xenocrate [9], lorsque vos Concitoyens se contenterent de sa déposition, sans vouloir qu'il la confirmât par un serment; ou lorsque du tems de nos Peres, les Juges de Metellus Numidicus [10] accusé de concussion, détournerent les yeux lorsqu'on leur présenta ses Livres de compte. J'ai trouvé quelque chose de plus honorable dans ce qui m'est arrivé. Les Juges ayant donc déclaré qu'ils étoient prêts à me défendre comme le salut de la Patrie, Clodius & ceux qui le soûtenoient, furent également consternés. Le lendemain j'eus chez moi une aussi grande foule, que lorsque je m'y retirai en sortant du Consulat.

Notre nouvel Aréopage déclare ensuite qu'il ne se rassemblera point qu'on ne lui ait donné des Gardes. Ils déliberent entr'eux s'ils en demanderont; un seul fut pour n'en point demander. L'affaire est portée au Sénat, qui la re-

tum; gravissime, ornatissimeque decernitur: laudantur judices: datur negotium magistratibus: responsurum hominem nemo arbitrabatur.

ἔσπετε νῦν μοι Μοῦσαι ὅππως δὴ πρῶτον πῦρ ἔμπεσε [a]. *Nosti Calvum, ex Nannejanis illum, illum laudatorem meum, de cujus oratione erga me honorifica ad te scripseram. Biduo per unum servum, & eum ex gladiatorio ludo, confecit totum negotium: arcessivit ad se, promisit, intercessit, dedit. Jam vero (o dii boni, rem perditam) etiam noctes certarum mulierum, atque adolescentulorum nobilium introductiones nonnullis judicibus pro mercedis cumulo fuerunt. Ita, summo discessu bonorum, pleno foro servorum,* XXV. *judices ita fortes tamen fuerunt, ut, summo proposito periculo, vel perire maluerint, quam perdere omnia.* XXXI. *fuerunt quos fames magis, quam fama commove-*

a Præite nunc mihi, Musæ, quomodo ignis primum illapsus sit.

gle d'une maniere fort ſage & fort honorable pour eux. On les loue de leur précaution, & l'on charge les Magiſtrats d'y pourvoir. Tout le monde croyoit que Clodius n'oſeroit plus comparoître.

Dites-moi maintenant, ô Muſes, par où le feu commença à prendre [11]. Vous connoiſſez ce chauve mon Panégyriſte [12], qui fit, il y a quelque tems, ce diſcours à ma louange, dont je vous ai rendu compte. C'eſt lui qui a conduit toute cette affaire, & cela en deux jours, par le miniſtere d'un ſeul Gladiateur de ſes Eſclaves. Il a fait venir chez lui les Juges, il a promis, il a cautionné, il a donné. Bien plus, bon Dieu, quelle horreur ! on a fait avoir par-deſſus le marché à certains Juges les faveurs de quelques Dames & de quelques jeunes gens de qualité. Ainſi les gens du bon parti n'ayant plus oſé paroître, parce que la place étoit pleine d'Eſclaves armés, il s'eſt trouvé néanmoins vingt-cinq Juges aſſez courageux, pour aimer mieux s'expoſer à tout, que de perdre la République ; les autres, au nombre de trente-un, ont plus redouté la faim que l'infamie.

rit. Quorum Catulus cum vidisset quendam. Quid vos, inquit, præsidium à nobis postulabatis? An, ne nummi vobis eriperentur, timebatis? Habes, ut brevissime potui, genus judicii, & causam absolutionis.

Quæris deinceps, qui nunc sit status rerum, & qui meus. Reipub. statum illum, quem tu meo consilio, ego divino confirmatum putabam, qui bonorum omnium conjunctione, & auctoritate Consulatus mei fixus, & fundatus videbatur, nisi quis nos Deus respexerit, elapsum scito esse de manibus uno hoc judicio: si judicium est, triginta homines populi Romani levissimos, ac nequissimos, nummulis acceptis, jus ac fas omne delere, &, quod omnes non modo homines, verum etiam pecudes factum esse sciant, id Talnam, & Plautum, & Spongiam, & ceteras hujusmodi quisquilias statuere, nunquam esse factum.

Catulus en ayant rencontré un, lui dit, ourquoi nous demandiez-vous des Gardes ? étoit-ce de peur qu'on ne vous olât l'argent que Clodius vous a donné ? Voilà le plus en abregé qu'il m'a té possible, comment s'est passée cette ffaire, & ce qui a fait absoudre Clodius.

Vous me demandez ensuite quel est epuis ce jugement l'état de la République, & le mien en particulier. Sçahez que cet état dans lequel nous a croyions affermie, vous par má conuite, & moi par la seule faveur des Dieux ; qui paroissoit fondé si solidement sur la bonne intelligence des gens e bien, & sur l'autorité que mon Conulat leur avoit donnée ; sçachez, dis-e, que cet heureux état, si quelque Dieu n'y remedie, nous échappe des mains par ce seul jugement, si c'est un ugement que trente des plus méprisales & des plus méchans hommes de la République, ayent violé à prix d'argent tout ce qu'il y a de plus sacré, & u'un Talna, un Plautus, un Spongia, & autres pareilles canailles ayent delaré faux un fait connu de toute la erre.

Sed tamen, ut te de Repub. consoler, non ita, ut sperarunt mali, tanto imposito Reipub. vulnere, alacris exsultat improbitas in victoria. Nam plane ita putaverunt, cum religio, cum pudicitia, cum judiciorum fides, cum Senatus auctoritas concidisset, fore, ut aperte victrix nequitia, ac libido pœnas ab optimo quoque peteret sui doloris, quem improbissimo cuique inusserat severitas Consulatus mei. Idem ego ille, (non enim mihi videor insolenter gloriari, cum de me apud te loquor, in ea præsertim epistola, quam nolo aliis legi) idem, inquam, ego recreavi afflictos animos bonorum unumquemque confirmans, excitans. Insectandis vero, exagitandisque nummariis judicibus, omnem omnibus studiosis, ac fautoribus illius victoriæ παῤῥησίαν [a] *eripui: Pisonem Consulem nulla in re consistere unquam sum passus: desponsam homini jam Syriam ademi: Senatum*

a Loquendi libertatem.

Mais apprenez auſſi pour vous conſoler, que, malgré la profondeur de cette plaie, la perfidie ne triomphe pas avec tant d'inſolence que les méchans ſe l'étoient promis. Car ils s'étoient certainement flattés que la Religion, la pudicité, l'integrité des jugemens, l'autorité du Sénat, ayant été foulés aux pieds, la perverſité & la convoitiſe victorieuſes ſe vengeroient hautement ſur les gens de bien, de ce que la rigueur des Loix avoit fait ſouffrir aux méchans pendant mon Conſulat. Ce même Conſul (car je crois que la modeſtie ne me défend pas de parler avantageuſement de moi dans une Lettre, que je ne veux point qui ſoit vûë d'autre que de vous) votre ami, dis-je, a conſolé les gens de bien, il les a ſoûtenus & encouragés; & en pourſuivant à toute outrance ces Juges corrompus, il a fait taire l'inſolence de tous ceux qui s'applaudiſſoient de cette infame victoire. J'ai empêché qu'on ne paſsât, quoique ce fût au Conſul Piſon, je lui ai enlevé le Gouvernement de Syrie [13] qu'il croyoit déja tenir. J'ai fait reprendre au Sénat

ad pristinam suam severitatem revocavi, atque abjectum excitavi: Clodium præsentem fregi in Senatu, cum oratione perpetua, plenissima gravitatis, tum altercatione ejusmodi, ex qua licet pauca degustes. Nam cetera non possunt habere neque vim neque venustatem, remoto illo studio contentionis, quem ἀγῶνα [a] vos appellatis.

Nam, ut Idib. Maii in Senatum convenimus, rogatus ego sententiam multa dixi de summa Republica, atque ille locus inductus à me est divinitus; ne una plaga accepta, patres conscripti conciderent, ne deficerent: vulnus esse ejusmodi, quod mihi nec dissimulandum, nec pertimescendum videretur: ne aut metuendo ignavissimi, aut ignorando stultissimi judicaremur. Bis absolutum esse Lentulum, bis Catilinam: hunc tertium jam esse à judicibus in Remp. immissum.

a Certamen.

ſa premiere ſévérité, & j'ai relevé ſon courage. J'ai confondu Clodius en face, & par un diſcours ſuivi, plein de véhémence, & dans une conteſtation dont je ne vous rapporterai que quelques traits ; car le reſte n'auroit pas la même force & la même grace n'étant plus ſoûtenu par la chaleur de la diſpute, ou pour parler avec vous autres Grecs, du combat.

Le Sénat s'étant aſſemblé le quinziéme de Mai, lorſque ce fut à moi à opiner, je parlai en général des affaires de la République, & je tombai d'une maniere admirable ſur celle de Clodius, dans ce ſens ; que pour avoir reçû une ſeule bleſſure, il ne falloit pas s'abandonner au découragement ; qu'on ne devoit, ni la diſſimuler, ni s'en allarmer ; que comme il y auroit de la folie & de l'inſenſibilité à l'un, il y auroit de la foibleſſe à l'autre. Que Lentulus & Catilina avoient été abſous chacun deux fois [14] ; que Clodius n'étoit que le troiſiéme ſcélerat qu'on avoit lâché contre la République. Vous vous

Erras, Clodi, non te judices urbi, sed carceri reservarunt; neque te retinere in civitate, sed exilio privare voluerunt. Quamobrem, patres conscripti, erigite animos, retinete vestram dignitatem. Manet illa in Rep. bonorum consensio: dolor accessit bonis viris; virtus non est imminuta: nihil est damni factum novi: sed quod erat inventum est: in unius hominis perditi judicio plures similes reperti sunt.

Sed quid ago? pæne orationem in epistolam inclusi. Redeo ad altercationem. Surgit pulchellus puer: objicit mihi, me ad Bajas fuisse. Falsum: sed tamen quid hoc? simile est, inquam, quasi dicas in operto fuisse. Quid, inquit, homini Arpinati cum aquis caldis? Narra, inquam, pa-

trompez, dis-je ensuite, en m'adressant à lui, vos Juges n'ont point voulu vous faire grace ; s'ils vous ont laissé dans l'enceinte de Rome, c'est qu'elle est une véritable prison pour vos pareils ; l'exil eût été pour vous une espece de liberté. Reprenez donc courage, Messieurs, soûtenez votre dignité ; l'union qui régnoit entre les gens de bien subsiste toujours ; pour avoir un nouveau sujet de douleur, ils n'en ont pas moins de résolution. Il n'est même arrivé aucun mal nouveau dans la Republique ; celui qui y étoit caché n'a fait que paroître, on a découvert plusieurs scélerats semblables à celui qu'ils ont absous.

Mais que fais-je ? je mets ici insensiblement toute ma Harangue ; je reviens à notre dispute. Ce beau Garçon [15] se leve & me reproche que j'ai été à Bayes [16] ; il n'en est rien, lui dis-je, mais après tout, cela est bien different de se trouver aux Mysteres les plus sacrés, & les plus interdits aux hommes. Il appartient bien, reprend-t'il, à un rustaut d'Arpinum d'aller à des bains ; je m'en rapporte, dis-je à votre sœur [17] qui se seroit bien accommodée de ce rustaut [18], comme les Pirates qui vous prirent s'accommoderent de vous. [19]

trono tuo, qui Arpinates aquas concupivit: noſti enim Marinas. Quo-
6 *uſque, inquit, hunc regem feremus? Regem appellas, inquam, cum Rex tui mentionem nullam fecerit? Ille autem Regis hereditatem ſpe devorarat. Domum, inquit, emiſti. Putes, inquam, dicere judices emiſti: juranti, inquit, tibi non crediderunt. Mihi vero, inquam,* XXV. *judices crediderunt:* XXXI. *quoniam nummos ante acceperunt, tibi nihil crediderunt. Magnis clamoribus afflictus conticuit, & concidit.*

Noſter autem ſtatus eſt hic. Apud bonos iidem ſumus, quos reliquiſti; apud ſordem urbis, & fæcem multo melius nunc, quam reliquiſti, nam & illud nobis non obeſt, videri noſtrum teſtimonium non valuiſſe. Miſſus eſt ſanguis invidiæ ſine dolore, atque etiam hoc magis, quod omnes

Jusqu'à quand, Messieurs, s'écria-t'il, souffrirez-vous qu'un Particulier fasse ici le Roi? Comment repris-je, osez-vous encore parler de Roi qui ne vous a pas même nommé dans son Testament; c'est qu'il avoit compté sur la succession de Quintus Marcius le Roi son beau-frere. Comme il me reprocha ensuite la maison que j'ai achetée, que diriez-vous donc, lui répondis-je, si j'avois acheté les voix de mes Juges? Les miens, reprit-il, ne se sont point fiés à vous, puisqu'ils n'ont point eu d'égard à votre déposition. Il y en a eu vingt-cinq, repartis-je, qui se sont fiés à moi: mais ceux-mêmes qui vous ont absous ne se sont pas fiés à vous, puisqu'ils ont voulu être payés d'avance. La huée qui s'éleva là-dessus le fit taire, & acheva de l'accabler.

Voici maintenant dans quelle situation je me trouve; je suis toujours parmi les gens de bien dans la même considération, mais beaucoup mieux que je n'étois lorsque vous êtes parti, parmi la canaille, & la vile populace. Le peu d'égard qu'on a eu à ma déposition n'y a pas nui, c'est un coup en l'air qui n'a pas laissé de contenter mes en-

illi fautores illius flagitii, rem manifestam illam redemptam esse à judicibus confitentur. Accedit illud, quod illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula, me ab hoc Magno unice diligi putat: & hercule multa & jucunda consuetudine conjuncti inter nos sumus, usque eo, ut nostri isti comissatores conjurationis barbatuli juvenes, illum in sermonibus Cnæum Ciceronem appellent. Itaque & ludis, & gladiatoribus mirandas [a] ἐπισημασίας *sine ulla pastoricia fistula auferebamus.*

a Significationes.

Nunc est exspectatio comitiorum: in qua omnibus invitis trudit noster Magnus Auli filium: atque in eo neque auctoritate, neque gratia pugnat, sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quæ modo asellus onustus auro posset ascendere. Consul au-

vieux, & qui n'intéresse point mon honneur; d'autant plus que ceux qui ont conduit cette mauvaise intrigue, avouent (ce qui n'est que trop clair) qu'ils n'en sont venus à bout qu'à force d'argent. De plus cette populace misérable & affamée, qui se plaît si fort à entendre haranguer ses Tribuns, & qui ne cherche qu'à succer le Tresor public [20]; me croit l'ami intime de Pompée; & il est vrai que je suis avec lui dans une societé fort étroite & fort agréable; jusques-là que nos jeunes gens à poil folet, les entremetteurs de la conjuration, appellent Pompée par raillerie Cneius Ciceron [21]. Aussi, quand je parois aux jeux publics, ou aux combats des Gladiateurs, il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose sifler. [22]

Nous sommes à présent dans l'attente de l'Assemblée pour l'élection des Consuls. Pompée porte Afranius [23] en dépit de tout le monde. Ce n'est, ni par son crédit, ni par son autorité, mais avec le secret de Philippe de Macedoine, qui disoit qu'il n'y avoit point de place imprenable, pourvû qu'on y pût faire entrer un âne chargé d'or. On

tem ille, Doterionis histrionis similis, suscepisse negotium dicitur, & domi divisores habere: quod ego non credo. Sed S. C. duo jam facta sunt odiosa, quod in Consulem facta putantur, Catone & Domitio postulante; unum, ut apud magistratus inquiri liceret; alterum, cujus domi divisores haberent, adversus Rempublicam.

Lurco autem tribunus pleb. qui magistratum simul cum lege Ælia iniit, solutus est & Ælia, & Fusia, ut legem de ambitu ferret; quam ille bono auspicio claudus homo promulgavit. Ita comitia in ante diem VI. Kal. Sext. dilata sunt. Novi est in lege hoc, ut, qui nummos in tribu pronuntiarit, si non dederit, impune sit; sin de-

dit que ce Consul, qui ressemble à un mauvais Farceur [24], conduit cette intrigue, & qu'il tient chez lui ceux qui distribuent l'argent, mais je n'en veux rien croire. Cependant le Sénat a fait deux decrets qui choquent bien des gens, parce qu'ils paroissent faits contre ce Consul en particulier, & c'est à la poursuite de Caton & de Domitius qu'ils ont été faits. Par le premier, il est permis d'aller faire la visite, même chez les Magistrats; & le second déclare ennemis de l'Etat ceux chez qui on trouvera de ces Distributeurs d'argent.

De plus, le Sénat a dispensé le Tribun Lurco [25] de suivre à la rigueur ce que portent les Loix Ælia [26] & Fufia, en vertu desquelles on auroit pû l'empêcher d'en proposer une contre les Brigues, quoiqu'il ait été lui-même fait Tribun dans toutes les formes prescrites par la premiere de ces Loix. Ainsi ce boiteux, ce qui est vraîment de bon augure [27], a proposé la sienne sans opposition, & l'élection des Consuls a été renvoyée au vingt-septiéme de Juillet. Ce que cette Loi a de particulier, c'est qu'elle n'établit aucune peine contre ceux qui auront promis de

derit, ut quoad vivat, singulis tribubus H S cIↃ cIↃ. cIↃ *debeat. Dixi, hanc legem P. Clodium jam ante servasse pronuntiare enim solitum esse, & non dare.*

Sed heus tu, videsne consulatum illum nostrum, quem Curio antea [a] ἀποθέωσιν *vocabat, si hic factus erit, fabam mimum futurum? Quare, ut opinor,* [b] φιλοσοφητέον, *id quod tu facis, & istos Consulatus non flocci* [c] ἐατέον.

a Consecrationem. *b* Philosophandum. *c* Relinquere oportet.

Quod ad me scribis, te in Asiam statuisse non ire; equidem mallem ut ires: ac vereor ne quid ista re minus commode fiat. Sed tamen non possum reprehendere consilium tuum, præsertim cum egomet in provinciam non sim profectus. Epigrammatis

l'argent au peuple, pourvû qu'ils ne l'ayent point donné, & elle condamne ceux qui l'auront donné effectivement à payer tous les ans pendant leur vie à chaque Tribu trois mille sesterces *, sur quoi j'ai dit que Clodius avoit observé depuis long-tems cette Loi, qu'il s'étoit souvent dispensé de payer ce qu'il avoit promis.

Mais, dites-moi, ne trouvez-vous pas que le Consulat que Curion appelloit une espece d'Apothéose, va devenir une Royauté de la féve [28], si un aussi indigne homme qu'Afranius y peut parvenir. Il vaut donc bien mieux, à votre exemple, devenir Philosophe, & regarder avec mépris toutes les Magistratures du monde.

Quant à ce que vous me marquez que vous n'irez point en Asie avec mon frere, je vous avoue que j'en suis très-fâché, & je crains bien que cela n'ait de fâcheuses suites pour nous; mais je ne puis vous blâmer, puisque je n'ai pas voulu non plus aller après mon Consulat dans la Province qui m'étoit échûe. Il faudra me contenter des in-

* Environ 280 livres.

tuis, quæ in Amaltheo posuisti, contenti erimus. Præsertim cum & Chilius nos reliquerit, & Archias nihil de me scripserit: ac vereor ne Lucullis, quoniam Græcum poëma condidit, nunc ad Cæcilianam fabulam spectet. Antonio tuo nomine gratias egi; eamque epistolam Manlio dedi. Ad te ideo antea rarius scripsi, quod non habebam idoneum, cui darem, nec satis sciebam, quid darem. Vale. Te vindicavi.

Cincius si quid ad me tui negotii detulerit, suscipiam. Sed nunc magis in suo est occupatus; in quo ego ei non desum. Tu, si uno in loco es futurus, crebras à nobis litteras expecta; ast plures etiam ipse mittito. Velim ad me scribas, cujusmodi sit [a] Ἀμαλθεῖον *tuum, quo ornatu, qua* [b] τοποθεσίᾳ; *& quæ poëmata, quasque historias de* [c] Ἀμαλθείᾳ *habes, ad me mittas. Lubet mihi facere in*

a Amaltheum. *b* Loci forma. *c.* Amalthea.

ſcriptions que vous avez miſes à ma louange dans votre Amalthée [29], puiſque Chilius [30] m'a manqué, & qu'Archias [31] n'a rien fait pour moi; j'appréhende qu'à préſent qu'il a achevé ſon Poëme Grec pour les Lucullus, il ne travaille pour les Metellus [32]. J'ai écrit à Antoine par Manlius, & je lui ai fait des remercîmens de votre part. Si je ne vous ai pas écrit plus ſouvent, c'eſt que je n'ai point trouvé de commodité, & que je manquois de matiere; vous voilà bien dédommagé. [33]

Je me chargerai de tout ce que Cincius me recommandera de votre part; mais je le crois maintenant plus occupé de ſon affaire que de la votre, & je ne lui ſuis pas inutile. Si vous vous fixez en quelque endroit, vous aurez ſouvent de mes nouvelles; que je n'en aie pas moins ſouvent des votres. Envoyez-moi un plan de votre Amalthée, & une deſcription de tous les ornemens que vous y avez mis; enfin tout ce que vous avez là-deſſus en vers & en proſe. J'ai envie de faire quelque choſe de ſembla-

Arpinati. Ego tibi aliquid de meis scriptis mittam. Nihil erat absoluti.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. JE *vais, suivant la methode d'Homere, répondre d'abord à votre seconde question &c.*] ὕστερον πρότερον Ὁμηρικῶς *ordine præpostero Homerice.* Homere dans ses deux Poëmes, ne garde point l'ordre des tems; son Iliade ne commence pas par l'arrivée des Grecs devant Troye, ni son Odissée par le départ d'Ulisse; & il a été suivi en cela par presque tous ceux qui ont fait après lui des Poëmes Epiques. Ciceron dit qu'il a imité ici Homere, quoique dans le fond l'ordre qu'il suit, ne soit renversé que par rapport aux questions d'Atticus, mais il est naturel par rapport à la suite des faits qu'il avoit à raconter.

2. *Je me suis contenté de déposer ce qui étoit si bien prouvé & si public, &c.*] Clodius vouloit prouver l'*alibi*, & que le jour même qu'on l'accusoit d'avoir troublé le sacrifice de la bonne Déesse, il étoit à Interamnes Ville à quinze lieues de Rome. Ciceron déposa au contraire, qu'il lui avoit parlé

ble à Arpinum. Je vous envoirai aussi quelque ouvrage de ma façon, mais je n'ai rien maintenant d'achevé.

---

trois heures avant ce sacrifice. Plutarque nous apprend que ce fut la femme de Ciceron qui le porta à déposer, en haine d'une des sœurs de Clodius qui avoit voulu épouser Ciceron, & dont sa femme étoit toujours jalouse, quoiqu'il paroisse par la suite de ces Lettres, qu'il s'en falloit beaucoup que Ciceron fût bien avec elle.

3. *L'accusateur comme un Censeur exact, ayant rejetté les mauvais Juges.*] Lorsque les Censeurs faisoient le dénombrement du Peuple Romain, ils avoient le pouvoir de retrancher du Sénat & de l'ordre des Chevaliers ceux qu'ils croyoient indignes de tenir ce rang.

V. Rem. 15. sur la 2. Let. & Rem. 1. sur la 10. Let. du 4. Liv.

4. *Comme un Maître de Gladiateurs qui épargne ses meilleurs Esclaves.*] Comme les Gladiateurs appartenoient en propre à leurs Maîtres, qui les louoient à ceux qui donnoient au Peuple cet horrible divertissement,

& que leurs combats alloient ſouvent jusqu'à la mort, on conçoit aiſément que leurs Maîtres expoſoient plus volontiers les moins bons, parce qu'il y avoit moins à perdre.

5. *On ne vit jamais dans une Académie de jeu un ſi vilain aſſemblage.*] IN LUDO TALARIO. Les jeux de hazard que l'on jouoit dans ces Académies, étoient tous des eſpeces de jeux de dez ; car le jeu des cartes n'étoit point connu des Romains. Mais, pour entendre la comparaiſon que Ciceron fait ici, il n'eſt pas neceſſaire d'expliquer en détail quels étoient les jeux de hazard de ce tems-la. On ſçait aſſez que les Académies de jeu n'ont jamais été un rendez-vous d'honnêtes gens, & encore moins du tems de Ciceron, où l'on ne voyoit point des femmes de qualité tenir leurs maiſons ouvertes pour de pareilles Aſſemblées.

6. *Des Tribuns du Treſor qui n'ont pas ſçû conſerver leur propre bien.*] Sylla avoit réſervé aux ſeuls Sénateurs le droit d'être Juges ; mais depuis quelques années Aurelius Cotta, par une nouvelle Loi, l'avoit fait partager entre les trois Ordres de l'Etat, car les Gardes du Treſor n'étoient que les plus aiſés parmi le Peuple. Ciceron remarque donc ici que quoique ces Gardes du Treſor fuſſent ordinairement riches, ceux qui étoient Juges de Clodius ne l'étoient point, & qu'ainſi ils étoient plus faciles à corrompre.

Tribuni non tam ærati, quam, ut appellantur, Ærarii.] Il y a ici un jeu dans les mots, dont j'ai rendu le ſens par un equivalent, le mieux qu'il m'a été poſſible. *Æratus*, ſignifie ici riche, Plaute s'en eſt ſervi dans le

même sens. Ciceron joue sur la double signification d'*ærarius*. *Tribunus Ærarius*, c'étoit un Garde du Tresor, & *ærarius* dans le sens de Ciceron signifie *ære alieno obstrictus*.

7. *Que le criminel n'avoit pû recuser.*] C'est que les deux Parties ne pouvoient recuser qu'un certain nombre de Juges.

8. *De ceux qui l'assistoient.*] ADVOCATORUM. Je ne sçai s'il est necessaire que j'avertisse que les *advocati* n'étoient pas ce que nous appellons à present *Avocats*, mais ceux qui accompagnoient l'accusé, qui s'intéressoient & sollicitoient pour lui; comme chez nous les parens & les amis des Parties se trouvent à l'Audience.

9. *Xenocrate.*] Disciple de Platon, & encore plus Philosophe par ses mœurs que par sa doctrine; on peut voir Suidas, Diogene Laërce dans sa vie, & Valere Maxime, Liv. 2. chap. 5.

10. *Metellus Numidicus.*] Le vainqueur de Jugurtha Roi de Numidie, & qui étoit non seulement un des plus grands hommes de son tems, mais le plus vertueux & le meilleur Citoyen qu'eût alors la Republique. Il fut accusé de *concussion* par les Partisans de Marius qui, non content de lui avoir fait ôter le commandement contre Jugurtha, par une injustice criante, lui fut toujours depuis contraire, jusqu'à ce qu'enfin il le fit exiler. Il avoit à se reprocher à l'égard de Metellus la plus horrible de toutes les ingratitudes, & les hommes sont si injustes, que plus ils ont tort, moins ils pardonnent. Les Italiens disent, *Chi a fatto l'ingiuria non perdona mai.*

Pro Balbo. Pro Archia. Val. Max. Lib 2.

cap. 10. *Remarque* 1. *sur la* 5. *Lettre du* 3. *Livre.*

11. *Dites-moi maintenant, ô Muses, par où le feu commença à prendre.*] C'est une invocation d'Homere aux Muses, avant que de commencer à décrire comment les Troyens mirent le feu aux Vaisseaux des Grecs. Platon voulant expliquer comment les troubles & les séditions arrivent dans une Republique, commence par la même invocation.

Iliad. π. Plat. polit. 8.

12. *Vous connoissez ce Chauve mon Panegyriste.*] On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Crassus; cela a un rapport trop clair avec ce que Ciceron dit de lui dans la quatorziéme Lettre. Il étoit plus propre qu'un autre pour faire réüssir une pareille affaire, à cause du credit que ses richesses lui donnoient. L'on sera surpris de voir un homme de ce rang, se mêler d'une si vilaine intrigue; mais cela s'accorde fort avec ce que Salluste dit de lui, qu'il étoit le Protecteur de tous les mechans Citoyens. *Ne Crassus, more suo, suscepto malorum patrocinio, Rempublicam turbaret.* Bell. Catil.

Ex Nannicianis illum.] Je n'ai point traduit ce mot énigmatique, parce qu'on n'en sçait point le veritable sens, & qu'heureusement il n'est nullement necessaire pour l'intelligence de cet endroit. Voici ce que les Commentateurs disent de plus raisonnable. On trouve certains *Nanneii* qui furent proscrits par Sylla, & l'on sçait d'ailleurs que Crassus avoit amassé une partie de ses grandes richesses en achetant à vil prix le bien de ceux qui furent proscrits dans ces malheureux tems. *Ex Nanneianis il-*

lum, signifie donc *sectorem illum bonorum Nanneianorum*.

13. *Je lui ai enlevé le Gouvernement de Syrie.*] Cette Province avoit été conquise depuis peu par Pompée ; il y avoit laissé Æmilius Scaurus l'un de ses Lieutenans, à qui Ciceron en fit donner le commandement. Il fit la guerre contre les Arabes, & vainquit le Roi Arethas.

Joseph. Ant. Lib. 14. *cap.* 8. *App. in Syr.*

14. *Que Lentulus & Catilina avoient été absous chacun deux fois.*] Lentulus le principal des complices de Catilina. Il fut accusé la premiere fois d'avoir diverti les deniers dont il avoit eu le manîment pendant sa Questure. On ne sçait point le sujet de la seconde accusation. Nous apprenons seulement de Plutarque, qu'ayant corrompu ses Juges, & ayant eu une voix de plus qu'il ne lui falloit pour être absous, il eut l'impudence de dire publiquement qu'il regrettoit l'argent qu'il avoit donné à ce Juge comme une dépense inutile.

Plut. in Cicer.

Catilina avoit été mis en Justice la premiere fois pour avoir fait mourir inhumainement du tems de Sylla, Marius Gratidianus cousin germain du pere de Ciceron, & qui avoit été adopté par le grand Marius ; & il fut accusé depuis de concussion, comme on a vû dans les Lettres 10. & 11. de ce Livre. Catilina avoit encore été accusé d'avoir eu commerce avec une Vestale ; mais Ciceron ne parle point de cette accusation, parce que cette Vestale étoit sœur de sa femme, &

qu'il ſuppoſe qu'elle avoit été accuſée ſans fondement.

De petitione Conſ. Aſcon. in Orat. in Tog. cand. Dion. Lib. 36.

15. *Ce beau garçon.*] PULCHELLUS PUER. Ciceron l'appelle ainſi par rapport au ſurnom de la branche des Clodiens dont il étoit, & qui s'appelloit *pulchri ;* & auſſi parce qu'il avoit une figure qui répondoit à ſon nom, & qu'il étoit trop beau pour un homme, comme nous l'apprend Plutarque.

16. *Il me reproche que j'ai été à Bayes.*] C'étoit l'endroit le plus agréable de toute l'Italie. Il y avoit des eaux chaudes, où quelques perſonnes alloient pour leur ſanté ; mais ce n'étoit pour la plûpart qu'un rendez-vous de plaiſirs, de galanteries, & même de débauche.

Ubi libidines, amores, adulteria, convivia, commeſſationes, cantus, & ſymphoniæ audiri ſolent. Pro Cœlio. Dion. Lib. 48.

17. *Je m'en rapporte, lui dis-je, à votre ſœur*] PATRONO TUO. Clodius avoit trois ſœurs, toutes trois fort décriées, juſques-là qu'on l'accuſoit d'inceſte avec toutes les trois. Mais celle qui avoit la plus mauvaiſe réputation, c'étoit la femme de Metellus Celer ; & c'eſt d'elle qu'il faut entendre les differens endroits des deux premiers Livres de ces Lettres, où il ſera parlé de la ſœur de Clodius. Comme il y avoit un grand nombre de jeunes gens de qualité qui lui faiſoient la cour, & que c'étoit une maîtreſſe coquette, & une femme fort intriguante, elle avoit été très-utile à ſon frere pour le tirer d'affaire ; c'eſt pour cela que Ciceron l'appelle ici ſon patron.

On peut voir dans l'Oraiſon *pro Cœlio* l'étrange portrait que Ciceron fait de cette femme.

18. *Qui ſe ſeroit bien accommodé de ce Ruſtaut.*] Elle avoit voulu épouſer Ciceron comme nous l'avons déja dit.

Quæ arpinates aquas concupivit ,] AQUA ſe prenoit chez les Anciens dans un ſens obſcene, par rapport à l'uſage qu'on en faiſoit pour laver certaines parties après certaines actions. L'Empereur Carin au rapport de Vopiſcus appeloit l'eau chaude *aquam muliebrem ;* comme l'on voit ici que Ciceron, à l'occaſion de *aquis caldis*., paſſe tout d'un coup du propre au figuré, & dans l'Oraiſon PRO CŒLIO *ideo ne aquam adduxi ut tu ea inceſte uterere.*

19. *Comme les Pirates s'accommoderent de vous.*] Clodius revenant de Cilicie après le ſiége de Niſibe, fut pris par des Pirates ; & il eut lieu de ſe repentir d'être trop beau, car ils lui firent payer ſa rançon d'une étrange maniere. *Atque ibi Piratarum contumelias perpeſſus, etiam Cilicum libidines Barbarorumque ſatiavit.* De Aruſp. reſp.

20. *Cette populace miſerable & affamée, qui ſe plaît ſi fort à entendre haranguer ſes Tribuns, & qui ne cherche qu'à ſuccer le Treſor public.*] Le menu Peuple de condition libre, n'exerçoit point les arts mécaniques, & n'avoit point d'autre mêtier, non plus qu'à Sparte, que celui de la guerre. Ainſi ceux qui n'avoient pas quelque petit bien en fonds de terre, ne vivoient que des liberalités qu'on leur faiſoit aux dépens du Public. On leur diſtribuoit du blé, du lard, de l'huile, des legumes, & autres denrées ; car il ne paroît

pas qu'avant Jules César on leur distribuât de l'argent. On achetoit même quelquefois des terres pour les donner aux plus pauvres Citoyens, afin de débarasser Rome de cette populace faineante. Les Tribuns, qui cherchoient à plaire au Peuple, vouloient multiplier ces liberalités; le Sénat s'y opposoit, & pour épargner les fonds de l'Etat, & parce qu'il voyoit que certains particuliers, sous pretexte de favoriser le Peuple, ne cherchoient qu'à se rendre puissans; & ce fut souvent un sujet de division & de trouble depuis les Gracques jusqu'à la fin de la Republique.

21. *L'appelle Cneius Ciceron.*] Pour entendre cet endroit, il n'y a qu'à se souvenir que *Cneius* étoit le nom propre de Pompée.

22. *Il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose sifler.*] MIRANDUS ἐπισημασίας SINE ULLA PASTORITIA FISTULA AUFEREBAMUS. Lorsque les principaux Citoyens paroissoient au Cirque ou au Theatre, le Peuple faisoit voir dans quelle disposition il étoit à leur égard, ou en battant des mains, ou en siflant; & comme il y avoit ordinairement deux factions opposées, souvent pendant que les uns battoient des mains, les autres sifloient, ce qui arriva à Roscius Othon après qu'il eut fait passer une Loi avantageuse aux Chevaliers, mais dont le Peuple n'étoit pas content. Ciceron veut donc dire ici, qu'il étoit applaudi universellement & sans exception, ce qu'il exprime ailleurs par *magno & æquabili plausu.*

Tous les Commentateurs ont donné à cet endroit ce sens qui est très-simple & très-naturel. Cependant Monsieur de S. Real le trou-

icule ; *chose admirable*, dit-il, *que Cice-
it applaudi sans être siflé !* Il ne feroit
rt admirable de n'être pas siflé par la
: personne, par qui l'on est applaudi ;
il étoit admirable & honorable pour
on, que dans une si grande multitude,
toit partagée par des sentimens, des
k des interêts si differens, tout le mon-
réunit en sa faveur, ou du moins que
qui lui étoient contraires n'osassent pas
noigner publiquement. M. de S. Real
it *sine ulla pastoritia fistula*, par *cela
bien des chansons à ma louange*. Il pré-
que *Ciceron fait ici manifestement al-
à l'ancien usage de chanter les louanges
rands hommes au son de la flûte.* Cela
rt tiré, bien loin d'être manifeste ; il
anifeste au contraire que *pastoritia fi-*
est mis ici pour *Sibilus*, à cause du
igu des flûtes champêtres. Aussi chez
recs *συρίζειν* signifie également *fistula so-
edere*, & *sibilare* ; & *σύριγξ*, *sibilus
tula pastoritia.*

. *Afranius.*] C'étoit un homme qui
it recommandable, ni par sa naissance,
r son mérite personnel, comme on en
a aisément par la maniere dont Ciceron
de lui dans cette Lettre & dans les sui-
s. Dion dit qu'il sçavoit mieux danser
gouverner l'Etat. Il avoit été Lieutenant
ompée, qui vouloit le faire élire Consul,
de mettre en place un homme qui lui
évoué, & qui le servît dans le dessein
avoit de faire confirmer par le Peuple
ce qu'il avoit reglé & établi dans les
inces de l'Orient qu'il avoit conquises.

Mais Afranius n'eut ni assez d
assez d'autorité pour y réussir ,
n'en put venir à bout qu'en f
César lorsqu'il fut Consul.

Il y a dans le texte *Auli fili*
désigne Afranius par le nom de
étoit un homme obscur. On lit
des Consuls qui est à la tête du
Dion ἀφράνιος λ. υἱός ; mais c'est
une faute de Copiste qui vie
rement de l'A & de Λ majuscule
& en général ces Listes qui so
mencement de chaque Livre
sont pleines de fautes. Juste L
qu'il y avoit dans les anciens M
dont on avoit fait A. F. & depui
mais cet habile Critique n'auro
cé cette conjecture s'il avoit
qu'il y a dans une autre Lettre
tem filius , où les Copistes n'on
même faute.

* *Lib.* 3. *Var. Lect.* † *Epist.* 1

24. *Ce Consul qui ressemble à*
Farceur.] Je lis ici après Juni
S. Real *deterioris histrionis* , au
terionis , & c'est la leçon des E
naires. Il paroît que Ciceron fai
au portrait qu'il a fait de ce C
dit, qu'il étoit *facie magis quam*
diculus. *Epist.*

25. *Lurco.*] M. Aufidius , d
assez illustre, où il n'y avoit pe
moins de Consulat avant 682.

26. *Le Sénat a dispensé le*
de suivre à la rigueur ce que p

· *Fusia.*] On ne connoît point les
; de ces deux loix, qui portent le nom
familles illustres; on sçait seulement
avoit près de cent ans qu'elles étoient
ueur. La loi *Ælia* ordonnoit que,
l'on proposeroit quelque affaire au
, on observeroit un grand nombre de
tés qu'il n'est pas necessaire d'expliquer
détail, il suffit qu'on sçache qu'elles
soient differens moyens pour empêcher
i de passer. La loi *Fusia* défendoit de
:r aucune affaire au Peuple certains
Or comme le tems des élections ap-
it, & que le Sénat vouloit que la loi
ribun passât auparavant, il fit un De-
r lequel on déclaroit ennemis de l'Etat
ui, en vertu des loix *Ælia* & *Fusia*,
eroient à celle que Lurco proposoit
les brigues. C'est en ce sens qu'il faut
:e que le Sénat le dispensa de suivre ces
)u reste, comme il n'y avoit que le
qui pût faire des loix, lui seul pou-
déroger. Aussi dans ces especes de dis-
que donnoit le Sénat, on ajoûtoit à la
on la feroit confirmer par le Peuple,
e dans ces derniers tems on ne mît
t cette clause que pour la forme. On re-
t ici l'habileté & la sage prévoyance de
n. Quoiqu'il condamnât autant que
ne les mauvaises voies dont on se ser-
ur parvenir aux Magistratures, & qu'il
me fait passer pendant son Consulat une
ır remedier à cet abus, cependant il
›uva point ce que fit le Sénat en cette
n, parce que cela étoit d'une pernicieu-
:quence. En effet, peu de tems après,

Clodius *fit abroger* ces mêmes loix ausquelles le *Sénat avoit* commencé à donner atteinte, & qui *étoient* si nécessaires pour empêcher qu'on n'en publiât trop souvent de nouvelles.

Pro Sextio. in Pisonem.

27. *Ce boiteux, ce qui est vraiment de bon augure.*] On sçait que les Romains regardoient comme une chose de mauvais présage, que ceux qui étoient à la tête de quelque affaire, eussent dans leur personne quelque chose de défectueux, ou même un nom dont la signification pût être de mauvais augure. Cet endroit me fait souvenir, qu'on augura mal de la durée de la paix de Chartres, faite dans le tems des guerres de la Religion, peu de tems avant la S. Barthelemi, parce que le Maréchal de Biron qui étoit boiteux & M. de Mesmes surnommé de *Malassise*, s'en étoient mêlés.

28. *Une Royauté de la féve*, FABAM MIMUM.] Il y a ici une varieté infinie dans les conjectures des Critiques. Mais ils ne devoient pas du moins changer le premier de ces deux mots qui se trouve dans les Manuscrits. Le second se trouve même dans quelques-uns très-anciens, & cette leçon fait un fort bon sens. Les enfans tiroient au sort avec des féves à qui seroit Roi. Ils faisoient, à la fin de Decembre pendant les Saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier à l'occasion de la Fête des Rois. Cet usage de se servir de féves, pouvoit venir de ce que chez les Grecs on s'en servoit pour l'élection des Magistrats; d'où est venu ce precepte enigmatique de Pythagore *κυάμων ἀπέχου à fabis*

abstine, ne vous mêlez point du Gouvernement. Au reste, je crois que Ciceron dit ici *fabam mimum*, la farce de la féve, parce que cette Royauté de la féve étoit une espece de Royauté de Theâtre.

29. *Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma louange dans votre Amalthée.*] Atticus avoit mis dans sa maison d'Epire, les portraits des hommes illustres, avec des inscriptions en vers & en prose, qui contenoient un abregé de leur vie. Pline dit qu'Atticus avoit fait un traité *de imaginibus*, qui étoit sans doute un recueil de ce qu'il avoit ramassé pour orner sa maison. Dans le même tems Varron donna des éloges de sept cens hommes illustres avec leur portrait à la tête de chaque éloge.

Plin. Lib. 35. *cap.* 2.

30. *Chilius.*] C'est celui dont nous avons parlé dans la derniere remarque sur la cinquiéme Lettre.

31. *Archias.*] C'est le Poëte pour qui Ciceron fit depuis la Harangue qui nous est restée, & où l'on voit qu'il étoit fort attaché aux deux maisons des Lucullus & des Metellus, & qu'il avoit fait un poëme de la guerre de Lucullus contre Mithridate. Il en avoit commencé un sur le Consulat de Ciceron.

32. *Il ne travaille à present pour les Metellus*, AD CECILIANAM FABULAM SPECTET.] Il y a ici un jeu de mots, qui roule sur ce que *Cecilius* étoit le nom de famille des Metellus, & aussi celui d'un fameux Poëte comique. On voit bien qu'on ne pouvoit conserver ce jeu de mots dans la traduction ; & après tout, ce n'est pas une grande perte.

33. *Vous voilà bien dédommagé.*] Je lis ici avec les éditions ordinaires, que M. de S. Real a aussi suivies, *valde* au lieu de *vale.*

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

Magna mihi varietas voluntatis, & dissimilitudo opinionis, ac judicii Quinti fratris mei, demonstrata est ex litteris tuis, in quibus ad me epistolarum illius exempla misisti. Qua ex re & molestia sum tanta affectus, quantam mihi meus amor summus erga utrumque vestrum afferre debuit; & admiratione, quidnam accidisset, quod afferret Quinto fratri meo aut offensionem tam gravem, aut commutationem tantam voluntatis. Atque illud à me jam ante intelligebatur, quod te quoque ipsum discedentem à nobis suspicari videbam, subesse nescio

quid

Gronovius dit *belle*, ce qui fait le même sens. Ce *vale*, qui ne sert ici qu'à embarasser le sens, est d'autant plus suspect, qu'il ne se trouve que très-rarement dans les Lettres de Ciceron à Atticus.

LETTRE XVII.

Même année DCLXXXXII.

JE vois, & par votre Lettre, & par la copie que vous m'avez envoyée de celle de mon frere, qu'il y a une grande altération dans les sentimens & dans les dispositions où il étoit à votre égard. J'en suis aussi affligé que ma tendresse pour vous deux le demande, & je ne conçois pas ce qui a pû si fort aigrir mon frere, & causer en lui un si grand changement. J'avois bien remarqué, & vous vous étiez aussi apperçû avant que de partir, qu'on l'avoit prévenu contre vous, & qu'on avoit rempli son esprit de soupçons fâcheux. Lorsque j'ai travaillé à l'en guérir, & avant qu'il fut nommé Gouverneur d'Asie, & sur-tout depuis, il ne m'a pas paru aussi aigri que vous me le marquez

quid opinionis incommodæ, sauciumque ejus animum; & insedisse quasdam odiosas suspiciones: quibus ego mederi cum cuperem antea sæpe, & vehementius etiam post sortitionem provinciæ, nec tantum intelligebam ei esse offensionis, quantum litteræ tuæ declarant; nec tantum proficiebam, quantum volebam. Sed tamen hoc me ipse consolabar, quod non dubitabam, quin te ille aut Dyrrachii, aut in istis locis uspiam visurus esset: quod cum accidisset; confidebam, ac mihi persuaseram fore, ut omnia placarentur inter vos non modo sermone, ac disputatione, sed conspectu ipso, congressuque vestro. Nam, quanta sit in Quinto fratre meo comitas, quanta jucunditas, quam mollis animus & ad accipiendam, & ad deponendam offensionem, nihil attinet me ad te, qui ea nosti, scribere. Sed accidit perincommode, quod eum nusquam vidisti. Valuit enim

votre Lettre, quoiqu'à la vérité je
pû obtenir de lui tout ce que
ois voulu. Ce qui me consoloit,
it que je comptois qu'il vous ver-
à Dyrrachium, ou quelqu'autre
dans vos quartiers; & je me pro-
ois, ou plûtôt je ne doutois point
cette entrevûe ne suffit pour rac-
moder tout, même avant que vous
issiez dans aucun éclaircissement.
vous sçavez, aussi-bien que moi,
non frere est dans le fond le meil-
homme du monde; & que s'il se
ille aisément, il se racommode de
e. Le malheur est que vous ne
êtes point vûs, & c'est ce qui a été
que les artifices de quelques mau-
esprits ont prévalu sur ce qu'il de-
à la liaison, à l'alliance, & à l'an-
ie amitié qui est entre vous.

plus, quod erat illi nonnullorum artificiis inculcatum, quam aut officium, aut necessitudo, aut amor vester ille pristinus, qui plurimum valere debuit.

Atque hujus incommodi culpa ubi resideat, facilius possum existimare, quam scribere. Vereor enim, ne, dum defendam meos, non parcam tuis. nam sic intelligo; ut nihil à domesticis vulneris factum sit, illud quidem, quod erat, eos certe sanare potuisse. Sed hujusce rei totius vitium, quod aliquanto etiam latius patet, quam videtur, præsenti tibi commodius exponam. De iis litteris, quas ad te Tessalonica misit, & de sermonibus, quod ab illo & Romæ apud amicos tuos, & in itinere habitos putas; ecquid tantum causæ sit, ignoro: sed omnis in tua posita est humanitate mihi spes hujus levandæ molestiæ. Nam, si ita statueris, & irritabiles animos esse optimorum sæpe hominum, & eosdem placabiles; &

Sçavoir à qui en eſt la faute, il m'eſt plus aiſé de le deviner que de vous le dire; je craindrois de ne pas épargner vos proches en défendant les miens [1]; je ſuis perſuadé, que ſi l'on n'a pas contribué dans ſa famille à l'aigrir, on n'a pas du moins travaillé à l'adoucir comme on auroit pu. Mais je vous expliquerai mieux, quand nous nous reverrons, d'où vient tout le mal, ce qui s'étend plus loin qu'il ne ſemble. Je ne conçois pas ce qui a pû porter mon frere à vous écrire de Teſſalonique comme il a fait, & à parler ici à vos amis, & ſur la route, de la maniere qu'on vous l'a rapporté. Quoi qu'il en ſoit, je n'eſpere d'être délivré de ce chagrin, que par la confiance que j'ai en votre honnêteté. Si vous conſiderez que les meilleurs gens ſont ſouvent ceux qui ſe fâchent le plus aiſément & qui reviennent de même; & que cette legereté, ou, pour parler ainſi, cette flexibilité de ſentimens eſt ordinairement une marque de bon na-

esse hanc agilitatem, ut ita dicam, mollitiamque naturæ plerumque bonitatis, &, id quod caput est, nobis inter nos nostra sive incommoda, sive vitia, sive injurias esse tolerandas; facile hæc, quemadmodum spero, mitigabuntur. Quod ego ut facias, te oro. Nam ad me, qui te unice diligo, maxime pertinet, neminem esse meorum, qui aut te non amet, aut abs te non ametur.

Illa pars epistolæ tuæ minime fuit necessaria, in qua exponis, quas facultates aut provincialium, aut urbanorum commodorum, & aliis temporibus, & me ipso consule, prætermiseris. Mihi enim perspecta est ingenuitas, & magnitudo animi tui: neque ego inter me, atque te quicquam interesse unquam duxi, præter voluntatem institutæ vitæ: quod me ambitio quædam ad honorum studium, te autem alia minime reprehendenda ratio ad honestum otium duxit. Vera quidem laude probitatis,

turel; & ſur-tout ſi vous faites réflexion qu'entre amis on doit ſe pardonner non ſeulement les foibleſſes & les défauts, mais même les torts réciproques, j'eſpere que tout cela ſe calmera aisément, & je vous le demande en grace; car vous aimant autant que je fais, il n'eſt pas indifferent pour moi que tous mes proches vous aiment, & ſoient aimés de vous.

Rien n'étoit moins néceſſaire que l'endroit de votre Lettre, où vous faites un détail de tous les emplois qu'il n'a tenu qu'à vous d'avoir, ſoit dans les Provinces, ſoit à Rome, pendant mon Conſulat, & en d'autres tems. Je connois la nobleſſe & la droiture de votre cœur. J'ai toujours compté qu'il n'y avoit point d'autre difference entre vous & moi, que celle du différent choix de vie; en ce que quelque ſorte d'ambition m'a porté à rechercher les honneurs, au lieu que d'autres motifs nullement blâmables vous ont fait prendre le parti d'une honnête oiſiveté; mais quant à cette gloire véritable, qui vient de la probité, de l'exactitude, de

diligentiæ, religionis, neque me tibi, neque quemquam antepono. Amoris vero erga me, cum à fraterno amore, domesticoque discessi, tibi primas defero. Vidi enim, vidi, penitusque perspexi in meis variis temporibus & sollicitudines, & lætitias tuas. Fuit mihi sæpe & laudis nostræ gratulatio tua jucunda, & timoris consolatio grata.

Quin mihi nunc, te absente, non solum consilium, quo tu excellis, sed etiam sermonis communicatio, quæ mihi suavissima tecum solet esse, maxime deest. Quid dicam in publica re? quo in genere mihi negligenti esse non licet; an in forensi labore? quem antea propter ambitionem sustinebam; nunc, ut dignitatem tueri gratia possim; an in ipsis domesticis negotiis? in quibus ego cum antea, tum vero post discessum fratris te, sermonesque nostros desidero. Postre-

la regularité dans le commerce, je ne mets au-dessus de vous, ni moi, ni personne du monde; & pour ce qui me regarde en particulier, après mon frere & ma famille, je suis persuadé que personne ne m'aime autant que vous m'aimez. J'ai vû d'une maniere à n'en pouvoir douter, & votre joie & votre inquiétude dans les differentes situations où je me suis trouvé. Lorsque j'ai eu quelque succès, votre joie a augmenté la mienne; & lorsque j'ai été exposé à quelque danger, la part que vous y avez pris m'a rassuré & consolé.

Maintenant même que vous êtes absent, je sens combien j'aurois besoin, non seulement de vos conseils en quoi personne ne peut vous remplacer, mais encore de la douceur & de l'agrément de votre conversation. Je vous souhaite, & pour les affaires publiques qu'il ne m'est pas permis de négliger comme les autres, & pour mes fonctions du Barreau que je continue, afin de me conserver la considération qui m'est nécessaire pour soûtenir la dignité à laquelle elles m'ont élevé; & pour mes affaires domestiques, où je vous trouve encore plus à dire depuis le départ de

mo non labor meus, non requies, ne negotium, non otium, non forense res, non domesticæ, non publicæ non privatæ carere diutius tuo sua vissimo, atque amantissimo consilio ac sermone possunt.

Atque harum rerum commemora tionem verecundia sæpe impediv utriusque nostrum. Nunc autem e fuit necessaria propter eam parte epistolæ tuæ, per quam te ac mor tuos mihi purgatos, ac probat esse voluisti. Atque in ista incon moditate alienati illius animi, e offensi, illud inest tamen commodi quod & mihi, & ceteris amicis tu nota fuit, & abs te aliquando te tificata tua voluntas omittendæ pr vinciæ; ut, quod una non estis, n dissentione, ac dissidio vestro, s voluntate, ac judicio tuo factu esse videatur. Quare & illa, qu violata, expiabuntur; & hæc quæ sunt sanctissime conservata suam religionem obtinebunt.

mon frere. Enfin, ni dans le travail, ni dans le repos, ni dans mes occupations, ni dans mon loisir, ni dans mes affaires domestiques, ni dans celles du Barreau, ni dans les particulieres, ni dans les publiques, je ne puis plus me passer de la ressource & de l'agrément que je trouve dans les conseils & dans l'entretien d'un ami tel que vous.

Nous avions eu jusqu'à présent l'un & l'autre quelque honte d'entrer dans un pareil détail; mais il a fallu le faire à cause de cet endroit de votre Lettre, où vous vous justifiez sur le genre de vie que vous avez choisi. Pour revenir à mon frere, il se trouve heureusement dans votre brouillerie que vous avez déclaré formellement à tous vos amis aussi-bien qu'à moi, la résolution où vous étiez de n'accepter aucun emploi dans la Province; de sorte qu'il paroîtra que c'est par cette raison que vous ne l'avez pas accompagné, sans qu'on puisse deviner que vous êtes mal ensemble. Ainsi on pourra réparer cette brêche qui s'est faite à votre union, & la nôtre demeurera toujours inviolable.

Nos hic in Repub. infirma, misera, commutabilique versamur. Credo enim te audisse, nostros Equites pæne à Senatu esse disjunctos; qui primum illud valde graviter tulerunt, promulgatum ex S C. fuisse ut de iis, qui ob judicandum accepissent, quæreretur. Qua in re decernenda cum ego casu non affuissem, sensissemque id Equestrem ordinem ferre moleste, neque aperte dicere; objurgavi Senatum, ut mihi visus sum, summa cum auctoritate; & in caussa non verecunda admodum gravis & copiösus fui.

Ecce aliæ deliciæ Equitum, vix ferendæ, quas ego non solum tuli, sed etiam ornavi. Asiani, qui de Censoribus conduxerant, questi sunt in Senatu, se cupiditate prolapsos, nimium magno conduxisse: ut induceretur locatio postulaverunt. Ego princeps in adjutoribus, atque adeo secundus. Nam ut illi auderent hæc postulare Crassus eos impulit. Invi-

Les affaires de la République ſont dans un pitoyable état, tout y eſt foible & incertain. Vous aurez ſçû ſans doute, que nos Chevaliers ſe ſont preſque détachés du Sénat. Ils avoient déja ſupporté impatiemment qu'on eût fait un Decret pour informer contre les Juges qui ont reçû de l'argent de Clodius. J'étois abſent quand on le fit; mais ayant reconnu depuis, que tout l'ordre des Chevaliers en étoit extrêmement fâché [2], quoiqu'ils n'oſaſſent pas le témoigner ouvertement, je me déclarai dans le Sénat contre ce Decret avec beaucoup de force, & je parlai avec aſſez de poids, & bien au long pour un ſujet ſi odieux.

Mais voici une autre prétention des Chevaliers, qui n'eſt gueres ſupportable, & que je n'ai pas laiſsé néanmoins de ſupporter, & même de ſoûtenir. Ceux à qui les Cenſeurs avoient affermé le Domaine d'Aſie [3], ont repréſenté au Sénat qu'ils avoient pouſſé cette Ferme trop haut, & ont demandé qu'on rompît le marché. Je ſuis des premiers à les appuyer, mais je ne ſuis pourtant que le ſecond; car c'eſt Craſſus qui les a encouragés à

diosa res turpis postulatio, & confessio temeritatis. Summum erat periculum, ne, si nihil impetrassent, plane alienarentur à Senatu. Huic quoque rei subventum est maximè à nobis; perfectumque, ut frequentissimo Senatu, & libentissimo uterentur, multaque à me de Ordinum dignitate, & concordia dicta sunt Kalend. Decemb. & postridie. Neque adhuc res confecta est, sed voluntas Senatus perspecta. Unus enim contradixerat Metellus Consul designatus. Quin erat dicturus (ad quem propter diei brevitatem perventum non est) heros ille noster Cato.

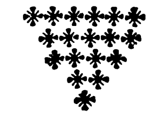
Sic ergo conservans rationem institutionemque nostram: tueor, ut possum, illam à me conglutinatam concordiam. Sed tamen quoniam ista sunt infirma, munitur quædam nobis ad retinendas opes nostras tuta, ut spero, via, quam tibi litteris satis explicare non possum;

présenter cette Requête.. La demande est odieuse, elle ne leur fait point honneur, & c'est un aveu public de leur imprudence ; mais il étoit fort à craindre qu'ils ne s'alienassent entierement du Sénat, s'ils n'obtenoient rien du tout. C'est encore moi principalement qui ai ménagé cette affaire ; j'ai fait ensorte que le Sénat s'est trouvé nombreux & favorable les deux premiers jours de Décembre qu'on l'a agitée. Je m'étendis fort sur la dignité des deux Ordres, & sur l'union qui devoit être entr'eux. Il n'y a pourtant encore rien de fait, mais le Sénat paroît bien disposé, car il n'y a eu que Metellus Consul désigné qui leur ait été contraire, & c'étoit à notre Héros Caton à opiner quand la séance a fini avec le jour.

C'est ainsi que suivant toujours le même plan, j'entretiens autant que je puis cette union des deux Ordres que j'ai cimentée pendant mon Consulat. Mais comme il y a peu de fonds à faire là-dessus, je me sers pour conserver mon crédit de moyens que je crois plus sûrs. Je ne puis pas bien vous en rendre compte par Lettres, en voici seulement un petit échantillon, je suis en grande

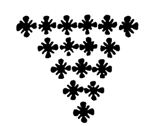
significatione parva ostendam tamen. Utor Pompeio familiarissime. Video quid dicas. Cavebo, quæ sunt cavenda: ac scribam alias ad te de meis consiliis capessendæ Reipub. plura.

Lucceium scito Consulatum habere in animo statim petere. Duo enim soli dicuntur petituri. Cæsar cum eo coire per Arrium cogitat: & Bibulus cum hoc se putat per C. Pisonem posse conjungi. Rides? non sunt hæc ridicula, mihi crede. Quid aliud scribam ad te? quid? multa sunt: sed in aliud tempus. Te si expectari velis, cures ut sciam. Jam illud modeste rogo, quod maxime cupio, ut quamprimum venias. Nonis Decemb.



liaiſon avec Pompée. Je vous entends d'ici ; allez, je prendrai toutes les précautions néceſſaires, & je vous en dirai une autre fois davantage ſur mes projets politiques.

Vous ſçaurez que Lucceius penſe à demander le Conſulat dès l'année prochaine ; car on dit qu'il n'y aura que deux prétendans, Céſar & Bibulus. Céſar ſonge à s'entendre avec Lucceius [4] par l'entremiſe d'Arrius ; & Bibulus s'imagine qu'il pourra, par le moyen de Piſon, s'entendre avec Céſar. Vous riez [5], je vous aſſure qu'il n'y a pas-là de quoi rire [6]. Que vous dirai-je encore ? bien des choſes, mais ce ſera pour une autre fois. Si vous comptez de revenir bientôt, faites-le moi ſçavoir. Quoique je le ſouhaite extrêmement, je n'oſe pas vous preſſer autant que je le ſouhaite. Le cinquiéme de Décembre.



REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Je craindrois de ne pas épargner vos proches en défendant les miens.*] Il veut parler de Pomponia femme de Quintus Ciceron, & sœur d'Atticus, qui avoit un étrange caractere, comme on le verra dans plusieurs de ces Lettres, & sur-tout dans la premiere du cinquiéme Livre.

2. *Que tout l'Ordre des Chevaliers en étoit extrêmement fâché.*] Apparemment que le plus grand nombre des Juges qui avoient été corrompus par Clodius, étoit de l'Ordre des Chevaliers. D'ailleurs les Sénateurs ne pouvoient pas se plaindre d'un Decret qui étoit émané du Sénat, & les Gardes du Tresor n'étoient pas des gens d'assez grande importance pour faire du bruit.

3. *Ceux à qui les Censeurs avoient affermé le Domaine d'Asie.*] Les Censeurs affermoient tous les cinq ans les revenus de la Republique. Il n'étoit pas permis aux Sénateurs de prendre ces Fermes, & elles étoient toutes tenues par des Chevaliers; ce qui avoit rendu ce corps très-riche & très-puissant.

4. *César songe à s'entendre avec Lucceius.*] Ils s'entendirent en effet. Lucceius, comme le plus riche, fournit l'argent, & César le soûtint de son credit; mais les gens du bon

Parti apprehendant tout de César, s'il avoit un Collegue qui fut d'accord avec lui, conseillerent à Bibulus de promettre aux Tribus d'aussi grandes sommes. Ils lui prêterent de l'argent pour cela; & Caton même crût que dans cette occasion on pouvoit, pour le bien de la Republique, faire une chose qui étoit contre les loix.

Sueton. Julio. cap. 19.

5. *Vous riez.*] Ciceron jugeoit bien qu'Atticus ne manqueroit pas de se moquer de Bibulus qui ayant été Edile & Préteur avec César, & s'étant déclaré hautement contre lui, pouvoit s'imaginer après cela que César voudroit bien l'avoir encore pour Collegue dans le Consulat.

6. *Je vous assûre qu'il n'y a pas là de quoi rire.*] Ciceron prévoyoit dèslors toutes les suites qu'auroit le Consulat de César, & que l'on verra dans les Lettres du second Livre.



EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Nihil mihi nunc ſcito tam deeſſe, quam hominem eum, quocum omnia, quæ me cura aliqua afficiunt, una communicem: qui me amet, qui ſapiat, quicum ego colloquar, nihil fingam, nihil diſſimulem, nihil obtegam. Abeſt enim frater [a] ἀφελέϛατος, *& amantiſſimus: Metellus non homo, ſed littus, atque aër, & ſolitudo mera: tu autem, qui ſæpiſſime curam, & angorem animi mei ſermone, & conſilio levaſti tuo, qui mihi & in publica re ſocius, & in privatis omnibus conſcius, & omnium meorum ſermonum, & conſiliorum particeps eſſe ſoles, ubinam es; ita ſum ab omnibus deſtitutus, ut tantum requietis habeam, quantum cum*

a Simpliciſſimus.

LETTRE XVIII.

L'an DCLXXXXIII. ſous le Conſulat de Q. Metellus Celer, & de L. Afranius.

COmptez que rien ne me manque tant à préſent qu'une perſonne sûre à qui je puiſſe m'ouvrir ſur tout ce qui me fait de la peine, qui ait de l'amitié pour moi & de la prudence, avec qui j'oſe m'entretenir ſans contrainte, ſans diſſimulation, & ſans réſerve. Car je n'ai plus mon frere, qui eſt du meilleur caractere du monde, qui m'aime ſi tendrement [1], & à qui je pouvois m'ouvrir de mes plus ſecretes penſées avec autant de sûreté qu'aux rochers & aux campagnes les plus deſertes. Où êtes-vous à préſent? vous dont l'entretien & les conſeils ont adouci tant de fois mes peines & mes chagrins; qui me ſecondez dans les affaires publiques, & à qui je ne cache pas les plus particulieres; que je conſulte également ſur ce que je dois faire & ſur ce que je dois dire. Je ſuis ſi dépourvû de toute ſocieté, que

uxore, & filiola, & mellito Cicerone consumitur. Nam illæ ambitiosæ nostræ fucosæque amicitiæ sunt in quodam splendore forensi, fructum domesticum non habent. Itaque, cum bene completa domus est, tempore matutino, cum ad forum stipati gregibus amicorum descendimus, reperire ex magna turba neminem possumus, quocum aut jocari libere, aut suspirare familiariter possimus.

Quare te expectamus, te desideramus, te jam etiam arcessimus. Multa enim sunt, quæ me sollicitant anguntque, quæ mihi videor, aures nactus tuas, unius ambulationis sermone exhaurire posse. Ac domesticarum quidem sollicitudinum aculeos omnes, & scrupulos occultabo. Neque ego huic epistolæ, atque ignoto tabellario committam. atque hi (nolo enim te permoveri) non sunt permolesti, sed tamen insidunt, & urgent, & nullius amantis consilio, aut sermone requiescunt.

je ne me trouve en repos & à mon aiſe qu'avec ma femme, ma fille, & mon petit Ciceron. Ces amitiés extérieures, que l'interêt & l'ambition concilient, ne ſont bonnes que pour paroître en Public avec honneur, & ne ſont d'aucun uſage dans le particulier. Cela eſt ſi vrai que, quoique ma maiſon ſoit remplie tous les matins d'une foule de prétendus amis qui m'accompagnent lorſque je vais à la Place, dans un ſi grand nombre il ne s'en trouve pas un ſeul avec qui je puiſſe, ou rire avec liberté, ou gémir ſans contrainte.

Jugez donc par-là ſi je ne dois pas attendre, ſouhaiter, & preſſer vôtre retour. J'ai mille choſes qui m'inquiétent & me chagrinent, dont une ſeule promenade avec vous me ſoulagera. Je ne vous parlerai point ici de pluſieurs petits chagrins domeſtiques. Je n'oſe les confier au papier, ni au porteur de cette Lettre que je ne connois point; n'en ſoyez pourtant pas en peine, ils ne ſont pas conſidérables; mais ils ne laiſſent pas de faire impreſſion, parce qu'ils reviennent ſouvent, & que je n'ai perſonne qui m'aime véritablement, dont les conſeils ou l'entretien puiſſent les diſſiper.

In Rep. vero, quamquam animus est præsens, tamen voluntas etiam atque etiam ipsa medicinam effugit. nam, ut ea breviter, quæ post tuum discessum acta sunt, colligam, jam exclames necesse est, res Romanas diutius stare non posse. Etenim post profectionem tuam primus, ut opinor, introitus fuit in caussam fabulæ Clodianæ: & in qua ego nactus, ut mihi videbar, locum resecandæ libidinis, & coercendæ juventutis, vehemens fui, & omnes profudi vires animi, atque ingenii mei, non odio adductus alicujus, sed spe Reip. corrigendæ, & sanandæ civitatis. Afflicta Resp. est empto, stupratoque judicio. Vide, quæ sint postea consecuta.

Consul est impositus is nobis; quem nemo præter nos philosophos aspicere sine suspiratu posset. Quantum hoc vulnus; Facto SC. de ambitu, de judiciis, nulla lex perlata, exagitatus Senatus, alienati Equites Romani. Sic ille annus duo firmamenta Reip.

Quant aux affaires de l'Etat, quoique j'aye autant de courage que jamais, je perds tous les jours de plus en plus l'envie d'entreprendre d'y apporter quelque remede. Si je reprens en peu de mots tout ce qui s'est passé depuis votre départ, vous vous écrierez certainement que la République est perdue sans ressource. Ce fut, ce me semble, la belle histoire de Clodius qui ouvrit la scéne. Je crus qu'elle me fournissoit une occasion de réfréner la licence, & de réprimer notre jeunesse. Je l'entrepris avec vigueur; & j'y employai tout ce que mon courage & mon esprit me donnoient de force; non dans aucune animosité personnelle, mais dans l'esperance de remedier aux maux présens. La République a été deshonorée par un jugement que l'avarice & la prostitution ont dicté. Voyez ce qui est arrivé depuis.

On nous a donné un Consul que personne, à moins d'être aussi Philosophe que nous, ne peut regarder sans gémir; quelle plaie pour l'Etat! Le Sénat a eu beau faire des Decrets contre les abus qui se commettent, & dans

per me unum constituta evertit; nam & Senatus auctoritatem abjecit; & Ordinum concordiam disjunxit.

Instat hic nunc ille annus egregius. Ejus initium ejusmodi fuit, ut anniversaria sacra Juventutis non committerentur. Nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiavit. Menelaüs, ægre id passus, divortium fecit. Quamquam ille pastor Idæus Menelaüm solum contempserat: hic noster Paris tam Menelaüm, quam Agamemnonem liberum non putavit.

Est autem C. Herennius quidam Tribunus pleb. quem tu fortasse ne nosti quidem: tametsi potes nosse: Tribulis enim tuus est; & Sextus, pater ejus nummos vobis dividere solebat. Is ad plebem P. Clodium tra-

l'élection des Magistrats & dans les jugemens, on n'a pû les faire confirmer par une Loi. Cet auguste corps a été traité avec mépris, & on en a aliené les Chevaliers. C'est ainsi qu'une seule année a renversé ces deux Boulevards de la République que j'avois moi seul élevés; elle a avili l'autorité du Sénat, & rompu l'union des deux Ordres.

Voici maintenant une autre année qui ne promet pas moins. Elle a commencé par l'interruption du sacrifice ordinaire qui se devoit faire à la Jeunesse [2] parce que Memmius [3] a fait voir d'autres mysteres à la femme de M. Lucullus. Le nouveau Menelas l'ayant trouvé mauvais, l'a répudiée. Encore l'ancien Paris n'offença que Menelas, & laissa en repos Agamemnon, mais celui-ci a outragé également les deux freres. [4]

De plus, il y a un Tribun nommé C. Herennius que vous ne connoissez peut-être pas; il pourroit cependant ne vous être pas inconnu; car il est de votre Tribu, & son pere y distribuoit l'argent des prétendans aux Magistratures. Ce Tribun veut faire aggreger Clodius

ducit; idemque fert, ut universus populus in campo Martio suffragium de re Clodii ferat. Hunc ego accepi in Senatu, ut soleo: sed nihil est illo homine lentius. Metellus est Consul egregius, & nos amat; sed imminuit auctoritatem suam, quod habet dicis caussa promulgatum illud idem de Clodio. Auli autem filius, ô dii immortales! quam ignavus, ac sine animo miles, quam dignus, qui Palicano: sicut facit, os ad male audiendum quotidie praebeat.

Agraria autem promulgata est à Flavio, sane levis, eadem fere, quae fuit Plotia. Sed interea [a] πολιτικὸς ἀνὴρ οὐδ' ὄναρ *quisquam inveniri potest. Qui poterat familiaris noster (sic est enim, volo te hoc scire) Pompeius togulam illam pictam silentio tuetur suam. Crassus verbum nullum contra gratiam, ce-*

[a] Reipublicae vir deditus, ne quidem per somnium.

parmi les Plebeïens [5]; & il propose que tout le Peuple assemblé au Champ de Mars, donne ses suffrages sur cette adoption. Je l'ai accommodé en plein Sénat comme je sçai faire, mais c'est un malheureux qui ne sent rien [6]. Metellus est un très-bon Consul, & il a de l'amitié pour moi; mais il se fait tort à lui-même en soûtenant la proposition de ce Tribun, quoiqu'il ne le fasse que par maniere d'acquit [7]. Pour son Collegue, bon Dieu! quel indigne homme, qu'il a peu de cœur pour un guerrier, & qu'il mérite bien d'essuyer tous les jours, comme il fait, les vérités que Pelicanus lui dit en face!

Flavius a proposé sa Loi des Champs [8]; elle n'a rien de fort remarquable, & c'est presque la même chose que la Loi Plotia [9]. Mais parmi tout cela, il ne se trouve pas l'ombre d'un bon Politique. Celui qui le pourroit être, mon bon ami, oüi mon bon ami, je veux bien que vous le sçachiez, Pompée se contente de joüir tranquillement du fruit de ses victoires [10]. Crassus ne diroit pas un mot contre ceux qui ont du crédit. Vous connoissez les autres; ils

teros jam nosti: qui ita sunt stulti, ut amissa Rep. piscinas suas fore salvas sperare videantur. Unus est qui curet, constantia magis, & integritate, quam, ut mihi videtur, consilio, aut ingenio, Cato; qui miseros Publicanos, quos habuit amantissimos sui, tertium jam mensem vexat, neque iis à Senatu responsum dari patitur. Ita nos cogimur reliquis de rebus nihil decernere ante, quam Publicanis responsum sit. Quare etiam legationes rejectum iri puto.

Nunc vides, quibus fluctibus jactemur: & si ex iis quæ scripsimus, tanta etiam à me non scripta perspicis; revise nos aliquando, & quamquam sunt hæc loca fugienda, quo te voco, tamen fac ut amorem nostrum tanti æstimes, ut eo vel cum his molestiis perfrui velis. Nam ne absens censeare curabo edicendum, & proponendum locis omnibus. Sub lustrum autem censeri ger-

ſont aſſez fous pour s'imaginer qu'ils conſerveront leurs viviers, lorſqu'il n'y aura plus de République [11]. Caton ſeul tient encore bon ; mais, à mon avis, avec plus d'intégrité & de fermeté, que d'habileté & de prudence. Il tourmente depuis trois mois ces pauvres Fermiers de la République qui lui ont été ſi dévoués, & il empêche que le Sénat ne réponde leur Requête. D'autre part, on arrête toutes les autres affaires juſqu'à ce que celle-là ait paſſé, & je croi même que les audiences des Ambaſſadeurs ſeront renvoyées à un autre tems.

Vous voyez que nous ſommes comme au milieu d'une mer agitée, & ce que je vous mande, vous fera deviner aiſément ce que je ne vous mande pas. Songez donc enfin à revenir ; il eſt vrai que tout ce qui ſe paſſe ici n'y invite pas beaucoup ; mais, ſi mon amitié vous eſt chere, le plaiſir d'en jouir vous dédommagera. Je ferai bien toutes les déclarations néceſſaires pour empêcher que les Cenſeurs ne vous enregiſtrent avant votre retour [12] ; mais ſi vous attendez juſqu'à l'extrémité [13], cela ſentira bien fort ſon Négociant, [14] qui ne

mani negotiatoris est. Quare cura, ut te quamprimum videamus, Kal. Febr. Q. Metello, & L. Afranio Coss.

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. CAr *je n'ai plus mon frere . . . . . qui m'aime si tendrement.*] Je lis ici après Malespine, Lambin & Junius, que M. de S. Real a aussi suivis, *amantissimus mei*, au lieu de *amantissimus Metellus.* Cela ne pourroit s'entendre que de Metellus Celer qui étoit des amis de Ciceron; mais il n'y eut jamais entr'eux une union assez grande pour que Ciceron le mît ici entre son frere & Atticus. *Mei* a pû aisément se changer d'abord en *Met*, dont on a fait ensuite *Metellus.* Malespine avoit même vû un Manuscrit du Vatican, où *Metellus* étoit à la marge, d'où il a pû passer dans le texte.

2. *Par l'interruption du Sacrifice qui se devoit faire à la Jeunesse.*] Les Romains avoient divinisé cette partie de la vie humaine dès le tems de Servius Tullius; & cette nouvelle Déesse eut dèslors un Temple dans le Capitole. Livius Salinator lui en bâtit depuis un autre, qu'il lui avoit voué le jour qu'il

sçauroit quitter son trafic. Ainsi faites en sorte que nous ayons au plûtôt le plaisir de vous revoir. Le premier de Février sous le Consulat de Q. Metellus, & de L. Afranius.

---

remporta cette mémorable victoire sur Asdrubal. Il y a apparence que Memmius présidoit à cette Fête. Ciceron le fait assez entendre, lorsqu'il dit : *suis sacris initiavit.* On ne voit pas sans cela que l'éclat que fit cette galanterie eût pû empêcher le sacrifice. Les galanteries étoient alors trop communes, & ne pouvoient pas faire un assez grand scandale, pour intéresser la religion. Au reste, nous apprenons par les Vers que Catule fit contre ce Memmius, que c'étoit un homme fort dangereux pour les maris.

3. *Memmius.*] D'une Maison Plebeïenne, qui prétendoit descendre de Mnestcus l'un des compagnons d'Enée. Il n'y avoit pourtant eu jusqu'alors dans cette maison aucun Consulat, ni même aucune Magistrature que depuis environ cent ans. C'est à ce Memmius que Ciceron écrivit depuis les premieres Lettres du treiziéme Livre des Familieres. Nous en parlerons encore dans plusieurs endroits. Il fut Préteur deux années après celle-ci.

V. Rem. 25. sur la 15. Lettre du 4. Livre.

4. *Celui-ci a outragé également les deux*

freres.] Memmius étant Tribun, s'étoit opposé fortement au Triomphe de L. Lucullus. *Plutarch. in Lucul. Proœm. Lib. 4. Academ.*

5. *Ce Tribun veut faire aggreger Clodius parmi les Plebeïens.*] Clodius vouloit être Tribun du Peuple afin de se venger de Ciceron; & il ne pouvoit l'être qu'en se faisant adopter par un Plebeïen. Il faloit que cette adoption fût confirmée par le Peuple, ce qui devoit regulierement se faire dans une Assemblée par *Curies*, ou quartiers. Mais, comme les Tribuns ne pouvoient convoquer ces sortes d'Assemblées, Herennius vouloit faire confirmer l'adoption de Clodius dans une Assemblée par Tribus, qui se tenoit ordinairement dans le Champ de Mars, à laquelle les Tribuns pouvoient presider, & où tous les Citoyens Romains pouvoient se trouver, au lieu que dans les Assemblées par Curies, il n'y avoit que ceux qui étoient domiciliés à Rome, qui eussent droit de suffrage.

6. *C'est un malheureux qui ne sent rien.*] NIHIL EST ILLO HOMINE LENTIUS. Ciceron emploie encore ailleurs ce même mot dans le même sens, *neminem adhuc offendi qui hæc, tam lente quam ego fero, ferret.* Epist. 13. Lib. 2. & Lib. 2. de Orat. *Vir patiens & lentus.*

7. *Quoiqu'il ne le fasse que par maniere d'acquit.*] En effet, dès que Metellus Celer eut connu les mauvaises intentions de Clodius, il se déclara hautement contre lui, quoiqu'il fût son beau-frere.

8. *Flavius a proposé sa loi des Champs.*] Elle est expliquée en détail dans la Lettre suivante. Ce Tribun s'appeloit Lucius Flavius, il fut Préteur deux années après celle

ci. Il ne faut pas le confondre avec un autre Flavius qui vivoit dans le même tems, dont le nom propre étoit Caius, qui fut Préteur en 698, & devant qui Ciceron plaida pour Cn. Plancius.

9. *La Loi Plotia.*] On ne trouve rien de cette loi dans aucun Auteur. Pighius conjecture qu'elle fut proposée vers l'an 655. par A. Plautius Sylvanus Tribun du Peuple.

10. *Pompée se contente de jouir tranquillement du fruit de ses victoires.*] TOGULAM ILLAM PICTAM SILENTIO TUETUR SUAM. On avoit accordé à Pompée le privilege de pouvoir porter la Robe Triomphale aux spectacles *. Cette distinction n'avoit été accordée avant lui qu'au seul Paul Emile. Dion & Velleius disent qu'il ne se servit de ce droit qu'une seule fois. Il semble neanmoins que Ciceron insinue ici le contraire. Au reste, j'ai cru qu'il valoit mieux se contenter de rendre ici le sens, que de traduire à la lettre, *conserve en silence sa Robe peinte.* On appelloit ainsi la Robe Triomphale, parce qu'elle étoit de differentes couleurs & relevée en or †; depuis on representa sur cette Robe des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans differens endroits de Claudien, & surtout dans Chorippus Lib. 1. num. 15.

Illic Barbaricas flexa cervice phalanges,
Occisos reges, subjectasque ordine gentes,
Pictor acu tenui multa formaverat arte.

* *Vell. Lib. 2. Dion. Lib.* 37.

† *Et latum pictæ vestis considerat aurum.*

† *Juven. Satyr. 6.*

11. *Qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de Republique.*] On sçait combien on étoit alors curieux de poissons, & qu'ils faisoient la principale partie du luxe des Tables. Ciceron veut parler ici de Lucullus, d'Hortensius, de Philippus, & de quelques autres Consulaires, qui auroient pû défendre la Republique avec plus de vigueur. Cependant Dion * dit que Lucullus s'opposa fortement à la loi du Tribun Flavius, & qu'il seconda Metellus Celer & Caton.

* *Lib.* 37.

12. *Je ferai bien toutes les déclarations nécessaires pour empêcher que les Censeurs ne vous enregistrent avant votre retour.*] Apparemment qu'il n'étoit pas avantageux d'être enregistré absent. Il y avoit peut-être même une amende pour ceux qui l'étoient, à moins qu'ils n'eussent une excuse légitime. Du moins, nous apprenons de Tite-Live que la premiere fois que Servius Tullius fit le dénombrement du Peuple, il ordonna à tous les Citoyens de s'y trouver sous peine de prison & même de mort, *cum vinculorum minis mortisque.* Lib. 1.

13. *A l'extrémité.*] SUB LUSTRUM. Le dénombrement du Peuple finissoit par une cérémonie qu'on appelloit *lustrum*, & qui étoit ainsi appellée *à luendo*, parce qu'elle étoit regardée comme une expiation. Le Censeur tournoit trois fois autour du Peuple avec les victimes qu'on devoit immoler au Dieu Mars ; sçavoir un porc, un belier, & un taureau. De-là est venu qu'on a dit *lustrare* pour *circuire*, parce que dans toutes les autres *lustra-*

tions on faisoit faire un pareil tour aux victimes. On appeloit aussi *lustrum*, l'espace de cinq ans qu'il y avoit d'un dénombrement à l'autre.

Tit. Liv. Lib. I. *& Dion Halicarn. Lib.* 4.

14. *Cela sentira bien fort son Negociant.*] Nous verrons plus bas, en parlant de l'affaire qu'Atticus avoit avec les Sycioniens, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit entré dans plusieurs Traitez avec d'autres Chevaliers Romains. M. de S. Real remarque fort bien que cet endroit & plusieurs autres de ces Lettres ne peuvent s'accorder avec ce que dit Cornelius Nepos dans la vie d'Atticus, que *tout son bien étoit en fonds de terre.*

V. Rem. 17. *sur la Lettre suivante.*



EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Non modo, ſi mihi tantum eſſet otii, quantum eſt tibi, verum etiam, ſi tam brevis epiſtolas velim mittere, quam tu ſoles facere, te ſuperarem, & in ſcripto multo eſſem crebrior quàm tu: ſed ad ſummas, atque incredibiles occupationes meas accedit, quod nullam à me epiſtolam ad te ſino abſque argumento ac ſententia pervenire. Et primum tibi, ut æquum eſt, civi amanti patriam, quæ ſunt in Rep. exponam: deinde, quoniam tibi amore nos proximi ſumus, ſcribemus etiam de nobis ea, quæ ſcire te non nolle arbitramur.

Atque in Rep. nunc quidem maxime Gallici belli verſatur metus.

LETTRE XIX.

Même année DCLXXXXIII.

SI j'avois autant de loiſir que vous, & ſi mes Lettres étoient auſſi courtes que les votres le ſont d'ordinaire, je vous écrirois beaucoup plus ſouvent que vous ne faites ; mais outre que je ſuis occupé au-de-là de l'imagination, il ſe trouve que j'ai à vous entretenir dans toutes mes Lettres de pluſieurs affaires importantes. Et premierement, comme l'on doit faire en écrivant à un auſſi bon Citoyen que vous, je commencerai par vous parler de ce qui regarde la République ; enſuite, comme après elle, vous n'aimez rien tant que moi, je vous rendrai compte de ce qui me regarde en particulier, & dont je croi que vous ſerez bien-aiſe d'être inſtruit.

Quant à la République, ce qu'il y a à préſent de plus conſidérable, c'eſt la crainte où l'on eſt de la guerre des

Nam Edui, fratres nostri
Sequani permale pugna
Helvetii sine dubio sunt
excursionesque in provi
ciunt. Senatus decrevit,
les duas Gallias sortirent
tus haberetur, vacatione
rent, legati cum auctorit
rentur, qui adirent Gall
tes darentque operam, n
Helvetiis se jungerent. L
Q. Metellus Creticus, &
cus, &, a τὸ ἐπὶ τῇ φα
Lentulus Clodiani filius.
loco illud non queo praeter
cum de Consularibus mea
exisset, una voce Senatu
retinendum me in urbe cen
idem post me Pompeio a
nos duo, quasi pignora Rei
videremur. Quid enim eg
in me b ἐπιφωνήματα *expe*
haec domi nascantur.

a In lente unguentum.
b Acclamationes.

Gaules. Elle est déja chez nos freres & bons Alliés les Eduens [1]; les Séquanois ont été battus; & l'on a des nouvelles sûres que les Helvétiens ont pris les armes, & qu'ils font des courses dans notre Province [2]. Le Sénat a ordonné que les Consuls tireroient au sort les deux Gaules, qu'on feroit de nouvelles levées, qu'on n'auroit point d'égard aux exemptions [3], qu'on envoieroit des Ambassadeurs avec un plein pouvoir pour traiter avec les Villes des Gaules, & pour les empêcher de se joindre aux Helvetiens. Ces Ambassadeurs sont Q. Metellus Creticus [4], L. Flaccus [5], & pour leur donner du relief [6], Lentulus le fils de Clodianus [7]. Il ne faut pas oublier de vous dire que lorsqu'on tira au sort pour cette légation, mon nom étant venu le premier des Consulaires, le Sénat, qui étoit fort nombreux, s'y opposa tout d'une voix, & voulut que je demeurasse à Rome. La même chose arriva à Pompée après moi. Par-là il paroît que l'on nous regarde comme des gages de la sûreté publique qu'il ne faut pas perdre de vûe; car, pourquoi attendrois-je que les autres me louent, puisque je le sçai si bien faire moi-même.

Urbanæ autem res sic se habent. Agraria lex à Flavio Tribuno pleb. vehementer agitabatur auctore Pompeio: quæ nihil populare habebat præter auctorem. Ex hac ego lege, secunda concionis voluntate, omnia tollebam quæ ad privatorum incommodum pertinebant: liberabam agrum eum, qui P. Mucio, L. Calpurnio Coss. publicus fuisset: Sullanorum hominum possessiones confirmabam: Volaterranos, & Arretinos, quorum agrum Sulla publicarat, neque diviserat, in sua possessione retinebam: unam rationem non rejiciebam, ut ager hac adventicia pecunia emeretur, quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur. Huic toti rationi agrariæ Senatus adversabatur, suspicans Pompeio novam quandam potentiam quæri. Pompeius vero ad voluntatem perferendæ legis incubuerat. Ego autem magna cum agrariorum gratia confirmabam om-

Voilà pour ce qui regarde les affaires du dehors, venons à celles du dedans. Le Tribun Flavius agit vivement pour faire passer sa Loi *des Champs*. Pompée le soûtient, & ce n'est que par rapport à lui que cette Loi a quelque chose de populaire [8]. Mon avis, qui fut goûté de tout le Peuple lorsque je le proposai, c'étoit qu'on ôtât de cette Loi tout ce qui peut faire tort aux Particuliers; qu'on exceptât les terres que la République a vendues depuis le Consulat de P. Mutius & de L. Calpurnius [9]; qu'on ne troublât point dans leur possession ceux à qui Sylla en avoit donné; & qu'on laissât à ceux de Volteres & d'Aretium, celles que le même Sylla avoit confisquées, mais qui n'avoient point été partagées [10]. Le seul article que j'approuvois, c'étoit qu'on employât à en acheter d'autres, tout ce qu'on retireroit pendant cinq ans des nouveaux subsides. Le Sénat rejettoit la Loi toute entiere sans aucune distinction, dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée [11], qui vouloit absolument la faire passer. Pour moi, sans offenser ceux qui sont

nium privatorum possessiones, (is enim est noster exercitus, hominum, ut tute scis, locupletium, populo autem, & Pompeio (nam id quoque volebam) satisfaciebam emptione: qua constituta diligenter, & sentinam urbis exhauriri; & Italiæ solitudinem frequentari posse arbitrabar. Sed hæc tota res interpellata bello refrixerat.

Metellus est Consul sane bonus, & nos admodum diligit. Ille alter ita nihil est, ut plane quid emerit nesciat. Hæc sunt in Rep. nisi etiam illud ad Remp. putes pertinere, Herennium quemdam Tribunum pleb. tribulem tuum, sane hominem nequam, atque egentem, sæpe jam de P. Clodio ad plebem traducendo agere cœpisse. Huic frequenter interceditur. Hæc sunt, ut opinor, in Rep.

intereſsés à cette diſtribution, j'avois pris un tempérament qui aſſuroit aux Particuliers la poſſeſſion de leurs fonds, & cela regarde les Citoyens les plus aisés, qui, comme vous ſçavez, ſont toute la force de mon parti. Je trouvois auſſi le moyen de contenter Pompée & le menu Peuple par cet achat de nouvelles terres, qui étant fait comme il faut, auroit purgé Rome de toute la canaille, & peuplé les endroits les plus déſerts de l'Italie. Mais la guerre des Gaules a fait preſque oublier cette affaire.

Metellus eſt un très-bon Conſul, & fort de mes amis. Pour ſon Collegue, c'eſt un ſi pauvre homme qu'il ne ſçait pas même ce que vaut la place qu'il a achetée. Voilà tout ce qui regarde la République ; à moins que vous ne vouliez mettre dans le même rang les tentatives réïtérées pour faire aggréger Clodius parmi les Plébeïens, que fait un certain Tribun nommé Herennius qui eſt de votre Tribu; c'eſt un malheureux accablé de dettes. Pluſieurs Tribuns s'y oppoſent [12]. Voilà donc, à ce que je croi, tout ce qui regarde la République.

Ego autem, ut semel Nonarum illarum Decembrium, junctam invidia, ac multorum inimicitiis, eximiam quamdam atque immortalem gloriam consecutus sum; non destiti eadem animi magnitudine in Rep. versari, & illam institutam ac susceptam dignitatem tueri. Sed postea quam primum Clodii absolutione levitatem, infirmitatemque judiciorum perspexi; deinde vidi nostros Publicanos facile à Senatu disjungi, quamquam à me ipso non divellerentur: tum autem beatos homines (hos piscinarios dico, amicos tuos) non obscure nobis invidere: putavi, mihi majores quasdam opes, & firmiora præsidia esse quærenda.

Itaque primum eum, qui nimium diu de rebus nostris tacuerat, Pompeium adduxi in eam voluntatem, ut in Senatu non semel, sed sæpe, multisque verbis hujus mihi salutem imperii, atque orbis terrarum adjudicarit: Quod non tam interfuit mea,

Pour mon particulier, depuis cette célébre journée du cinquiéme de Décembre [13] où je me suis acquis une gloire immortelle, mais qui m'a attiré aussi beaucoup d'envieux & d'ennemis, je me suis conduit avec la même grandeur d'ame dans toutes les affaires publiques; & j'ai soûtenu, sans me démentir en rien, mon rang & ma dignité. Mais depuis que j'ai reconnu, par l'absolution de Clodius, combien les Juges avoient peu de courage & de fermeté; quand j'ai vû avec quelle facilité nos Chevaliers s'étoient alienés du Sénat, sans néanmoins se détacher de moi; que d'ailleurs ces richards vos bons amis, qui aiment tant leurs viviers, faisoient paroître ouvertement l'envie qu'ils me portent, j'ai cru devoir chercher de nouvelles ressources, & un plus ferme appui.

Dans cette vûe, j'ai commencé par engager Pompée, qui avoit été trop long-tems sans s'expliquer sur mes actions, à déclarer en plein Sénat, non pas une fois, mais plusieurs & fort au long, qu'on m'est redevable du salut de l'Empire, c'est-à-dire, de toute la terre. Il ne m'importoit pas tant qu'il

(neque enim illæ res aut ita sunt obscuræ, ut testimonium, aut ita dubiæ, ut laudationem desiderent) quam Reip. quod erant quidam improbi, qui contentionem fore aliquam mihi cum Pompeio, ex rerum illarum dissensione arbitrarentur. Cum hoc ego me tanta familiaritate conjunxi, ut uterque nostrum in sua ratione munitior, & in Rep. firmior hac conjunctione esse possit.

Odia autem illa libidinosæ & delicatæ juventutis, quæ erant in me incitata, sic mitigata sunt comitate quadam mea, me unum ut omnes illi colant. Nihil jam denique à me asperum in quemquam fit, nec tamen quicquam populare ac dissolutum; sed ita temperata tota ratio est, ut Reip. constantiam præstem, privatis rebus meis, propter infirmitatem bonorum, iniquitatem malivolorum, odium in me improborum, adhibeam quamdam

cautionem,

s'expliquât là-dessus ; car mes actions ne sont pas si obscures qu'il faille les faire connoître, ni d'un mérite si douteux qu'elles ayent besoin d'approbation ; il n'importoit, dis-je, pas tant à moi qu'à la République qu'il me rendît ce témoignage, parce que certaines personnes mal intentionnées s'imaginoient que ces actions mêmes seroient entre nous deux un sujet de division. Je me suis donc lié si étroitement avec lui que nous en sommes, & plus autorisés dans les affaires publiques, & mieux soûtenus dans ce qui nous regarde en particulier.

De plus, j'ai si bien adouci, par certaines manieres polies & insinuantes, cette jeunesse corrompue & efféminée qu'on avoit animée contre moi, qu'il n'y a personne à qui ils marquent plus de considération. Enfin je ne fais rien qui puisse choquer personne, sans pourtant prostituer ma conduite au gré de la canaille. Mais je garde un tel tempérament que, sans manquer à la République, je fais plus d'attention à mes interêts particuliers ; & cela parce que je connois la foiblesse des bons, l'injustice de ceux qui me portent envie,

[illegible] XIX

[illegible]

[illegible]

[illegible] quandam [illegible] vides.

De his autem [illegible] possumus. Est enim illud S C [illegible] voluntate [illegible] auctoritate factum. nam, [illegible] ad scribendum vides, ex ipso S C intelligere potes, aliam rem tum relatam; hoc autem de populis liberis, sine causa additum, & ita factum est à P. Servilio filio, qui in postremis sententiam dixit; sed immutari hoc tempore non potest. Itaque conventus, qui initio celebrabantur, jam diu fieri desierunt. Tu si tuis blanditiis tamen

a Vigilans sis, & memineris non temerè credere, hi sunt nervi sapientiæ.

& la haine qu'ont pour moi les méchans. Cependant je ne compte pas si fort sur mes nouvelles liaisons, que je n'écoute volontiers ce refrein du rusé Sicilien Epicharmus [14], qui vient me dire à l'oreille. *Veillez & souvenez-vous de ne pas croire facilement, en cela consiste toute la prudence.* Voilà ce me semble un plan assez exact de ma conduite.

Vous m'écrivez souvent sur votre affaire, mais il n'y a pas moyen d'y remedier à présent. Le Decret qui vous est contraire passa tout d'une voix parmi les Sénateurs du bas Ordre [15], mais aucun de nous n'y eut part; quoique j'aye été présent lorsqu'on l'a dressé [16], vous voyez bien par sa teneur même, que c'est pour d'autres affaires qui y sont comprises. Cet article en faveur des Peuples libres [17] fut ajoûté sans nécessité par Servilius le fils [18] qui opina des derniers; mais il ne faut pas penser à présent à le faire révoquer; & même les créanciers, qui s'assembloient d'abord en grand nombre, ne s'assemblent plus depuis long-tems. Mandez-moi néanmoins si par vos manieres douces

à Sicyoniis nummulorum aliquid expresseris, velim, me facias certiorem.

Commentarium Consulatus mei Graece compositum misi ad te; in quo si quid erit, quod homini Attico minus Graecum, eruditumque videatur, non dicam quod tibi, ut opinor, Panormi Lucullus de suis historiis dixerat; se, quo facilius illas probaret Romani hominis esse, idcirco barbara quaedam & [a] σόλοικα dispersisse. Apud me si quid erit ejusmodi, me imprudente erit, & invito. Latinum si perfecero, ad te mittam; tertium poema expectato; ne quod genus à me ipso laudis meae praetermittatur. Hic tu, cave, dicas, [b] τίς πατέρ' αἰνήσει, si est enim apud homines quidquam, quod potius sit, laudetur; nos vituperemur, qui non potius alia laudemus. Quanquam non [c] ἐγκωμιαστικὰ sunt haec, sed [d] ἱστορικὰ, quae scribimus.

a Olentia solœcismum. b Quis patrem laudabit? v. N. c Laudatoria. d Historica.

& engageantes, vous n'aurez point tiré quelque argent de vos Sicyoniens.

Je vous envoie [illegible] Grecque de mon Consulat ; je ne vous dirai point ce que Lucullus vous dit, ce me semble, à Panorme [19] de la sienne, qu'afin qu'il parût qu'elle étoit d'un Romain, il y avoit semé exprès quelques fautes contre la langue [20] ; car, s'il y a quelque chose dans la mienne qui ne paroisse pas assez bien écrit, & d'un assez bon Grec à un aussi grand Grec que vous, c'est assurément sans dessein & contre mon intention. Quand j'aurai achevé la même Histoire en latin, je vous l'envoirai ; & je vous en promets une troisiéme en vers, afin de me louer de toutes les manieres possibles. N'allez pas me dire que cela ne se fait point [21] ; car s'il y a dans le monde quelque chose au-dessus de ce que j'ai fait, je consens volontiers qu'on loue cette autre chose, & qu'on me blâme de ne la pas louer. Mais après tout, ce que j'écris sur mon sujet est une histoire, & non pas un éloge.

Quintus frater purgat se multum per litteras, & affirmat, nihil à se cuiquam de te secus esse dictum. Verum hæc nobis coram summa cura & diligentia sunt agenda; tu modo nos revise aliquando. Cossinius hic cui dedi litteras, valde mihi bonus homo, & non levis, & amans tui visus est, & talis, qualem esse eum tuæ mihi litteræ nuntiarant. Idibus Mart.

REMARQUES
SUR LA XIX. LETTRE.

1. NOs *freres & bons alliés les Eduens.*) C'étoient les Peuples du Duché de Bourgogne. *Fratres nostri* les Romains leur avoient donné ce nom, à cause de leur attachement inviolable à leur alliance. On ſçait aſſez que les *Sequanois* ſont ceux de la Franche-Comté, & les *Helvetiens* les Suiſſes. Ces derniers n'exécuterent que deux ans après le deſſein qu'ils avoient formé d'abandonner leur pays pour en aller chercher un meilleur, & qui allarmoit ſi fort les Romains comme il paroît par cette Lettre. On peut voir dans le premier Livre des Commentaires de Céſar, comment il les vainquit, & les obligea à retourner dans leur pays.

Mon frere se justifie fort dans les Lettres qu'il m'écrit, & proteste qu'il n'a jamais parlé mal de vous à qui que ce soit. Mais il faut attendre que nous soyons ensemble pour éclaircir & approfondir cette affaire. Cossinius [22], qui vous porte cette Lettre, me paroît fort honnête homme, très-sage, & plein d'amitié pour vous, enfin tel que vous me l'aviez annoncé. Le quinziéme de Mars.

---

2. *Dans notre Province.*] IN PROVINCIAM. La Provence, qui en a retenu le nom, n'en faisoit alors qu'une partie ; elle comprenoit de plus le Dauphiné & le Languedoc, & c'étoit ce qu'on appelloit la Gaule Narbonnoise ou Transalpine. Tout le pays qui étoit de l'autre côté des Alpes jusqu'au Rubicon, s'appeloit la Gaule Cisalpine. C'étoient ces deux Gaules que les Consuls avoient tirées au sort. Metellus eut la Gaule Transalpine, comme il paroît par un passage de Pline. *Lib. 2. cap. 67.*

3. *Qu'on n'auroit point d'égard aux exemptions.*] Tous les Citoyens Romains étoient obligés d'aller à la guerre, & l'on n'en étoit exempt que lorsqu'on avoit servi le tems

marqué par les Loix. Le Sénat & les Consuls en exemptoient quelquefois certains Particuliers. C'étoit aux Censeurs à examiner si ces exemptions étoient bonnes ; mais il y avoit deux cas où elles n'avoient point de lieu. Le premier pendant une guerre civile ; & le second, lorsque les Gaulois prenoient les armes, & qu'il étoit à craindre qu'ils ne passassent en Italie ; & cela à cause de la prise de Rome par les Gaulois, & de l'allarme où avoient été les Romains, lorsque les Cimbres & les Teutons penserent inonder l'Italie. Cela s'appelloit *tumultus Gallicus*. Mais lorsqu'on faisoit la guerre dans les Gaules au-delà des Alpes, cela s'appeloit simplement *bellum Gallicum*, & alors les exemptions avoient lieu.

Philip. 8. *Tit. Liv.* 23. 29. 40. *&* 43.

4. *Q. Metellus Creticus.*] Il avoit été Consul avec Hortensius l'an de Rome 684. Il fut surnommé *Creticus*, parce qu'il acheva de soûmettre les Cretois.

5. *L. Flaccus.*] Il avoit été Préteur l'année du Consulat de Ciceron ; & c'est le même pour qui il fit depuis le plaidoyer qui nous est resté.

6. *Pour leur donner du relief.*] τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον *in lente unguentum*, du parfum sur des lentilles. C'étoit une expression proverbiale, pour marquer le mauvais assortiment d'une chose vile avec une chose précieuse.

7. *Lentulus le fils de Clodianus.*] Cn. Cornelius Lentulus Clodianus avoit été Consul, & il s'appeloit *Clodianus*, parce qu'il étoit passé par adoption de la maison des

Clodius dans celle des Lentulus. Sallufte, cité par Aulu-Gelle, parle de ce Conful avec beaucoup de mépris ; ce qui a fait croire à Monfieur de S. Real que c'étoit auffi de lui que Ciceron parloit dans cette Lettre. Mais il s'eft certainement trompé. Car, 1°. avant ce Clodianus qui fut Conful en 681. on n'en trouve point d'autre du même nom, de qui il ait pû être fils. 2°. On peut remarquer dans ces Lettres que lorfque Ciceron défigne quelqu'un par le nom de fon pere, c'eft ordinairement un jeune homme. 3°. Il paroît que les trois Ambaffadeurs que l'on envoyoit dans les Gaules furent pris de trois Ordres differens ; ce que Ciceron fait affez entendre lorfqu'il dit, mon nom étant venu le premier parmi les Confulaires*, *cum de Confularibus mea prima fors exiiffet*. En effet, Metellus Creticus avoit été Conful ; L. Flaccus, Préteur ; & Lentulus fils de Clodianus ne pouvoit avoir été que Quefteur. Son pere avoit été, non feulement Conful, mais même Cenfeur.

' *Aulu-Gel. Lib.* 18. *cap.* 4. *Verr.* 7. *pro Flacco. pro Domo.*

8. *Et ce n'eft que par rapport à lui que cette Loi a quelque chofe de populaire.*] QUÆ NIHIL POPULARE HABEBAT PRÆTER AUCTOREM. Jamais particulier dans une République ne fut plus aimé que Pompée, & l'on peut dire qu'il a été l'idole du Peuple Romain. Ciceron veut donc dire que cette Loi, qui contenoit plufieurs articles très-odieux, fur-tout le premier, qui ôtoit aux Particuliers les terres qu'ils avoient achetées de la République, & dont ils jouiffoient depuis près de quatrevingts ans ; que cette Loi, dis-je, ne pou-

voit paroître populaire que parce que Pompée, qui étoit fort agréable au Peuple, en étoit le principal Promoteur. Monsieur de S. Real contre le sentiment de tous les Commentateurs, rapporte *præter auctorem*, à Flavius Tribun du Peuple; mais, outre qu'il a un rapport visible avec *auctore Pompeio* qui précede, de plus les Auteurs Latins distinguent presque toujours *latorem legis & auctorem*. Le premier, c'étoit celui qui la proposoit, & ce ne pouvoit être qu'un Magistrat, qui après avoir proposé sa Loi, produisoit devant le Peuple quelques Particuliers qui approuvoient cette Loi, & conseilloient au Peuple de la recevoir, & qu'on appeloit *Auctores legis*. C'est dans ce sens que Ciceron reprocha depuis à Pompée, qu'il avoit été l'*auteur* de toutes les Loix que César fit passer d'une maniere si irréguliere pendant son Consulat. *Ille Legibus per vim & contra auspicia ferendis auctor.* Epist. 3. Liv. 8.

9. *Qu'on exceptât les terres que la République avoit vendues depuis le Consulat de P. Mucius & de L. Calpurnius.*] Ils avoient été Consuls l'an 620. dans le même tems que Gracchus fit passer cette Loi *des Champs*, qui excita depuis une sédition où il perdit la vie. Cette Loi de Gracchus portoit entr'autres choses, qu'aucun Particulier ne pourroit posseder plus de cent arpens de terres qui avoient été du Domaine de la République; que ceux qui en avoient davantage seroient obligés de les abandonner, & qu'on les partageroit entre les pauvres Citoyens, avec toutes les autres terres qui restoient à la République. Tout cela ne fut point exécuté, & l'on vendit depuis ces dernieres

terres. Flavius vouloit donc faire revivre la Loi de Gracchus, & prétendoit que ces terres de la République ayant été mal vendues, on étoit en droit de les retirer des Particuliers qui les avoient achetées.

Plut. in Gracc. Appian. Bel. civ. 1. Epit. Liv. Lib. 58.

10. *Qu'on laissât à ceux d'Aretium & de Volterre celles que le même Sylla avoit confisquées, mais qui n'avoient point été partagées.*] Lorsque Sylla se démit de la Dictature, le Sénat confirma tout ce qu'il avoit fait pendant qu'il avoit eu la Souveraine Puissance ; & c'est pour cela que Ciceron ne vouloit point qu'on troublât dans leur possession ceux à qui Sylla avoit donné des terres. Mais si les raisons d'Etat demandoient qu'on ne changeât rien à ce qu'il avoit fait, l'équité vouloit aussi qu'on ne consommât pas les injustices qu'il avoit laissées imparfaites. Sylla avoit confisqué les terres de ceux d'Aretium & de Volterre, deux Villes d'Etrurie, parce qu'elles s'étoient fortement déclarées contre lui pendant la guerre civile ; Volterre avoit soûtenu trois ans de Siege.

Pro domo, pro Cæcinna. Epitom. Liv. Lib. 89. Strabo, Lib. 5.

11. *Le Sénat rejettoit toute la Loi sans distinction, dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée.*] Outre que ce partage de terres regardoit principalement les soldats qui avoient servi sous Pompée en Asie, le Sénat craignoit apparemment que, lorsque la Loi auroit passé, il ne se fît donner la commission de partager ces terres comme fit César l'année suivante, lorsqu'il eut fait passer une pareille Loi. On conçoit ai-

ſément que, dans une République où le Peuple étoit le véritable Souverain, rien n'étoit plus propre à donner du crédit qu'une place où l'on avoit entre ſes mains la fortune des Citoyens les plus pauvres.

12. *Pluſieurs Tribuns s'y oppoſent.*] HUIC FREQUENTER INTERCEDITUR. J'ai traduit ainſi, parce que *intercedere* & *interceſſio* ſont des termes qui ne regardoient que les Tribuns.

13. *Cette célébre journée du cinquiéme de Décembre.*] Le jour que Ciceron fit arrêter & étrangler en priſon les cinq principaux complices de Catilina, ce qui fut un coup déciſif pour le ſalut de la République.

14. *Le ruſé Sicilien Epicharmus.*] Poëte comique, qui avoit ſervi de modéle à Plaute, comme Ménandre en ſervit à Afranius, & depuis à Terence.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

Horat. Epiſt. Lib. 2. Ep. 1.

15. *Parmi les Sénateurs du bas Ordre.*] PEDARIORUM. *Senatores pedarii.* C'étoient ceux qui n'avoient point paſſé par les Magiſtratures *Curules*, & ils étoient ainſi appellés, parce que tous ceux qui y avoient paſſé opinant devant eux, ils ne formoient point ordinairement d'avis, & ſe contentoient de marquer de quel ſentiment ils étoient, en ſe rangeant du côté de celui dont ils ſuivoient l'avis, ce qui s'appeloit *pedibus in ſententiam ire.* Auſſi on diſoit qu'un avis *pedaire* c'étoit une tête ſans langue. Je dis que ces Sénateurs n'opinoient point or-

dinairement, parce que cela a ses exceptions; & dans cette Lettre même on voit que Servilius le fils, qui n'avoit encore été que Questeur (ce qui étoit le premier degré des Magistratures) opina, & que sur son avis on ajoûta un article au *Sénatusconsulte*. C. Bassus cité par Aulu-Gelle, dit qu'on appeloit *Senatores pedarios* ceux qui n'avoient point encore exercé de Magistratures *Curules*, parce qu'ils alloient au Sénat à pied, au lieu que les autres s'y faisoient porter dans leurs chaires Curules. Mais, outre qu'on ne doit pas hésiter à préférer l'autorité de Varron qui est suivi par Festus, il paroît d'ailleurs que dans le tems de ces Lettres tous les Sénateurs alloient au Sénat à pied; ceux qui étoient incommodés s'y faisoient porter en litiere, & César même lorsqu'il fut Dictateur, n'y alloit point autrement. Enfin Aulu-Gelle prétend que *Senatores pedarii*, c'étoient ceux qui avoient droit d'entrer au Sénat, & d'y opiner quoiqu'ils ne fussent point encore proprement Sénateurs, parce qu'ils n'avoient point été aggrégés à ce Corps par les Censeurs. Mais quel rapport cela a-t-il avec la signification du mot *pedarii?* De plus, Dion nous apprend que l'année précédente, les Censeurs avoient aggrégé au Sénat tous ceux qui avoient passé par les Magistratures; il ne pouvoit donc guéres y avoir alors de ces Sénateurs *pedaires* selon l'interprétation d'Aulu-Gelle; au lieu qu'on voit par ce que Ciceron dit ici & dans la Lettre suivante, que ce furent proprement eux qui formerent le Decret qui étoit contraire à Atticus.

Aulu-Gel. Lib. 3. cap. 8. Dio. Lib. 37.

16. *Quoique j'aie été présent lorsqu'on l'a dres-*

sé.] Lorsqu'on dressoit un *Sénatusconsulte*, quelques-uns des Sénateurs qui étoient au Sénat lorsque l'affaire avoit passé, devoient être présens, & c'étoit ordinairement ceux qui avoient proposé ou soûtenu l'affaire. On mettoit leurs noms dans l'Acte qui commençoit ainsi, *scribendo affuerunt*, &c. comme on peut voir dans la huitiéme Lettre du 8. Livre des Fam. où il y a un *Sénatusconsulte* tout entier.

17. *Cet article en faveur des Peuples libres.*] On appeloit ainsi ceux à qui les Romains, après les avoir subjugués, laissoient la liberté de se gouverner selon leurs Loix, & qu'ils exemptoient aussi de tout subside. Car les Villes qui avoient la liberté de se gouverner selon leurs Loix, mais qui n'étoient pas exemptes des impôts, s'appeloient *fœderatæ*, & non pas *liberæ*. Mais pourquoi ce privilége des Sicyoniens les dispensoit-il de payer Atticus? Il falloit qu'il fût entré dans quelque traité avec d'autres Chevaliers; & le Sénat avoit déclaré que les Villes libres ne seroient point sujettes à la taxe ou subside qu'ils avoient affermé. Car s'il s'agissoit ici d'argent qu'Atticus eût prêté aux Sicyoniens, on ne voit pas comment l'exemption des subsides pouvoit dispenser de payer ses dettes. Peut-être aussi qu'Atticus avoit prêté de l'argent à ceux qui avoient pris cette Ferme, & qu'ils lui avoient assigné le payement sur ce qu'ils prétendoient leur être dû par les Sicyoniens. Enfin, en comparant cet endroit avec un autre de la fin de la Lettre précedente, & avec la fin de la premiere Lettre du second Livre, on reconnoît qu'Atticus faisoit valoir son argent en le prêtant à interêt; & qu'il s'en falloit beaucoup que tout

ſon revenu fût en fonds de terre, comme le dit Cornelius Népos.

18. *P. Servilius le fils.*] Fils de P. Servilius Vatia ſurnommé Iſauricus, parce qu'il avoit ſoumis les Iſauriens l'année d'après ſon Conſulat, qui fut l'an de Rome 674. Le fils fut depuis Lieutenant de Céſar dans les Gaules, enſuite Conſul avec lui en 705. & une ſeconde fois en 712. avec Lucius Antonius.

19. *Panorme.*] A préſent Palerme Capitale du Royaume de Sicile.

20. *Qu'afin qu'il parût qu'elle étoit d'un Romain, il y avoit ſemé exprès quelques fautes contre la langue.*] Lucullus avoit écrit en Grec l'Hiſtoire de la guerre des Marſes dans laquelle il avoit ſervi ſous Pompée. Sylla ſe ſervit auſſi de lui pour écrire ſes Mémoires. Il avoit ſans doute écrit auſſi les Mémoires de la guerre contre Mithridate, où il avoit acquis tant de gloire; & je croi que c'eſt cette derniere Hiſtoire dont Ciceron parle ici, & qu'il compare avec l'Hiſtoire de ſon Conſulat. Ce que Lucullus dit à Atticus n'étoit qu'une plaiſanterie, car il écrivoit très-bien en Grec, comme Plutarque, qui en étoit bon Juge, nous l'apprend.

Plutarch. in Lucul.

21. *Que cela ne ſe fait point.*] A la Lettre *qui eſt-ce qui loue ſon pere ?* Si la bienſéance ne permet pas de louer ſon pere, à plus forte raiſon ne permet-elle pas de ſe louer ſoi-même. Ce ſens eſt très-ſimple & très-naturel; & je trouve, auſſi-bien que Monſieur de S. Real, qu'on n'en peut point donner d'autre à cet endroit. Il y avoit un Proverbe Grec qui diſoit, *Qui eſt-ce qui loue ſon pere ſinon les en-*



sans malheureux? c'est-à-dire, selon Plutarque qui cite ce Proverbe au commencement de la vie d'Aratus, les enfans qui n'ayant aucun mérite personnel, s'en veulent faire un de celui de leur pere. Mais cela n'a aucun rapport avec ce que dit ici Ciceron, ni avec la réponse qui suit. Aussi Malespine dit que quelques sçavans corrigeoient τίς ποτέ σ' αἰνήσει

****

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

CUm è Pompeiano me Romam recepissem A. D. IIII. *Idus Maii, Cincius noster eam mihi abs te epistolam reddidit, quam tu Idib. Feb. dederas ei. Nunc epistolæ litteris his respondebo, ac primum, tibi perspectum esse judicium de te meum, lætor; deinde, te in iis rebus, quæ mihi asperius à nobis, atque nostris & injucundius actæ videbantur moderatissimum fuisse, vehementissime gaudeo; idque neque amoris mediocris, & ingenii summi, ac sapientiæ*

au lieu de πατέρ' αἰτίαν. *Qui est-ce qui vous approuvera de vous louer ainsi?* Mais cette correction n'est point nécessaire.

22. *Cossinius.*] Ami particulier d'Atticus, comme il paroît par la 21. Lettre du 13. Livre des Fam. Il en est parlé dans plusieurs de ces Lettres, & dans Varron. *Lib.* 2. *de re rustic. cap.* 3.

LETTRE XX.

Même année DCLXXXXIII.

COmme je revenois de Pompeii [1] à Rome le 12. de Mai, Cincius votre ami m'a rendu votre Lettre du 13. de Février, à laquelle je vais répondre. Et premierement, je suis ravi que vous connoissiez de quelle maniere je pense sur votre sujet; & je le suis encore davantage de ce que vous avez fait paroître tant de modération, dans ce qui s'est passé de si dur & de si désagréable entre vous & mon frere, pour ne pas dire entre vous & nous. Il faut pour cela être aussi bon ami que vous l'êtes, & avoir autant d'élevation d'esprit & de sagesse que vous

judico. Qua de re cum ad me ita ſuaviter, diligenter, officioſe, & humaniter ſcripſeris, ut non modo te hortari amplius non debeam, ſed ne exſpectare quidem abs te, aut ab ullo homine tantum facilitatis, manſuetudinis potuerim; nihil duco eſſe commodius, quam de his rebus nihil jam amplius ſcribere, cum erimus congreſſi; tum, ſi quid res feret, coram inter nos conferemus.

Quod ad me de Rep. ſcribis, diſputas tu quidem & amanter, & prudenter; & à meis conſiliis ratio tua non abhorret: (neque de ſtatu nobis noſtræ dignitatis eſt recedendum, neque ſine noſtris copiis intra alterius præſidia veniendum: & is, de quo ſcribis, nihil habet amplum, nihil excelſum, nihil non ſummiſſum, atque populare) verum tamen fuit ratio mihi fortaſſe ad tranquillitatem meorum temporum non inutilis; ſed mehercule Reip. multo etiam utilior, quam mihi,

en avez. Ainſi, après ce que vous m'avez écrit ſur ce ſujet ſi en détail, & avec tant de douceur, d'honnêteté & de bonté, que non ſeulement il ne reſte plus rien à vous demander, mais que je ne pouvois ſouhaiter, ni de vous, ni de qui que ce ſoit, plus de généroſité, le mieux c'eſt de ne nous écrire plus ſur cette matiere; quand nous nous reverrons, nous pourrons nous en entretenir ſi cela eſt néceſſaire.

Quant à ce que vous me dites ſur l'état préſent des affaires, j'y reconnois votre amitié & votre prudence; nous penſons tous deux à peu près de même. Je conçois comme vous, que je ne dois me relâcher en rien de ce que demande de moi ma dignité & ma réputation, ni paſſer dans un autre parti ſans y porter de quoi me ſoûtenir par moi-même. Je ſçai que celui dont vous me parlez n'a rien de grand, rien d'élevé, rien de noble, & qu'il ſe livre trop à la multitude [2]. Cependant il n'étoit pas inutile, & pour aſſurer mon repos à l'avenir, & encore plus pour les interêts de la République, que je paraſſe les coups

civium improborum impetus in me reprimi, cum hominis amplissima fortuna, auctoritate, gratia fluctuantem sententiam confirmassem, & à spe malorum ad mearum rerum laudem convertissem. Quod si cum aliqua levitate mihi faciendum fuisset, nullam rem tanti æstimassem; sed tamen à me ita acta sunt omnia, non ut ego illi assentiens levior, sed ut ille me probans gravior videretur.

Reliqua sic à me aguntur, & agentur, ut non committamus, ut ea, quæ gessimus fortuito gessisse videamur. Meos bonos viros, illos quos significas, & eam quam mihi dicis obtigisse, [a] σπάρταν, *non modo nunquam deseram; sed etiam, si ego ab illa deserar, tamen in mea pristina sententia permanebo. Illud tamen, velim existimes, me hanc viam optimatium post Catuli mortem nec præsidio ullo, nec comitatu tenere. Nam, ut ait Rhinton, ut opinor:*

a Spartam. v. N.

ue les méchans Citoyens vouloient
ıe porter, ce que j'ai fait en fixant
n ma faveur les sentimens irrésolus
'un homme dont la fortune, le cré-
it, & le pouvoir sont si grands; &
n le déterminant, contre l'attente des
ens mal intentionnés, à faire mon
loge. Si je n'avois pû l'y engager sans
narquer de la lègereté, il n'est point
l'avantage que j'eusse voulu acheter si
:her; mais je m'y suis pris de telle sor-
:e, que bien loin que je me sois fait
tort en m'attachant à lui, il s'est fait
honneur en se déclarant pour moi.

Je me conduis & me conduirai dans tout le reste de telle maniere, qu'on verra bien que je n'ai rien fait à l'aventure. Non seulement je n'abandonnerai point ces gens de bien dont vous me parlez, & ce que vous appelez le partage qui m'est échû [3]; mais, quand même ils m'abandonneroient, je ne changerois pas pour cela de sentimens. Il faut pourtant que vous sçachiez, qu'à présent que Catulus est mort, me voilà resté seul dans le bon parti sans appui & sans second; car, comme dit Rhinton [4], ce me semble,

[a] Οἱ μὲν παρ' οὐδὲν εἰσιν, οἷς δ' οὐδὲν [μέλει.

Mihi vero ut invideant piſcinarii noſtri, aut ſcribam ad te alias, aut in congreſſum noſtrum reſervabo. A Curia autem nulla me res divellet: vel quod ita rectum eſt; vel quod rebus meis maxime conſentaneum: vel quod, à Senatu quanti ſiam minime me pœnitet.

De Sicyoniis, ut ad te ſcripſi antea, non multum ſpei eſt in Senatu. Nemo eſt enim jam, qui queratur. Quare, ſi id expectas, longum eſt: alia via, ſi qua potes, pugna. Cum eſt actum, neque animadverſum eſt, ad quos pertineret; & raptim in eam ſententiam pedarii cucurrerunt. Inducendi S C. maturitas nondum eſt: quod neque ſunt qui querantur; & multi partim malivolentia, partim opinione æquitatis delectantur.

a Hi quidem prope nihil ſunt, illis vero nihil curæ eſt.

ceux-ci ne ſont bons à rien, & ceux-là ne ſe ſoucient de rien. Je vous marquerai une autre fois juſqu'où contre moi va l'envie de ces gens ſi amateurs de leurs viviers ; ou je vous en entretiendrai à votre retour. Cependant rien ne ſera capable de me détacher du Sénat; mon devoir & mon interêt le demandent, & les marques d'eſtime que je reçois de ce corps m'y engagent.

Pour votre affaire avec les Sicyoniens, il n'y a pas grande eſperance du côté du Sénat, comme je vous l'ai déja mandé, car perſonne ne ſe plaint plus. Si vous attendiez qu'on révoquât le Decret qui vous eſt contraire, vous attendriez long-tems ; dreſſez donc, ſi vous pouvez, quelqu'autre batterie. Quand la choſe paſſa, on ne fit point d'attention à ceux qu'elle pouvoit intereſſer, & les Sénateurs du bas Ordre ſe rangerent tout courant à cet avis. Il n'eſt pas encore tems de faire caſſer ce Decret, tant parce qu'il n'y a plus perſonne qui s'en plaigne, que parce qu'il y a bien des gens qui l'approu-

Metellus tuus est egregius Consul. Unum reprehendo, quod otium è Gallia nuntiari non magnopere gaudet. Cupit, credo, triumphare. Hoc vellem mediocrius. Cetera egregia. Auli filius vero ita se gerit, ut ejus Consulatus non Consulatus sit, sed Magni nostri [a] ὑπώπιον.

a Macula.

●

De meis scriptis, misi ad te Græce perfectum Consulatum meum. Eum librum L. Cossinio dedi. Puto te Latinis meis delectari; huic autem Græco Græcum invidere. Alii si scripserint, mittemus ad te; sed, mihi crede, simul atque hoc nostrum legerunt, nescio quo pacto retardantur.

Nunc (ut ad rem meam redeam) L. Papirius Pætus, vir bonus, amatorque noster, mihi libros eos, quos

Ser.

vent par malignité, ou par prévention.

Votre ami Metellus est un très-bon Consul. Tout ce que je trouve à redire c'est qu'il n'est pas fort aise que les troubles des Gaules soient appaisés. Il souhaiteroit apparemment d'avoir une occasion de mériter le Triomphe; mais je voudrois bien qu'il le voulût moins; à cela près, il fait merveilles. Pour Afranius, il exerce le Consulat de telle maniere, que ce n'est rien moins qu'un Consulat, mais plûtôt une vraie flétrissure pour Pompée.[6]

Je vous ai envoyé par L. Cossinius l'Histoire Grecque de mon Consulat. Je croi que vous êtes assez content de ce que j'écris en Latin, mais je crains bien qu'un Grec comme vous, ne regarde avec quelque jalousie les ouvrages Grecs. Si quelques autres personnes écrivent sur le même sujet; je vous en ferai part; mais la vérité est qu'ils en perdent l'envie, je ne sçai comment, dès qu'ils ont lû ce que j'ai fait.

Maintenant (pour parler un peu de mes affaires) un honnête homme de mes amis, nommé Papirius Pætus [7], m'a offert les Livres que Servius Clau-

Ser. Claudius reliquit, donavit. Cum mihi, per legem Cinciam licere capere, Cincius amicus tuus diceret, libenter dixi, me accepturum, si attulisset. nunc, si me amas, si te à me amari scis, enitere per amicos, clientes, hospites, libertos denique, ac servos tuos, ut scida ne qua depereat. Nam & Græcis his libris, quos suspicor, & Latinis, quos scio illum reliquisse, mihi vehementer opus est. Ego autem quotidie magis, quod mihi de forensi labore temporis datur, in iis studiis conquiesco. Per mihi, per, inquam, gratum feceris, si in hoc tam diligens fueris, quam soles in his rebus, quas me valde velle arbitraris; ipsiusque Pæti tibi negotia commendo, de quibus tibi ille agit maximas gratias: & ut jam invisas nos, non solum rogo, sed etiam suadeo.

dius lui a laissés. Vôtre ami Cincius m'ayant assuré que la Loi qui porte son nom ne défendoit pas de recevoir de pareils présens *, j'ai fait réponse que j'acceptois celui-ci avec plaisir. Je vous prie donc, si vous m'aimez & si vous comptez que je vous aime, d'employer vos amis, vos cliens, vos hôtes, vos affranchis, & vos esclaves, pour qu'il ne s'en perde pas un feuillet. J'ai extrêmement besoin des Livres Grecs que j'espere d'y trouver, & des Latins que je sçai qui y sont. Je me donne tous les jours de plus en plus à ces sortes d'études qui me délassent du travail du Barreau. Vous me ferez un sensible plaisir d'apporter à cela tout le soin que vous avez coûtume de donner aux affaires que j'ai le plus à cœur. Je vous recommande aussi celle de Pætus; il vous remercie fort de ce que vous avez déja fait pour lui. Je ne me contente pas de vous prier de revenir, je vous le conseille.



REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. POmpeïi.] Ville auprès de Naples, & au pié du Mont Vésuve. Elle fut consumée par le même incendie dans lequel périt Pline.

2. *Et qu'il se livre trop à la multitude.*] Monsieur de S. Real traduit *populare* par *vulgaire ;* mais ce n'est point certainement le sens de ce mot. Il signifie ici la même chose que dans la premiere Lettre du Livre suivant, où Ciceron parlant du même Pompée, dit qu'il avoit travaillé à le rendre meilleur, & moins dévoué aux fantaisies du Peuple : *Et aliquid de populari levitate deponeret.* Et Ciceron parlant de lui-même dans la Lettre précedente, pour marquer qu'il ne prostitue point sa conduite au gré de la canaille, dit : *Nec tamen quicquam populare ac dissolutum (à me fit.)*

3. *Ce que vous appelez le partage qui m'est éc[illegible].*] EAM, QUAM MIHI DICIS OBTIGISSE σπάρταν. Il fait allusion au Proverbe Grec σπάρταν ἔλαχες ταύταν κόσμει. Vous êtes né à Sparte, suivez-en les mœurs, & ne dégenerez point de la vertu de vos Ancêtres.

4. *Rhinton.*] Poëte Comique Grec né à Tarente. Athenée cite une Comédie de lui intitulée Amphitryon ; elle avoit apparemment servi de modéle à Plaute.

Athen. Lib. 3. Poll. Lib. 7. & 10.

5. *Les Sénateurs du bas Ordre se rangerent tout courant à cet avis.*] RAPTIM IN EAM SENTENTIAM PEDARII CUCURRERUNT. Il se sert de cette expression pour marquer la maniere dont ils avoient opiné, c'est-à-dire; en se rangeant du côté de celui qui avoit formé l'avis, *per discessionem.*

V. Rem. 15. *sur la Lettre précedente.*

6. *Une vraie flétrissure pour Pompée.*] ὑπώπιον selon la force de l'étymologie, signifie une meurtrissure sous l'œil, & se prend en général pour toutes sortes de meurtrissures. Dans le figuré il signifie une flétrissure, une tache, un affront.

7. *L. Papirius Pætus.*] C'est ce galant homme à qui Ciceron écrivit depuis plusieurs Lettres qui sont dans le neuviéme Livre des *Familieres*, où l'on voit qu'il entendoit à merveille la fine plaisanterie. Servius Clodius étoit un grand homme de Lettres & un très-fin Critique; ainsi Ciceron avoit lieu de croire que sa Bibliotheque étoit bien composée.

Epist. 16. *Lib.* 9. *Fam. Aulu-Gel. Lib.* XIII. *cap.* 21. *Plin. Lib.* 23. *cap.* 4. *Sueton. de clar. orat.*

8. *Cincius m'ayant assuré que la Loi, qui porte son nom, ne défend pas de recevoir de pareils présens.*] C'est une plaisanterie qui roule sur ce que *Cincius* étoit également le nom de l'Agent d'Atticus, & celui du Tribun qui avoit fait passer une Loi par laquelle les donations faites à d'autres qu'à des proches, étoient limitées à une certaine valeur. Ciceron se sert donc en plaisantant de l'autorité de Cincius, comme s'il devoit mieux entrer qu'un autre dans l'esprit de cette Loi, parce qu'elle portoit

son nom. Elle avoit été faite pour mettre un frein à l'avidité des Sénateurs qui s'étoient mis sur le pié de rançonner leurs cliens, en se faisant faire des présens par eux. *Quia vectigalis jam & stipendiaria plebs esse Senatui cœperat.*

T. Liv. Lib. 34. Lib. 2. de Orat.



LETTRES
DE CICERON
A
ATTICUS.

LIVRE SECOND.

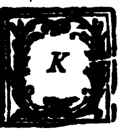


M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER SECUNDUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.



Al. Jun. eunti mihi Antium, & gladiatores M. Metelli cupide relinquenti, venit obviam tuus puer. Is mihi litteras abs te, & commentarium Consulatus mei Graecè scriptum reddidit: in quo laetatus sum, aliquanto ante de iisdem rebus Graecè item scriptum librum L. Cossinio ad te preferendum de-



LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE SECOND.

Même année DCLXXXXIII. *comme les dernieres du Livre précedent.*

LETTRE I.



OMME j'allois le premier de Juin à Antium [1], sans aucun regret aux combats de Gladiateurs [2], que M. Metellus donnoit ce jour-là au Peuple, je rencontrai votre Messager qui me remit vos Lettres, & les Mémoires que vous avez écrits en Grec sur mon Consulat. Je me sçai bon gré de vous avoir envoyé il y a déja quelque tems par L. Cossinius ce que j'ai écrit sur la mê-

disse; nam, si ego tuum ante legissem, furatum me abs te esse diceres. Quanquam tua illa (legi enim libenter) horridula mihi; atque incompta visa sunt: sed tamen erant ornata hoc ipso, quod ornamenta neglexerant; & , ut mulieres, ideo bene olere, quia nihil olebant, videbantur. Meus autem liber totum Isocratis [a] μυροθήκιον, *atque omnis ejus discipulorum arculas, ac nonnihil etiam Aristotelica pigmata consumpsit: quem tu Corcyræ, ut mihi aliis litteris significas, strictim attigisti; post autem, ut arbitror, à Cossinio accepisti, quem tibi ego non essem ausus mittere, nisi eum lente ac fastidiose probavissem. Quanquam ad me rescripsit jam Rhodo Posidonius, se, nostrum illum* [b] ὑπόμνημα *cum legeret, quod ego ad eum, ut ornatius de iisdem rebus scriberet, miseram, non modo non excitatum esse ad scribendum, sed etiam plane perterritum. Quid quæ-*

a Pygmentorum arculam. *b* Commentarium.

me matiere, & dans la même langue ; car, si j'avois vû auparavant votre ouvrage, vous n'auriez pas manqué de dire que je l'ai pillé. Mais, quoique je l'aye lû avec plaisir, il m'a paru trop peu peigné & trop négligé pour que j'eusse pû m'en accommoder. Cependant cette négligence même est une sorte d'ornement, comme on dit que les femmes sentent bon, lorsqu'elles ne sentent rien. Le mien au contraire a vuidé toute la Boutique d'Isocrate [3], toutes les Boëtes de ses Disciples, & employé encore quelques couleurs d'Aristote [4]. Vous m'aviez déja mandé que vous l'aviez parcouru à Corcyre [5], & vous devez avoir reçû depuis l'exemplaire que j'ai donné à Cossinius. Je n'aurois pas osé vous l'envoyer si je ne l'avois revû auparavant avec toute l'attention & l'indifference possible. Je vous dirai cependant que Posidonius [6], à qui j'avois envoyé ces Mémoires pour l'inviter à traiter le même sujet avec plus d'ornement, m'a écrit que bien loin que la lecture de cet ouvrage l'y ait invité, elle lui en a fait perdre entierement l'envie. Que voulez-vous que je vous dise ? j'ai

ris? conturbavi Græcam nationem. Ita, vulgo qui instabant, ut darem sibi quod ornarent, jam exhibere mihi molestiam destiterunt. Tu, si tibi placuerit liber, curabis, ut, Athenis sit, & in ceteris oppidis Græciæ. Videtur enim posse aliquid nostris rebus lucis afferre.

Oratiunculas autem, & quas postulas, & plures etiam mittam: quoniam quidem ea, quæ nos scribimus adolescentulorum studiis excitati, te etiam delectant. Fuit enim mihi commodum, quod in eis orationibus, quæ Philippicæ nominantur, enituerat civis ille tuus Demosthenes, & quod se ab hoc refractariolo judiciali dicendi genere abjunxerat, ut [a] σεμνότερός τις, καὶ πολιτικώτερος *videretur. curare, ut meæ quoque essent orationes, quæ Consulares nominarentur, Quarum una est in Senatu Kal. Jan. altera ad populum de lege*

[a] Vir ad dignitatem & ad tractandas res civiles magis accommodatus.

étourdi toute la littérature Grecque, & je me ſuis défait par-là des beaux eſprits de cette Nation, qui m'importunoient tous les jours pour que je leur dônnaſſe quelque ſujet ſur lequel ils puſſent exercer leur éloquence. Si vous êtes content de mon ouvrage, vous le ferez répandre à Athenes, & dans les autres Villes de la Grece; car il me ſemble qu'il peut donner quelque luſtre à mes actions.

Je vous envoirai les Harangues que vous me demandez, & quelques autres encore, puiſque ce que j'écris pour faire plaiſir à nos jeunes gens, ne vous en fait pas moins qu'à eux. Si votre Concitoyen Demoſthene [7] s'eſt principalement diſtingué par ſes Philippiques, ayant abandonné l'éloquence chicaneuſe du Barreau pour traiter des matieres plus importantes, & qui euſſent rapport au Gouvernement, j'ai crû de même qu'il ſeroit honorable pour moi de faire paſſer à la poſtérité les diſcours publics qu'on pourra appeller mes Harangues Conſulaires [8]. La premiere & la ſeconde ſont ſur la Loi des Champs [9]; l'une au Sénat du premier Janvier, & l'autre devant le Peuple, la troiſiéme pour

agraria, tertia de Othone; quarta pro Rabirio; quinta de proscriptorum filiis; sexta, cum provinciam in concione deposui; septima qua Catilinam emisi; octava, quam habui ad populum postridie quam Catilina profugit; nona in concione, quo die Allobroges involgarunt; decima in Senatu, Nonis Decemb. sunt duæ breves, quasi [a] ἀποσπασμάτια *legis agrariæ. Hoc totum* [b] σῶμα *curabo ut habeas. Et quoniam te cum scripta, tum res meæ delectant; iisdem libris perspicies, & quæ gesserim, & quæ dixerim: aut ne poposcisses; ego enim tibi me non offerebam.*

a Appendices.

b Corpus.

Quod quæris, quid sit, quod te arcessam, ac simul impeditum te negotiis esse significas, neque recusas, quin, non modo si opus sit, sed etiam

Othon [10], la quatriéme pour Rabirius; la cinquiéme ſur les enfans de ceux qui avoient été proſcrits par Sylla [11], la ſixiéme ſur la renonciation que je fis devant le Peuple au Gouvernement qui m'étoit échû [12]. La ſeptiéme, c'eſt celle qui chaſſa Catilina [13]; je fis la huitiéme au Peuple le lendemain de ſa fuite; la neuviéme encore au Peuple le jour de la dénonciation des Allobroges [14]; & enfin la dixiéme au Sénat le cinquiéme de Décembre. Il y en a encore outre cela deux petites, qui ſont comme des dépendances des deux premieres. J'aurai ſoin de vous envoyer tout ce recueil; & puiſque vous n'aimez pas moins à entendre parler de mes actions qu'à lire mes écrits, vous trouverez ici tout enſemble, & ce que j'ai dit & ce que j'ai fait. Si vous ne m'aviez pas demandé ces Harangues, je ne me ſerois pas offert de moi-même.

Vous me demandez pour quel ſujet je vous preſſe ſi fort de revenir, & vous ajoûtez que, quoique vous ayez encore beaucoup d'affaires, vous êtes prêt à tout quitter & à voler ici ſi j'ai beſoin de vous, ou même ſi je le

si velim, accurras: nihil sane est necesse; verumtamen videbare mihi tempora peregrinationis commodius posse describere. Nimis abes diu, præsertim cum sis in propinquis locis: neque nos te fruimur; & tu nobis cares. Ac nunc quidem otium est: sed si paulo plus furor Pulchelli progredi posset, valde ego te istinc excitarem. Verum præclare Metellus impedit: & impediet. Quid quæris? est Consul [a] φιλοπατρις, *&, ut semper judicavi, natura bonus.*

[a] Studiosus patriæ.

Ille autem non simulat, sed plane Tribunus pleb. fieri cupit. Qua de re cum in Senatu ageretur, fregi hominem; & inconstantiam ejus reprehendi, qui Romæ Tribunatum pleb. peteret, cum in Sicilia Here ædilitatem se petere dictitasset. Sed neque magnopere dixi esse nobis laborandum: quod nihilo magis ei liciturum esset plebeio Remp. perdere, quam similibus ejus me Consule Patriciis es-

souhaite ; mais vous ne m'êtes pas encore assez nécessaire pour cela. Cependant il me semble que vous auriez pû mieux arranger vos differentes courses. C'est être trop long-tems absent étant si peu éloigné, c'est me priver trop long-tems de vous, & vous passer trop long-tems de moi. On me laisse en repos pour le présent; si la fureur de Clodius venoit à éclater, je vous appellerois de toute ma force; mais Metellus le contient comme il faut & le contiendra. En vérité, c'est un Consul plein d'amour pour la Patrie, & à qui j'ai toujours trouvé de très-bons sentimens.

Pour Clodius, il ne s'en cache plus, il veut absolument être Tribun du Peuple. Comme on en parloit dans le Sénat, je le menai rudement, & je lui reprochai sa legereté, de penser à être Tribun après avoir déclaré, il n'y a que deux jours, en Sicile qu'il demanderoit l'Edilité [15]. J'ajoûtai qu'on ne devoit pas s'en mettre fort en peine; que quoiqu'il fût Plébeïen, on sçauroit bien l'empêcher de bouleverser la République, comme on en avoit empêché sous mon Consulat les Patriciens de

set licitum. Jam, cum se ille septimo die venisse à Freto, neque sibi obviam quemquam prodire potuisse, & noctu se introisse dixisset, in eoque se in concione jactasset: nihil ei novi dixi accidisse: ex Sicilia septimo die Romam; tribus horis Roma Interamnam: noctu introisse item ante: non esse itum obviam; ne tum quidem, cum iri maxime debuit. Quid quæris? hominem petulantem modestum reddo non solum perpetua gravitate orationis, sed etiam hoc genere dictorum.

Itaque jam familiariter cum ipso etiam cavillor, ac jocor. Qum etiam cum candidatum deduceremus, quærit ex me, num consuesssem Siculis locum gladiatoribus da-

même trempe que lui. Ensuite, sur ce qu'il dit qu'il étoit venu en sept jours du détroit de Sicile à Rome, pour prévenir par cette diligence ceux qui auroient dû venir au-devant de lui, & que par cette même raison il avoit affecté d'entrer de nuit; je dis que cela ne valoit pas la peine qu'il s'en vantât devant le Peuple comme il avoit fait; que tout cela lui étoit ordinaire, qu'il étoit bien allé en trois heures de Rome à Interamnes [16], ce qui étoit bien plus merveilleux que de venir en sept jours de Sicile à Rome; que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il étoit entré de nuit [17]; & qu'il eût été à souhaiter que dans certaines occasions il eût trouvé quelqu'un sur son chemin [18]. Que vous dirai-je? tout insolent qu'il est, je le mets à la raison, non seulement par des discours serieux & suivis, mais encore par ces sortes de traits.

Cela va même jusqu'à railler & à plaisanter avec lui dans la conversation. L'autre jour que nous accompagnions un prétendant, il me demanda si aux combats des Gladiateurs je ne faisois pas d'ordinaire donner des places

re? negavi. At ego, inquit, novus patronus instituam. Sed soror, quæ tantum habeat Consularis loci, unum mihi solum pedem dat. Noli, inquam, de uno pede sororis queri: licet etiam alterum tollas: Non Consulare, inquies, dictum; fateor: sed ego illam odi male Consularem. Ea est enim seditiosa: ea cum viro bellum gerit, neque solum cum Metello, sed etiam cum Fabio, quod eos in hoc esse moleste fert.

Quod de agraria lege, quæris, sane jam videtur refrixisse. Quod me quodam modo molli brachio de Pompeii familiaritate objurgas: nolim ita existimes, me mei præsidii caussa cum illo conjunctum esse: sed ita res erat instituta, ut, si inter nos esset aliqua forte dissensio, maximas in Rep. discordias versari esset necesse: quod à me ita præcautum, atque ita provisum est,

aux Siciliens qui se trouvent à Rome, je lui dis que non. Oh bien, reprit-il, je le ferai moi qui ne suis leur patron que depuis peu [19], & cela, quoique ma sœur qui dispose de tant de places comme femme de Consul, ne m'en donne qu'un pied. Consolez-vous, lui dis-je, vous les lui ferez bien lever tous deux quand il vous plaira [20]. Voilà qui est bien gaillard pour un Consul, me direz-vous; j'en conviens, mais tout m'est permis contre une femme de Consul comme celle-là, seditieuse & ennemie déclarée, & de son mari, & même de Fabius [21], parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.

L'affaire de la Loi *des Champs* dont vous me demandez des nouvelles, paroît fort refroidie. Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur ma liaison avec Pompée, ne croyez pas que j'aye recherché son amitié parce que j'avois besoin de lui pour me soûtenir; mais c'est que les affaires étoient à un point que, s'il y avoit eu entre nous la moindre dissention, il en seroit arrivé de très-grandes dans la République. Pour l'em-

non ut ego de optima illa mea ratione decederem; sed ut ille esset melior, & aliquid de populari levitate deponeret: quem de meis rebus, in quas eum multi incitarant, multo scito gloriosius, quam de suis prædicare. Sibi enim bene gestæ, mihi conservatæ Reip. dat testimonium: hoc facere illum mihi quam prosit nescio; Reip. certe prodest. Quid, si etiam Cæsarem, cujus nunc venti valde sunt secundi, reddo meliorem? num tantum obsum Reip.

Quin etiam si mihi nemo invideret: si omnes, ut erat æquum, faverent; tamen non minus esset probanda medicina, quæ sanaret vitiosas partes Reip. quam quæ exsecaret. Nunc vero, cum equitatus ille, quem ego in clivo Capitolino, te signifero, ac principe, collocaram, Senatum deseruerit; nostri autem principes digito se cœlum putent attingere, si mulli barbati in piscinis sint, qui ad manum accedant;

pêcher, je m'y ſuis pris de telle ſorte que, ſans me démentir en rien, je l'ai rendu meilleur & moins dévoué aux fantaiſies du Peuple. Sçachez qu'il parle plus avantageuſement de mes actions, contre leſquelles tant de gens avoient voulu le prévenir, que des ſiennes propres; juſques-là qu'il me rend ce témoignage, que, s'il a bien ſervi l'Etat, je l'ai ſauvé. Je ne ſçai quel avantage je tirerai de tout cela, mais je ſçai bien que c'en eſt un grand pour la République; & ſi je pouvois réüſſir de même auprès de Céſar, qui à préſent a ſi fort le vent en poupe, rendrois-je un mauvais ſervice?

Je dis plus, quand je n'aurois point d'envieux, quand même tout le monde me rendroit juſtice, ne vaudroit-il pas toujours mieux guérir les parties malades de la République, que d'être obligé de les couper. Maintenant donc que nos Chevaliers, qui pendant mon Conſulat & ſous votre conduite s'étoient déclarés ſi hautement pour le Sénat [22], s'en ſont détachés; maintenant que nos Grands mettent tout leur bonheur & toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent

alia autem negligant: nonne tibi satis prodesse videor, si perficio, ut nolint obesse, qui possunt.

Nam Catonem nostrum non tu amas plus, quam ego. Sed tamen ille, optimo animo utens, & summa fide, nocet interdum Reip. dicit enim tanquam in Platonis [a] *πολιτείᾳ, non tanquam in Romuli faece, sententiam. Quid verius, quam in judicium venire, qui ob rem judicandam pecuniam acceperit? censuit hoc Cato. Assensit Senatus. Equites curiae bellum, non mihi. Nam ego dissensi. Quid impudentius Publicanis renuntiantibus? Fuit tamen retinendi Ordinis caussa faciunda jactura. Restitit, & pervicit Cato. Itaque nunc, Consule in carcere incluso, saepe item seditione commota, aspiravit nemo eorum, quorum ego concursu, itemque Consules, qui*

a Republica.

post

manger à la main, & ne se soucient nullement des affaires de l'Etat, croyez-vous que l'on m'ait une médiocre obligation si je fais ensorte que ceux qui lui pourroient nuire, ne le veuillent pas.

Pour ce qui est de Caton, si vous l'aimez je ne l'aime pas moins; mais cela ne m'empêche pas de voir qu'avec les meilleures intentions du monde, & malgré tout son zéle, il gâte souvent les affaires; car il opine devant la canaille de Rome, comme on feroit dans la République de Platon. Quoi de plus juste que de faire le procès à des Juges qui se sont laissés corrompre? Caton le proposa & le Sénat y consentit; cependant cela fit déclarer les Chevaliers contre cette compagnie, mais non pas contre moi, car je n'avois point été de cet avis. Quoi de plus imprudent que la demande des Fermiers de la République qui vouloient qu'on les déchargeât de leur bail? Cependant il falloit essuyer cette perte plûtôt que d'aliener cet ordre. Caton s'y est opposé, & l'a emporté à la fin. Aussi lorsqu'on a mené en prison le Consul Metellus [24], & dans toutes les

post me fuerunt, Rempub. defendere solebant. Quid ergo? istos, inquies, mercede conductos habebimus? Quid faciemus, si aliter non possumus; an libertinis, atque etiam servis serviamus? sed, ut tu ais, [a] ἅλις σπουδῆς.

a Satis studii.

Favonius meam tribum tulit honestius, quam suam; Lucceii perdidit. Accusavit Nasicam inhoneste, (ac modeste tamen dixit) ita ut Rhodi videretur molis potius, quam Moloni, operam dedisse. Mihi, quod defendissem, leviter succensuit. Nunc tamen petit iterum Reip. caussa. Lucceius quid agat, scribam ad te, cum Cæsarem videro, qui aderit biduo. Quod Sicyonii te lædunt: Catoni, & ejus æmulatori attribuas Servilio. Quid? ea

tions populaires qui sont arrivées
iis, aucun d'eux n'a soufflé; au lieu
pendant mon Consulat & sous mes
:sseurs, on s'en étoit servi si uti-
:nt pour les opposer aux séditieux.
i, me direz-vous, faut-il les payer
r qu'ils fassent leur devoir? Que
lez-vous? il le faut bien, si l'on
peut les gagner autrement. Vau-
t-il mieux nous mettre à la merci
affranchis, ou même des Esclaves?
s comme vous dites, c'est assez me
:menter.

Ma Tribu a été plus favorable à
onius que la sienne propre, mais
i'a pas eu pour lui celle de Luc-
is. Il a plaidé contre Nasica [25]
ie maniere fort malhonnête; & il
ait une Harangue si médiocre [26],
on diroit qu'il a travaillé à Rhodes,
tôt dans quelque moulin que sous
lon [27]. Il a été un peu fâché que
e plaidé pour Nasica; & il recom-
nce à présent sa poursuite, par zéle
e qu'il dit pour la République [28].
vous donnerai des nouvelles de
:ceius quand j'aurai vû César qui
a ici dans deux jours. Il faut vous
prendre à Caton, & à Servilius qui

plaga nonne ad multos bonos viros pertinet? sed si ita placuit, laudemus; deinde in dissensionibus soli relinquamur.

Amalthea mea te expectat, & indiget tui. Tusculanum & Pompeianum valde me delectant, nisi quod me, illum ipsum vindicem æris alieni, ære non Corinthio, sed hoc circumforaneo obruerunt. In Gallia speramus esse otium. Prognostica mea cum oratiunculis propediem expecta. Et tamen quid cogites de adventu tuo scribe ad nos. Nam mihi Pomponia nuntiari jussit, te mense Quintili Romæ fore. Id à tuis litteris, quas ad me de decessu tuo miseras, discrepabat.

Pætus, ut antea ad te scripsi, omnes libros, quos frater suus reliquisset, mihi donavit. Hoc illius munus in tua diligentia positum est. Si me amas cura ut conserventur, &

ſe pique de l'imiter, du tort que vous font les Sicyoniens. Vous n'êtes pas le ſeul bon Citoyen à qui ce Decret eſt préjudiciable; puiſqu'il a paſsé, il faut bien l'approuver; mais lorſqu'il arrivera quelque ſédition, on verra comme nous ſerons abandonnés.

Mon Amalthée vous attend & a beſoin de vous. Je ſuis fort content de mes maiſons de Tuſculum & de Pompeii, à cela près que je me ſuis abîmé de dettes pour les bâtir [29], moi qui ai empêché autrefois une banqueroute générale [30]. Je croi que nous n'aurons point de guerre dans les Gaules. Je vous envoirai au premier jour ma traduction des pronoſtiques d'Aratus [31], & mes Harangues. Mandez-moi un peu quand vous comptez de partir. Votre ſœur m'a fait dire que vous ſeriez ici au mois de Juillet; cela ne s'accorde pas avec ce que vous m'écrivez.

Je vous ai déja mandé que Pætus m'a fait préſent de tous les Livres que ſon frere lui a laiſsés; pour que j'en profite, vos ſoins me ſont abſolument néceſſaires. Si vous m'aimez, prenez ſoin qu'il ne s'en perde aucun, & en-

ad me perferantur. Hoc mihi nihil potest esse gratius : &, cum Græcos, tum vero diligenter Latinos ut conserves velim. Tuum esse hoc munusculum putabo. Ad Octavium dedi litteras : cum ipso nihil eram locutus. Neque enim ista tua negotia provincialia esse putabam : neque te in tocullionibus habebam. Sed scripsi, ut debui, diligenter.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. A *Antium.*] Ciceron y avoit une maison, comme on peut voir dans la 8. Lettre du 4. Livre.

2. *Sans aucun regret aux combats de Gladiateurs.*] Ciceron marque en détail dans la premiere Lettre du septiéme des Familieres, combien il avoit peu de goût pour ces sortes de spectacles ; il dit que l'ami à qui il écrit n'en n'avoit pas plus que lui, & je croi que les honnêtes gens de ce tems-la n'en n'avoient pas davantage ; mais dans une République il faut donner bien des choses au goût du Peuple.

3. *Isocrate.*] Fameux Rheteur d'Athenes,

voyez-moi le tout; vous ne sçauriez me faire un plus grand plaisir. Conservez-moi les Grecs & encore plus les Latins; je vous en sçaurai autant de gré que si c'étoit vous qui me les donnassiez. J'ai écrit à Octavius [32]; je ne vous avois point recommandé à lui, parce que je ne croyois pas que vous eussiez des affaires dans son Gouvernement, ni en général que vous en eussiez de pareilles [33]; mais enfin, je lui ai écrit aussi fortement que je le devois.

---

dont nous avons encore plusieurs Harangues, mais qui n'ont point été prononcées; comme il n'avoit ni la force ni les talens extérieurs nécessaires pour parler en Public, il se réduisit à donner des Préceptes, & forma les plus grands Orateurs de son tems. On prétend néanmoins que Démosthenes ne fut point de ses Disciples, & cela parce qu'il n'eut pas le moyen de lui payer ce qu'il prenoit d'eux, car ce Rheteur avoit mis ses leçons à fort haut prix. Il est bien sûr du moins que l'éloquence de Démosthenes n'est point dans le goût de celle d'Isocrate, & qu'elle tient bien plus de la maniere de Periclés, & de Thucidide.

Plutarch. vit. decem Rhet. & in Demosth.

4. *Les couleurs d'Aristote.*] On peut juger par ce qui nous reste de lui sur la Rhetorique, qu'il a été un plus grand Maître dans cet Art, & qu'il en a mieux connu les secrets que ceux de la Nature.

5. *Corcyre.*] Ville Capitale d'une Isle de même nom dans la Mer Ionienne, vis-à-vis la Côte d'Epire; maintenant Corfou, sous la Domination de la République de Venise.

6. *Posidonius.*] Philosophe Stoïcien, sous qui Ciceron avoit étudié à Rhodes. Il y a dans le texte *Rhodo Posidonius*, & Monsieur de S. Real a pris *Rhodo* pour un surnom de ce Philosophe; cependant ni dans Athenée, ni dans Suidas, ni dans Plutarque, ni dans une infinité d'autres endroits où Ciceron parle de lui, il n'est appelé que Posidonius. Je croi donc que *Rhodo* est ici un Ablatif qui a rapport à *scripsit;* ou bien que *Rhodo* est ici pour *Rhodius*, comme dans Plaute *Asin. Act.* I. *Scen.* 4. *Periphanes Rhodo mercator dives*, Periphane riche Marchand de Rhodes. Posidonius étoit d'Apamée en Syrie, mais il avoit passé la plus grande partie de sa vie à Rhodes, où il apprit la Philosophie sous Panétius fameux Stoïcien, dont il fut le successeur.

7. *Votre Concitoyen Demosthene.*] Atticus avoit passé une partie de sa vie à Athenes, où il se retira dans le tems des guerres civiles de Sylla & de Marius. L'inclination qu'il avoit pour cette Ville, & son habileté dans la langue Grecque, lui firent donner le surnom par lequel il fut plus connu depuis que par son nom de famille. C'est pour cela que Ciceron l'appelle le Concitoyen de Demosthene; non pas qu'il fut véritablement Citoyen d'Athenes.

Les Atheniens lui avoient offert cette qualité, mais il ne l'accepta pas, parce qu'un Citoyen Romain ne pouvoit l'être d'aucune autre Ville, comme Ciceron le dit positivement dans l'Oraison *pro Balbo*. *Cornel. nep. vit. Att.*

8. *Les discours publics que l'on pourra appeler mes Harangues Consulaires.*] C'est-à-dire, celles qu'il avoit faites comme Consul, & sur les affaires qui regardoient l'Etat. Celle pour Rabirius étoit de ce genre, aussi-bien que les autres. On l'avoit mis en Justice, parce qu'il avoit tué vingt-sept ans auparavant Saturninus Tribun séditieux. Comme Rabirius n'agit dans cette occasion que par l'autorité & selon l'intention du Sénat, son affaire devenoit celle de ce Corps, & c'est pour cela que Ciceron compte cette Harangue parmi ces discours publics qu'il appelle Consulaires. Il ne parle point de l'Oraison *pro Murena*, parce que c'étoit un simple Plaidoyer, dont le sujet n'intéressoit point la République.

9. *La premiere & la seconde sont sur la Loi des Champs.*] Proposée par le Tribun Rullus, & que Ciceron empêcha de passer. Nous les avons toutes deux, on a perdu seulement le commencement de la premiere.

10. *La troisiéme pour Othon.*] Il avoit été Tribun quatre ans avant le Consulat de Ciceron, & il fit passer une Loi qui donnoit aux Chevaliers une place distinguée aux spectacles, au lieu que jusqu'alors ils avoient été mêlés avec le Peuple. Othon ayant donc paru à des jeux qui se faisoient au commencement du Consulat de Ciceron, le Peuple le siffla; les Chevaliers au contraire se leverent pour lui faire honneur, & battirent des mains. On

en vint de part & d'autre aux injures. Ciceron appréhendant que ce tumulte n'eût des suites fâcheuses, assembla le Peuple dans le Temple de Bellone; & son éloquence eut tant de force en cette occasion, qu'il leur fit agréer contre leurs propres intérêts, ce qu'Othon avoit fait; ils retournerent au Théatre, où ils donnerent à Othon d'aussi grands applaudissemens qu'il en avoit reçûs des Chevaliers. Au reste, cet Othon n'a rien de commun avec l'Empereur du même nom; celui-ci s'appeloit Salvius, & le Tribun dont nous venons de parler, Roscius; ainsi ils étoient de familles différentes. On trouve encore le surnom d'Othon dans la famille Junia.

Pro Muræna. Ascon. in Cornelian. Plutarch. in Cicer. Dio. Lib. 36. Plin. Lib. 7. cap. 30.

11. *Sur les enfans de ceux qui avoient été proscrits par Sylla.*] Ce Dictateur les avoit fait exclure pour toujours des Magistratures. Ils voulurent pendant le Consulat de Ciceron faire casser cette Loi, mais il s'y opposa. Nous avons déja dit que lorsque Sylla se démit de la Dictature, on confirma tout ce qu'il avoit fait. Il falloit donc s'en tenir à cela, sans quoi il étoit à craindre qu'on n'entreprît bientôt de faire casser toutes les autres Loix de ce Dictateur. Et certainement si les enfans de ceux qu'il avoit proscrits, avoient été admis aux Magistratures, il n'auroit pas tenu à eux de renverser tout ce qui avoit été fait sous un Gouvernement qui leur étoit si odieux, ce qui auroit mis le trouble dans la République. Ce fut le motif qui porta Ciceron à s'opposer à la tentative qu'ils firent pour faire casser cette

Loi, quoiqu'il en sentît toute la dureté & l'injustice, comme il l'explique lui-même dans l'invective contre Pison. Lorsque César fut le maître, il rétablit dans tous les droits des Citoyens les enfans des Proscrits; cela étoit bien naturel, car peu s'en étoit fallu qu'il ne l'eût été lui-même; & Sylla, obligé de céder aux instances de ses amis, leur dit, je vous prédis que vous retrouverez un jour dans ce jeune homme plusieurs Marius.

Dio. Lib. 37. Plin. Lib. 7. cap. 30. Plutarch, Cæsar. Sueton. Jul.

12. *Sur la renonciation que je fis devant le Peuple au Gouvernement qui m'étoit échû.*] Il avoit déja échangé avec son Collegue celui de Macédoine, qui lui étoit échû par le sort, contre celui des Gaules qu'il fit donner à Metellus Celer alors Préteur.

Epist. 2. Lib. 5. Fam.

13. *Celle qui chassa Catilina.*] Ciceron ayant parlé fortement contre lui dans le Sénat, il vît bien que ses desseins étoient éventés, & il sortit le lendemain de Rome, pour aller joindre les troupes qu'on lui avoit ramassées dans l'Italie.

14. *Le jour de la dénonciation des Allobroges.*] Ciceron présenta au Sénat les Députés de cette Province, qui déclarerent que Lentulus l'un des complices de Catilina avoit agi secretement pour les faire révolter, & ils produisirent même les Lettres dont ils étoient chargés.

15. *Après avoir déclaré il n'y a que deux jours en Sicile, qu'il demanderoit l'Edilité.*]

Clodius étoit l'année précedente Questeur en Sicile, & le premier degré après la Questure pour les Patriciens, c'étoit l'Edilité, au lieu que les Plébéïens pouvoient être Tribuns avant que d'être Ediles. Clodius ne vouloit pas déclarer avant le tems le dessein qu'il avoit de se faire adopter par un Plébéien, & cest pour cela qu'il disoit qu'il demanderoit l'Edilité.

Il y a dans le Texte *cum in Sicilia Here Ædilitatem se petere dictitasset.* Je lis avec Junius *Here* ou *Heri*, qui signifie ici la même chose qu'en Grec χθὲς καὶ πρῴην, depuis peu. Il y a une grande variété dans les Manuscrits. Les conjectures des autres Critiques me paroissent insoûtenables ; & si celle de Junius n'est pas entierement sure, elle fait du moins un bon sens, & qui a rapport à ce que dit Ciceron de la legereté de Clodius.

16. *Qu'il étoit bien allé en trois heures de Rome à Interamnes.*] Voyez la 2. Rem. sur la 10. Lettre du 1. Livre.

17. *Que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il étoit entré de nuit.*] Aux mysteres de la bonne Déesse qui se faisoient la nuit, comme on le voit dans la vie de Ciceron, où Plutarque dit, que le jour qu'on les célebra chez lui, l'année de son Consulat, il fut obligé d'aller coucher chez un de ses amis.

18. *Et qu'il eût été à souhaiter que dans certaines occasions il eut trouvé quelqu'un sur son chemin.*] NON ESSE ITUM OBVIAM, NE TUM QUIDEM CUM IRI MAXIME DEBUIT. Ciceron joue ici sur la double signification de *ire obviam*, qui signifie également *aller au-devant* & *s'opposer*. Il m'a paru que l'expression Françoise *trouver quelqu'un*

sur son chemin, conservoit assez bien cette équivoque.

19. *Moi qui ne suis leur Patron que depuis peu.*] C'est-à-dire, depuis qu'il avoit été Questeur en Sicile. Les personnes de distinction protégeoient d'une maniere particuliere, les Provinces où ils avoient exercé quelque Magistrature. Ciceron avoit été Questeur en Sicile aussi-bien que Clodius.

20. *Vous les lui ferez bien lever tous deux quand il vous plaira.*] Je n'ai garde de rapporter ici les différens endroits des Auteurs Grecs & Latins, qui ont rapport au sens obscene caché sous ces paroles. Il suffit qu'on sçache que Ciceron fait allusion au commerce incestueux de Clodius avec sa sœur.

21. *Ennemie déclarée de son mari & même de Fabius, parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.*] On connoît plusieurs Fabius du tems de ces Lettres, & il n'est pas fort important de sçavoir duquel il s'agit ici. Ce qui paroît bien clairement, c'est que Ciceron veut faire entendre que ce Fabius avoit été le Galand de cette Dame, qui en changeoit souvent.

22. *Qui pendant mon Consulat & sous votre conduite, s'étoient déclarés si hautement pour le Sénat.*] Dans le tems de la conjuration de Catilina, Ciceron fit assembler les Chevaliers dans le Temple de la Concorde, & les exhorta à demeurer unis avec le Sénat dans une conjoncture où l'union des deux Ordres étoit si nécessaire pour sauver la République ; & le grand crédit qu'Atticus avoit parmi les Chevaliers lui fut alors fort utile. C'est ce que veut dire Ciceron par ces paroles, *quem in cli-*

vo Capitolino te signifero ac principe collocaram, à la Lettre *que j'avois placé sur le panchant du Capitole, où vous leur servîtes de Chef & de Porte-Enseigne*. Le Temple de la Concorde étoit sur le *Mont Capitolin*. Cette métaphore tirée de la Milice n'auroit point eu de grace en François, & ne feroit pas si bien entendre la suite du discours de Ciceron, que la maniere dont je l'ai tourné.

Catilin. 4. *post redit. in Senat. Philipp.* 2.

23. *Maintenant que nos Grands mettent tout leur bonheur & toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger à la main.*] *Voy. la Rem.* 11. *sur la* 18. *Lettre du premier Livre*.

24. *Lorsqu'on a mené en prison le Consul Metellus.*] Le Tribun Flavius voyant que Metellus s'opposoit opiniatrement à la Loi qu'il avoit proposée, le fit mener en prison, car le pouvoir des Tribuns s'étendoit jusques-là. Metellus s'y laissa conduire, mais il y convoqua le Sénat, qui aussi-tôt le suivit. Flavius fit mettre le Banc des Tribuns devant la porte, & dit aux Sénateurs que s'ils vouloient entrer, ils n'avoient qu'à faire abattre les murs. La personne des Tribuns étoit sacrée & inviolable, ainsi il ne craignoit pas qu'on usât contre lui de violence. Mais Pompée qui le soûtenoit, appréhendant que les choses n'allassent plus loin, & que les autres Tribuns ne s'opposassent à Flavius, lui fit dire de tirer le Consul de prison, & d'attendre un tems plus favorable pour faire passer la Loi qu'il avoit proposée.

Dio. Lib. 37.

25. *Nasica.*] C'est le Scipion dont nous avons déja parlé sur la dixiéme Lettre du premier Livre. Il descendoit du cousin-germain du premier Africain, qui fut Consul en 562. & qui le premier de cette illustre Maison porta le surnom de Nasica. On ne sçait de quoi le Scipion dont Ciceron parle ici, fut accusé par Favonius; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il avoit été son Compétiteur; & que Favonius l'accusa de brigue *ambitus*, comme faisoient ceux qui avoient été refusés.

26. *Il a fait une Harangue si médiocre.*] Malespine corrige ici le Texte, & lit *moleste* au lieu de *modeste.* Mais je ne vois point que cette correction soit nécessaire; on lit *modeste* dans tous les Manuscrits & dans toutes les Editions. Il paroît que Ciceron joue ici sur le double sens de *modeste.* Favonius prétendoit que sa Harangue n'avoit point été trop forte, & Ciceron fait entendre qu'en effet il n'y avoit rien de plus foible.

27. *Qu'il semble qu'il ait travaillé à Rhodes, plûtôt dans quelque Moulin que sous Molon.*] Fameux Maître de Rhetorique, sous qui tous les Romains de ce tems-là, qui vouloient se perfectionner dans l'éloquence, alloient se former.

Plutarch. Cæs. & Cicer. Sueton. Jul. cap. 4. De Cl. Orat.

28. *Il recommence sa poursuite par zele, à ce qu'il dit, pour la République.*] Ciceron se moque de Favonius qui se croyoit un homme d'importance, & qui prétendoit qu'il seroit fort avantageux à la République, qu'il fût en place dans la conjoncture présente, où les

gens du bon Parti craignoient tout du Consulat de César.

29. *A cela près que je me suis abîmé de dettes pour les bâtir.*] Je ne sçai s'il est nécessaire que je rende compte, pourquoi je n'ai pas traduit à la Lettre, *qu'elles m'ont accablé d'airain, non pas de celui de Corinthe, mais de celui que l'on trouve chez les Banquiers qui sont autour de la Place.* On voit bien que cela ne pouvoit avoir aucun agrément en François ; peut-être même ne trouvera-t-on pas que cela en ait beaucoup en Latin. On sçait que l'airain de Corinthe étoit une composition de différens métaux, & qu'il fut ainsi appelé, parce qu'on prétendoit qu'il s'en forma une pareille à l'incendie de Corinthe. L'on sçait aussi que l'on appeloit *as* toute sorte de monnoies, parce que dans les premiers tems les Romains n'en avoient que de cuivre ; la premiere monnoie d'argent fut frappée en quatre cens quatre-vingt-quatre.

Voyez Plin. Lib. 33. *cap.* 3. *& Lib.* 34. *cap.* 2.

30. *Moi qui ai empêché autrefois une banqueroute générale.*] C'est que presque tous les complices de Catilina étoient abîmés de dettes ; & c'étoit une des principales raisons qui les avoit engagés à tenter de tout bouleverser.

31. *La traduction des Pronostiques d'Aratus.*] Poëte Grec né à Soli en Cilicie, Ciceron avoit aussi traduit son Poëme des Phénomenes, il nous reste d'assez grands fragmens de l'un & de l'autre.

32. *Octavius.*] Pere de l'Empereur Auguste.

Il avoit été Préteur l'année précedente, & il étoit alors Gouverneur de Macédoine.

33. *Ni en général que vous en eussiez de pareilles.*] ET TE IN TOCULLIONIBUS NON HABEBAM. TOCULLIO est un diminutif qui vient de *τόκος fœnus*, & signifie ici un homme qui fait valoir son argent à intérêt, & qui nen églige pas les plus petits profits.



EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Cura, amabo te, Ciceronem nostrum. Ei nos [a] θεῖοι *videmur.* [b] Πελληναίων *in manibus tenebam. Et hercule magnum acervum Dicæarchi mihi ante pedes extruxeram. O magnum hominem, & à quo multo plura didiceris, quam de Procilio.* [b] Κορινθίων, & [d] Ἀθηναίων *puto me Romæ habere. Mihi credes, leges; hæc doceo; mirabilis vir est.* [c] Ἡρώδης, *si homo esset, eum potius legeret, quam unam litteram scriberet: qui me epistola petivit, ad te, ut video, comminus accessit. Conjurasse mallem, quam restitisse conjurationi, si illum mihi*

a Divini vel patrui. v. N.
b Pellenæorum.
c Corinthiorum.
d Atheniensium.
e Herodes.

LETTRE II.

Même année DCLXXXXIII.

AYez bien soin, je vous prie, de notre cher neveu; il nous regarde déja comme des hommes extraordinaires [1]. Je lis à présent *la République des Pelleniens* [2], & j'ai devant moi une grande pile des ouvrages de Dicæarque [3]; l'excellent homme! il y a bien plus à apprendre avec lui qu'avec Procilius [4]. Je croi que j'ai à Rome ce qu'il a écrit sur les Républiques de Corinthe & d'Athenes; lisez-le, si vous m'en croyez, je vous le conseille; c'est un homme merveilleux. Si Herode [5] avoit du sens, il le liroit, au lieu de s'amuser à écrire. Il ne m'a attaqué que par Lettre; mais, je vois qu'il vous a joint de plus près. J'aurois mieux aimé être complice de la Conjuration que de m'y opposer, si j'avois crû que cela dût m'engager à l'entendre sur cette matiere [6]. Vous êtes aussi raisonnable



dices cogi? nam ita ad me n
Nigidium minari in conci
judicem, qui non affuerit c
turum. Velim tamen si qui
Antonii adventu quod a
scribas ad me: & quoniam
venis, cœnes apud nos uti
die Kal. cave aliter facias.
ut valeas.

REMARQU

SUR LA II. LETT

1. A*Yez bien soin, je vous prie, de*
neveu, il nous regarde déja

fût l'affaire de Vinius, que vous l'êtes peu ſur celle de Lollius [7].

Mais à propos, voici le premier de Janvier qui approche, Antoine n'arrive point, & l'on veut faire juger ſon affaire [8]; on me mande que Nigidius [9] a déclaré en pleine Aſſemblée qu'il prendroit à partie les Juges qui s'abſenteroient. Je vous prie donc de me mander ce que vous pourrez ſçavoir de l'arrivée d'Antoine; & puiſque vous ne voulez pas me venir voir ici, venez du moins ſouper chez moi à Rome le dernier de ce mois; n'y manquez pas je vous prie. Ayez ſoin de votre ſanté.

On ſçait que la ſévérité des oncles étoit alors paſſée en proverbe, *cum ſapimus patruos* dit Perſe; & Horace *patruæ verbera linguæ*. Il y a ici une grande variété dans les Manuſcrits, & peut-être n'avons-nous pas la véritable leçon. Muret, qui avoit lû dans un ancien Manuſcrit CVNOCTIN, corrige συννοσεῖν, ce qui fait un très-bon ſens; *je ſuis ſi inquiet de ſa maladie, qu'il ſemble que je ſois malade avec lui*. Atticus avoit ſans doute mandé à ſon ami que leur neveu étoit malade, & là-deſſus Ciceron le lui recommande; car je remarque

qu'il ne se sert jamais de cette expression *curare aliquem*, qu'en parlant des soins de la santé; ce qu'il me seroit aisé de justifier par plusieurs exemples, si je n'appréhendois de fatiguer le Lecteur par ce détail de citations. Je me contenterai d'un exemple tiré de ces Lettres. *Pinarium, quem mihi commendas, diligentissime Dejotarus curat graviter ægrum.* Epist. 1. Lib. 6. Monsieur de S. Real qui se livre volontiers au penchant qu'il a à moraliser, suppose ici gratuitement qu'il s'agit des soins de l'éducation, & fait une grande remarque de quatre pages sur la mauvaise éducation qu'il prétend qu'on donne à présent aux enfans.

2. *Pelleniens.*] Habitans d'un petit Territoire d'Achaie, dont la Capitale s'appeloit Pellene; elle avoit été bâtie par Pelles ayeul d'Amphion, elle étoit à soixante stades de la Mer du côté de Sycione. *Strabon. Lib.* 8. *Apollon. Rhod. carm. Lib.* 1. *v.* 177.

3. *Dicæarque.*] Philosophe & Historien né à Messine en Sicile. Il avoit écrit sur le Gouvernement des Pelleniens, des Corinthiens, & des Atheniens; & il y a apparence que c'est cet ouvrage que Ciceron appelle ailleurs τριπολιτικόν.

Epist. 32. *Lib.* 13.

4. *Procilius.*] Grammairien cité par Pline & par Varron, mais dont on ne sçait rien de particulier.

5. *Herode.*] Philosophe Athenien, que Ciceron chargea depuis de veiller sur son fils pendant qu'il étudia à Athenes.

Epist. 10. *Lib.* 16. *& Plutar. in Ciceron.*

6. *J'aurois mieux aimé être complice de la*

Conjuration que de m'y opposer, si j'avois crû que cela dût m'engager à l'entendre sur cette matiere.] Herode avoit sans doute écrit une Histoire du Consulat de Ciceron dont la Conjuration de Catilina étoit le bel endroit. Il l'avoit lû à Atticus pendant qu'il étoit à Athenes, & en avoit envoyé quelque chose à Ciceron qui n'en avoit pas été content.

7. *Lollius.*] On trouve un Lollius dont il est parlé dans la vie de Caton ; c'étoit aussi le nom de famille de Palicanus, dont nous avons déja parlé. Mais il n'est pas fort important de sçavoir de qui il s'agit ici, non plus que de deviner qui étoit le Vinius de cette Lettre. Je ne m'attacherai qu'à faire connoître ceux qui avoient alors part aux affaires de la République, ou qui se sont rendus recommandables par d'autres endroits, comme par leur science.

8. *Antoine n'arrive point, & l'on veut faire juger son affaire.*] Il avoit été accusé de concussion, & aussi d'avoir eu part à la Conjuration de Catilina ; & quoiqu'il eût commandé l'armée qui le défit en Etrurie, on ne doutoit point qu'il ne lui eût été d'abord favorable. On ne put le convaincre de cette complicité ; mais les violens soupçons qu'on avoit contre lui, furent cause qu'on le jugea avec beaucoup plus de rigueur sur le fait de concussion. L'éloquence de Ciceron, qui plaida pour lui, ne put le sauver ; il fut condamné à un banissement perpétuel.

Pro Sext. in Pison. Dio. Lib. 37. *Plut. in Ciceron.*

9. *Nigidius.*] C. Nigidius Figulus ; il fut Tribun l'année suivante. Il paroît par cet en-

droit qu'il étoit déja entré en Charge, ainsi il faut que cette Lettre ait été écrite au mois de Décembre; car les Tribuns entroient en Charge le dix de ce mois.

10. *Venez souper chez moi à Rome le dernier de ce mois.*] C'est que Ciceron devoit

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

PRimum, ut opinor, [a] εὐαγγέλια. *Valerius absolutus est Hortensio defendente. Id judicium. K. Atilio condonatum putabatur: & Epicratem suspicor, ut scribis, lascivum fuisse. Etenim mihi caligæ ejus, ut fasciæ cretatæ, non placebant. Quid sit sciemus cum veneris.*

a Boni nuntii præmia.

Fenestrarum angustias quod reprehendis, scito [b] Κύρου παιδείαν *reprehendent.*

b Cyri institutionem.

arriver ce jour-là, pour se trouver le lendemain au Sénat, qui se tenoit tous les premiers jours du mois, & dont l'Assemblée la plus solemnelle étoit celle du premier de Janvier, parce que les Consuls entroient en Charge.

LETTRE III.

Même année DCLXXXXIII.

JE croi que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles [1]. Valerius, pour qui Hortensius a plaidé, a donc été absous [2], on croit que c'est par le crédit d'Atilius [3]. Je me doute, sur ce que vous me mandez, que Pompée [4] s'est aussi servi de son autorité [5]; car l'affectation de sa chaussure militaire [6] me plaît aussi peu que le bandeau blanc dont il enveloppe sa jambe; mais nous sçaurons ce qui en est quand vous viendrez ici.

Sçachez qu'en trouvant mes fenêtres trop étroites vous vous faites une affaire avec Cyrus [7], heureusement ce n'est

dere. Nam, cum ego idem istuc dicerem, Cyrus ajebat, viridariorum [a] διαφάσεις *latis luminibus non tam esse suavis. Etenim* [b] ἔστω ὄψις μὲν, ἡ α. τὸ δὲ ὁρώμενον, β, γ. ἀκτῖνες δὲ, δ, καὶ ε. *Vides enim cetera. Nam, si* [c] κατ' εἰδώλων ἐμπτώσεις *videremus, valde laborarent* [d] εἴδωλα *in angustiis: nunc fit lepide illa* [e] ἔκχυσις, *radiorum. Cetera si reprehenderis, non feres tacitum, nisi quid erit ejusmodi, quod sine sumptu corrigi possit.*

a Transpectus.
b Sit oculus A. quod autem videtur B. C. radii vero D. E.
c Per simulacrorum illapsus.
d Simulacra.
e Effusio.

Venio nunc ad mensem Januarium, & ad [f] ὑπόστασιν *nostram ac* [g] πολιτείαν, *in qua* [h] σωκρατικῶς εἰς ἑκάτερον. *sed tamen ad extremum, ut illi solebant,* [i] τὴν ἀρέσκουσαν. *Est res*

f Statum.
g Rempublicam.
h More Socraticorum in utramque partem.
i Placentem sententiam.

qu'avec l'Architecte. Comme je lui voulus dire que j'étois de même avis que vous, il me fit voir que des fenêtres larges ne faisoient pas un si agréable effet pour la vûe [8]. En effet soit A l'œil qui voit, B & C l'objet qu'il voit, D & E les rayons qui vont de l'objet à l'œil; vous comprenez bien le reste. Il est vrai que si la vision se faisoit comme vous autres Epicuriens le prétendez par les *simulacres* [9], qui se détachent des objets, ces *simulacres* seroient fort pressés en passant par des fenêtres étroites, au lieu que cette *émission* des rayons visuels se fait aisément. Si vous trouvez quelqu'autre chose à critiquer dans mes bâtimens, j'aurai toujours d'aussi bonnes raisons à vous donner, à moins que je ne puisse y remedier à peu de frais.

Je viens maintenant au Consulat qui va commencer, & à la situation où je me trouve par rapport aux affaires présentes; sur quoi je vous dirai d'abord, suivant la methode de Socrate, le pour & le contre; & ensuite quel est mon sentiment. Voici une affaire sur laquelle il n'est pas aisé de se déterminer. Il faut de trois choses l'une, ou s'opposer

sane magni consilii. Nam aut fortiter resistendum est legi agrariæ; in quo est quædam dimicatio, sed plena laudis: aut quiescendum; quod est non dissimile, atque ire in Solonium, aut Antium: aut etiam adjuvandum; quod à me ajunt Cæsarem sic exspectare, ut non dubitet. Nam fuit apud me Cornelius; hunc dico Balbum, Cæsaris familiarem. Is affirmabat, illum omnibus in rebus meo & Pompeii consilio usurum, daturumque operam, ut cum Pompeio Crassum conjungeret. Hic sunt hæc. Conjunctio mihi summa cum Pompeio; si placet etiam cum Cæsare, reditus in gratiam cum inimicis, pax cum multitudine, senectutis otium. Sed me [a] *κατάστασις mea illa commovet, quæ est in libro* III.

Interea cursus, quos prima à parte juventæ,

a Impulsio.

fortement à la Loi *des Champs*, ce qui ne se peut faire sans livrer des combats, mais ce qui me feroit aussi beaucoup d'honneur; ou se tenir en repos, auquel cas autant vaudroit-il aller planter des choux à sa maison de Campagne [10]; ou se déclarer pour la Loi. On dit que César espere, ou plûtôt qu'il compte, que je prendrai ce dernier parti. En effet, Cornelius est venu chez moi, je dis Cornelius Balbus [11] l'homme de confiance de César. Il m'a assuré qu'il ne feroit rien que de concert avec Pompée & avec moi, & qu'il feroit en sorte de lier Pompée avec Crassus. Voici l'avantage que je trouverois à tout ceci. Je suis déja étroitement uni avec Pompée; si je veux l'être aussi avec César, je me reconcilierai par-là avec mes ennemis, je n'aurai plus rien à démêler avec la canaille, & je m'assurerai une vieillesse tranquille. D'un autre côté je me sens combattu par cette exhortation qui est au troisiéme Livre du Poëme que vous sçavez [12].

Sois rival de toi-même & fidele à ta gloire,

De tes illustres faits ne garde la memoire,

Quosque adeo Consul virtute, animoque petisti,
Hos retine, atque auge famam laudesque bonorum.

Hæc mihi cum in eo libro, in quo multa sunt scripta [a] ἀριστοκρατικῶς, *Calliope ipsa præscripserit, non opinor esse dubitandum, quin semper nobis videatur:*

[b] Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.

Sed hæc ambulationibus Compitaliciis reservemus. Tu pridie Compitalia memento. Balneum calefieri jubebo: & Pomponiam Terentia rogat; matrem adjungemus. [c] Θεοφράστου περὶ φιλοτιμίας *affer mihi de libris Quinti fratris.*

a Accommodate ad statum optimatium.
b Unum augurium optimum pugnare pro patria.
c Theophrasti de honorum studio.



Que pour les relever par un nouvel éclat,

Et que tes derniers ans passent ton Consulat.

Calliope m'ayant prescrit cette conduite dans ce Livre qui est rempli de maximes si propres à former un bon Citoyen, dois-je douter que *servir sa Patrie ne soit le plus sûr des augures* [13]. Mais nous en parlerons en nous promenant ensemble le jour des Compitales [14]. Souvenez-vous de venir la veille; vous trouverez le bain préparé [15]. Ma femme prie votre sœur, & nous aurons aussi votre mere. Apportez-moi le Traité *de l'Ambition* de Theophraste [16], il est parmi les Livres de mon frere.



REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

ON ne peut entendre & expliquer cette Lettre qu'on n'ait déterminé auparavant ſi elle a été écrite de quelque maiſon de Campagne de Ciceron, à Atticus qui étoit à Rome ; ou de Rome à Atticus qui étoit alors à la Campagne. Monſieur de S. Real ne conçoit pas comment les Commentateurs ont ſuivi le premier ſentiment ; j'avoue néanmoins qu'après avoir examiné cette Lettre avec un grand ſoin, j'ai trouvé comme eux qu'elle ne pouvoit avoir été écrite que de la Campagne. Le Lecteur en jugera. 1°. C'eſt une réponſe à une Lettre d'Atticus qui avoit mandé pluſieurs nouvelles à Ciceron comme il paroît par ces mots, *Je me doute ſur ce que vous me mandez que Pompée s'eſt auſſi ſervi de ſon autorité dans cette affaire ..... nous ſçaurons ce qui en eſt, quand vous ſerez ici.* 2°. Ciceron étoit à la Campagne dans la Lettre précedente qui, ſelon Monſieur de S. Real même, a été écrite au mois de Décembre, & Ciceron ne comptoit d'être à Rome qu'à la fin du mois, comme on peut voir dans la derniere Remarque ; or cette Lettre-ci a été auſſi écrite dans le même mois de Décembre, puiſque les Compitales n'étoient pas encore paſſés, & que ſelon Monſieur de S. Real, ils ſe célébroient alors vers le tems des Saturnales ; c'eſt-à-dire,

vers la fin de Décembre ; cela paroît encore par ces mots, *Venio nunc ad mensem Januarium*, c'est-à-dire au nouveau Consulat, qui commençoit le premier Janvier. 3°. Atticus avoit parlé dans sa Lettre à Ciceron du bâtiment qu'il faisoit faire, & où il trouvoit quelque chose à redire ; or il est sur par la Lettre suivante & par la sixiéme de ce Livre, que c'étoit à Rome que Ciceron faisoit bâtir, donc Atticus étoit à Rome. 4°. Il prie Atticus de venir passer avec lui les Compitales, & l'on voit par tout dans ces Lettres que Ciceron passoit à la Campagne les jours des Fêtes & des Jeux. 5°. Ciceron prie Atticus de lui apporter un Livre qui étoit dans la Bibliotheque de son frere. Monsieur de S. Real ne sauve cet endroit qu'en supposant que pendant que Q. Ciceron étoit en Asie, Atticus étoit dans quelqu'une de ses maisons de Campagne où étoient ses Livres.

Voyons maintenant les raisons de Monsieur de S. Real, tout se réduit à ces mots *hic sunt hæc*, qu'il traduit *voilà ce qui se passe ici ;* mais j'ose assurer que lorsqu'on aura examiné ce qui précede & ce qui suit, on verra que ces mots ont ici tout un autre sens. Dans les douze ou quinze lignes qui précedent, il ne s'agit point de nouvelles. C'est un raisonnement que fait Ciceron sur les différens partis qu'il y avoit à prendre par rapport à la Loi des Champs que César devoit proposer, & à propos de ce que Balbus lui avoit dit, que César comptoit qu'il lui seroit favorable, il dit *Voici l'avantage que je trouverois à tout ceci . . . . . . si je veux me lier avec César, je me réconcilierai par-là avec mes ennemis*, &c.

D'un autre côté je suis combattu &c. Si Ciceron dit que Cornelius Balbus étoit venu chez lui, il pouvoit aussi bien l'être venu voir à la Campagne qu'à la Ville. Ceux mêmes qui sçavent parfaitement le Latin sentiront que *fuit apud me*, signifie ici la même chose que *mansit*, a passé quelque tems avec moi.

1. *Je croi que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles.*] PRIMUM, UT OPINOR, εὐαγγέλια sup. *tibi debeo*. Εὐαγγέλια signifie & les bonnes nouvelles, & encore plus souvent la récompense qu'on donnoit à ceux qui les apportoient.

2. *Valerius a été absous.*] Il ne s'agit pas ici de Valerius Flaccus, qui ne fut jugé que sur la fin de l'année suivante, comme on le verra dans la derniere Lettre de ce Livre. Cela ne peut pas s'entendre de Valerius Messala, qui avoit été Consul l'année précedente. Hortensius, qui étoit son oncle & son beaupere, plaida aussi depuis pour lui, mais il ne fut accusé que plusieurs années après cette Lettre, & il devoit être alors dans quelque Gouvernement qu'il avoit eu après son Consulat. Peut-être est-ce un autre Valerius Jurisconsulte, & ami particulier de Ciceron, qui en parle dans plusieurs de ses Lettres.

Fam. Lib. 1. Epist. ult. Lib. 3. Epist. 1. & Lib. 7. Epist. 22.

3. *C. Atilius.*] C'est le nom d'une famille très-illustre qui avoit eu plusieurs Consuls, & même un Dictateur; mais on ne sçait de quel Particulier de cette famille il s'agit ici. On n'en trouve même aucun qui ait fait quelque figure dans le tems de ces Lettres, car il n'y a pas d'apparence que C. Atilius Serranus, qui

avoit été Consul trente-six ans auparavant, fût encore en vie. On trouve bien un Atilius Gavianus qui fut Tribun en 696. mais c'étoit un homme d'une naissance obscure, qui étoit passé par adoption dans la famille Atilia; & son nom propre étoit Sextus & non Caius. Il y a même beaucoup de varieté dans les Manuscrits, & après tout il n'est pas fort important de sçavoir de qui il s'agit ici. Je ne m'y suis arrêté si long-tems que pour faire voir que si je ne puis point donner de lumiere à quelques endroits, ce n'est pas manque d'attention & de recherches.

4. *Pompée.*] EPICRATEM. C'est un de ces noms énigmatiques que Ciceron donne à Pompée dans plusieurs de ces Lettres; il signifie *fort puissant.*

5. *S'est aussi servi de son autorité.*] LASCIVUM FUISSE. J'interprete ce mot comme Gronovius *protervum petulantem in judicibus urgendis ut absolverent*, & ce sens a rapport avec ce que Ciceron ajoûte des airs de Soldat que Pompée se donnoit. Ceux qui sçavent bien le Latin n'ont pas besoin que je les avertisse que *Lascivus* a souvent en Latin un sens fort different de celui que nous avons attaché au mot François qui en vient.

6. *L'affectation de sa chaussure militaire.*] CALIGÆ, c'étoient des especes de demi-botines qu'on ne portoit qu'à la guerre.

7. *Les bandes blanches dont il enveloppe sa jambe.*] Les Romains avoient ordinairement les jambes nues, & il n'y avoit que ceux qui étoient incommodés qui pussent les couvrir sans qu'on le trouvât extraordinaire. Pompée étoit dans ce cas, car il avoit mal à une jam-

be ; de quoi donc est-ce qu'on se plaignoit ; c'étoit qu'il l'enveloppât de bandes blanches, parce que le Diadême des Rois étoit une bande de cette même couleur. C'étoit chercher querelle ; & Ammien Marcellin a eu raison de dire, que c'étoit un raisonnement assez plat que celui de Favonius, qui disoit, il n'importe en quelle partie du corps Pompée porte le Diadême : *Nihil interesse oblaterantes argumento subfrigido, quam partem corporis redimiret Regiæ majestatis insigni.* Ce que Valere Maxime appelle avec raison une chicane, *exigui panni cavillatione regias ejus vires exprobrans.* Lib. 6. Ciceron reproche ailleurs à Clodius qu'il enveloppoit ses jambes avec des bandes couleur de pourpre *de Arusp. respons.* Et d'un autre côté, on reprochoit à Ciceron qu'il portoit une robe jusqu'aux talons comme les femmes, pour cacher les difformités qu'il avoit aux jambes ; petits objets que la haine grossissoit, & reproches peu dignes de la gravité & de l'esprit des Romains.

7. *Vous vous faites une affaire avec Cyrus.*] A la Lettre *que vous attaquez la Cyropedie,* Livre de Xenophon, qui est moins une Histoire du Roi Cyrus, qu'un modele pour tous les Princes. C'est un jeu de mots sur ce que son Architecte s'appeloit aussi Cyrus.

Cyrus ille à Xenophonte non ad Historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii. Epist. 1. Lib. 1. ad Q. fr.

8. *Que des fenêtres larges ne faisoient pas un si agréable effet pour la vûe.*] VIRIDARIORUM διαφάσεις, &c. C'est ainsi que Lambin, Bosius, & Grævius lisent après les meilleurs Manuscrits. Quelques Editions portent

radiorum, & cette leçon a pû venir de ce que les Copistes, ou les Editeurs n'ont pas compris le sens de l'autre leçon ; car il n'est que trop ordinaire aux Critiques de se trop presser de changer le Texte, au lieu de s'attacher à l'entendre. ἐκχύσεις *radiorum* qui est plus bas, a pû aussi les déterminer. *Viridariorum* διαφάσεις signifie la représentation des objets exterieurs au travers des fenêtres qui donnent sur des jardins, ou sur la Campagne ; car Vitruve observe qu'on tournoit les maisons de maniere que les principaux appartemens eussent leur vûe sur des jardins.

9. *Si la vision se faisoit par les Simulacres.*] C'étoit le sentiment d'Epicure dont étoit Atticus, ils croyoient que ces Simulacres étoient composés de petits Atomes qui se détachoient des objets. L'autre sentiment, c'étoit celui des Stoïciens. Je ne m'amuserai point à faire ici un Commentaire Physique ; car il est visible que Ciceron ne prend point au sérieux le raisonnement qu'il fait, ou pour mieux dire, qu'il n'acheve pas.

10. *Auquel cas autant vaudroit-il aller planter des choux à sa maison de Campagne.*] A la Lettre *aller à Antium ou à Solonium.* On verra dans la suite de ces Lettres que Ciceron avoit une maison de Campagne à Antium où il se plaisoit fort. *Solonium*, c'étoit un endroit du Territoire de Lanuvium sur le chemin d'Ostie, & l'un des plus agréables de toute l'Italie.

11. *Cornelius Balbus.*] Né à Cadis ; il s'attacha à César pendant qu'il commandoit en Espagne après sa Préture. Il s'appeloit Cornelius, parce que lorsqu'il fut fait Citoyen

Romain, il prit pour Patron Lentulus qui étoit de la famille Cornelia. Les Etrangers, à qui l'on donnoit le droit de Bourgeoisie, prenoient le nom de famille de leurs Patrons.

12. *Du Poëme que vous sçavez.*] Celui de son Consulat, où il faisoit parler Calliope dans le troisiéme Livre, & Uranie dans le second.

13. *Que servir sa Patrie, ne soit le plus sûr des augures.*] C'est ce que dit Hector au douziéme Livre de l'Iliade.

14. *Compitales.*] C'étoit une Fête qui avoit été ainsi appelée, parce qu'on sacrifioit aux Dieux Lares dans les Carrefours. Elle avoit été transportée de la Campagne à la Ville. Elle étoit accompagnée de jeux, aussi-bien que chez les Atheniens dont Servius croit que les Romains l'avoient prise. Cette Fête étoit de celles qui étoient appelées *conceptivæ*, parce que le jour n'en étoit pas fixé; les Magistrats ou les Prêtres les indiquoient; *quæ quot annis à Magistratibus vel Sacerdotibus concipiuntur*, dit Macrobe, *Saturnal. Lib.* 1. *cap.* 16. Il paroît par cette Lettre qu'elle fut célebrée cette année au mois de Décembre; d'autres fois elle l'a été le cinquiéme de Janvier, d'autres fois le deuxiéme, comme il paroît par la septiéme Lettre du septiéme Livre. Un ancien Calendrier la marque au 2. de Mai, peut-être y fut-elle fixée par Auguste, qui ordonna que tous les ans au Printemps on couronneroit de fleurs les Dieux Lares qui étoient dans les Carrefours. *Sueton. Aug. cap.* 31. Cependant Ausone en parle encore comme d'une Fête qui n'avoit point de jour marqué. *Ibid.*

15.

15. *Vous trouverez le bain préparé.*] Cet endroit prouve encore que Ciceron étoit alors à la Campagne ; car à la Ville on se baignoit chez soi, avant que d'aller souper chez ses amis.

16. *Le Traité* de l'Ambition *de Theophraste.*] Nous avons perdu cet Ouvrage comme un grand nombre d'autres de ce Philosophe.



EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

FEcisti mihi pergratum, quod Serapionis librum ad me misisti: ex quo quidem ego, quod inter nos liceat dicere, millesimam partem vix intelligo. Pro eo tibi præsentem pecuniam solvi imperavi: ne tu expensum muneribus ferres. At quoniam nummorum mentio facta est, amabo te, cura, ut cum Titinio, quoquo modo poteris, transigas. Si in eo, quod ostenderat, non stat; mihi maxime placet, ea, quæ male empta sunt, reddi, si voluntate Pomponiæ fieri poterit: si ne id quidem, nummi potius reddantur, quam ullus sit scrupulus. Valde hoc velim ante quam proficiscare, amanter, ut soles, diligenterque conficias.

LETTRE IV.

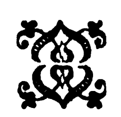
L'an DCLXXXXIV. *ſous le Conſulat de Céſar & de Bibulus.*

VOus m'avez fait grand plaiſir de m'envoyer le Livre de Serapion [1]; je vous dirai entre nous que je n'en entends pas la milliéme partie. J'ai ordonné qu'on vous le payât comptant, de peur que vous ne le mettiez ſur vos Livres de compte parmi les préſens que vous faites. Mais, à propos d'argent, finiſſez, je vous prie, à quelque prix que ce ſoit avec Titinius. S'il ne veut pas s'en tenir aux conditions du marché, je ſuis fort d'avis de lui rendre ce qu'on a acheté trop cher, pourvû toutefois que votre ſœur y conſente; ſinon, j'aime mieux qu'on lui donne quelque choſe de plus, pour ne point laiſſer de queue à cette affaire; je voudrois bien qu'avant que de partir vous la terminaſſiez avec cette affection & cette exactitude qui vous ſont ordinaires.

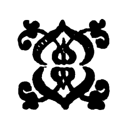
Clodius ergo, ut ais, ad Tigranem? velim Syspiri conditione: sed facile patior. Accommodatius enim nobis est ad liberam legationem tempus illud, cum & Quintus noster jam, ut speramus, in otio consederit, &, iste sacerdos Bonae deae cujusmodi futurus sciri possit. Interea quidem cum Musis nos delectabimus animo aequo, immo vero etiam gaudenti, ac libenti. Neque mihi umquam veniet in mentem Crasso invidere; neque poenitere, quod à me ipse non desciverim. De geographia dabo operam ut tibi satisfaciam: sed nihil certi polliceor. Magnum opus est; sed tamen, ut jubes, curabo, ut hujus peregrinationis aliquod tibi opus exstet. Tu quidquid indigaris de Rep. & maxime quos Consules futuros putes, facito ut sciam: tametsi minus sum curiosus. Statui enim nihil jam de Rep. cogitare.

Clodius va donc en Ambaſſade chez Tigrane [2]; cette commiſſion me convenoit aſſez pour me tirer d'intrigue [3], mais je me conſole de ne l'avoir pas. Il vaut mieux que j'attende pour me faire donner une légation libre [4], que mon frere ſoit revenu de ſon Gouvernement comme je l'eſpere [5], & que l'on puiſſe ſçavoir ce que prétend faire ce nouveau Sacrificateur de la bonne Déeſſe. En attendant je me divertirai avec les Muſes, non ſeulement ſans inquiétude, mais avec joie; il ne me viendra point dans l'eſprit de porter envie à Craſſus, & je ne me repentirai jamais de ne m'être point démenti. Je tâcherai de vous contenter ſur cette Géographie; je ne vous en réponds pas néanmoins, c'eſt un grand ouvrage; mais, puiſque vous le voulez, il faudra tâcher de vous faire voir quelque production de ma campagne. Mandez-moi tout ce que vous pourrez découvrir des affaires de l'Etat, & principalement quels Conſuls vous croyez que nous aurons; quoique je devienne tous les jours moins curieux là-deſſus, car j'ai réſolu de ne m'occuper plus de ce qui regarde le Gouvernement.

Terentiæ ſaltum perſpeximus. Quid quæris? præter quercum Dodonæam nihil deſideramus, quo minus Epirum ipſam poſſidere videamur. Nos circiter Kal. aut in Formiano erimus, aut in Pompeiano. Tu, ſi in Formiano non erimus, ſi nos amas, in Pompeianum venito. Id & nobis erit perjucundum, & tibi non ſane devium. De muro imperavi Philotimo ne impediret, quo minus id fieret, quod tibi videretur. Cenſeo tamen adhibeas Vettium. His temporibus, tam dubia vita optimi cujuſque, magni æſtimo unius eſtatis fructum paleſtræ Palatinæ, ſed ita tamen, ut nihil minus velim, quam Pomponiam, & puerum verſari in timore ruinæ.



Nous avons été voir la Forêt qui appartient à ma femme ; l'auriez-vous cru ? S'il y avoit seulement quelques chênes comme ceux de Dodone [6], nous n'envierions point votre Epire. Nous serons à Formies ou à Pompeii vers le commencement du mois prochain ; si vous ne vous trouvez pas à Formies, je vous prie instamment de venir jusqu'à Pompeii ; cela me fera un très-grand plaisir, & ne vous détournera gueres. J'ai ordonné à Philotime [7] de laisser faire cette muraille comme vous le trouverez à propos ; je suis pourtant d'avis que vous y appeliez Vettius [8]. Dans ce tems où les bons Citoyens ont si fort à craindre pour leur vie, je compte pour beaucoup de pouvoir encore pendant un Esté, voir de ma maison les exercices du Mont Palatin ; mais en donnant ce plaisir à votre sœur & à notre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sureté [9].



REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. *SErapion.*] Cet Auteur eſt cité par Pline qui s'en étoit ſervi pour la Geographie; il étoit d'Antioche, mais Pline ne dit point de laquelle.

Lib. 1.

2. *Clodius va donc en ambaſſade vers Tigrane.*] C'étoit apparemment pour lui porter la confirmation du Traité que Pompée avoit fait avec lui. Juſques-là Lucullus & ceux de ſa faction avoient empêché que tout ce que Pompée avoit reglé dans ſes nouvelles Conquêtes d'Aſie, ne fût confirmé par le Peuple; & ce fut une des principales raiſons qui engagea Pompée à ſe lier avec Céſar, alors il obtint tout ce qu'il voulut.

Dio. Lib. 38.

5. *Cet emploi me convenoit aſſez pour me tirer d'intrigue.*] Il y a dans le Texte de Grævius *velim Syſpiræ conditione.* Il y a ici une varieté infinie dans les Manuſcrits; tous les Commentateurs de ces Lettres, & pluſieurs autres Critiques ſe ſont épuiſés en conjectures pour rétablir cet endroit, qui eſt viſiblement corrompu. C'eſt quelque choſe de curieux pour les gens d'un certain goût, de voir combien l'envie de deviner à quelque prix que ce ſoit, fait dire d'impertinences aux Critiques. Mais ce ſeroit un détail ennuyeux pour la plûpart

des personnes qui liront ces Remarques. Ainsi je me contenterai de dire que j'ai suivi la conjecture de Popma. On lit dans quelques Manuscrits *Syrpiæ conditione*, dont Popma a fait *surpi ea conditione*. *Surpi* est ici pour *surripi*, ce qui n'est pas sans exemple, comme ce Critique le fait voir. Je n'ose pas assûrer que ce soit là le véritable Texte de Ciceron, mais cette leçon fait un très-bon sens, & a certainement rapport à ce que Ciceron veut dire ici. Il sçavoit que Clodius ne vouloit se faire Tribun, que pour rechercher ce qu'il avoit fait pendant son Consulat. Pour se mettre à couvert des poursuites de ce dangereux ennemi, il pensoit à s'éloigner de Rome, & à se faire donner quelqu'emploi qui durât aussi long-tems que Clodius seroit Tribun; car on ne pouvoit point mettre en Justice ceux qui étoient employés par la République. On verra dans la Lettre suivante qu'il avoit envie de se faire donner une Ambassade.

4. *Légation libre.*] V. la 22. Rem. sur la 10. Lettre du premier Livre.

5. *Que mon frere soit revenu de son Gouvernement comme je l'espere.*] Il y avoit déja deux ans qu'il étoit Gouverneur d'Asie, & il souhaitoit fort d'être rappelé; mais Ciceron travailla inutilement à lui faire donner cette année un successeur; il n'en eut un que l'année suivante.

6. *S'il y avoit seulement quelques chênes comme ceux de Dodone, nous n'envierions point votre Epire.*] Tout le monde connoît les fameux chênes de Dodone qui rendoient des Oracles; cette Forêt étoit auprès des terres qu'Atticus avoit en Epire.

7. *Philotime.*] Affranchi de la femme de Ciceron, & son homme d'affaire.

8. *Vettius.*] Affranchi & éleve de l'Architecte Cyrus.

Lib. 7. Fam. Epist. 14.

9. *Mais en donnant ce plaisir à votre*

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Cupio equidem, & jam pridem cupio Alexandriam, reliquamque Ægyptum visere, & simul ab hac hominum satietate nostri discedere, & cum aliquo desiderio reverti? sed hoc tempore, & his mittentibus, [a] Αἰδέομαι Τρῶας, καὶ Τρωάδας ἑλκεσιπέπλους. *Quid enim nostri optimates, si qui reliqui sunt, loquentur? an me aliquo præmio de sententia esse deductum?* Πουλυδάμας

a Vereor Trojanos & Trojanas peplos trahentes.

μοι

sœur & à notre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sûreté.] C'est que les maisons de Ciceron, & de son frere étoient contigues.

Epist. 3. Lib. 4. & Epist. 4. Lib. 2. ad Quint. Fr.

LETTRE V.

Même année DCLXXXXIV. *aussi-bien que toutes les autres de ce Livre.*

IL est vrai que j'ai envie depuis long-tems de voir Alexandrie & le reste de l'Egypte [1]. Aussi-bien ne serois-je pas fâché de quitter ce Pays-ci, où l'on est las de moi, & où mon absence pourroit me faire souhaiter [2]. Mais dans la conjoncture présente, quand je considere qui sont ceux à qui il faudroit que j'en eusse obligation, je me dis comme Hector, *Que penseroit de moi tout-ce qu'il y a dans la Ville de plus considerable de l'un & de l'autre sexe* [3] ? En effet, que ne diroient point nos gens de bien, s'il en reste encore ? que j'ai sacrifié les interêts de la République pour obtenir

μοι πρῶτος ἐλεγχείην ἀναθήσει [a] *Cato ille noster, qui mihi unus est pro centum millibus. Quid vero historiæ de nobis ad annos* DC *prædicarint? Quas quidem ego multo magis vereor, quam eorum hominum qui hodie vivunt, rumusculos. Sed opinor, excipiamus, & exspectemus. Si enim deferetur, erit quædam nostra potestas, & tum deliberabimus. Etiam est in non accipiendo non nulla gloria. Quare si quid* [b] Θεοφάνης *tecum forte contulerit, ne omnino repudiaris,*

De istis rebus exspecto tuas litteras: quid Arrius narret; quo animo se destitutum ferat; ecqui Consules parentur; utrum, ut populi sermo, Pompeius, & Crassus; an, ut mihi scribitur, cum Gabinio Servius Sulpicius: &, num quæ novæ leges: &, num quid novi omnino: & quoniam Nepos proficisci-

a Polydamas mihi primus probrum objiciet.
b Theophanes.

ette grace, *Polydamas seroit le premier* *me le reprocher* [4]; je veux parler de iotre Caton, dont le jugement me ient lieu de cent mille autres. Que di- oient de moi les histoires & la postéri- é? ce que je crains bien plus que tous es murmures de ceux qui vivent à pré- ent. Je croi donc qu'il est plus à propos 'attendre & de les voir venir. Si l'on 'offre cet emploi, je serai le maître, u de l'accepter, ou de le refuser; je errai alors ce que j'aurai à faire, & il era toujours honorable pour moi de le efuser. Ainsi, en cas que Theophane [5] ous en parle, ne rejettez pas tout-à- ait sa proposition.

J'attends vos nouvelles sur tout ce ui se passe à Rome; que dit Arrius [6]? st-il bien piqué de se voir abandonné? Quels Consuls nous destine-t'on? Est- e Pompée & Crassus comme le dit le euple; ou comme on me l'écrit, Ga- inius [7] & Servius Sulpitius [8]? Ne arle-t'on point de Loix nouvelles? nfin n'y a-t'il rien de nouveau? Et uisque Nepos s'en va, pour qui sera la

tur, cuinam auguratus deferatur: quo quidem uno ego ab istis capi possum. Vide levitatem meam. Sed quid ego hæc, quæ cupio deponere, & toto animo, atque omni cura [a] φιλοσοφεῖν? *sic, inquam, in animo est: vellem ab initio. Nunc vero, quoniam, quæ putavi esse præclara, expertus sum, quam essent inania; cum omnibus Musis rationem habere cogito.*

Tu tamen de Curtio ad me rescribe certius; &, num quis in ejus locum paretur; &, quid de P. Clodio fiat: &, omnia, quemadmodum polliceris, [b] ἐπὶ σχολῆς *scribe: &, quo die Roma te exiturum putes, velim ad me scribas; ut certiorem te faciam, quibus in locis futurus sum; epistolamque statim des de iis rebus, de quibus ad te scripsi. Valde enim exspecto tuas litteras.*

a Philosophari.
b In otio.

place d'Augure de son frere [9] ? C'est le seul endroit par où ceux qui gouvernent pourroient me tenter [10] ; je vous avoue ma foiblesse. Mais, après tout, pourquoi rechercherois-je de nouveaux honneurs, moi qui veux renoncer à toute ambition, & ne plus penser qu'à philosopher ? J'y pense tout de bon, & je voudrois y avoir pensé plûtôt ; mais enfin, puisque l'expérience m'a fait connoître que ce que je croyois si merveilleux, n'est que vanité, je ne veux plus de commerce qu'avec les Muses.

Ne laissez pas de m'informer plus particulierement de ce qui regarde Curtius [11] ; si l'on destine sa place à quelqu'un ? & que deviendra Clodius ? Enfin écrivez-moi à votre commodité tout ce qu'il y aura de nouveau, comme vous me le promettez. Mandez-moi quel jour vous croyez partir de Rome, afin que je vous marque où je serai alors. Faites-moi réponse au plûtôt ; j'attends de vos nouvelles avec impatience.



REMARQUES
SUR LA V. LETTRE.

1. J'*Ai envie depuis long-tems de voir Alexandrie, & le reste de l'Egypte.*] Ptolémée Auletés qui regnoit alors en Egypte, n'étoit pas bien affermi sur le Trône. Les Peuples n'avoient aucune estime pour lui ; il fut obligé l'année suivante d'abandonner son Royaume, & de venir à Rome implorer le secours du Sénat pour se faire rétablir. C'étoit apparemment pour prévenir ce malheur que César & Pompée, qui étoient dans ses interêts, & qui le firent reconnoître pour ami & allié du Peuple Romain, vouloient cette année envoyer une Ambassade à Alexandrie. Il ne paroît pas néanmoins que ce projet ait été exécuté.

2. *De quitter ce Pays-ci où l'on est las de moi, & où mon absence pourroit me faire souhaiter.*] Ciceron depuis son édilité n'étoit point sorti de Rome, au lieu que ceux qui avoient été Préteurs & Consuls, alloient ordinairement gouverner quelque Province ; & dans une République il n'est que trop ordinaire au Peuple de se lasser du plus grand mérite. Athenes en fournit de grands exemples, & celui de Scipion l'Africain fera éternellement honte à Rome. Souvent aux grands hommes, comme aux amans, un peu d'air

ſence ne nuit pas. Tibere, qui connoiſſoit le génie du Peuple, ne demeuroit jamais long-tems de ſuite à Rome, *ut vitato aſſiduitatis faſtidio, autoritatem abſentia tueretur*, dit Suetone.

3. Je me dis comme Hector, *Que penſeroit de moi tout ce qu'il y a dans la Ville de plus conſidérable de l'un & de l'autre ſexe.*] αἰδέομαι Τρῶας, &c. à la lettre, *Je crains les Troyens & les Troyennes à voiles trainans.*] c'eſt un vers du 10. Livre de l'Iliade, qui étoit paſſé comme en Proverbe, & que Ciceron repete dans pluſieurs endroits de ces Lettres, toujours dans le même ſens.

Iliad. Z & K *Epiſt.* 1. *&* 11. *Lib.* 7. *Epiſt.* 25. *Lib.* 8. *& Epiſt.* 15. *Lib.* 13.

4. *Polidamas ſeroit le premier à me le reprocher.*] Πουλυδάμας μοι πρῶτος, &c. c'eſt un autre vers d'Homere au 23. Livre de l'Iliade. Ciceron compare ici Caton avec Polidamas, parce que ce Troyen fils d'Antenor, étoit renommé pour ſa vertu & ſa prudence.

5. *Theophane.*] Sçavant de Mitylene, qui s'étoit attaché à Pompée dont il écrivoit la vie. Il avoit beaucoup de crédit ſur ſon eſprit, comme on verra dans pluſieurs de ces Lettres.

Cæſ. Lib. 3. *de bel. civ. Plutar. Pomp. Pro Archia Poëta. Epiſt.* 17. h. *Lib. Epiſt.* 11. *Lib.* 5.

6. *Arrius.*] C'étoit un homme d'une naiſſance obſcure & d'un mérite aſſez médiocre, qui s'étoit élevé par le crédit de Craſſus, à qui il avoit toujours été attaché. Il avoit été Queſteur dès l'an 673. & Tribun deux ans après. On ne ſçait point l'année de ſa Pré-

ture; mais il y a apparence qu'il fut Préteur à peu près dans le même tems que Verrès étoit Gouverneur de Sicile, puisqu'on le destina pour son successeur. Apparemment que Crassus avoit promis à Arrius de le faire élire Consul cette année, comme il paroît par la septiéme Lettre de ce Livre; mais il lui manqua de parole depuis qu'il se fut lié avec César & Pompée, qui vouloient faire élire Gabinius & Pison; le premier, parce qu'il avoit servi longtems sous Pompée, & qu'il avoit proposé étant Tribun, la Loi qui donna à Pompée le Commandement contre les Pirates; & l'autre, parce que César épousa sa fille.

7. *Gabinius.*] D'une famille Plebeïenne, qui n'avoit commencé à entrer dans les Charges de la République, que depuis environ cent ans. Celui-ci fut le premier & l'unique Consul de sa maison. Nous avons eu occasion d'en parler souvent sur les Lettres du 3. & du 4. Livre.

8. *Sulpitius.*] D'une maison Patricienne, illustrée par une infinité de Consulats, par la Dictature, par la dignité de Censeur, & depuis par la dignité Impériale en la personne de Galba. Celui dont il s'agit ici, s'appeloit Servius Sulpitius Rufus; il étoit ami particulier de Ciceron, & c'est lui qui écrivit depuis à notre Auteur cette belle Lettre de consolation sur la mort de sa fille, qui est un chef-d'œuvre en ce genre. Il ne fut Consul que sept années après celle-ci.

9. *Et, puisque Nepos s'en va, pour qui sera la place d'Augure de son frere?*] Metellus Celer étoit mort depuis peu; & personne ne pouvoit plus justement prétendre à la place

d'Augure vacante par sa mort, que son frere. Mais, pour obtenir cette place, il faloit être à Rome, & la solliciter soi-même. La Loi de C. Domitius qui avoit fait transferer au Peuple le droit d'élire les Augures, qui jusques-là avoit appartenu à leur *College*, & qui avoit permis d'élire des personnes absentes, fut abrogée par Sylla. Elle avoit été depuis rétablie sous le Consulat de Ciceron par Labienus, mais seulement pour le premier chef, & non pas pour le second. *Agrar.* 2. *Dio. Lib.* 37. Or Metellus Nepos qui avoit été Préteur l'année précedente, devoit cette année avoir le Gouvernement de quelque Province, ainsi l'on comptoit qu'il ne pourroit pas demeurer à Rome, pour solliciter cette place d'Augure. Je ne sçai à quoi pensoit Monsieur de S. Real, lorsqu'il a dit que ce qui empêcha Metellus Nepos d'avoir cette place, c'étoit parce que les Augures *ne pouvoient plus s'absenter de Rome aussi longtems que le demandoit un Gouvernement de Province.* On peut prouver le contraire par une infinité d'exemples; &, sans aller chercher fort loin, Metellus Celer étoit actuellement Gouverneur de la Gaule Transalpine lorsqu'il mourut. Pompée étoit Augure pendant qu'il faisoit la guerre contre Mithridate, & ce Sacerdoce ne l'empêcha pas d'avoir encore depuis pour cinq ans le Gouvernement d'Espagne. Ciceron étoit Augure lorsqu'il fut Gouverneur de Cilicie, aussi-bien qu'Appius Clodius son prédecesseur dans le même Gouvernement. Mais il est inutile de rapporter plus d'exemples d'une chose qui n'est pas douteuse.

10. *C'est le seul endroit par où ceux qui gou-*

vernent pourroient me tenter.] Monsieur de S. Real pour justifier ou excuser l'ambition de Ciceron, releve ici le plus qu'il peut la dignité des Augures; mais il donne trop d'étendue à leur Jurisdiction. Il en fait des Directeurs publics, & des especes de Casuites que tous les particuliers alloient consulter. C'est les confondre avec les Aruspices & les Devins. Les Augures ne se mêloient que des présages qui avoient rapport aux affaires publiques. C'étoit à eux à juger si les Auspices permettoient de tenir l'Assemblée du Peuple; soit pour les élections, soit pour proposer quelque Loi. Mais comme de quinze qu'ils étoient, il n'en faloit que trois pour observer le vol des oiseaux, cela diminuoit leur autorité; car il étoit aisé à ceux qui tenoient les Assemblées d'en gagner quelques-uns. Ce qui rendoit cette dignité considérable, c'est qu'on ne pouvoit la perdre qu'avec la vie, non pas même ceux qui étoient condamnés à un bannissement perpetuel. Les Prêtres qui étoient aussi à vie, n'avoient pas le même privilege; on pouvoit leur ôter leur dignité en leur faisant leur procès. *Plutarch. Quest. Rom.*

Les Augures étoient aussi anciens que Rome; Romulus en créa trois, parce qu'il partagea le Peuple en trois Tribus. On y en ajoûta depuis un quatriéme, & il y a apparence que ce fut Servius Tullius, qui ajoûta aussi une quatriéme Tribu. Ces quatre Augures ne pouvoient être pris que parmi les Patriciens. En 454. on y en joignit cinq autres qui devoient être Plebeïens. Enfin, Sylla en ajoûta encore six, & il n'y en eut jamais davantage. Quoique cette dignité fut considérable, on en

trouve plusieurs personnes revêtues, qui ne parvinrent jamais aux premieres Charges de la République. Ce n'étoit donc point un si grand objet d'ambition pour un Consulaire ; & si Ciceron s'en étoit si fort mis en peine, il ne seroit pas demeuré tranquilement à sa maison de Campagne ; il seroit allé à Rome solliciter cette place. * Il eut depuis celle du jeune Crassus, qui fut tué dans cette funeste journée où son pere fut défait par les Parthes.

* *Sacerdotium denique cum (quemadmodum te existimare arbitror) non difficillime consequi possem, non appetivi.* Epist. 4. Lib. 15. Fam.

11. *Curtius.*] C'étoit un homme d'une naissance obscure, qui étoit attaché à César, & qui s'éleva par son crédit ; Ciceron en parle avec beaucoup de mépris dans plusieurs de ces Lettres.

Lib. 9. Epist. 5. & 6. Lib. 12. Epist. 48. & Lib. 14. Epist. 9.



EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

QUod tibi superioribus litteris promiseram, fore, ut opus extaret hujus peregrinationis; nihil jam magnopere confirmo. Sic enim sum complexus otium, ut ab eo divelli non queam. Itaque aut libris me delecto, quorum habeo Antii festivam copiam: aut fluctus numero. Nam ad lacertas captandas tempestates non sunt idoneæ. A scribendo prorsus abhorret animus. Etenim [a] γωγραφικὰ, *quæ constitueram, magnum opus est: ita valde Eratosthenes, quem mihi proposueram, à Serapione, & ab Hipparcho reprehenditur. Quid censes, si Tyrannio accesserit? & hercule sunt res difficiles ad explicandum, &* [b] ὁμοειδεῖς: *nec tam possunt* [c] ἀνθη-

a Commentationes geographicæ.
b Sibi similes. c Floride scribi.

LETTRE VI.

JE vous avois promis dernierement que vous verriez quelque production de ma Campagne, mais je ne vous en réponds plus. Je me suis tellement dévoué à la paresse que je ne sçaurois m'en détacher. Je me divertis donc avec mes Livres, car j'en ai un assez bon nombre à Antium, où je m'amuse à compter les vagues, le tems n'étant pas bon pour la pêche [1]. Mais pour composer, je ne sçaurois m'y mettre. Cette Géographie que j'avois projettée, est une grande entreprise. Eratostene [2] que je voulois suivre, est contredit à tout moment par Serapion & par Hipparchus [3]; que seroit-ce si Tirannion [4] se mettoit de la partie? Certainement c'est une matiere difficile à débrouiller, trop uniforme, & moins susceptible d'ornemens que je ne pensois; & pardessus tout cela, toute raison m'est bonne pour ne rien faire.

ρoσεγϱαφῆναι, quam videbatur: &, quod caput est, mihi quævis satis justa caussa cessandi est.

Quin etiam dubitem, an hic, an Antii considam, & hoc tempus omne consumam: ubi quidem ego mallem Duumvirum, quam Romæ fuisse. Tu vero sapientior Buthroti domum parasti. Sed mihi crede, proxima est illi municipio hæc Antiatium civitas. Esse locum tam prope Romam, ubi multi sint, qui Vatinium nunquam viderint? ubi nemo sit, præter me, qui quemquam ex XX. viris vivum & salvum velit? ubi me interpellet nemo, diligant omnes? hic nimirum [a] πολιτευτέον. *Nam istic non solum non licet, sed etiam tædet. Itaque* [b] ἀνέκδοτα, *quæ tibi uni legamus, Theopompino genere, aut etiam asperiore multo, pangentur. Neque aliud jam quicquam* [c] πολιτεύομαι, *nisi odisse improbos,*

a Tractanda Respublica. *b* Non edenda.
c De Republica curo.

Je ne ſçai même ſi je ne m'établirai point ici ou à Antium, pour y paſſer le reſte de cette malheureuſe année. Je ſçai bien du moins que j'aimerois mieux y avoir été Duumvir, que Conſul à Rome [5]. Vous avez été encore plus habile de vous aller établir à Buthrote. Je vous aſſure néanmoins, qu'Antium en approche plus que vous ne penſez. Le croiriez-vous qu'il ſe trouvât ſi près de Rome un lieu où il y a mille gens qui n'ont jamais vû Vatinius [6]; où il n'y a que moi qui ne voulut pas voir noyer les vingt Commiſſaires de la Loi des Champs [7]; où perſonne ne m'importune, où tout le monde m'aime. C'eſt ici un véritable endroit pour traiter de politique; A Rome ni je ne le puis, ni je ne le veux. Je m'en vais donc écrire des Anecdotes [8] que je ne ferai voir qu'à vous, auſſi ſatiriques & beaucoup plus que l'hiſtoire de Theopompe [9]. Toute ma politique ſe réduit à préſent à haïr les méchans; encore n'eſt-ce pas

& id ipsum nullo cum stomacho; sed potius cum aliqua scribendi voluptate.

Sed ut ad rem, scripsi ad Quæstores urbanos de Quinti fratris negotio. Vide, quid narrent, ecqua spes sit denarii, an cistophoro Pompeiano jaceamus. Præterea de muro statue quid faciendum sit. Aliud quid? etiam. Quando te proficisci istinc putes fac ut sciam.

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. POur la pêche.] *Ad Lacertas capiendas.* LACERTÆ ou LACERTI; c'est un terme générique qui comprend plusieurs especes de poissons comme on peut voir dans Pline. *Lib.* 32. *cap. ultimo.* Je ne croi pas qu'on veuille supposer ici avec Malespine que Ciceron s'amusoit à prendre des lezards. Il est assez clair qu'il parle de la pêche, lorsqu'il dit *tempestates non sunt idoneæ.*

2. *Eratostene.*] Historien, Grammairien & Astronome, né à Cyrene la 126. Olympiade.

une indignation qui m'inquiéte & qui m'afflige ; j'en tirerai parti au contraire par le plaisir que j'aurai à écrire contre eux.

Mais pour parler d'affaires, j'ai écrit de celle de mon frere aux Questeurs de la Ville. Voyez ce qu'ils diront, s'il y a quelque esperance qu'ils nous payent à Rome, ou s'il faudra se contenter des monnoyes d'Asie [10]. Reglez aussi ce qu'il y a à faire pour cette muraille. Qu'ai-je encore à vous dire ? mandez-moi quand vous comptez de partir.

Il fleurissoit vers l'an de Rome 520. Il fut Bibliothequaire de Ptolémée Philopator.

Suidas. v. Gerard. Voss. de Histor. Græc. Lib. 1. *cap.* 17.

3. *Hipparchus.*] De Nicée, grand Astronome, qui avoit relevé les fautes d'Eratostene, comme nous l'apprenons de Strabon. *Lib.* 2.

V. Gerard. Voss. de scientia Mathem. cap. 33.

4. *Tirannion.*] Il fut le Maître de Strabon, qui étoit d'Amase aussi-bien que lui. Il étoit alors Precepteur du neveu de Ciceron. Vossius

ne l'a point mis parmi les anciens Géographes ; peut-être aussi qu'il n'écrivit jamais rien sur cette matiere ; mais que seulement Ciceron le consultoit.

5. *J'aimerois mieux y avoir été Duumvir que Consul à Rome.*] Les Duumvirs étoient dans les Villes Municipales de l'Italie, ce qu'étoient les Consuls à Rome, & ils changeoient tous les ans comme eux. Ces Villes avoient aussi leurs Sénateurs, qu'ils appeloient Décurions, & même des Ediles & des Censeurs.

6. *Vatinius.*] Il est si connu par l'invective que Ciceron fit depuis contre lui, qu'il seroit assez inutile d'en rien dire ici de particulier. Il étoit Tribun cette année, & il fut le Ministre des violences & des attentats de César contre son Collegue, & contre l'autorité du Sénat.

7. *Les vingt Commissaires de la Loi des Champs.*] César aïant fait passer la Loi pour la division des terres, que le Tribun Flavius avoit proposée l'année précedente, se fit en même-tems donner le pouvoir de nommer vingt Commissaires pour travailler à cette division.

8. *Je m'en vais donc écrire des Anecdotes.*] Dion dit qu'il donna ce Livre cacheté à son fils, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. Il l'intitula, *De suis consiliis ;* c'étoit une espece d'Apologie de sa conduite, où, en se justifiant, il avoit mêlé beaucoup de traits satiriques contre ceux qui dans ce tems-la avoient part aux affaires.

Dio. Lib. 39. *Ascon. in Tog. cand.*

9. *Beaucoup plus satiriques que l'Histoire de Theopompe.*] Disciple d'Isocrate ; il avoit écrit

d'une maniere fort satirique l'Histoire de son tems, sur-tout contre Philippe pere d'Alexandre.

Dionys. Halicarn. Proœm. Lib. 1. *Athen. Lib.* 3. *Plutarch. Polyb.* &c.

10. *Ou s'il faudra se contenter des monnoies d'Asie.*] CISTOPHORO POMPEIANO. Outre les richesses immenses que Pompée avoit apportées d'Asie après la guerre contre Mithridate; le seul argent monnoyé montant à dix-sept mille cinquante talens, ce qui, à mettre le talent à cinq cens écus, fait 25575000 liv. il y avoit laissé certaine petite monnoie difficile à transporter, & qui ne valoit qu'environ un demi denier Romain, c'est-à-dire un peu moins de quatre sols. Cette monnoie étoit appelée *Cistophorum*, parce qu'elle avoit pour empreinte un de ces petits cofrets où l'on mettoit les instrumens qui servoient aux mysteres de la Déesse Cérès. Il y en a plusieurs dans Goltzius. Les Questeurs, qui payoient les appointemens des Gouverneurs des Provinces, vouloient faire payer Quintus Ciceron sur les lieux en cette monnoie, pour épargner la voiture & l'embarras du transport; & par la même raison ce Gouverneur n'en vouloit point, & prétendoit être payé en monnoye Romaine; c'est ce que Ciceron veut dire par *ecqua spes sit denarii*. Le denier étoit une monnoie d'argent, qui valoit sept à huit sols.

****

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

De geographia etiam atque etiam deliberabimus. Orationes autem me duas postulas: quarum alteram non libebat mihi scribere, quia abscideram; alteram, ne laudarem eum, quem non amabam. Sed id quoque videbimus. Denique aliquid extabit; ne tibi plane cessasse videamur. De publico quæ ad me scribis, sane mihi jucunda sunt: eaque etiam velim, omnibus vestigiis indagata, ad me afferas, cum venies; & interea scribas, si quid intelliges, aut suspicabere: & maxime de legatione quid sit acturus. Equidem ante quam tuas legi litteras, in hominem ire cupiebam; non mehercule, ut differrem cum eo vadimonium; (nam mira sum alacritate ad litigandum) sed videbatur mihi,

LETTRE VII.

JE penſerai tout à loiſir à cette Géographie. Des deux Harangues que vous me demandez, je n'ai gueres envie de refaire l'une que j'ai déchirée, ni de laiſſer paroître l'autre, où je louois un homme dont je ne ſuis pas content [1]; mais j'y penſerai auſſi. Enfin, je ferai quelque choſe, de peur que vous ne me croyiez tout-à-fait pareſſeux. Ce que vous me mandez de Clodius, me fait un grand plaiſir. Tâchez, je vous prie, d'approfondir cette affaire, & d'en découvrir le fin, pour m'en inſtruire quand vous viendrez ici. Et mandez-moi, en attendant, tout ce que vous en pourrez apprendre ou deviner, ſur-tout s'il acceptera cette Ambaſſade. Avant que j'euſſe lû votre Lettre, je le ſouhaitois [2]. Non pas aſſurément que je craigne d'en venir aux mains avec lui [3], j'y ſuis au contraire tout préparé; mais c'eſt qu'il me paroiſſoit que, s'il s'eſt fait un mé-

si quid esset in eo populare, quod Plebeius factus esset, id amissurus. Quid enim ad plebem transisti? ut Tigranem ires salutatum? Narra mihi, Reges Armenii patricios salutare non solent? quid quæris? acueram me ad exagitandum hanc ejus legationem. Quam si ille contemnit, &, si, ut scribis, bilem id commovet & latoribus, & auspicibus legis curiatæ, spectaculum egregium.

Hercule, verum ut loquamur, subcontumeliose tractatur noster Publius: primum, qui cum in domo Cæsaris quondam unus vir fuerit, nunc ne in Viginti quidem esse potuerit: deinde, alia legatio dicta erat, alia data est; illa opima ad exigendas pecunias Druso, ut opinor, Pisaurensi, an epuloni Vatinio reservatur: hæc jejuna, ac bella relegatio datur ei, cujus tribunatus ad istorum tempora reservatur. Incende hominem, amabo te, quoad potest. Una spes est salutis, istorum inter

rite auprès du Peuple en se faisant Plébeïen, il le perdroit par-là. Quoi donc, lui aurois-je dit, vous êtes-vous fait Plébeïen, pour aller saluer Tigrane? Est-ce que les Rois d'Armenie ne rendent pas le salut aux Patriciens? Que vous dirai-je? je m'étois préparé à bien tourner en ridicule cette Ambassade. Mais s'il la refuse; & si, comme vous me le marquez, cela déplaît fort à ceux qui ont le plus contribué à le faire Plébeïen [4], nous allons avoir une belle Scéne.

Et à dire le vrai, il faut avouer qu'on le maltraite un peu trop. Premierement, est-il juste qu'ayant été seul d'homme dans la maison de César, il n'ait pû être l'un des vingt que le même César a choisis? Ensuite, on lui promet une Ambassade, & on lui en donne une autre. Peut-être réserve-t'on pour Drusus le Pisaurien [5], ou pour Vatinius le beau mangeur, celle qui est lucrative, pendant qu'on en donne une où il n'y a rien à gagner, & qui est dans le fond un honnête exil, à un homme comme Clodius, dont le *Tribunat* devoit être pour eux d'une si grande ressource [6]. Aigrissez-le, je vous

istos dissensio, cujus ego quædam initia sensi ex Curione. Jam vero Arrius Consulatum sibi ereptum fremit. Megabocchus &, hæc sanguinaria juventus inimicissima est. Accedat vero, accedat etiam ista rixa Auguratus. Spero me præclaras de istis rebus epistolas ad te sæpe missurum. Sed, illud quid sit, scire cupio, quod jacis obscure, jam etiam ex ipsis Quinqueviris loqui quosdam. Quidnam id est, si est enim aliquid, plus est boni, quam putaram.

Atque hæc; sic velim existimes non me abs te [a] κατὰ τὸ πρακτικὸν *quærère; quod gestiat animus aliquid agere in Rep. jam pridem gubernare me tædebat, etiam cum licebat. Nunc vero cum cogar exire de Navi non abjectis, sed receptis gubernaculis; cupio istorum*

a Agendi cupiditate.

naufragia

prie, le plus que vous pourrez; on ne peut ſauver la République qu'en mettant de la diviſion entre ces gens-la, & il y a déja quelque diſpoſition, comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion [7]. Arrius d'une part eſt outré de ce qu'on lui a fait manquer le Conſulat. Cette jeuneſſe ſanguinaire [8] eſt fort opposée à Pompée [9]. S'il pouvoit encore arriver qu'ils ne s'accordaſſent pas ſur cette place d'Augure, j'aurois alors de belles Lettres à vous écrire. Mais je ſuis fort curieux de ſçavoir ce que vous voulez me faire entendre, lorſque vous me dites, que quelques-uns même des cinq [10] commencent à parler. Qu'eſt-ce que ce peut être? ſi c'eſt ce que je penſe; cela va mieux que je n'aurois crû.

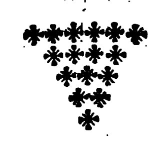
Au reſte, n'allez pas vous imaginer que je m'informe de tout ceci par envie d'être de quelque choſe, & d'avoir part aux affaires. Il y avoit déja longtems que j'étois las de m'en mêler lorſque j'en avois la liberté. Maintenant donc que j'ai été contraint de ſortir du vaiſſeau, non que j'aye abandonné le gouvernail, mais parce qu'on me l'a ôté des mains, je ſuis bien aiſe de voir

naufragia ex terra intueri, cupio, ut ait tuus amicus Sophocles, [a] κἂν ὑπὸ στέγῃ.

Πυκνᾶς ἀκούειν ψακάδος εὑδούσῃ φρενί.

De muro, quid opus sit, videbis. Castricianum mendum nos corrigemus: & tamen ad me Quintus cIↃ ccIↃↃ IↃↃↃ *scripserat, nunc ad sororem tuam H-S.* XXX. *Terentia tibi salutem dicit. Cicero tibi mandat, ut Aristodemo idem de se respondeas, quod de fratre suo, sororis tuæ filio, respondisti. De Amalthea quod me admones, non negligemus. Cura ut valeas.*

[a] Et utique sub tecto confertim labentem audire pluviam quieto animo.



les naufrages du bord ; je ſuis bien aiſe, comme dit votre ami Sophocle [11], de ſommeiller tranquillement & à couvert, au bruit de la pluye qui tombe dehors.

Vous verrez ce qu'il y a à faire à cette muraille. Je corrigerai cette faute qui regarde Caſtricius [12]. Mon frere m'a écrit que c'étoit...... [13] & maintenant il écrit à votre ſœur que c'eſt ..... Ma femme vous ſalue, & mon fils vous prie de lui ſervir de caution auprès d'Ariſtodemus [14], comme vous en avez ſervi à notre neveu. Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour mon Amalthée. Ayez ſoin de votre ſanté.

naufragia ex terra intu
ut ait tuus amicus Sof
ὑπὸ σιγῇ.

QUES

Πυκνᾶς ἀκούειν ψ· II. LETTRE.

De muro ... *homme dont je ne suis pas con-*
bis. Castric ... regarde apparemment Pom-
rigemus : ... dans la neuviéme Lettre qu'il
tus CIↃ ... avoir donné dans ses Haran-
nunc ad ... des louanges, & qu'il va chan-
Teren ... lie.

... *que j'eusse lû votre Lettre, je le* ...] J'ôte ici avec tous les Commen- ... préposition *in* comme le sens le de- ... Je n'ai pas voulu néanmoins l'ôter ... le texte, parce qu'elle se trouve dans ... les Manuscrits. Grævius conjecture avec ... de vraisemblance qu'il pouvoit y avoir ... ; mais il n'a rien voulu changer au ... texte.

3. *Non pas assurément que je craigne d'en ve-* ... *aux mains avec lui.*] NON ME HERCULE DIFFERREM CUM EO VADIMONIUM. C'est ... une métaphore tirée du Droit ; à la lettre, ... *que je veuille éviter de comparoître en Ju-* ... *gement.*

4. *Qui ont le plus contribué à le faire Ple-beïen.* LATORIBUS ET AUSPICIBUS LEGIS CURIATÆ. Nous avons déja dit que le Decret nécessaire pour confirmer les adoptions, s'appeloit *Lex Curiata*, parce qu'il passoit dans une Assemblée par Curies ou quartiers. Cice-

›n veut parler ici de César & de Pompée. *V. Rem. 6. sur la* 10. *Lettre de ce Livre.*

5. *Drusus le Pisaurien.*] On trouve un Dru-s qui fut accusé cinq ans après, la même an-e que le fut Vatinius, & apparemment pour même sujet, c'est-à-dire, à cause des vio-ıces qu'ils avoient exercées pendant qu'ils ɔient Tribuns. On ne sçait pourquoi Cice-n appelle ce Drusus Pisaurien : apparemment :'il avoit été Questeur dans cette Province l'Asie mineure, & qu'il lui étoit arrivé là elqu'histoire qui lui avoit fait donner ce rnom. Il fut Préteur en 703. comme il pa-ît par la quatorziéme Lettre du huitiéme vre des Fam. où Cœlius mande à Ciceron, i étoit alors en Cilicie, *Venez au plûtôt, us trouverez bien ici de quoi rire ; vous y ver-z Drusus juger les affaires qui ont rapport à Loi Scantinia.* Elle avoit été faite contre une :taine débauche que les Loix n'ont jamais banir de l'Italie. Ainsi Cœlius veut faire tendre que ce Drusus étoit fort débauché, :'est apparemment pour cela que Ciceron le nt ici avec Vatinius.

6. *Clodius dont le Tribunat devoit être pour c d'une si grande ressource.*] Comme César servit de voies de fait pour faire passer tou-les Loix qu'il proposa pendant son Consu-, il avoit à craindre, que dès qu'il seroit ti de Charge, on ne tentât de les faire cas-. Ainsi il étoit fort important pour lui d'a-ir alors quelque Tribun qui lui fût entiere-:nt dévoué, & qui s'opposât aux tentatives e l'on pourroit faire, & que l'on fit en :t.

7. *Comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a*

dit Curion.] Monsieur de S. Real conclut décisivement de ces paroles, que cette Lettre a été écrite après la suivante, où Ciceron parle à Atticus de l'entretien qu'il avoit eu avec Curion ; mais cela ne me paroît nullement décisif. Il est très-naturel que Ciceron qui ne fait qu'indiquer ici l'entretien qu'il avoit eu avec Curion, en ait rendu compte plus en détail à Atticus un ou deux jours après.

8. *Pompée*] MEGABOCCHUS. Il est très-sûr qu'il s'agit ici de Pompée, aussi-bien que dans plusieurs autres endroits de ce Livre où Ciceron le désigne par d'autres noms énigmatiques. Les Commentateurs disent qu'il appelle Pompée *Megabocchus*, parce que Pompée avoit défait L. Domitius en Afrique, où Bocchus beaupere de Jugurtha avoit regné ; & *Megas* signifie en Grec la même chose que *Magnus* surnom de Pompée. Cela ne satisfait guéres ; mais on seroit bien moins content de tout ce que les Commentateurs imaginent pour expliquer ce que signifient *Alabarches* & *Sampsiceramus*, deux autres noms énigmatiques que Ciceron donne à Pompée. Ceux qui liront ces Remarques, doivent me sçavoir gré de ce que je ne crois pas mes Lecteurs fort curieux de cette espece de divination trop incertaine pour piquer leur curiosité. Les Traducteurs sont assez à plaindre d'être obligés d'examiner avec soin toutes ces conjectures, pour voir s'ils y trouveront quelque chose qui puisse contenter des esprits raisonnables. Il n'est pas extraordinaire qu'après dix-huit cens ans, on ne puisse pas déchifrer des mots que Ciceron a affecté de rendre obscurs. Il y auroit une sorte de générosité, mais dont la plûpart des Cri-

tiques ne sont guéres capables, à dire quelquefois, *Davus sum, non Oedippus.*

9. *Cette Jeunesse sanguinaire.*] Ce sont ces mêmes jeunes gens qu'il appelle ailleurs les Entreméteurs de la Conjuration ; & qu'il traite ici de Jeunesse sanguinaire, parce que les complices de Catilina avoient résolu de mettre le feu à Rome, & de massacrer une partie des principaux Citoyens. *Nostri illi Commissatores conjurationis barbatuli juvenes, &c.* Epist. 16. Lib. 1.

10. *Quelques-uns même dès cinq.*] EX IPSIS QUINQUE-VIRIS. Manuce a crû qu'il faloit lire ici *viginti-viris ;* mais cette conjecture est contraire à tous les Manuscrits, & n'est nullement nécessaire. Il y a apparence que parmi les vingt Commissaires de la Loi des Champs, on en nomma cinq pour l'établissement d'une nouvelle Colonie à Capoue, à la tête desquels étoit Pompée. Lorsqu'on établissoit une nouvelle Colonie, on envoyoit pour cela, ou trois, ou cinq, ou sept Commissaires, qui s'appeloient *trium-viri*, *quinque-viri*, *septem-viri.* Il y a apparence que ces cinq étoient les plus attachés à César, & que c'est pour cela que Ciceron dit, s'il est vrai que quelques-uns même des cinq commencent à se plaindre, cela va mieux que je ne pensois. Monsieur de S. Real a mis dans son Texte *viginti-viris*, sans avertir que ce n'étoit qu'une conjecture. Méthode pernicieuse & propre à défigurer tous les Auteurs anciens, que de mettre dans le Texte des leçons qui ne sont autorisées par aucun Manuscrit, & que le sens ne demande pas nécessairement. C'est ce que Monsieur de S. Real a fait en plus d'un endroit.

11. *Comme dit votre ami Sophocle.*] Ce que Ciceron cite ici de ce Poëte Tragique, est aussi cité par Stobée, sans marquer de quelle Tragédie. De plus de cent Piéces de Theâtre de cet Auteur, il ne nous en reste que sept. Tibulle a dit dans le même sens.

Aut gelidas hibernus aquas cum fuderit Auster,
Securum somnos imbre juvante sequi.
Eleg. 1. Lib. 1.

12. *Castricius.*] C'étoit un Négociant d'Asie, où le frere de Ciceron étoit alors Gouverneur.

pro Flacco.

13. *Mon frere m'a écrit que c'étoit ..... & maintenant il écrit à votre sœur que c'est .....*]

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

EPistolam cum à te exspectarem ad vesperum, ut soleo, ecce tibi nuntius, pueros venisse Roma. Voco, quæro, ecquid litterarum? negant. Quid ais, inquam, nihil ne à Pomponio? Perterriti voce & vultu,

Le Texte est visiblement corrompu en cet endroit, & les chifres sont dérangés, car les Romains en comptant ne mettoient pas les plus petits nombres les premiers, comme faisoient quelquefois les Grecs & les Hebreux. Il y a même ici une lacune dans un des meilleurs Manuscrits. J'ai donc mieux aimé laisser les chifres en blanc, que de deviner en l'air sur une affaire que nous ne pouvons connoître, & qui n'interesse point.

14. *Aristodemus.*] On ne sçait qui étoit cet homme; mais, comme son nom est Grec, il y a beaucoup d'apparence que c'étoit quelque sçavant qu'on vouloit mettre auprès des deux jeunes Cicerons.

LETTRE VIII.

COmme j'attendois le soir de vos nouvelles avec mon impatience ordinaire, on me vint dire que quelques-uns de mes gens étoient arrivés de Rome. Je les fais venir, je leur demande s'ils n'ont point de Lettres, ils répondent que non. Comment, leur dis-je, il n'y en a point d'Atticus? Epou-

Firmianum volumus venire Partibus : inde, (quoniam putas prætermittendum nobis esse hoc tempore Cratera illum delicatum) Kal. Maii de Formiano proficiscemur, ut Antii simus. A. D. v. Non. Maii. Ludi enim Antii futuri sunt à iv. ad prid. Non. Maii. Eos Tullia spectare vult. Inde cogito in Tusculanum, deinde Arpinum, Romam A. D. Kal. Jun. Te aut in Formiano, aut Antii, aut in Tusculano, cura, ut videamus. Epistolam superiorem restitue nobis, & appinge aliquid novi.

REMARQUES
SUR LA VIII. LETTRE.

1. *CEpendant il faut avouer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Saufeius.*] QUAMQUAM, LICET ME SAUFEIUM PUTES ESSE, NIHIL MI ESSE INERTIUS. Comme Saufeius menoit une vie de Philosophe, il donnoit tout son tems à l'étude. Quelques Commentateurs prennent

pourrez me venir voir. Je compte d'être à Formies le vingt-uniéme d'Avril [2]. Ensuite (puisque vous croyez que dans un si malheureux tems, je ne dois point aller dans un endroit aussi delicieux que Bayes [3],) je partirai de Formies le premier de Mai pour être le trois à Antium, où il doit y avoir des jeux depuis le quatre jusqu'au sept; ma fille a envie de les voir. De-là j'irai à Tusculum; ensuite à Arpinum, & je serai à Rome le premier de Juin. Faites en sorte de me venir voir ou à Formies, ou à Antium, ou à Tusculum. Récrivez-moi cette Lettre qui a été perdue, & ajoûtez y quelque chose de nouveau.

---

ici les paroles du Texte dans un sens tout opposé, selon lequel il faudroit traduire, *Je vous permets de me croire aussi paresseux que Saufeius*, parce que, disent-ils, il étoit Philosophe Epicurien; mais il s'agit ici d'une paresse à écrire & à composer, qui n'est pas ordinairement celle des Philosophes.

2. *Le* 21, *d'Avril.*] PARILIBUS, c'étoit une

Fête que les Pasteurs célebroient en l'honneur de la Déesse Palés, & qui étoit aussi appelée par cette raison *Palilia*. On l'appeloit *Parilia*, selon Festus, parce qu'on invoquoit cette Déesse *pro partu pecoris ;* les femmes grosses célebroient aussi cette Fête afin que leurs couches fussent heureuses. C'étoit ce jour-la que la Ville de Rome avoit été fondée. Comme Ciceron n'en parle ici qu'en passant, en maniere de date, il n'est pas nécessaire de faire le détail des cérémonies que l'on y observoit, & que l'on peut voir dans les Fastes d'Ovide Livre 4. Il l'a met au 20. d'Avril, & un ancien Calendrier au 21.

3. *Je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes.*] PRÆTERMITTENDUM

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

S. V. B. E. Cum mihi dixisset Cæcilius Quæstor puerum se mittere, hæc scripsi raptim, ut tuos elicerem mirificos cum Publio dialogos, cum eos de quibus scribis, tum illum, quem abdis, & ais, longum esse, quæ ad ea responderis, præscribere, illum vero, qui nou-

NOBIS ESSE HOC TEMPORE CRATERA ILLUM DELICATUM. Le Golphe entre le Promontoire de Misene, & celui de Minerve, étoit appelé par les Grecs κρατὴρ un vase, un bassin, à cause de sa forme; & Ciceron l'appelle *delicatum*, parce que c'étoit sur ce Golphe qu'étoit Bayes l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, comme nous l'avons dit sur la seiziéme Lettre du premier Livre. Pouzzoles & Pompeii, où Ciceron avoit des maisons de Campagne, étoient sur ce même Golphe, qui est celui de Naples. Ce que dit ici Ciceron a rapport à ce que l'on verra dans la onziéme Lettre, *cum velim vitare omnium deliciarum suspicionem, &c.*

Strabo. Lib. 5.

LETTRE IX.

SI vous vous portez bien, je m'en réjouis. Le Questeur Cæcilius m'ayant averti qu'il envoyoit à Rome, je vous écris à la hâte pour tirer de vous ces merveilleux entretiens que vous avez eus avec Clodius, soit ceux dont vous me faites quelque détail, soit celui dont vous me dites seulement qu'il seroit trop long de m'écrire tout ce que vous lui avez répondu. Mais n'oubliez pas sur-tout celui que vous ne pouriez

dum habitus est, quem illa [a] βοῶπις, *cum è Solonio redierit; ad te est relatura; sic velim putes, nihil hoc posse mihi esse jucundius. Si vero, quæ de me pacta sunt, ea non servantur; in cœlo sum: ut sciat hic noster Hierosolymarius, traductor ad plebem, quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit: quarum exspecta divinam* [b] παλινῳδίαν.

a Bubulis oculis. *b* Recantationem.

Etenim, quantum conjectura auguramur, si erit nebulo iste cum his dynastis in gratia, non modo de cynico Consulari, sed ne de istis quidem piscinarum Tritonibus poterit se jactare. Non enim poterimus ulla esse in invidia, spoliati opibus, & illa Senatoria potentia. Sin autem ab his dissentiet; erit absurdum in nos invehi. Verumtamen invehatur.

Festive, mihi crede, & minore sonitu, quam putaram, orbis hic in

pas encore ſçavoir, & dont cette Junon moderne [1] devoit vous rendre compte à ſon retour de Solonium ; vous ne ſçauriez me faire un plus grand plaiſir. Si Clodius ne tient pas la parole qu'il a donnée à Pompée ſur mon ſujet, je triomphe. Il verra alors ce Héros de Judée [2], qui ſe mêle de faire agreger des Patriciens parmi le Peuple, quelle reconnoiſſance il a eu de ces Harangues où je lui ai donné des louanges ſi outrées ; attendez-vous à me voir chanter la palinodie de la belle maniere ?

Au reſte, autant que j'en puis juger, ſi ce brouillon demeure uni avec nos Tyrans, il n'aura que faire de rien entreprendre, ni contre moi qu'il appelle le Cynique Conſulaire [3], ni contre ces Tritons amoureux de leurs viviers ; puiſque nous ne pouvons plus faire ombrage à perſonne, étant dépouillez de notre credit & de l'autorité que nous avions dans le Sénat. Que s'il ſe déclare contre ceux qui gouvernent, il ſeroit alors ridicule qu'il ſe déclarât auſſi contre nous ; mais qu'il faſſe comme il lui plaira.

En vérité cette révolution s'eſt faite dans la République d'une jolie manie-

Rep. est conversus: citius omnino, quam potuit; id culpa Catonis, sed rursus improbitate istorum, qui auspicia, qui Æliam legem, qui Juniam, & Liciniam, qui Cæciliam & Didiam neglexerunt; qui omnia remedia Reip. effuderunt; qui regna, qui prædia Tetrarchis, qui immanis pecunias paucis dederunt. Video jam quo invidia transeat, & ubi sit habitatura. Nihil me existimaris, neque usu, neque à Theophrasto didicisse, nisi brevi tempore desiderari nostra illa tempora videris. Etenim si fuit invidiosa Senatus potentia; cum ea non ad populum, sed ad tres homines immoderatos redacta sit, quidnam censes fore?

Proinde isti licet faciant, quos volent, consules, tribunos pl. denique etiam Vatinii strumam sacerdotii [a] διβάφῳ *vestiant; videbis bre-*

[a] Bis tincta purpura.

re, & avec beaucoup moins de bruit que je n'aurois crû [4]; on pouvoit empêcher que cela n'allât si vîte, & il y a bien de la faute de Caton [5]. Mais il faut s'en prendre encore plus à ceux qui ont negligé les auspices & violé tant de Loix differentes [6]; qui ont épuisé toutes les ressources de l'Etat, qui ont donné à des Princes le Titre de Roi avec des Provinces de l'Empire [7], & à des Particuliers des sommes immenses du Tresor public. Je vois d'ici sur qui va tomber la haine & l'envie, & où elle se fixera. Croyez que ni l'experience ni mes Livres ne m'ont rien appris, si l'on ne regrette bientôt le tems de mon Consulat. Puisque la maniere dont le Sénat usa alors de son autorité, parut odieuse [8], que sera-ce maintenant qu'elle est passée, non pas au Peuple, mais à trois Particuliers [9] qui ne gardent aucun ménagement?

Ainsi, qu'ils fassent tels Consuls & tels Tribuns qu'il leur plaira, qu'ils parent même s'ils veulent de la robe d'Augure [10], le gouêtre de Vatinius [11], vous verrez, dis-je, dans peu de tems, non seulement ceux à qui on

vi tempore magnos non modo eos, qui nihil titubarunt, sed etiam illum ipsum qui peccavit, Catonem. Nam nos quidem, si per istum tuum sodalem Publium licebit, [a] σοφιστεύειν *cogitemus: si ille cogitat, tantum duntaxat nos defendere, & quod est proprium artis hujus,* [b] ἐπαγγέλλομαι

Ἄνδρ' ἀπαμύνασθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ.

Patria propicia sit: habet à nobis, etiam si non plus, quam debitum est, plus certe, quam postulatum est. Male vehi malo alio gubernante, quam tam ingratis vectoribus, bene gubernare. Sed hæc coram commodius.

Nunc audi, quod quæris. Antium me ex Formiano recipere cogito A. D. v. Non. Majas. Antio volo Non. Majis proficisci in Tusculanum. Sed cum è Formiano rediero, ibi

a Philophari.
b Denuntio eum virum me ulturum quicunque prior mihi molestus fuerit.

ne peut reprocher aucune faute, mais Caton même, plus puissans que jamais. Pour moi je ne pense qu'à philosopher, pourvû que votre ami Clodius [12] me le permette; sinon, je me contenterai de me défendre, & je déclare que comme les Philosophes sont toujours prêts à disputer, je serai aussi prêt à combattre contre tous ceux qui m'attaqueront. Ma partie doit me le pardonner; si je n'ai pas fait pour elle plus que je ne devois, j'en ai du moins fait plus qu'elle n'exigeoit. J'aime mieux être mal conduit par d'autres, que de conduire une barque remplie de Passagers si ingrats; mais nous en parlerons ensemble plus à loisir.

Pour répondre à ce que vous me demandez, je compte de revenir de Formies à Antium [15] le troisiéme de Mai, & d'aller le sept d'Antium à Tusculum; mais, lorsque je serai parti de Formies, où je compte d'être

esse usque ad pridie Kalend. Majas volo) faciam statim te certiorem. Terentia tibi salutem. [a] Κικέρων ὁ μικρὸς ἀσπάζεται Τίτον Ἀθηναῖον.

a Cicero parvulus salutat Titum Atheniensem.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Cette Junon moderne.*] ILLA *Βοῶπις*, c'est une Epithete qu'Homere donne à Junon, & qui signifie à la lettre *qui a des yeux de bœuf*, & dans le figuré *de grands yeux à fleur de tête*. Ciceron veut parler de la sœur de Clodius qui, à ce qu'on prétendoit, servoit de femme à son frere, comme Junon à Jupiter, dont elle étoit la sœur.

2. *Ce Heros de Judée.*] Pompée après la mort de Mithridate, poussa fort avant ses conquêtes en Asie, tout le monde sçait qu'il prit Jerusalem.

3. *Le Cynique Consulaire.*] Ciceron étoit grand diseur de bons mots & n'épargnoit personne, ce qui lui fit souvent des ennemis; l'on sçait que les Philosophes Cyniques étoient aussi de cruels railleurs. Plutarque & Macrobe nous ont conservé plusieurs de ces bons mots de Ciceron, par lesquels on peut juger que s'il rencontroit bien ordinairement, il en ha-

jusqu'au dernier d'Avril, je vous le ferai aussitôt sçavoir. Ma femme vous salue, & mon petit Ciceron aussi.[14]

---

zardoit aussi plusieurs assez froids. Tant il est vrai que le rôle de diseur de bons mots est difficile à jouer & à soûtenir, même par les personnes qui ont le plus d'esprit. *Caninam facundiam exercuit*, disoit Appius frere de Clodius, au rapport de Sallufte cité par Lactance; ce qui a un rapport visible avec ce que Ciceron dit ici que ses ennemis l'appeloient *le Cynique Consulaire.*

4. *Cette révolution s'est faite dans la République d'une jolie maniere, & avec beaucoup moins de bruit que je n'aurois crû.*] MINORE SONITU QUAM PUTARAM ORBIS HIC IN REPUBLICA EST CONVERSUS. C'est une métaphore tirée d'un Jeu que les Grecs appeloient κοικιλασία. Il s'agissoit de faire rouler un cercle de fer, autour duquel il y avoit des anneaux qui faisoient un certain bruit. Il paroît par un endroit de la vingt-uniéme Lettre de ce Livre où Ciceron se sert de la même métaphore, que l'habileté consistoit à faire tour-

ner ce cercle avec un mouvement si égal, que les anneaux fissent très-peu de bruit.

5. *Il y a bien de la faute de Caton.*] On a vû dans les Lettres précedentes, que Caton avoit empêché opiniatrement qu'on n'accordât aux Fermiers de la République ce qu'ils demandoient. César ne fut pas plûtôt Consul qu'il leur fit remettre le tiers du prix de leur bail ; & par-là mit dans ses interêts tout l'Ordre des Chevaliers, qui abandonnerent Caton lorsqu'il voulut avec Bibulus s'opposer aux entreprises de César.

6. *Violé tant de Loix differentes.*] Il y a dans le Texte les Loix Ælia, Junia-Licinia, & Cæcilia-Didia. Nous avons déja parlé ailleurs de la Loi Ælia. La Loi Cæcilia-Didia avoit été faite par Cæcilius-Metellus & T. Didius l'an de Rome 655. & la Loi Junia-Licinia par Junius-Sillanus & Licinius-Murena, l'année d'après le Consulat de Ciceron. Cette derniere n'avoit fait que renouveller la premiere, avec de nouvelles peines contre ceux qui la violeroient. Elles ordonnoient l'une & l'autre, qu'on ne feroit passer aucune Loi sans l'avoir auparavant exposée en Public pendant trois Foires consécutives, qui se tenoient de neuf en neuf jours ; & qu'on garderoit aussi d'autres formalités, que César n'observa point lorsqu'il fit passer ses Loix. Il y avoit encore une Loi Licinia qui défendoit à ceux qui avoient fait passer une Loi, de nommer Commissaires pour son exécution aucun de ses Collegues, de ses parens, ou de ses Alliés. César y avoit visiblement contrevenu, en nommant Commissaire pour la distribution des terres de Campanie Atius-Balbus son beaufrere.

7. L

7. *Qui ont donné à des Princes le Titre de Roi avec des Provinces de l'Empire.*] Cela regarde tout ce que Pompée avoit fait dans les Provinces nouvellement conquises, dont il avoit disposé comme il lui avoit plû. Il avoit, entre-autres, donné à Dejotarus Tetrarque de Galatie le Titre de Roi avec la petite Arménie ; & César venoit de faire confirmer par le Peuple tout ce qu'avoit fait Pompée.

8. *Puisque la maniere dont le Sénat usa alors de son autorité, parut odieuse.*] A cause de la maniere extraordinaire, dont on procéda contre les principaux complices de la Conjuration.

9. *Mais à trois Particuliers.*] Varron fit une Histoire satirique sur cette triple alliance, qu'il intitula *Tricipitinam*, La bête à trois têtes ; mais apparemment que cet écrit ne parut point du vivant de Pompée, dont il étoit ami particulier.

10. *De la robe d'Augure.*] Διβάφῳ la robe d'Augure étoit d'une couleur mêlée de pourpre & d'écarlate, comme le dit Servius sur le septiéme Livre de l'Eneide.

Plin. Lib. 9. cap. 39.

11. *Le Gouêtre de Vatinius.*] Ce Gouêtre avoit déja donné lieu à une plaisanterie de Ciceron : Vatinius lui ayant demandé quelque grace pendant qu'il étoit Préteur, & Ciceron ayant déliberé quelque tems ; Pour moi, dit Vatinius, je n'hésiterois pas un moment si j'étois à votre place ; aussi, reprit Ciceron, *Tantas cervices non habeo*, ce qui signifie également : Je n'ai pas tant de tête que vous, & je n'ai pas tant de col. Paterculus dit du même Vatinius qu'il étoit également mal fait de corps & d'esprit. *Lib.* 2.

Plutarch. vit. Cicer.

12. *Votre ami Clodius.*] TUUM SODALEM, *Sodalis* ſignifie proprement compagnon de table; Ciceron appelle ainſi Clodius, parce qu'il mangeoit alors ſouvent avec Atticus.
Epiſt. 10. *&* 14. *h. Lib.*

13. *De revenir le troiſiéme de Mai de Formies à Antium.*] ANTIUM ME EX FORMIANO RECIPERE, je traduits ainſi parce que Ciceron n'étoit pas encore alors à Formies, comme l'a crû Pighius, puiſque dans les deux Lettres ſuivantes il eſt ſur le chemin d'Antium à Formies; & elles ont certainement été écrites

EPISTOLA X.

VULGATIS XII.

CICERO ATTICO SAL.

NEgent illi Publium Plebeium factum eſſe. Hoc vero regnum eſt, & ferri nullo pacto poteſt. Emittat ad me Publius qui obſignent : jurabo Cnæum noſtrum, collegam Balbi, Antii mihi narraſſe, ſe in auſpicio fuiſſe.

depuis celle-ci ; car dans la onziéme Ciceron mande à Atticus qu'il ne compte plus de revenir à Antium, comme en effet il n'y revint pas, au lieu que dans celle-ci il comptoit encore d'y aller.

14. *Et mon petit Ciceron aussi.*] Κικέρων ὁ μικρός, &c. à la lettre, *Le petit Ciceron salue Titus l'Athénien.* Ciceron écrivant en Grec, se sert aussi de la maniere des Grecs. Comme ils n'avoient point de surnom, & que le nom qu'ils portoient étoit ordinairement commun à plusieurs personnes, on les distinguoit par celui de leur pere, ou de leur pays.

LETTRE X.

C'est la douziéme dans les Editions ordinaires.

QUoi ! ceux mêmes qui ont fait Clodius Plebeïen, lui en contesteront la qualité [1] ? c'est là une tyrannie insupportable. Que Clodius m'envoye seulement quelqu'un pour recevoir ma déposition [2]. J'attesterai que Pompée Collegue de Balbus [3], m'a dit lui-même à Antium qu'il avoit servi d'Augure dans cette affaire.

O ſuaves epiſtolas tuas uno tempore mihi datas duas: quibus [a] εὐαγγέλια *quæ reddam neſcio : deberi quidem plane fateor. Sed vide* [b] σύγχυσμα. *Emerſeram commode ex Antiati in Appiam ad Tris Tabernas ipſis Cerialibus, cum in me incurrit Roma veniens Curio meus. Ibidem ilico puer abs te cum epiſtolis. Ille ex me, nihil ne audiſſem novi: ego negare. Publius, inquit, Tribunatum pl. petit. Quid ais? & inimiciſſimus quidem Cæſaris, & ut omnia, inquit, iſta reſcindat. Quid Cæſar? inquam. Negat ſe quicquam de illius adoptione tuliſſe. Deinde ſuum, Memmii, Metelli Nepotis exprompſit odium. Complexus juvenem dimiſi, properans ad epiſtolas.*

a Boni nuntii præmia. *b* Caſum.

Ubi ſunt, qui ajunt [c] ζώσης φωνῆς*? quanto magis vidi ex tuis lit-*

c Vivæ vocis *ſupp.* major efficacitas.

Les agréables Lettres, que les deux que j'ai reçûes de vous tout à la fois! Je ne sçais que vous envoyer en revanche, mais je sçai bien du moins que cela mériteroit quelque chose. Apprenez une rencontre; comme j'arrivois d'Antium aux trois Tavernes par le grand chemin d'Appius [4], j'ai trouvé mon cher Curion [5], qui venoit de Rome, & en même tems le garçon qui m'apportoit vos Lettres. Curion me demande si je n'ai rien appris de nouveau? je réponds que non. Clodius, reprit-il, demande la charge de Tribun, que pensez-vous de cela? il est le plus grand ennemi de César, & c'est pour faire casser tout ce qu'il aura fait pendant son Consulat. Et que dit à cela César, lui dis-je? Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius [6]. Curion s'est déclaré ensuite sur la haine que lui, Memmius & Metellus Nepos ont pour le même César [7]. Je l'ai embrassé là-dessus, & je m'en suis défait pour lire au plûtôt vos Lettres.

Qu'on a tort de dire qu'on s'instruit beaucoup mieux de vive voix que par Lettres! Combien l'ai-je été mieux par

teris, quam ex illius sermone, quid ageretur, de ruminatione quotidiana, de cogitatione Publii, de lituis a βοώπιδος, *de signifero Athenione, de litteris missis ad Cnæum, de Theophanis, Memmiique sermone. Quantam porro mihi exspectationem dedisti convivii istius* b ἀσελγοῦς? *sum in curiositate* c ὀξύπεινος: *sed tamen facile patior te id me* d συμπόσιον *non scribere; præsentem audire malo.*

a Bubulis oculis præditæ Junonis.
b Lascivi. *c* Famelicus. *d* Convivium.

Quod me ut scribam aliquid hortaris: crescit mihi quidem materies, ut dicis: sed tota res etiam nunc fluctuat; e κατ' ὀπώρην τρύξ, *quæ si desederit, magis erunt judicata quæ scribam: quæ si statim à me ferre non potueris, primus habebis tamen, & aliquandiu solus. Dicæarchum recte amas Luculen-*

e Per autumnum fæx. *supp.* nondum desedit.

les vôtres que par cet entretien, de tout ce qui se passe, des nouveaux projets que l'on medite chaque jour, des desseins de Clodius, des mouvemens que sa sœur se donne pour l'animer encore davantage [8], du Porte-Enseigne de la sédition [9], des Lettres écrites à Pompée, de la conversation de Theophane avec Memmius? Que vous me donnez d'envie d'apprendre le détail de ce festin, ou plûtôt de cette débauche! j'en suis dans la derniere impatience. Cependant je consens que vous ne m'en écriviez point, j'aime mieux attendre que vous m'en entreteniez.

Vous m'exhortez toujours à composer [10], & il est vrai que la matiere croît; mais elle n'est pas encore reposée, elle boût toujours; quand elle sera bien éclaircie, alors je verrai mieux ce qu'on en peut faire. Si je ne vous le communique pas d'abord, du moins serez-vous le premier, & peut-être longtems le seul à qui je le ferai voir. Vous avez raison d'aimer Dicéarque;

tus homo est, & civis haud paullo melior, quam isti nostri[a] ἀδέσποτοι. Litteras scripsi hora decima Cerialibus statim, ut tuas legeram: sed eas eram daturus, ut putaram, postridie ei, qui mihi primus obvenisset. Terentia delectata est tuis litteris: impertit tibi multam salutem: [b] Καὶ Κικέρων ὁ φιλόσοφος τὸν πολιτικὸν Τίτον ἀσπάζεται.

a Injusti magistratus.
b Et Cicero Philosophus salutat Titum Rempublicam tractantem.

REMARQUES
SUR LA X. LETTRE.

1. *Quoi! ceux mêmes qui ont fait Clodius Plébéïen lui en contesteront la qualité?*] Apparemment que César & Pompée n'étoient pas alors contens de Clodius. Ils craignoient son humeur fougueuse & entreprenante, que Pompée n'éprouva que trop depuis; & pour empêcher qu'il ne fût Tribun, ils prétendoient que son adoption n'avoit pas été faite dans les formes, & qu'on n'avoit pas consulté les Au-

c'est un excellent homme, & un Citoyen un peu meilleur que nos injustes maîtres [11]. J'écris ceci le 19. d'Avril à quatre heures du soir, aussitôt après que j'ai eu reçû votre Lettre ; mais je compte de n'envoyer celle-ci que demain par la premiere commodité que je trouverai. Ma femme a lû avec bien du plaisir ce que vous m'écrivez, elle vous fait mille complimens ; & Ciceron, maintenant Philosophe, salue Atticus devenu homme d'Etat.



---

pices ; lorsqu'on assembloit le Peuple pour lui proposer quelque affaire, il faloit que trois Augures observassent le vol des oiseaux. Au reste, cette brouillerie de Clodius avec César ne dura pas ; peut-être même qu'elle ne fut pas fort sérieuse, & que ce n'étoit qu'un panneau que Clodius tendoit aux gens du bon parti, & dans lequel Ciceron donna trop aisément. Il est étonnant qu'étant interessé plus que per-

ſonne à ſoûtenir que l'adoption de Clodius étoit nulle, comme il le ſoûtint, depuis que ce Tribun ſe fut déclaré contre lui, il s'offre ici lui-même pour atteſter qu'elle avoit été faite dans les formes.

2. *Quelqu'un pour recevoir ma dépoſition.*] QUI OBSIGNENT ſupp. *Teſtimonium*, c'eſt-à-dire, qui mettent leur cachet à l'Acte que je ferai. On voit la même choſe dans la Lettre quinziéme du quinziéme Livre, *Ego teſtimonium compoſui, quod, cum voles, obſignabis.*

3. *Pompée Collegue de Balbus.*] Il y a apparence que Balbus avoit été nommé Commiſſaire avec Pompée pour établir une nouvelle Colonie à Capoue, & que Ciceron les vit tous deux à Antium lorſqu'ils paſſerent pour y aller, & que c'eſt pour cela qu'il parle de lui ici; car il n'y a nulle apparence de penſer, comme Monſieur de S. Real, que c'eſt un reproche que Ciceron fait ici à Pompée de ce qu'il s'étoit avili juſqu'à être d'une affaire, où il avoit Balbus pour Collegue. Si Ciceron avoit voulu faire une comparaiſon odieuſe, il auroit trouvé parmi les vingt Commiſſaires de la Loi des Champs, des gens fort au-deſſous de Balbus qui avoit été Préteur. Il avoit épouſé la ſœur de Céſar, dont il eut une fille qui épouſa Octavius pere de l'Empereur Auguſte. Suetone dit qu'Atius Balbus comptoit pluſieurs Sénateurs parmi ſes ancêtres, & que du côté de ſa mere il étoit proche parent de Pompée; ainſi quelle honte y avoit-il pour Pompée d'avoir un de ſes plus proches parens pour Collegue?

A matre magnum Pompeium arctiſſimo contingebat gradu. Sueton. Aug.

4. *Le grand chemin d'Appius.*] Fait par Appius Cæcus le Censeur, l'an de Rome 461. Il commençoit à la porte Capene, & alloit tomber près de Capoue dans un autre grand chemin qu'on appeloit *La voie Latine.*

5. *Mon cher Curion.*] Il s'étoit attaché à Ciceron pour se former à l'Eloquence. Il réussit, mais il n'en fit pas un bon usage, comme on verra dans la suite.

Epist. 1. *Lib.* 2. *Fam. de clar. orat.* Facundus malo publico *Vell. Paterc.*

6. *Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius.*] Il étoit vrai néanmoins que c'étoit à lui principalement que Clodius en avoit l'obligation. Le Tribun Cornificius avoit tenté inutilement l'année précedente de faire aggreger Clodius parmi les Plébéiens. Metellus Celer s'y étoit toujours opposé, quoique beaufrere & cousin germain de Clodius. Mais, au commencement de cette année, Ciceron plaidant pour C. Antonius, s'étendit par maniere de digression sur l'état malheureux où étoit alors la République, & dit bien des choses qui regardoient personnellement César, qui en fut si choqué, qu'ayant assemblé le Peuple sur le champ, il fit confirmer l'adoption de Clodius.

Pro Domo. Sueton. Jul. cap. 20. *Dio Lib.* 38.

7. *Sur la haine que lui, Memmius & Metellus Nepos ont pour le même César.*] Curion le pere étoit ennemi de César, & l'on cite même une Harangue qu'il avoit faite contre lui. Memmius étant Préteur l'année suivante, fit tout ce qu'il put pour faire casser tout ce que César avoit fait pendant son Consulat, mais il n'en put venir à bout, & il se

racommoda depuis avec lui. Pour Metellus Nepos, il avoit été Tribun la même année que César étoit Préteur, & ils étoient alors fort unis; on ne sçait point ce qui les brouilla, & ils se racommoderent bientôt.

8. *Des desseins de Clodius, des mouvemens que se donne sa sœur pour l'animer encore davantage.*] DE LITUIS βοώπιδος. Cette métaphore paroîtra un peu extraordinaire. Ciceron veut dire que comme la trompette anime au combat, Clodia animoit son frere contre Ciceron. Il y a une métaphore toute semblable dans l'onziéme Livre, où Ciceron mande à Atticus que César disoit, que c'étoit son frere qui l'avoit porté à sortir de l'Italie, & à aller trouver Pompée, *lituum meæ profectionis fuisse.* On appella aussi depuis T. Ampius *tubam belli civilis.* Epist. 12. Lib. 6. Fam. C'est ainsi qu'en comparant differens endroits qui ont du rapport, on trouve qu'un sens qui paroît d'abord extraordinaire, est le véritable & l'unique; mais il n'y a guéres qu'un Traducteur qui se donne la peine de faire ces comparaisons. Au reste, le *lituus* étoit une espece de trompette recourbée.

9. *Du Porte-Enseigne de la sédition.*] DE SIGNIFERO ATHENIONE. C'est le nom de celui qui excita en Sicile la guerre des Esclaves. Ciceron veut désigner Vatinius, comme ailleurs il appelle Clodius, un nouvel Apuleius. *V. la 5. Rem. sur l'onziéme Lettre du 4. Livre.*

10. *Vous m'exhortez toujours à composer.*] Il s'agit des Anecdotes dont nous avons parlé.

11. *Et un Citoyen un peu meilleur que nos injustes Maîtres.*] Dicéarque avoit écrit des

Traités sur le Gouvernement, remplis de maximes differentes de celles que suivoient alors César & Pompée. *Quam illi nostri ἀδικαίαρχοι*, Ciceron fait allusion au nom de Dicéarque, qui signifie *un homme qui gouverne avec justice & équité*.



EPISTOLA XI.

VULGATIS X.

CICERO ATTICO SAL.

VOlo ames meam constantiam. Ludos Antii spectare non placet. Est enim [a] ὑποσόλοικον, *cum velim vitare omnium deliciarum suspicionem, repente* [b] ἀναφαίνεσθαι *non solum delicate, sed etiam inepte peregrinantem. Quare usque ad Non. Mai. te in Formiano expectabo. Nunc fac, ut sciam, quo die te visuri simus. Ab Appii Foro, hora quarta. Dederam aliam paulo ante Tribus Tabernis.*

a Subabsurdum.

b Apparere.





LETTRE XI.

C'est la dixiéme dans les autres Editions.

ADmirez ma gravité ; je ne veux point me trouver aux jeux d'Antium, car il me paroît qu'il ne conviendroit pas que faisant profession de fuir tous les plaisirs, j'en allasse chercher de si indignes de moi [1]. Je vous attendrai donc à Formies jusqu'au septiéme de Mai. Mandez-moi quel jour nous aurons le plaisir de vous y voir. J'écris cette Lettre au Marché d'Appius [2], sur les dix heures du matin ; je vous en ai écrit une autre un peu auparavant des trois Tavernes [3].



REMARQUES
SUR LA XI. LETTRE.

1. J'*En allasse chercher de si indignes de moi.*] Nous avons déja vû plus haut combien Ciceron avoit peu de goût pour les jeux, & pour les combats de Gladiateurs. *V. Rem.* 2. *sur la premiere Lettre de ce Livre.* Cela a aussi rapport avec ce qu'il dit dans la huitiéme Lettre, *puisque vous croyez que dans un si malheureux tems, je ne dois point aller dans un Endroit aussi délicieux que Bayes.*

2. *Marché d'Appius.*] Il y a apparence que cette petite Ville fut bâtie dans le même tems qu'Appius Clodius fit faire le grand chemin qui porta son nom. Les Villes qu'on appeloit *forum Aurelii*, *forum Claudii*, *forum Cassii*, *forum Flaminii*, *forum Æmilii*, étoient de même sur des grands chemins nommés, *via Aurelia*, *Claudia*, *Cassia*, *Flaminia*, *Æmilia*. *Le Marché d'Appius* étoit auprès du Marais *Pomptina*, & il y avoit un canal sur lequel on faisoit quinze milles par eau lorsqu'on ne vouloit pas suivre le grand chemin d'Appius.

Strabo Lib. 5. *Horat. Sat.* 5. *Lib.* 1. *V. Cluv. Ital. Antiq. Lib.* 3. *cap.* 7. & 8.

3. *Je vous en ai écrit une autre un peu auparavant, des trois Tavernes.*] C'est la précedente qui s'est trouvé déplacée dans les Manuscrits

où elle eſt la douziéme, parce qu'elle fut égarée & qu'on la reporta à Formies à Ciceron, qui la renvoya à Atticus avec la treiziéme. On verra de même dans les Livres ſuivans des Lettres de differens Particuliers à Ciceron, qui ne ſont pas dans l'ordre de leur date; mais avec celles dans leſquelles Ciceron en avoit envoyé une copie à Atticus.



EPISTOLA XII.

VULGATIS XI.

Cicero Attico Sal.

Narro tibi, plane relegatus mihi videor, postea quam in Formiano sum. Dies enim nullus erat, Antii cum essem, quo die non melius scirem, Romæ quid ageretur, quam ii qui erant Romæ. Etenim litteræ tuæ, non solum quid Romæ, sed etiam quid in Rep. neque solum quid fieret, verum etiam quid futurum esset, indicabant. Nunc, nisi si quid ex prætereunte viatore exceptum est, scire nihil possumus. Quare quamquam jam te ipsum exspecto, tamen isti puero, quem ad me statim jussi recurrere, da ponderosam aliquam epistolam, plenam omnium non modo actorum, sed etiam opinionum tuarum.

LETTRE XII.

C'est l'onziéme dans les Editions ordinaires.

JE vous dirai que depuis que je suis à Formies, je crois être au bout du monde[1]; pendant que j'étois à Antium, il n'y avoit point de jour que je ne fusse mieux informé de tout ce qui se passoit à Rome, que ceux mêmes qui y sont. Vos Lettres m'apprenoient, non seulement les nouvelles de la Ville, mais ce qu'il y avoit de plus particulier dans le Gouvernement. Je sçavois par vous, & ce qui se passoit & ce qui devoit arriver; à présent nous ne pouvons sçavoir que ce que nous tirons de quelques Passans. C'est pour cela que quoique j'espere de vous voir bientôt, je vous envoie cet Exprès, qui a ordre de repartir dès qu'il aura votre réponse. Donnez-lui une Lettre bien remplie, & joignez aux nouvelles vos refléxions & vos conjectures.

Ac diem, quo Roma sis exiturus, cura ut sciam. Nos in Formiano esse volumus usque ad prid. Nonas Mai. Eo si ante eam diem non veneris, Romæ te fortasse videbo. Nam Arpinum quid ego te invitem?

[a] Τρηχεῖ, ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος: οὔτι ἔγωγε
Ἧς γαίης δύναμαι γλυκερώτερον ἄλλο ἰδέσθαι.

Hæc igitur. Cura ut valeas.

a Aſpera, ſed bona puerorum nutrix, neque hac terra quicquam dulcius poſſum aſpicere.

REMARQUES
SUR LA XII. LETTRE.

1. D*Epuis que je ſuis à Formies, je crois être au bout du monde.*] C'eſt qu'Antium étoit beaucoup plus près de Rome que Formies, & alors Ciceron avoit tous les jours des nouvelles d'Atticus.

Marquez-moi quel jour vous partirez de Rome. Je compte d'être à Formies jusqu'au sixiéme de Mai. Si vous ne pouvez pas y venir avant ce tems-la, vous pourrez bien être encore à Rome lorsque j'y arriverai. Je ne vous propose point de venir à Arpinum ; c'est un lieu trop sauvage, mais dont je puis dire ce qu'Ulisse disoit d'Itaque, c'est un pays montueux, mais il est propre pour former une belle jeunesse [2], & il n'y en a point au monde qui me plaise davantage. Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Ayez soin de votre santé.

---

2. *C'est un pays montueux, mais il est propre à former une belle jeunesse.*] C'est ce que dit Ulisse dans Homere au 9. Livre de l'Odyssée, d'Itaque qui étoit sa patrie, comme Arpinum étoit celle de Ciceron.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Facinus indignum : epistolam [a] *αὐϑωρεὶ tibi à Tribus Tabernis rescriptam ad tuas suavissimas epistolas neminem reddidisse? at scito eum fasciculum, quo illam conjeceram, domum eo ipso die latum esse, quo ego dederam, & ad me in Formianum relatum esse, itaque tibi tuam epistolam jussi referri; ex qua intelligeres, quam mihi tum illæ gratæ fuissent. Romæ quod scribis sileri; ita putabam. At hercule in agris non siletur : nec jam ipsi agri regnum vestrum ferre possunt. Si vero in hanc* [b] *τηλέπυλον veneris* [c] *Λαιστρυγονίην, (Formias dico) qui fremitus hominum? quam irati animi? quanto in odio noster amicus Magnus?*

a Ipsa hora. b Magnam urbem.
c Læstrygoniam.

LETTRE XIII.

QUel meurtre ! qu'on ne vous ait point rendu cette Lettre que je vous écrivis des trois Tavernes, dans le moment que je reçus les vôtres. Vous sçaurez que le paquet où je l'avois mise, fut porté le même jour chez moi à Rome, d'où on me l'a rapporté à Formies. J'ai ordonné qu'on vous renvoyât cette Lettre, vous y verrez combien les vôtres m'avoient fait de plaisir. Vous me mandez qu'on ne dit mot à Rome, je m'en doutois bien. En récompense on ne se tait pas dans ces quartiers, & les Paysans même ne peuvent plus souffrir la tyrannie que vous souffrez. Si vous venez dans cette antique Lestrigonie [1] (c'est de Formies dont je veux parler) quels murmures n'entendrez vous point ! que les esprits sont animés, qu'on est irrité contre notre ami Pompée, dont le surnom de *Grand* s'use peu à peu aussi bien que

cujus cognomen una cum Crassi Divitis cognomine consenescit. Credas mihi velim; neminem adhuc offendi, qui haec tam lente, quam ego fera, ferret. Quare, mihi crede, a φιλοσοφῶμεν. Juratus tibi possum discere, nihil esse tanti. Tu si litteras ad Sicyonios habes, advola in Formianum: unde nos prid. Non. Maj. cogitamus.

a Philosophemur.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. D*Ans cette antique Lestrigonie.*] La côte où étoit Formies, avoit été habitée anciennement par les Lestrigons, espece d'Antropophages venus de Sicile. Il fait allusion à un vers d'Homere, Odyss. 10.

2. *Pompée, dont le surnom de* Grand *s'use aussi-bien que celui du* Riche *Crassus.*] Je ne conçois pas comment un homme aussi judicieux que Manuce a pu se persuader qu'il ne s'agissoit pas ici de Crassus le Collegue de Pompée dans son premier & son second

Consulat

celui du *Riche* Crassus [2]. Je puis vous assûrer que je n'ai encore trouvé personne ici qui souffre tout cela si doucement que moi. Ainsi philosophons si vous m'en croyez, il n'est rien de tel, je vous le jure. Si vous avez les Lettres que vous attendiez pour vos Sicyoniens, venez ici en diligence. Je compte d'en partir le sixiéme de Mai.



Consulat, & qui s'étoit lié alors avec lui & avec César. Il est clair que Ciceron veut dire ici, que le crédit de Crassus & la considération que lui avoient donné ses grandes richesses, diminuoient depuis qu'il s'étoit attaché à César, aussi-bien que la gloire que Pompée avoit acquise par ses grands exploits. Je m'étonne encore plus qu'un homme aussi sçavant que Manuce dans l'Histoire Romaine, avance que Crassus n'avoit jamais été surnommé *Dives ;* ce surnom étoit dans sa famille

...ans. P. Licinius Craf...
...an 549. l'avoit porté le
...quand Crassus n'auroit pas trou-
... dans sa famille, ses grandes ri-
... lui auroient fait donner. Il est vrai
... avoit du tems de Ciceron un autre
... surnommé aussi *Dives*, parce qu'il
... de cette même famille; mais il n'étoit
pas d'une assez grande considération pour que
Ciceron le joigne ici avec Pompée. Ce dernier n'eut le surnom de Grand que depuis ses victoires d'Asie, comme le dit T. Live ou son Abréviateur. Plutarque dit qu'on le lui donna après son triomphe d'Afrique; mais un grand

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

QUantam tu mihi moves expectationem de sermone Bibuli? quantam de colloquio a *Βοώπιδος? quantam etiam de illo delicato convivio? proinde ita fac venias ad sitientis aures. Quanquam nihil est jam quod magis timendum nobis putem, quam ne ille noster Sampsiceramus, cum se omnium sermonibus sentiet vapulare, & cum*

a Junonis.

préjugé contre ce que dit Plutarque, c'est que Ciceron dans l'Oraison *pro lege Manilia*, où il étale avec tant de pompe toutes les prérogatives d'honneur accordées à Pompée, ne dit pas un mot de ce surnom. Cassiodore dit que ce fut la destruction de son Théatre qui lui fit donner ce nom, & il est vrai qu'on en avoit vû donner de pareils par le Peuple Romain pour des causes aussi legeres. Mais ce que dit Cassiodore est absolument détruit par les Lettres de ces deux premiers Livres, qui furent écrites plusieurs années avant que le Théatre de Pompée fût bâti.

LETTRE XIV.

QUe vous me donnez d'envie de sçavoir le détail de ce discours de Bibulus, de votre entretien avec Clodia, & de ce festin si voluptueux; ainsi préparez-vous à bien contenter ma curiosité. Après tout, ce qui me paroît à présent le plus à craindre, c'est que Pompée voyant que tout le monde se déchaîne contre lui, & que tout ce que César aura fait pendant son Consulat,

has actiones [a] εὐανατρέπτους *videbit, ruere incipiat. Ego autem usque eo sum enervatus, ut hoc otio, quo nunc tabescimus, malim* [b] ἐντυραννεῖσθαι, *quam cum opima spe dimicare.*

De pangendo quod me crebro adhortaris, fieri nihil potest. Basilicam habeo, non villam frequentia Formianorum. At quam parem basilicæ tribum Æmiliam? sed omitto vulgus, post horam IV. *molesti ceteri non sunt.* C. *Arrius proximus est vicinus. Immo ille quidem jam contubernalis; qui etiam se idcirco Romam ire negat, ut hic mecum totos dies philosophetur. Ecce ex altera parte Sebosus; ille Catuli familiaris. Quo me vertam? statim mehercule Arpinum irem, ni te in Formiano commodissime exspectari viderem, duntaxat ad prid. Non. Mai. Vide enim quibus hominibus aures*

a Facile evertendas.
b Sub tyranno esse.

ſera plus aiſé à détruire qu'il ne l'avoit crû, ne garde plus de ménagement. Pour moi je me ſens ſi peu de force & de courage, que j'aime mieux vivre en repos ſous une injuſte domination, que de combattre; même avec eſperance de vaincre.

Vous m'exhortez toujours à compoſer, mais cela n'eſt pas poſſible ici, graces aux aſſiduités des gens de ce pays. Ma maiſon de Campagne eſt comme un rendez-vous public [1], il ſemble que toute leur Tribu [2] ſoit venu fondre ici. Paſſe encore pour cette foule de gens qui me viennent ſaluer le matin, j'en ſuis délivré ſur les dix heures; mais malheureuſement Arrius [3] eſt mon plus proche voiſin, ou pour mieux dire nous logeons enſemble, car il ne me quitte point; il dit même que c'eſt pour philoſopher tout le jour avec moi, qu'il ne va point à Rome. Je ſuis aſſiegé d'un autre côté par Seboſus le bon ami de Catulus, où me ſauver? Je vous aſſure que s'il n'étoit pas plus commode pour vous que je me tienne ici, je m'enfuirois à Arpinum; mais je ne vous attendrai que juſqu'au ſixiéme de Mai, car vous voyez à quels gens

sint deditæ meæ. Occasionem mirificam, si qui nunc, dum hi apud me sunt, emere de me fundum Formianum velit. Et tamen illud probem? Magnum quid aggrediamur, & multæ cogitationis, atque otii. Sed tamen satisfaciet à nobis, neque parcetur labori.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

1. UN *rendez-vous public.* BASILICAM. V. Rem. 42. sur la seiziéme Lettre du quatriéme Livre.

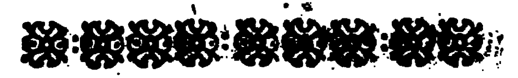
2. *Leur Tribu.*] TRIBUM ÆMILIAM. Nous avons déja dit que toutes les Villes de l'Italie avoient le droit de Bourgeoisie, & qu'elles étoient aggrégées dans quelqu'une des 35. Tribus, dont il y en avoit quatre qu'on appeloit les Tribus de la Ville, & 31. celles de la Campagne. La plûpart de ces Tribus portoient le nom des plus illustres familles de Rome, comme les Tribus *Claudia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Horatia*, *&c.* parce que ces familles étoient de ces Tribus; car depuis qu'on avoit fait mettre dans les Tribus de la Ville les fils d'affranchis, la plûpart des grandes maisons s'en étoient tirées, & s'étoient associées aux Tribus de la Campagne.

je suis livré ; la belle occasion, pendant qu'ils sont ici, d'avoir ma maison à bon marché ! Comment voulez-vous avec cela que j'entreprenne un ouvrage de si longue haleine, & qui demande tant de loisir ? Je tacherai néanmoins de vous contenter, & je n'épargnerai pas ma peine.

---

3. *Arrius, Sebosus.*] Il n'est pas surprenant qu'on ne sçache rien de ces Campagnards qui fatiguoient si fort Ciceron. Je ne sçai s'il est nécessaire que j'avertisse qu'il ne faut pas confondre cet Arrius avec celui dont nous avons déja parlé, & qui avoit été Préteur. On trouve un Sebosus parmi les Auteurs dont Pline dit qu'il s'étoit servi pour composer son Histoire naturelle, mais il n'y a pas d'apparence que ce soit le même que cet importun dont Ciceron parle avec tant de mépris.





EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

UT scribis, ita video, non minus incerta in Rep. quam in epistola tua: sed tamen ista ipsa me varietas sermonum, opinionumque delectat. Romae enim videor esse, cum tuas litteras lego, & ut fit in tantis rebus, modo hoc, modo illud audire. Illud tamen explicare non possum; quidnam invenire possit, nullo recusante, ad facultatem agrariam. Bibuli autem ista magnitudo animi in comitiorum dilatione, quid habet, nisi ipsius judicium sine ulla correctione Reip.? Nimirum in Publio spes est: fiat, fiat Tribunus plebis: si nihil aliud; ut eo citius tu ex Epiro revertare.

LETTRE XV.

JE conçois, comme vous me le dites, que tout est aussi incertain dans la République que vous me le faites dans vos Lettres; cependant cette varieté même de discours & de sentimens me fait plaisir. Lorsque je lis ce que vous m'écrivez, il me semble que je suis à Rome, & qu'on me dit tantôt une chose & tantôt une autre, comme il arrive dans une conjoncture aussi importante que celle-ci. Mais ce que je ne puis imaginer, c'est quel expedient l'on peut trouver pour executer la Loi des Champs d'une maniere qui contente tout le monde. Quant au courage avec lequel Bibulus entreprend de faire differer les Elections [1], cela ne servira qu'à faire voir ce qu'il pense de l'état présent des affaires, sans y remedier. Apparemment que l'on attend tout de Clodius; & bien qu'on le fasse Tribun du Peuple, ne fut-ce que pour vous faire revenir plûtôt d'Epire [2], car

Nam ut illo tu careas non video posse fieri; præsertim si mecum aliquid volet disputare. Sed id quidem non dubium est, quin, si quid erit ejusmodi, sis advolaturus. Verum ut hoc non sit; tamen seu ruet, seu eriget Remp. præclarum spectaculum mihi propono, modo te consessore spectare liceat.

Cum hæc maxime scriberem, ecce tibi Sebosus. Nondum plane ingemueram, salve, inquit Arrius. Hoc est, Roma decedere? quos ego homines effugi, cum in hoc incidi? Ego vero in montes patrios & ad incunabula nostra *pergam. Denique, si solus non potuero, cum rusticis potius, quam cum his perurbanis, ita tamen, ut, quoniam tu certe nihil scribis, in Formiano tibi præstoler usque ad* III. *Non. Mai.*

Terentiæ pergrata est assiduitas tua, & diligentia in controversia Mulviana. Nescit omnino, te com-

je ne vois pas comment vous pourriez alors vivre ſans lui, ſur-tout s'il entreprend quelque choſe contre moi. En ce cas, je ne doute point que vous ne voliez auſſitôt ici. Mais, quand il me laiſſeroit en repos, ſoit qu'il acheve de perdre la République, ou qu'il la releve, je m'attends à de belles ſcenes, mais je voudrois vous avoir à côté de moi pour Spectateur.

Dans le tems que j'écris ceci, on m'annonce Seboſus ; je n'avois pas achevé d'en gemir, que j'entends Arrius qui me donne le bon-jour. Autant valoit-il demeurer à Rome ; je n'y eſſuirois pas de plus grands fâcheux. Pour m'en délivrer, il faudra que je me ſauve dans le pays rude & ſauvage de ma naiſſance. Enfin, ſi je ne puis être ſeul, j'aime mieux vivre avec de francs Païſans, qu'avec tous ces beaux eſprits. Cependant, comme vous ne me dites rien de certain ſur le jour de votre départ, je vous attendrai ici juſqu'au cinquiéme de Mai.

Ma femme vous eſt très-obligée de l'application avec laquelle vous pourſuivez ſon affaire contre Mulvius. Elle ne ſçait point qu'en la ſervant vous

munem causam defendere eorum, qui agros publicos possideant. Sed tamen tu aliquid publicanis pendis; hæc etiam id recusat. Ea tibi igitur, & [a] Κικέρων, ἀριστοκρατικώτατος παῖς, *salutem dicunt.*

a Cicero puer optimatum studiosissimus.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *Le courage avec lequel Bibulus entreprend de faire differer les Elections.*] Elles ne furent faites cette année qu'au mois d'Octobre, au lieu qu'elles se faisoient ordinairement au commencement de Juillet. Bibulus esperoit apparemment de les mener encore plus loin, & d'empêcher qu'elles ne se fissent pendant que César seroit en place, comptant que n'y présidant pas, il ne lui seroit pas si aisé de faire élire ceux qu'il souhaitoit.

2. *Pour vous faire revenir plûtôt d'Epire.*] Atticus étoit encore à Rome, mais il comptoit de partir de jour à autre pour la Grece.

3. *Ceux qui tiennent comme vous des terres de la République.*] Parmi les terres qu'elle avoit acquises en Italie par droit de Conquête, on en avoit donné une partie aux Colonies qu'on y avoit envoyées; on affermoit les autres; mais

soûtenez les interêts de tous ceux qui tiennent, comme vous, des terres de la République [5]. Toute la difference, c'est que vous payez quelque chose pour les vôtres, & qu'elle ne veut rien payer pour les siennes. Elle vous salue, comme fait aussi le petit Ciceron, qui est déja un grand Républicain.

---

il y en avoit de si abandonnées & en si mauvais état qu'on avoit été obligé d'en donner la proprieté à des Particuliers, qui payoient seulement le dixiéme des grains, le cinquiéme des bois, & quelque chose aussi pour les bestiaux. Ces terres avoient été depuis déchargées de cette maniere de rente par un Tribun nommé Sp. Thorius; & quoique la Loi de ce Tribun n'eût point eu de lieu dans la suite, quelques Particuliers, comme Terentia, s'étoient maintenus dans la possession de ne rien payer. Ce Mulvius, dont il est ici parlé, étoit sans doute l'Agent & l'Associé de ceux qui avoient pris à Ferme cette rente, qui étoit sur les terres qu'on appeloit *agros publicos*.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

CEnato mihi, & jam dormitanti prid. Kal. Mai. Epistola est illa reddita, in qua de agro Campano scribis. Quid quæris? primum ita me pupugit, ut somnum mihi ademerit, sed id cogitatione magis quam molestia Cogitanti autem hæc fere succurrebant.

Primum ex eo, quod superioribus litteris scripseras, ex familiari te illius audisse, prolatum iri aliquid, quod nemo improbaret; majus aliquid timueram: hoc mihi ejusmodi non videbatur. Deinde, ut me ego consoler, omnis exspectatio largitionis agrariæ in agrum Campanum videtur esse derivata: qui ager, ut dena jugera sint, non amplius hominum quinque millia potest sustinere. Reliqua omnis mul-

LETTRE XVI.

COmme je venois de souper le dernier d'Avril, & que je commençois à m'assoupir, on m'a rendu la Lettre où vous me parlez du partage des terres de la Campanie. Que voulez-vous que je vous dise ? d'abord cela m'a si fort donné à penser que je n'ai plus eu envie de dormir, plûtôt néanmoins par application que par inquiétude; & voici ce qui m'est venu dans l'esprit en rêvant là-dessus.

Premierement, sur ce que vous me mandiez dans votre derniere Lettre qu'un des amis de César vous avoit dit qu'il feroit une proposition que personne ne desapprouveroit [1], j'apprehendois quelque chose de pire, & je ne m'attendois pas à rien de pareil. J'ai consideré ensuite pour me consoler, que si toutes les grandes esperances que la Loi des Champs avoit données se trouvent reduites aux terres de la Campanie [2], il n'y en aura que pour cinq mille personnes à dix arpens

titudo ab illis abalienetur necesse est. Præterea, si ulla res est, quæ bonorum animos, quos jam video esse commotos, vehementius possit incendere, hæc certe est, & eo magis, quod portoriis Italiæ sublatis; agro Campano diviso, quod vectigal superest domesticum, præter vicesimam? quæ mihi videtur una conciuncula, clamore pedissequorum nostrorum, esse peritura.

Cnæus quidem noster jam planè quid cogitet nescio:

[a] φυσᾷ γὰρ οὐ σμικροῖσιν αὐλίσκοις ἔτι,
ἀλλ' ἀγρίαις φύσαισι φορβείας ἄτερ.

qui quidem etiam istuc adduci potuerit. Nam adhuc hoc [b] ἐσοφίζετο, *se leges Cæsaris probare; actiones ipsum præstare debere: agrariam legem sibi placuisse; potuerit inter-*

a Spirat enim non jam exilibus tibiolis, sed immanibus tibiis sine ligula.

b Cavillabatur.

chacun [3], & c'eſt le moyen d'aliener tous ceux qui n'auront point de part à cette diviſion. D'ailleurs, s'il y a quelque choſe qui puiſſe achever d'animer contre Céſar les eſprits des gens de bien qui ſont déja fort émus, c'eſt aſſurement cette affaire ; d'autant plus que les péages de l'Italie étant déja ſupprimés [4], ſi l'on alienne encore les terres de la Campanie, il ne reſtera plus dans l'Italie d'autre revenu à la République que *le vingtiéme* [5] ; encore ne faudra-t'il qu'une Harangue de quelque Tribun ſoûtenue des applaudiſſemens de la canaille, pour le faire auſſi ſupprimer.

Pour notre ami Pompée, je ne ſçai en vérité à quoi il penſe, il ne garde plus de meſures [6], puiſqu'il s'eſt laiſſé entraîner juſques-là. Auparavant il ſe tiroit d'affaire, en diſant qu'il approuvoit les Loix de Céſar, mais que c'étoit à Céſar & non pas à lui à répondre des voies dont on s'étoit ſervi pour les faire paſſer. Que celle *des Champs* en particulier lui avoit paru bonne, mais que, ſi on avoit eu droit ou non de s'y oppoſer, ce n'étoit pas

cedi nec ne; nihil ad se pertinere: de Rege Alexandrino placuisse sibi aliquando confici; Bibulus de cœlo tum servasset nec ne, sibi quærendum non fuisse: de Publicanis, voluisse illi ordini commodare; quid futurum fuerit, si Bibulus tum in forum descendisset, se divinare non potuisse.

Nunc vero Sampsicerame quid dices? vectigal te nobis in monte Antilibano constituisse, agri Campani abstulisse? quid, hoc quemadmodum obtinebis? Oppressos vos, inquit, tenebo exercitu Cæsaris. Non mehercule me tu quidem tam isto exercitu, quam ingratis animis eorum hominum, qui appellantur boni: qui mihi non modo præmiorum, sed ne sermonum quidem unquam fructum ullum, aut gratiam retulerunt. Quod si in eam me partem incitarem, profecto jam aliquam reperirem resistendi viam. Nunc prorsus hoc statui, ut quo-

son affaire [7]. Qu'il avoit aussi été d'avis qu'on terminât à la fin celle du Roi d'Ægypte [8], mais qu'il n'étoit pas obligé de sçavoir si Bibulus avoit consulté les Auspices [9] le jour qu'elle avoit passé. Quant à celle des Fermiers de la République, qu'il avoit été bien aise de faire plaisir à l'Ordre des Chevaliers, mais qu'il n'avoit pas pû deviner ce qui arriveroit au même Bibulus, s'il alloit à la place [10].

Mais maintenant, que direz-vous, grand Conquerant de la Judée? que si vous avez ôté à la République les terres de la Campanie, vous lui avez rendu le Mont Liban tributaire [11]; croyez-vous qu'on se paye de cette raison? Je sçaurai bien, dira-t-il, la faire trouver bonne avec les troupes de César. En mon particulier, lui répondrois-je, je les crains bien moins que je ne suis rebuté par l'ingratitude de ceux que l'on appelle gens de bien, qui bien loin de me donner des marques effectives de leur reconnoissance, ne m'ont pas même rendu la justice que méritoient mes actions. Si je voulois me déclarer contre ceux qui gouvernent à présent, je sçaurois bien sur ma parole

niam tanta controversia est Dicæarcho familiari tuo, cum Theophrasto amico meo, ut ille tuus [a] τὸν πρακτικὸν βίον *longe omnibus anteponat, hic autem* [b] τὸν θεωρητικὸν *utrique à me mos gestus esse videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim satisfecisse: respicio nunc ad hanc familiam, quæ mihi non modo ut requiescam permittit: sed reprehendit, quia non semper quierim. Quare incumbamus, ô noster Tite, ad illa præclara studia: & eo unde discedere non oportuit, aliquando revertamur.*

Quod de Quinti fratris epistola scribis, ad me quoque fuit [c] πρόσθε λέων ὄπιθεν δὲ. *quid dicam nescio. Nam ita deplorat primis versibus mansionem suam, ut quemvis movere possit: ita rursus remittit, ut me roget, ut annales suos emendem, & edam. Illud tamen, quod scribit,*

a Vitam quæ in rebus agendis versatur.
b Quæ in rerum contemplatione.
c Ante leo, à tergoque, &c. v. Not.

leur tenir tête. Mais mon parti eſt pris ; & puiſque votre Dicéarque s'accorde ſi mal avec mon Theophraſte, le vôtre étant pour la vie active, & le mien pour la ſpeculative; je veux qu'ils ſoient tous deux contents de moi. Je crois en avoir aſſez fait pour contenter Dicéarque ; il eſt tems que je ſatisfaſſe à ſon tour cette autre ſecte, qui non ſeulement me permet de me repoſer, mais qui me blâme même de ne l'avoir pas toujours fait. Donnons-nous donc tout entiers, mon cher Atticus, à nos charmantes études ; & revenons enfin à une occupation qu'il ne faloit jamais quitter.

Pour ce qui eſt de la Lettre de mon frere, elle m'a paru, comme à vous, compoſée de parties toutes contraires [12] ; je ne ſçai qu'en dire. Il ſe plaint au commencement d'une maniere à faire pitié à tout le monde, de ce qu'on l'a continué dans ſon Gouvernement ; puis il oublie tout d'un coup ſa douleur pour me prier de revoir & de publier ſes Mémoires. Faites attention, s'il vous plaît, à ce qu'il me dit ſur le péage du ſimple tranſport des marchandiſes [13], qu'il a renvoyé l'affaire

animadvertas velim, de portorio circumvectionis; ait se de consilii sententia rem ad Senatum rejecisse. Nondum videlicet meas litteras legerat; quibus ad eum, re consulta & explorata, perscripseram, non deberi. Velim, si qui Græci jam Romam ex Asia de ea causa venerunt, videas, & si tibi videbitur, his demonstres, quid ego de ea re sentiam. Si possum discedere, ne causa optima in Senatu pereat; ego satisfaciam Publicanis; [a] εἰ δὲ μὴ, *(vere tecum loquar) in hac re malo universæ Asiæ, & negotiatoribus. Nam eorum quoque vehementer interest. Hoc ego sentio valde nobis opus esse. Sed tu id videbis.*

a Sin autem.

Quæstores autem, quæso, num etiam de cistophoro dubitant? nam si aliud nihil erit, cum erimus omnia experti, ego illud ne quidem contemnam, quod extremum est. Te in Arpinati videbimus, & auspi-

au Sénat de l'avis de ſon Conſeil. Sans doute qu'il n'avoit pas encore reçû alors la Lettre où je lui ai mandé, après avoir conſulté & examiné la choſe, que ce péage n'eſt point dû aux Fermiers. Sçachez un peu s'il n'eſt point encore venu de Grecs à Rome pour ſolliciter cette affaire ; vous pouvez, ſi vous le jugez à propos, leur dire ce que j'en penſe. Si je puis leur faire rendre juſtice par le Sénat [14], & en même tems faire entendre raiſon aux Fermiers de la République, à la bonneheure ; mais, s'ils ne veulent pas l'entendre, j'aime mieux, je vous l'avoue, contenter toute l'Aſie, & en particulier les Negocians de cette Province qui y ſont auſſi fort intéreſſés. Il me paroît qu'il eſt de notre honneur de le faire ; cependant je m'en rapporte à vous.

Dites-moi, je vous prie, les Queſteurs font-ils encore quelque difficulté ſur ces monoyes d'Aſie. S'il n'y a pas moyen d'en tirer autre choſe, après avoir tenté toutes ſortes de voies, il faudra bien nous réduire à notre pis aller [15]. Je vous attends à Arpinum, où je vous recevrai d'une maniere ruſ-

tio agresti accipiemus ; quoniam maritimum hoc contemsisti.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. *QU'il feroit une proposition que personne ne desapprouveroit.*] On a vû dans les Remarques sur la dix-neuviéme Lettre du premier Livre, que dans la Loi *des Champs* que le Tribun Flavius avoit proposée l'année précedente, il y avoit plusieurs articles contraires aux interêts des Particuliers. César avoit donc fait entendre qu'il trouveroit le moyen de faire cette division des terres sans qu'il en coûtât rien à personne. Ainsi, au lieu de retirer les terres qui depuis cent ans avoient été alienées, comme Flavius le vouloit, il proposa d'aliener & de partager celles de la Campanie, qui étoient du Domaine de la République.

2. *Toutes lès grandes esperances que la Loi des Champs avoit données, se trouvant réduites aux terres de la Campanie.*] Cela ne peut s'accorder avec ce que disent Appien & Dion, qu'outre ces terres de la Campanie qui furent réservées pour ceux qui avoient au moins trois enfans, on en donna d'autres aux pauvres Citoyens. Suetone & Velleius Paterculus, aussi-bien que Ciceron, ne parlent que de ces terres de la Campanie, & cette distinction de ceux qui avoient trois enfans

ne

tique, puiſque vous n'avez point voulu profiter de tous les agrémens que vous auriez trouvés ſur le bord de la Mer.

---

ne ſe trouve non plus que dans ces Auteurs Grecs.

Dio. Lib. 38. *Appian. Lib.* 1. *civ. Sueton. Jul. Vell. Paterc. Lib.* 2.

3. *Il n'y en aura que pour cinq mille perſonnes à dix arpens chacun.* Suetone & Velleïus Paterculus diſent néanmoins qu'il y en eut pour vingt mille; il eſt vrai qu'on y joignit une campagne nommée *Stellas*, mais qui n'étoit pas à beaucoup près ſi grande que ces autres terres de la Campanie. Il faloit donc que Ciceron ne connût pas au juſte l'étendue de ces terres; car il n'y a pas d'apparence qu'on donnât à chaque Citoyen moins de dix arpens; ce n'en étoit pas trop pour la ſubſiſtance d'une famille.

4. *Les péages de l'Italie étant déja ſupprimés.*] Ils l'avoient été l'année précedente par une Loi que Metellus Népos alors Préteur propoſa. Céſar les remit depuis ſur les marchandiſes étrangeres, lorſqu'il fut le Maître de la République.

Dio. Lib. 37. *Sueton. Jul.*

5. *Le vingtiéme.*] Qui ſe prenoit ſur les affranchiſſemens que les Maîtres payoient, & qui s'évaluoit par le prix que l'Eſclave avoit coûté; & ſur la vente des Eſclaves, dont le

vingtiéme étoit payé par l'Acheteur. Ce qui en provenoit étoit réservé pour les plus pressans besoins de la République ; & on appeloit, à cause de cela, l'endroit où l'on mettoit cet argent *sanctius ærarium*.

6. *Il ne garde plus de mesures.*] Φυσᾷ γὰρ &c. Ce sont deux vers de Sophocle, qui signifient à la lettre, *il ne soufle plus dans de petites flutes, mais dans les plus grandes, & sans laniere.* Les flutes des Anciens étoient bien plus grandes que les nôtres, & l'on en tiroit un son plus éclatant. Pour ménager le soufle, ils avoient imaginé une laniere qui s'appliquoit sur la bouche, & se lioit derriere la tête, ayant au milieu une ouverture pour emboucher la flute, ce qui donnoit bien plus de force à l'haleine, qui étant repoussée, sortoit avec plus d'impétuosité. *Soufler dans de grandes flutes*, c'étoit une expression proverbiale qui signifioit, *entreprendre au-dessus de ses forces.* Othon s'en servit pour faire entendre que l'Empire ne lui convenoit point, & qu'il ne se sentoit pas assez de force & de courage pour s'y maintenir τί γάρ μοι καὶ μακροῖς αὐλοῖς *quid mihi & magnis tibiis*. Sueton. & Xiphil. in Othone.

7. *Mais que si l'on avoit eu droit ou non de s'y opposer, ce n'étoit pas son affaire.*] Il y eut trois Tribuns qui voulurent se servir du droit de leur Charge, mais César les fit chasser de la place à main armée. Il y en eut même deux de blessés.

Dio. Lib. 38. *Plutarch. Pomp. in Vatin.*

8. *Qu'on terminât à la fin celle du Roi d'Egypte.*] Ptolémée surnommé *Auletes*, c'est-à-dire, *le Joueur de flute* fils bâtard de Ptolé-

mée Soter le second du nom. Après la mort de Berenice fille & héritiere de Soter, le Peuple chassa Ptolémée Alexandre qu'elle avoit épousée, & qui étoit de la Maison Royale; & mit sur le Trône Ptolémée Auletes. Il sollicitoit depuis long-tems pour se faire reconnoître Roi & Allié du Peuple Romain; & cela étoit d'autant plus important pour lui, qu'il avoit lieu de craindre que les Romains ne voulussent faire valoir le droit qu'ils avoient sur l'Egypte par le Testament de Ptolémée Alexandre, qui n'ayant pû rentrer dans son Royaume, fit le Peuple Romain son héritier. Auletes étoit soûtenu par Pompée, qui pendant la guerre contre Aristobule, en avoit tiré de grands secours.

Agrar. 2. Sueton-Jul. cap. 11. Plutarch. Vit. Crassi. Joseph. antiq. Lib. 14. cap. 5. Plin. Lib. 33. cap. 10. Cæsar. Lib. 3. de bel. civ.

9. *Qu'il n'étoit pas obligé de sçavoir si Bibulus avoit consulté les Auspices.*] Lorsque quelqu'un des Magistrats Curules déclaroit qu'il observeroit le vol des oiseaux, on ne pouvoit faire passer ce jour-la aucune affaire; mais César se moqua de toutes les déclarations de Bibulus, & y opposa des voies de fait, *obnuntiantem collegam foro expulit.* Sueton. Jul. Dio. Lib. 38. v. Rem. 16. sur la 3. Lettre du 4. Livre.

10. *Qu'il n'avoit pas pû deviner ce qui arriveroit au même Bibulus.*] On lui jetta un panier d'ordures sur la tête, comme il alloit à la place pour s'opposer aux entreprises de César.

11. *Le Mont-Liban.*] IN MONTE ANTILIBANO. Le Mont-Liban est partagé en deux chaînes de montagnes entre lesquelles est le pays que les anciens appeloient *Cœlé-Syrie*, c'est-à-

dire *la Syrie creuse*, dont la Ville de Damas est la Capitale. Ils appeloient proprement *Liban* la chaîne de montagnes qui est au Nord, & *Antiliban* celle qui est au Sud. Ce que dit ici Ciceron a rapport aux Conquêtes de la Syrie, de la Phénicie, & de la Judée; car le Mont-Liban tenoit à ces trois Provinces.

Strabo. Lib. 16. Ptolem. Lib. 5. cap. 15. Plin. Lib. 5. cap. 20. Tacit. histor. Lib. 5. cap. 6.

12. *Composée de parties toutes contraires.*] πρόσθε λέων, *&c.* c'est un vers d'Homere qui signifie à la lettre, *lion devant, dragon derriere, & chevre au milieu.* C'est ainsi qu'étoit composé le monstre appelé Chimere, & qui fut tué par Bellerophon.

13. *Sur le péage du simple transport des marchandises.*] DE PORTORIO CIRCUMVECTIONIS. Les Fermiers vouloient faire payer des droits pour le transport des marchandises d'une Ville à l'autre, & les Marchands prétendoient qu'ils ne devoient ce droit que pour les marchandises qui entroient dans la Province, ou qui en sortoient, ce qui s'appeloit *portorium invectionis & exportationis.*

14. *Si je puis leur faire rendre justice par le Sénat.*] SI POSSUM DISCEDERE NE CAUSA OPTIMA IN SENATU PEREAT. Cette maniere de parler est assez singuliere. On en trouve une semblable dans Terence, comme le remarque Manuce, *modo ut hoc consilio possit discedi ut istam ducat;* & il n'est point du tout nécessaire de supposer avec M. de S. Real que Ciceron fait allusion à une maniere d'opiner dans le Sénat qu'on appeloit *per discessionem.* Il y auroit plus d'apparence que notre Auteur fait allusion à cette maniere de parler

ait de procès & de jugement, *superior dis-*
t. pro Cæcina. *Omnium judicio discessit pro-*
s. de clar. Orat.

. Il faudra bien nous réduire à notre pis
.] C'est-à-dire, se contenter de ces pe-
monoyes dont nous avons parlé sur la
me Lettre de ce Livre. M. de S. Real tra-
j'en viendrai aux dernieres extrémités ;
-à-dire, selon lui, j'aurai recours aux Tri-
s du Peuple, pour contraindre les Ques-
s à faire raison à mon frere. C'est l'in-
étation de Corradus, que Grævius con-
ne après Manuce. En effet, une pareille
re ne pouvoit être portée devant le Peuple
es Tribuns ; & les Questeurs étoient ab-
nent en droit de payer un Gouverneur
e en monoye d'Asie. Ciceron, lorsqu'il
Gouverneur de Cilicie, fut payé avec cette
ne monoye, comme il paroît par la pre-
e Lettre de l'onziéme Livre.



EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

PRorsus, ut scribis, ita sentio. Turbatur Sampsiceramus. Nihil est, quod non timendum sit. [a] ὁμολογουμένως τυραννίδα συσκευάζεται. *Quid enim ista repentina affinitatis conjunctio, quid ager Campanus, quid effusio pecuniae significant? quae, si essent extrema, tamen esset nimium mali: sed ea natura rei est, ut haec extrema esse non possint. Quid enim eos haec ipsa per se delectare possunt, nunquam huc venissent, nisi ad alias res pestiferas aditus sibi compararent. Dii immortales! verum, ut scribis, haec in Arpinati* A. D. VI. *circiter Id. Maias non deflebimus, ne & opera & oleum philologiae nostrae perierit:*

a Aperte tyrannidem affectat.

LETTRE XVII.

JE le vois comme vous me le dites ; Pompée ne garde plus de mesures, on en doit tout craindre, il vise ouvertement à la tyrannie. Que conclure autre chose de son mariage inopiné avec la fille de César [1], de l'affaire de la Campanie, de la profusion des deniers publics [2] ? Quand le mal ne devroit pas aller plus loin, c'en seroit toujours trop; mais il est d'une nature à n'en pouvoir pas demeurer là. En effet, que leur reviendroit-il de tout ceci, s'ils n'avoient pas d'autres vûes ? Ils n'en sont venus là que pour s'ouvrir le chemin à des entreprises encore plus pernicieuses. Grands Dieux ! Mais, comme vous me le dites, vers le dixiéme de Mai nous ne pleurerons pas pour cela ensemble à Arpinum. Ce seroit avoir bien mal employé tout le tems que nous avons donné, vous & moi, à l'étude de la

sed conferemus tranquillo animo.

Neque tam me [a] εὐελπιστία *consolatur, ut antea, quam* [b] ἀδιαφορία; *qua nulla in re tam utor, quam in hac civili & publica. Quin etiam, quod est subinane in nobis, & non* [c] ἀφιλόδοξον, *(bellum est enim sua vitia nosse) id afficitur quadam delectatione: solebat enim me pungere, ne Sampsicerami merita in patriam ad annos* DC. *majora viderentur, quam nostra: hac quidem cura certe jam vacuum est. Jacet enim ille sic, ut Phocis Curiana stare videatur. Sed hæc coram. Tu tamen videris mihi Romæ fore ad nostrum adventum, quod sane facile patiar, si tuo commodo fieri possit. Sin, ut scribis, ita venies; velim è Theophane expiscere, quonam in me animo sit Alabarches. Quæres scilicet, ut soles* [d] κατὰ τὸ κηδεμονικὸν, *& ad me ab eo quasi*

a Bona spes. *b* In neutram partem inclinatio. *c* A gloriæ cupiditate alienum. *d* Accurate.

Philoſophie ; nous nous entretiendrons tranquilement de tout cela.

C'eſt moins à préſent un rayon d'eſperance qui me ſoûtient, que l'indifference profonde à laquelle je ſuis parvenu, ſur-tout par rapport aux affaires publiques. Je vous avouerai même (car c'eſt quelque choſe de connoître ſes défauts) que ma vanité & ce foible que j'ai pour la gloire trouvent leur compte à tout ceci. J'apprehendois quelquefois que les ſervices que Pompée a rendus à l'Etat ne paruſſent à la poſterité plus grands que les miens. Il m'a bien délivré de cette peur, car il eſt ſi fort tombé, que les plus mépriſables Citoyens [3] paroiſſent élevés auprès de lui ; mais nous en parlerons enſemble. Vous pourriez bien être encore à Rome quand j'y arriverai, & je n'en ſerai point fâché pourvû que cela vous convienne. Mais ſi, comme vous me le marquez, vous venez ici auparavant, tachez de ſçavoir par Theophane comment je ſuis dans l'eſprit de Pompée [4]. Vous vous en informerez avec votre exactitude ordinaire ; & ce que vous m'en rapporterez me ſervira de regle pour ma conduite ;

a ὑποθήκας adferes, quemadmodum me geram. Aliquid ex ejus sermone poterimus b περὶ τῶν ὅλων suspicari.

a Documenta.
b De summa rerum.

REMARQUES
SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Son mariage inopiné avec la fille de César.*] Ciceron appelle ce mariage inopiné, parce que la fille de César étoit accordée avec Servilius Cæpio à qui on l'ôta. Pompée lui en donna une des siennes, qui étoit aussi accordée avec le fils de Sylla.

Sueton. Jul. Plutarch. Cæsar & Pomp. &c.

2. *De la profusion des deniers publics.*] Cela ne regarde pas seulement les deniers que César avoit destinés à acheter des terres pour les donner aux pauvres Citoyens, & qui furent depuis détournés par Clodius. Cela regarde en général l'administration de César, qui pendant son Consulat disposa des fonds de la République en faveur des Particuliers, sans regle ni mesure. Ciceron dit dans la Lettre suivante, *Je crois que ceux qui gouvernent ne veulent rien laisser à donner.*

Quæ cuique libuisset dilargitas est contradicente nullo, ac si conaretur quis, absterrito. Sueton. Jul.

nous pourrons juger de la situation générale des affaires, par ce qu'il vous dira.

---

3. *Les plus méprisables Citoyens.*] Il y a dans le Texte *Phocis Curiana*. Les Commentateurs se sont épuisés en conjectures pour donner un sens raisonnable à ce premier mot, ou pour lui en substituer un autre ; & il n'y a pas moins de variété dans les Manuscrits que dans leurs conjectures. Ils auroient peut-être mieux fait de reconnoître, comme Manuce, que c'est ici un endroit désesperé. Tout ce qu'on y entrevoit, c'est que Ciceron semble faire allusion au même Curius dont il parle ailleurs avec beaucoup de mépris. *V. la dix-neuviéme Remarque sur la dixiéme Lettre du premier Livre.*

4. *Pompée.*] ALABARCHES, SAMPSICERAMUS. Il est aussi sûr que ce sont ici des noms énigmatiques que Ciceron donne à Pompée, qu'il est difficile & peu important d'en sçavoir la signification étymologique. Ceux qui sont curieux de cette espece de divination pourront voir dans les Commentaires Latins, les doctes rêveries des Critiques sur *Sampsiceramus*, & leurs conjectures plus raisonnables sur *Alabarches*.



EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

ACcepi aliquot epistolas tuas, ex quibus intellexi quam suspenso animo & sollicito scire haveres, quid esset novi. Tenemur undique: neque jam quo minus serviamus recusamus; sed mortem & ejectionem, quasi majora, timemus: quæ multo sunt minora. Atque hic status, qui una voce omnium gemitur, neque verbo cujusquam sublevatur. [a] σκοπὸς est, ut suspicor illis, qui tenent, nullam cuiquam largitionem relinquere. Unus loquitur, & palam adversatur adolescens Curio. Huic plausus maximi, consalutatio forensis perhonorifica, signa præterea benevolentiæ

a Scopus.

LETTRE XVIII.

De Rome en Grece, & toujours la même année, jusqu'à la fin de ce Livre.

J'Ai reçu quelques Lettres de vous, où je vois votre inquiétude sur l'état présent des affaires, & avec quelle impatience vous en attendez des nouvelles. Nous sommes pris de tous côtés & resolus à la servitude; la mort & l'exil, qui sont des maux bien moins à craindre que l'autre, nous le paroissent davantage. Voilà en quel état sont les choses. Tout le monde en gémit, & personne n'ose dire un mot pour y remedier. Je crois que ceux qui gouvernent ont envie de ne rien laisser à donner. Le jeune Curion est le seul qui parle & qui agisse ouvertement contre eux. Il reçoit de grands applaudissemens, on s'empresse pour lui faire honneur lorsqu'il paroît dans la Place, & les gens du bon parti lui témoignent toute l'af-

permulta à bonis impertiuntur: Fusium clamoribus, & conviciis, & sibilis consectantur.

His ex rebus non spes, sed dolor est major; cum videas civitatis voluntatem solutam, virtutem alligatam. Ac ne forte quæras [a] κατὰ λεπτὸν *de singulis rebus, universa res eo est deducta, spes ut nulla sit, aliquando non modo privatos, verum etiam magistratus liberos fore. Hac tamen in oppressione sermo in circulis duntaxat, & conviviis est liberior, quam fuit. Vincere incipit timorem dolor, sed ita; ut omnia sint plenissima desperationis. Habet etiam Campana lex execrationem in concione candidatorum, si mentionem fecerint, quo aliter ager possideatur; atque ut ex legibus Juliis. Non dubitant jurare ceteri. Laterensis existimatur caute fecisse, quod*

[a] Minutatim.

fection imaginable, au lieu qu'ils accablent Fufius [1] de huées, de sifflemens & d'injures.

Tout cela ne nous donne aucune esperance & augmente au contraire notre douleur, puisqu'il paroît par là que nos Citoyens ne manquent pas de bonne volonté, mais de courage. Enfin, sans entrer dans aucun détail, je me contenterai de vous dire que les choses sont amenées à un tel point, qu'il n'y a plus d'esperance que, ni les Particuliers, ni même les Magistrats puissent agir avec liberté. Cependant, malgré cette oppression, on parle plus hardiment qu'on n'ait jamais fait, mais seulement dans les conversations particulieres & à table. La douleur commence à l'emporter sur la crainte; mais cela n'empêche pas que le desespoir ne soit toujours général. Vous sçaurez aussi qu'il est ordonné par un article de la Loi *des Champs*, que tous les prétendans aux Magistratures promettront avec serment, en pleine assemblée, de ne rien proposer contre cette Loi [2]. Il n'y a eu que Laterensis [3], qui n'ait pas voulu jurer; & on l'approuve fort d'avoir mieux aimé se désister de sa prétention

Tribunatum pl. petere destitit, ne juraret. Sed de Rep. non libet plura scribere. Displiceo mihi, nec sine summo scribo dolore. Me tueor, ut oppressis omnibus, non demisse, ut tantis rebus gestis, parum fortiter.

A Cæsare valde liberaliter invitor in legationem illam, sibi ut sim legatus: atque etiam libera legatio voti caussa datur. Sed hæc & præsidii apud pudorem Pulchelli non habet satis, & à fratris adventu me ablegat: illa & munitior est, & non impedit, quo minus adsim, cum velim. Hanc ego teneo, sed usurum me non puto. Neque tamen sit quisquam. Non lubet fugere: haveo pugnare. Magna sunt hominum studia. Sed nihil affirmo: tu hoc silebis.

De Statio manumisso, & non-

au *Tribunat*. Mais je ne veux plus vous parler de la République ; cela me coûte trop, & je ne le puis faire ſans une extrême douleur. Je me ſoûtiens aſſez noblement par rapport à l'oppreſſion générale, mais non pas avec le courage & la dignité convenables à mes actions paſsées.

Céſar me propoſe le plus honnêtement du monde d'aller ſervir ſous lui dans les Gaules en qualité de Lieutenant [4] ; on m'offre auſſi une Légation libre [5] pour aller accomplir quelque vœu, mais cette derniere maniere de m'abſenter ne me garantiroit pas aſſez contre Clodius, & m'empêcheroit de me trouver ici à l'arrivée de mon frere. L'autre, au contraire, me metteroit plus à couvert, & me laiſſeroit la liberté de revenir quand je voudrois. Je ne la refuſe pas, je ne crois pas néanmoins que je l'accepte, & je ne me ſuis expliqué là-deſſus à perſonne. Je n'ai point envie de fuir, je ſuis réſolu à combattre ; il y a bien des gens diſpoſés à me défendre ; mais je ne vous aſſure de rien, ne parlez de ceci à qui que ce ſoit.

Il eſt vrai que j'ai lieu d'être fâché

nullis aliis rebus, angor quidem; sed jam prorsus occallui. Tu vellem, egove cuperem, adesses: nec mihi consilium, nec consolatio deesset. Sed ita te para, ut, si inclamaro, advoles.

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. FUsus.] CALENUS. Il étoit Préteur cette année; & il fut, aussi-bien que Vatinius, l'un des principaux Ministres des attentats de César.

2. *Que tous les Prétendans aux Magistratures promettront avec serment, en pleine Assemblée, de ne rien proposer contre cette Loi.*] AC LEGIBUS JULIIS. Nous avons déja dit que les Loix portoient le nom de famille de celui qui les avoit proposées. Plutarque & Dion disent que César fit faire ce serment à tous les Sénateurs. Il paroît néanmoins par cet endroit que ce serment ne regardoit que les Prétendans aux Magistratures, puisque Laterensis, qui avoit été Questeur, & qui étoit par conséquent Sénateur, se dispensa de le faire en se désistant de sa prétention.

Plutarch. in Caton. Dio. Lib. 38.

3. *Laterensis.*] M. JUVENTIUS. Ce désiste-

de ce que mon frere a affranchi Statius [6], & de quelques autres choses ; mais le calus est entierement formé. Je voudrois bien, ou pour mieux dire, je souhaiterois fort que vous fussiez ici ; je ne manquerois ni de conseil, ni de consolation. Mais, du moins, tenez-vous prêt à voler si je vous appelle.

---

ment, qui lui fit honneur dans l'esprit des bons Citoyens, ne lui fit point de tort dans la suite auprès du Peuple, car il fut depuis Edile & Préteur.

Pro Plancio. Ep. 8. Lib. 8. Fam.

4. *César me propose le plus honnêtement du monde, d'aller servir sous lui en qualité de Lieutenant.*] César vouloit bien mettre Ciceron à couvert contre les desseins de Clodius, mais il vouloit que ce fût à lui qu'il en eût l'obligation.

5. *Une légation libre pour aller accomplir quelque vœu.*] C'étoit un prétexte dont se servoient les Sénateurs pour s'absenter de Rome. C'étoient les Consuls qui donnoient cette espece de *légation*, mais le tems en étoit fixé ; & pendant tout ce tems-là on ne pouvoit revenir à Rome, au lieu que les Lieutenans des Gouverneurs obtenoient aisément leur congé. Il étoit même quelquefois mar-

qué dans l'Acte de légation que donnoit le Gouverneur, qu'on pourroit revenir à Rome & en sortir quand on voudroit. D'ailleurs on ne pouvoit mettre en Justice les Lieutenans des Gouverneurs de Provinces, tant qu'ils étoient employés; *les légations libres* ne donnoient pas le même privilege.

Epist. 11. *Lib.* 15. *v. Rem.* 16. *sur la* 2. *Let-*

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Multa me sollicitant, & ex Reipub. tanto motu, & ex iis periculis, quæ mihi ipsi intenduntur: & sexcenta sunt. Sed mihi nihil est molestius, quam Statium manumissum. Nec meum imperium? ac mitto imperium, non simultatem meam revereri saltem? nec, quid faciam, scio: neque tantum est in re, quantus est sermo. Ego autem ne irasci possum quidem iis,

tre du 4. Livre, & Rem. 30. sur la 15. Lettre du même Livre.

6. *J'ai lieu d'être fâché de ce que mon frere a affranchi Statius.*] Cet Esclave avoit plus de pouvoir sur l'esprit de son Maître qu'un Valet n'en doit avoir, & il avoit été cause en partie de toutes les plaintes qu'il y avoit eu en Asie contre Q. Ciceron.

V. Epist. 2. Lib. 1. ad Q. Fr.

LETTRE XIX.

J'Ai bien des sujets d'inquiétude, soit par rapport aux mouvemens de la République, soit par rapport aux dangers dont je suis menacé personellement, sans compter mille autres chagrins; mais rien ne m'en donne plus que cet affranchissement de Statius. Quoi! j'ai eu si peu d'autorité sur l'esprit de mon frere [1]! Mais laissons-là l'autorité, du moins devoit-il craindre de me faire de la peine. Je ne sçai quel parti prendre là-dessus; après tout, cette affaire n'est pas si fâcheuse en elle-même, que parce qu'elle fait parler. Pour moi je ne sçai point me fâcher contre les person-

quos valde amo : tantum doleo, ac mirifice quidem.

Cetera in magnis rebus ; minæ Clodii, contentionesque, quæ mihi proponuntur, modice me tangunt. Etenim vel subire eas videor mihi summa cum dignitate, vel declinare nulla cum molestia posse. Dices fortasse dignitatis [a] ἅλις *tanquam* [b] δρυός *: saluti, si me amas, consule. Me miserum, cur non ades? nihil te profecto præteriret : ego fortasse* [c] τυφλώττω, *& nimirum* [d] τῷ καλῷ προσπέπονθα.

a Satis.
b Glandis.
c Cæcutio.
d Erga honestum sum affectus.

Scito nihil unquam fuisse tam infame, tum peræque omnibus generibus, ordinibus, ætatibus, offensum, quam hunc statum, qui nunc est : magis mehercule quam vellem, non modo quam putaram.

nes que j'aime fort ; tout ce que je sçai faire c'est de m'affliger, & j'entens cela à merveille.

Ces autres chagrins qui viennent des grandes affaires, comme les menaces de Clodius & les assauts ausquels il faut que je me prépare, ne me touchent que mediocrement. Je puis en effet, ou les soûtenir d'une maniere qui me fera beaucoup d'honneur, ou les éviter sans peine. Il ne s'agit pas ici de gloire, me direz-vous peut-être, *vous devez en être saoul* [2], pensez, si vous m'aimez, à votre sureté. Quel malheur pour moi que vous ne soyez pas ici ; rien ne vous échaperoit assurément. Pour moi, peut-être que je ne vois pas assez clair, & que je suis trop scrupuleux sur l'honneur & le devoir.

Apprenez qu'il n'y eût jamais rien de si honteux, de si décrié, & de si détesté par les gens de toute sorte de rang, de profession & d'âge, que le Gouvernement présent. Cela va plus loin que je n'aurois crû, & même que je ne voudrois. Ces gens, qui cherchent si

Populares isti jam etiam modestos homines sibilare docuerunt. Bibulus in cœlo est : nec quare, scio ; sed ita laudatur, quasi Unus homo nobis cunctando restituit rem. *Pompeius, nostri amores, qui mihi summo dolori est, ipse se afflixit ; neminem tenet : voluntate, an metu necesse sit iis uti, vereor. Ego autem neque pugno cum illa caussa propter illam amicitiam : neque approbo, ne omnia improbem, quæ antea gessi : utor via.*

Populi sensus maxime theatro, & spectaculis perspectus est. Nam gladiatoribus qua Dominus, qua advocati sibilis conscissi : ludis Apollinaribus Diphilus tragœdus in nostrum Pompeium petulanter invectus est : Nostra miseria tu es Magnus, *millies coactus est dicere.* Eandem virtutem istam, veniet tempus cum graviter gemes, *totius theatri clamore dixit,*

fort à plaire au Peuple, ont appris aux plus moderés à les siffler. On éleve Bibulus jusqu'aux cieux ; je ne sçai pourquoi, mais enfin on le loue comme si lui seul sauvoit la République en temporisant [3]. Pompée, mon idole, s'est perdu lui-même ; je ne sçaurois m'en consoler ; il n'a personne pour lui. Je crains bien qu'il n'ose pas se détacher de César & de Crassus, quand même il en auroit envie. Pour moi, je n'agis point contr'eux à cause de notre ancienne amitié ; & aussi je n'approuve point ce qu'ils font, parce que ce seroit condamner tout ce que j'ai jamais fait ; je garde un certain milieu.

Les dispositions du Peuple ont paru au Theatre & aux autres spectacles. Aux derniers Gladiateurs [4], celui qui les donnoit & tous ceux qui l'accompagnoient, furent sifflés de la bonne maniere. Aux jeux Apollinaires [5] le Comedien Diphilus désigna Pompée d'une maniere fort insolente, le Peuple lui fit repeter vingt fois ces mots : *Vous n'êtes grand que pour notre malheur* ; tout le monde s'écria aussi à cet autre endroit, *Vous vous repentirez un jour d'avoir été*

dixit, itemque cetera. Nam & ejusmodi sunt ii versus, ut in tempus ab inimico Pompeii scripti esse videantur. Si neque leges, neque mores cogunt, *& cetera magno cum fremitu & clamore sunt dicta. Cæsar cum venisset mortuo plausu, Curio filius est insecutus. Huic ita plausum est, ut salva Resp. Pompeio plaudi solebat. Tulit Cæsar graviter. Litteræ Capuam ad Pompeium volare dicebantur. Inimici erant Equitibus, qui Curioni stantes plauserant; hostes omnibus. Rosciæ legi, etiam frumentariæ minitabantur. Sane res erat perturbata. Equidem malueram, quod erat susceptum ab illis silentio transire: sed vereor ne non liceat. Non ferunt homines, quod videtur esse tamen ferendum. Sed est jam una vox omnium, magis odio firmata, quam præsidio.*

trop puissant & le reste, car il semble que tout ce rôle ait été fait exprès contre Pompée par quelqu'un de ses ennemis. Il s'éleva aussi un grand bruit à l'endroit qui commence par ces mots, *Si vous allez contre les loix & contre les mœurs*. Lorsque César parut, on lui applaudit fort foiblement [6]; & le jeune Curion ayant paru ensuite, on lui applaudit comme on faisoit autrefois à Pompée dans les meilleurs tems. César en a été fort piqué, & on dit qu'il a envoyé un Exprès à Pompée qui est à Capoue [7]. Ils ne peuvent pardonner aux Chevaliers qui se leverent pour faire honneur à Curion; & ils en veulent généralement à tout le monde; ils menacent d'abroger & la Loi Roscia [8], & celle pour la distribution du blé que l'on donne au Peuple [9]. Les affaires sont fort brouillées. Pour moi, j'aurois mieux aimé qu'on eût laissé passer sans faire du bruit tout ce qu'ils ont entrepris; mais je doute que cela se puisse. On veut du moins se plaindre de ce qu'on ne sçauroit empêcher, & tout conspire dans un même sentiment qui n'est soûtenu que par la haine.

Noster autem Publius mihi minitatur, inimicus est: impendet negotium ad quod tu scilicet advolabis. Videor mihi nostrum illum Con*sularem exercitum bonorum omnium, etiam satis bonorum, habere firmissimum. Pompeius significat studium erga me non mediocre. Idem affirmat, verbum de me illum non esse facturum. In quo non me ille fallit, sed ipse fallitur.*

Cosconio mortuo, sum in ejus locum invitatus. Id erat vocari in locum mortui. Nihil me turpius apud homines fuisset: neque vero ad istam ipsam [a] ἀσφάλειαν *quicquam alienius. Sunt enim illi apud bonos invidiosi: ego apud improbos meam retinuissem invidiam, alienam assumsissem. Cæsar me sibi vult esse legatum. Honestior hæc declinatio periculi. Sed ego hoc nunc repudio. Quid ergo est? pugnare malo: ni-*

a Securitatem.

Cependant Clodius me menace & se déclare ouvertement contre moi ; nous allons voir éclater l'affaire qui vous fera sans doute voler ici. Il me semble que je suis assuré de tous les gens du bon parti, qui me seconderent pendant mon Consulat, & même des moins zelés. Pompée me témoigne beaucoup d'affection. Il m'assure toujours que Clodius ne proposera rien au Peuple contre moi ; & en cela il ne me trompe pas, mais il est trompé.

César m'a offert la place de Commissaire de *la Loi des Champs* vacante par la mort de Cosconius [10]. Ce seroit n'être choisi qu'au défaut d'un autre ; cela m'auroit fait le plus grand tort du monde dans tous les esprits, & rien n'étoit moins propre à me mettre à couvert contre Clodius ; car cette commission est odieuse aux gens de bien, elle ne diminueroit pas la haine que les méchans Citoyens ont pour moi, & elle me chargeroit de celle que les honnêtes gens ont pour eux. César souhaite toujours de m'avoir pour Lieutenant ; c'est une maniere plus honnête d'éviter le péril, mais elle n'est point à présent de mon goût. Que veux-je donc ? je veux

hil tamen certi. Iterum dico, utinam adeſſes, ſed tamen, ſi erit neceſſe, arceſſemus.

Quid aliud? quid? hoc opinor. Certi ſumus periiſſe omnia. Quid enim [a] ἀκκιζόμεθα *tandiu? Sed hæc ſcripſi properans, & mehercule timide. Poſt hac ad te, aut, ſi perfidelem habebo, cui dem, ſcribam plane omnia: aut, ſi obſcure ſcribam, tu tamen intelliges. In iis epiſtolis me Lælium, te Furium faciam: cetera erunt* [b] ἐν αἰνιγμοῖς. *Hic Cæcilium colimus, & obſervamus diligenter. Edicta Bibuli audio ad te miſſa. Iis ardet dolore, & ira noſter Pompeius.*

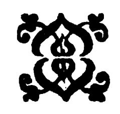
a Diſſimulamus.

b In ænigmatis.



combattre ; cependant, je ne ſçai pas encore ce que je ferai. Je le repete ; que n'êtes-vous ici ; attendez néanmoins pour venir, que je vous mande.

Qu'ai-je encore à vous dire ? rien, ſinon qu'il faut compter que la République eſt perdue ſans reſſource ; car pourquoi le diſſimuler davantage. J'ai écrit ceci à la hâte & avec quelque défiance. Une autre fois, ſi je puis trouver une perſonne ſûre, je vous manderai toutes choſes clairement ; ou, ſi je ne m'explique qu'à demi, vous ne laiſſerez pas de m'entendre. Je m'appellerai Lælius, & vous Furius. Le reſte ſera énigmatique. Je fais ma cour à votre oncle avec grand ſoin. J'apprens qu'on vous a envoyé les *Edits* de Bibulus [11] ; ils ont mis Pompée au deſeſpoir.



REMARQUES

SUR LA XIX. LETTRE.

1. *Quoi! j'ai eu si peu d'autorité sur l'esprit de mon frere.*] NEC MEUM IMPERIUM, &c. c'est un endroit du *Phormion* de Terence, où un pere se plaint de ce que son fils s'est marié contre son ordre.

2. *Il ne s'agit plus de gloire, vous devez en être saoul.*] DIGNITATIS ἅλις TANQUAM δρυός. Le Proverbe Grec étoit *assez de gland*, c'est-à-dire, on doit bientôt se lasser d'une mauvaise nourriture, comme les hommes qui quitterent le gland pour le blé.

3. *Comme si lui seul sauvoit la République en temporisant.*] UNUS HOMO NOBIS CUNCTANDO RESTITUIT REM. C'est ce vers si connu qu'Ennius a dit de Fabius Maximus, qui après la bataille de Cannes arrêta les progrès d'Annibal, en évitant le combat, & le harcelant sans cesse.

4. *Aux derniers Gladiateurs, celui qui les donnoit, &c.*] C'étoit Gabinius comme on le verra dans la vingt-quatriéme Lettre de ce Livre. Il étoit dévoué à César & à Pompée, qui le firent Consul l'année suivante.

5. *Jeux Apollinaires.*] Ces jeux furent un nouveau fruit de la superstition que les malheurs de Cannes repandirent dans tous les esprits, comme on le peut voir dans Tite-Li-

ve. *Livre* 25. & 27. c'étoit le Préteur de la Ville qui y présidoit.

6. *Lorsque César parut, on lui applaudit fort foiblement.*] CÆSAR CUM VENISSET MORTUO PLAUSU. M. de S. Real traduit *César étant survenu quand tout cela fut passé.* Mais *plausus* ne peut s'entendre de tout le bruit que fit le Peuple à l'occasion de ces vers qu'on appliqua à Pompée & que Ciceron appelle *clamorem*, *fremitum*. Il me paroît visible que Ciceron oppose ici la maniere foible dont on applaudit à César, aux applaudissemens généraux que reçut Curion. *Curio filius est insecutus, huic ita plausum est, &c.* c'est aussi le sens que Manuce donne à cet endroit.

7. *Qu'il a envoyé un Exprès à Pompée qui est à Capoue.*] Cela ne peut s'accorder avec ce que disent Valere-Maxime & Macrobe, que le Comedien Diphilus, en prononçant ces vers qu'il vouloit appliquer à Pompée, étendit la main vers lui. L'autorité de ces deux Auteurs, qui n'ont vécu que long-tems depuis ces Lettres, n'est pas assez grande pour se mettre en peine de concilier ce qu'ils disent avec ce que Ciceron écrit à son ami. Manuce suppose que Pompée avoit pû venir à Rome pendant quelques jours pour les jeux; mais s'il avoit été à Rome pendant ces jeux, pourquoi César lui auroit-il écrit ce qui s'y étoit passé. Il est vrai que ce que dit Ciceron de l'insolence de ce Comedien contre Pompée, *in nostrum Pompeium petulanter invectus est*, donne lieu de croire qu'il fit quelque geste pour le designer. Comme les jeux Apollinaires se faisoient dans le Cirque, il pouvoit bien y

avoir quelque statue de Pompée vers laquelle l'Acteur se fut tourné.

Val. Max. Lib. 6. cap. 2.

8. *La Loi Roscia*] Faite en faveur des Chevaliers. *V. Rem.* 10. *sur la* 1. *Lettre de ce Livre.*

9. *La Loi pour la distribution du blé que l'on donne au Peuple.*] FRUMENTARIA. Je ne sçai pourquoi il a plû à M. de S. Real de traduire ici *la Loi des Champs*; cette Loi ne s'appela jamais que *lex Agraria*. La Loi *frumentaria* avoit été faite par Gracchus, & ensuite abrogée par M. Octavius, & rétablie par Apuleius. Tous ceux qui ont écrit l'Histoire Romaine du tems des Gracques, parlent de cette Loi; & Ciceron en fait aussi mention dans le Livre des Orateurs illustres, & dans le second des Offices. Elle ordonnoit qu'on remettroit au petit Peuple un tiers, & quelquefois une moitié du prix du blé selon la difference cherté, & cela aux dépens du Public, & qu'outre cela on leur distribueroit chaque mois une certaine quantité de blé *gratis*.

10. *Cosconius.*] Il avoit été Préteur sous le Consulat de Ciceron, & depuis Proconsul en Espagne.

11. *Les* Edits *de Bibulus.*] Ce Consul voyant qu'il ne pouvoit s'opposer aux violences de César, prit le parti de demeurer enfermé chez lui pendant le reste de son Consulat, pour rendre son Collegue odieux, en faisant voir que le premier Magistrat de la République ne pouvoit paroître en Public avec sureté. Il se contentoit d'écrire ces manieres de Manifestes, ou de Placards qu'il faisoit lire au Peuple & afficher dans les Carrefours. *Edictum* en parlant des *Edits* des Préteurs & des Gouver-

neurs de Province, avoit encore un autre sens dont nous parlerons sur le cinquiéme Livre. Comme nous n'avons point en François de termes qui puissent exprimer juste les differens sens de ce mot, je l'ai conservé dans la traduction; & je l'ai mis en Italique, pour marquer qu'il y est en un sens fort different de ce que nous appellons *Edit*.





EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

ANicato, ut te velle intellexeram, nullo loco defui. Numestium ex litteris tuis studiose scriptis libenter in amicitiam recepi. Cæcilium, quibus rebus possum tueor diligenter. Varro satisfacit nobis. Pompeius amat nos, carosque habet. Credis? inquies: credo: prorsus mihi persuadet. Sed quia, ut video, pragmatici homines omnibus historicis præceptis, versibus denique cavere jubent, & vetant credere: alterum facio, ut caveam; alterum, ut non credam, facere non possum. Clodius adhuc mihi denuntiat periculum. Pompeius affirmat non esse periculum; adjurat; addit etiam, se prius occisum iri ab eo, quam me viola-



LETTRE XX.

J'Ai rendu fervice en tout ce que j'ai pû, à A. Nicatus que vous m'aviez recommandé. J'ai reçû volontiers au nombre de mes amis Numeftius, fur le témoignage avantageux que vous m'en avez rendu. Je fers ici votre oncle en tout ce que je puis. Je fuis content de Varron; Pompée m'aime & me cherit. Vous le croyez, me direz-vous! oui je le crois, il me l'a entierement perfuadé; mais puifque les Politiques & les Poëtes mêmes, nous avertiffent qu'il faut fe tenir fur fes gardes & ne pas croire legerement, je fçai bien me précautionner, car cela dépend de moi, mais il ne dépend pas de moi de ne pas croire. Clodius me menace toujours. Pompée m'affure que je n'ai rien à craindre, & me conjure de ne me point inquiéter. Il ajoûte même qu'il fe fera plûtôt tuer par Clodius, que de fouffrir

tum iri. Tractatur res. Simul & quid erit certi, scribam ad te. Si erit pugnandum, arcessam ad societatem laboris: si quies dabitur, ab Amalthea te non commovebo.

De Repub. breviter ad te scribam. Jam enim charta ipsa ne nos prodat, pertimesco. Itaque posthac, si erunt mihi plura ad te scribenda [a] ἀλληγορίαις *obscurabo. Nunc quidem novo quodam morbo civitas moritur; ut, cum omnes ea quæ sunt acta improbent, querantur, doleant, varietas in re nulla sit, aperteque loquantur, & jam clare gemant; tamen medicina nulla afferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur: nec videmus qui finis cedendi præter exitium futurus sit. Bibulus hominum admiratione & benevolen-*

a Allegoriis.

qu'il entreprenne rien contre moi. Cette affaire est donc encore incertaine ; dès que je sçaurai à quoi m'en tenir, je vous le ferai sçavoir; s'il faut combattre, je vous appellerai pour me seconder ; si on me laisse en repos, je ne vous tirerai point de votre Amalthée.

Je vous dirai peu de choses des affaires de la République. Je commence à craindre que le papier ne nous trahisse ; dans la suite, lorsque je voudrai vous écrire plus en détail, je le ferai en mots couverts. La République est prête à périr d'une maniere bien nouvelle. Tout le monde condamne ce que font ceux qui gouvernent, on s'en plaint, on le voit avec douleur, il n'y a aucune varieté de sentimens, on parle fort haut, on ne se cache point pour gémir, & cependant on n'y apporte aucun remede. Aussi je crois que si l'on se mettoit en devoir de se défendre, on s'exposeroit à un massacre général ; & s'il commençoit une fois, je ne vois pas comment il pourroit finir que par l'entiere ruine des deux Partis. Il n'est rien de plus glorieux pour Bibulus que l'estime & l'affection que tout le monde lui témoigne. On ne fait que copier &

tia in cœlo eſt, edicta ejus & conciones deſcribunt & legunt. Novo quodam genere in ſummam gloriam venit. Populare nunc nihil tam eſt, quam odium popularium. Hæc quò ſint eruptura timeo. Sed, ſi diſpicere quid cœpero, ſcribam ad te apertius.

Tu, ſi me amas tantum, quantum profecto amas; expeditus facito ut ſis; ſi inclamaro, ut accurras. Sed do operam & dabo ne ſit neceſſe. Quod ſcripſeram te Furium ſcripturum, nihil neceſſe eſt tuum nomen mutare. Me faciam Lælium, & te Atticum; neque utar meo chirographo, neque ſigno; ſi modo erunt ejuſmodi litteræ, quas in alienum incidere nolim. Diodotus mortuus eſt, reliquit nobis H-S fortaſſe centies. Comitia Bibulus cum Archilochio edicto in ante diem XV. *Kal. Novemb. diſtulit. A Vibio libros accepi. Poëta ineptus: nec tamen ſcit*

réciter ses *Edits* & ses Harangues. Il est parvenu par un chemin tout nouveau au comble de la gloire. Il n'y a point à présent de moyen plus sûr pour plaire au Peuple, que de se déclarer contre ceux qui ont tout fait pour lui plaire. Je crains fort les suites que tout cela peut avoir. Quand j'y verrai plus clair, je vous en parlerai plus positivement.

Pour vous, si vous m'aimez autant que vous m'aimez en effet, tenez-vous prêt à accourir ici en cas que je vous appelle; mais je fais & je ferai mon possible pour vous en épargner la peine. Je vous avois dit de prendre dans vos Lettres le nom de Furius, mais cela n'est pas nécessaire; je m'appellerai bien Lælius dans les miennes, mais vous serez toujours Atticus. Je n'écrirai rien de ma main *, & je ne me servirai point de mon cachet, du moins si je vous écris des Lettres que je ne veuille point qui soient vûes par d'autres. Diodotus est mort; il m'a laissé environ cent mille sesterces [1]. Bibulus a renvoyé l'élection des Consuls au dix-huitiéme d'Octobre [2] par un *Edit* aussi piquant que les vers d'Archilochus [3].

nihil : ſed eſt non inutilis. Deſcribo & remitto.

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

* *JE n'écrirai rien de ma main*] NEQUIUTAR MEO CHIROGRAPHO. Je n'ai point traduit ici comme M. de S. Real, *je ne ſignerai point*, parceque les Romains ne ſignoient point leurs Lettres comme nous. Il mettoient à la tête leur nom & celui de la perſonne à qui ils écrivoient, mais lorſque la Lettre étoit de la main de leur Secretaire, l'inſcription en étoit auſſi, comme il paroît par un endroit de la ſeconde Philippique où Ciceron dit à Antoine qu'il pourroit deſavouer une Lettre qu'il lui avoit écrite, parce qu'elle étoit de la main de ſon Secretaire. Suetone en parlant de quelque Lettre écrite de la main d'Auguſte ſe ſert du mot de *chirographum*.

1. *Diodotus eſt mort, il m'a laiſſé cent mille ſeſterces.*] Il y a dans le texte *H-S. centies* dix millions de ſeſterces, ce qui feroit plus de neuf cens mille livres. Ce ſeroit une ſomme exorbitante pour le legs d'un Philoſophe comme Diodotus domeſtique de Ciceron. Dans la ſeconde Philippique, Ciceron dit que les legs qu'il avoit eus de ſes amis, quoiqu'en grand nombre, ne montoient en tout qu'à vingt millions de ſeſterces. Manuce & Maleſ-

J'ai reçu les ouvrages que Vibius [4] m'a envoyez ; cet Auteur eſt mauvais Poëte [5], mais il ſçait quelque choſe, & n'eſt pas tout-à-fait inutile. Je les fais copier, & je les renverrai auſſi-tôt.

---

pine ont donc eu raiſon de conclure qu'il faloit lire ici *H-S. centum* ſupp. *millia ;* environ 9400. livres.

2. *Bibulus a renvoyé l'élection des Conſuls au mois d'Octobre.*] On voit par là qu'on ne les pouvoit faire que du conſentement des deux Conſuls ; ſans cela on ne concevroit pas comment Bibulus, qui ſe tenoit enfermé chez lui, auroit pû empêcher qu'elles ne ſe fiſſent.

3. *Auſſi piquant que les vers d'Archilochus.*] C'eſt celui dont Horace a dit :

Archilochum proprio rabies armavit iambo,

parce que les premiers vers ſatiriques qu'il fit, ce fut pour ſe venger d'un certain Lycambe qui lui avoit promis ſa fille en mariage, & qui lui manqua de parole. Le Poëte fut bien vengé, car le beaupere prétendu ſe pendit de deſeſpoir.

4. *Vibius.*] C'eſt apparemment celui qui reſſembloit ſi fort à Pompée, qu'on les prenoit l'un pour l'autre.

Val. Max. Lib. 9. *cap.* 14.

5. *Cet Auteur eſt mauvais Poëte.*] Alexandre, qu'il nomme dans la 22. Lettre. Il étoit d'Epheſe, & il avoit écrit en vers une Coſmographie qui eſt citée par Strabon.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

DE Repub. quid ego tibi subtiliter? Tota periit: atque hoc est miserior, quam reliquisti, quod tum videbatur ejusmodi dominatio civitatem oppressisse, quæ jucunda esset multitudini, bonis autem ita molesta, ut tamen sine pernicie: nunc repente tanto in odio est omnibus, ut quorsum eruptura sit horreamus. Nam iracundiam atque intemperantiam illorum sumus experti, qui Catoni irati omnia perdiderunt. Sed ita lenibus uti videbantur venenis: ut posse videremur sine dolore interire. Nunc vero sibilis vulgi, sermonibus honestorum, fremitu Italiæ, vereor ne exarserint.

LETTRE XXI.

POur vous dire nettement ce que je pense de la République, elle est perdue sans ressource, & dans un état bien plus fâcheux que celui où vous l'avez laissée. Elle sembloit alors tomber sous une domination agréable à la multitude, & peu nuisible aux bons Citoyens à qui elle ne plaisoit pas ; au lieu que cette domination est devenue tout à coup si généralement odieuse, qu'on ne sçauroit penser sans frémir à ce qui en peut arriver. Nous avons éprouvé la colere & l'emportement de ceux, qui piqués de la résistance qu'ils trouvoient de la part de Caton, ont bouleversé la République [1] ; mais ils s'étoient d'abord servis de poisons si doux, qu'il sembloit que nous pourrions du moins en mourir sans douleur. A présent je crains bien que les sifflemens du Peuple, les plaintes des honnêtes gens, & le murmure de toute l'Italie, ne les

Equidem sperabam, ut sæpe etiam loqui tecum solebam, sic orbem Reip. esse conversum, ut vix sonitum audire, vix impressam orbitam videre possemus: & fuisset ita, si homines transitum tempestatis exspectare potuissent: sed cum diu occulte suspirassent, postea jam gemere, ad extremum vero loqui omnes, & clamare cœperunt.

Itaque ille amicus noster, insolens infamiæ, semper in laude versatus, circumfluens gloria, deformatus corpore, fractus animo, quo se conferat nescit: progressum præcipitem, inconstantem reditum videt: bonos inimicos habet, improbos ipsos non amicos. Ac vide mollitiem animi: non tenui lacrimas, cum illum ante IIX. *Kal. Sext. vidi de edictis Bibuli concionantem, qui antea solitus esset jactare se magnificentissime illo in loco, summo cum amore populi, cunctis faventibus. Ut ille*

portent aux dernieres extrémités. J'avois esperé, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, que cette révolution se feroit si doucement, qu'à peine s'en appercevroit-on [a]; & cela seroit arrivé si l'on avoit pû attendre sans faire du bruit, la fin de l'orage. Mais après avoir soûpiré long-tems en secret, on a commencé à gémir, puis à parler; & à se plaindre tout haut.

Ainsi donc notre ami, qui ne sçavoit encore ce que c'étoit que d'être blâmé, & qui s'étoit toujours vû comblé de louanges & couvert de gloire, est tombé tout à coup dans un accablement d'esprit qui paroît jusques sur son visage, & ne sçait de quel côté se tourner. Il voit bien qu'il s'est trop avancé, & il craint, s'il recule, qu'on ne l'accuse de legereté. Il a les bons pour ennemis, & n'est pas même aimé des méchans. Voyez combien je suis aisé à attendrir; je ne pûs retenir mes larmes, lorsque je le vis le vingt-cinquiéme de Juillet, haranguer contre les *Edits* de Bibulus. Lui qui autrefois ne paroissoit à la Tribune que pour parler de lui-même en termes magnifiques, adoré du Peuple & applaudi de

tum humilis, ut demissus erat: ut ipse etiam sibi: non iis solum, qui aderant, displicebat. O spectaculum uni Crasso jucundum, ceteris non item. Nam, quia deciderat ex astris, lapsus quam progressus potius videbatur.

Et, ut Apelles, si Venerem, aut si Protogenes Ialysum illum suum cœno oblitum videret, magnum, credo, acciperet dolorem: sic ego hunc omnibus à me pictum & politum artis coloribus, subito deformatum, non sine magno dolore vidi. Quamquam nemo putabat propter Clodianum negotium; me illi amicum esse debere. Tamen tantus fuit amor, ut exhauriri nulla posset injuria. Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur, præ multitudine eorum qui legunt transire nequeant; ipsi ita acerba, ut tabescat dolore; mihi mehercule molesta,

tout le monde; qu'il étoit alors rabaissé & abattu ! & qu'on voyoit bien qu'il n'étoit pas plus content de lui que ceux qui l'écoutoient ! Le triste spectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Crassus [3] ! Lorsque l'on consideroit de quelle hauteur de gloire il étoit tombé, il sembloit plûtôt qu'on l'en eût précipité, qu'il n'étoit croyable qu'il en fût descendu de lui-même.

En mon particulier, comme Apelle & Protogene [4] auroient été sans doute très-fâchés de voir l'un sa Venus, & l'autre son Jalyse couverts de boue, de même ne puis-je sans une extrême douleur voir si étrangement défiguré, un homme que j'ai peint avec tant de soin, de mes plus belles couleurs. Il est vrai qu'il n'y a personne qui ne pense que depuis qu'il a eu part à l'adoption de Clodius, je ne dois plus être de ses amis ; mais j'avois un si grand fond de tendresse pour lui, que les plus grands sujets de plainte n'ont pû l'épuiser. Les sanglants *Edits* de Bibulus contre lui plaisent si fort au Peuple, qu'on ne sçauroit passer dans l'endroit où ils sont affichés, à cause de la foule de gens qui s'empressent pour les lire ; Pompée en

molesta, quod & eum, quem semper dilexi, nimis excruciant; & timeo, tam vehemens vir tamque acer in ferro, & tam insuetus contumeliæ: ne omni animi impetu dolori & iracundiæ pareat.

Bibuli qui sit exitus futurus nescio. Ut nunc res se habet admirabili gloria est. Quin cum comitia in mensem Octobr. distulisset; quod solet ea res populi voluntatem offendere, putarat Cæsar oratione sua posse impelli concionem, ut iret ad Bibulum; multa cum seditiosissime diceret, vocem exprimere non potuit. Quid quæris? sentiunt se nullam ullius partis voluntatem tenere: eo magis vis nobis est timenda.

Clodius inimicus est nobis. Pompeius confirmat eum nihil esse facturum contra me. Mihi periculosum est credere: ad resistendum me paro. Studia spero me summa habiturum om-

séche de dépit. J'en ſuis auſſi très-fâché, & parce qu'ils traitent trop cruellement un homme que j'ai toujours aimé, & parce que je crains qu'un Guerrier ſi impetueux, ſi accoûtumé au carnage, & ſi peu fait à ſouffrir des injures, ne s'abandonne tout entier à ſa douleur & à ſon reſſentiment.

Je ne ſçai ce qui arrivera de Bibulus ; pour le préſent, il eſt tout couvert de gloire ; juſques-là que lorſqu'il eut renvoyé les élections au mois d'Octobre, comme ces ſortes de délais ne plaiſent jamais au Peuple, Céſar crut qu'il ſeroit aisé de l'animer contre ſon Collegue ; mais il eut beau haranguer l'Aſſemblée pour lui faire prendre feu, il n'en put tirer aucune parole. Que vous dirai-je, ils ſentent bien que tous les partis leur ſont également contraires ; & c'eſt ce qui me fait encore plus craindre qu'ils n'en viennent à quelque violence.

Clodius paroît toujours mon ennemi. Pompée m'aſſure qu'il n'entreprendra rien contre moi, mais il y auroit trop de danger à ſe repoſer ſur cette aſſurance. Je me prépare à me défendre, j'eſpere que tous les Ordres de l'Etat me

nium Ordinum. Te cum ego desidero, tum vero res ad tempus illud vocat. Plurimum consilii, animi, præsidii denique mihi, si te ad tempus videro, accesserit. Varro mihi satisfacit. Pompeius loquitur divinitus. Spero nos aut certe cum summa gloria, aut sine molestia etiam discessuros. Tu, quid agas, quemadmodum te oblectes, quid cum Sicyonis egeris, ut sciam cura.

REMARQUES
SUR LA XXI. LETTRE.

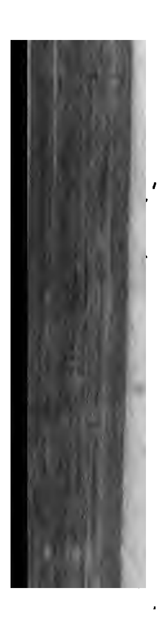
1. QUi *piqués de la résistance qu'ils trouvoient de la part de Caton, ont bouleversé la République.*] QUI CATONI IRATI OMNIA PERDIDERANT. Ciceron ne veut pas dire ici, que c'étoit pour se venger de Caton que César avoit formé & exécuté tant d'entreprises injustes; son ambition en avoit été l'ame & le principe. Il veut dire que la résistance que César trouva de la part de Caton qui soûtenoit & animoit Bibulus, fut cause qu'il se servit des moyens les plus violens.

soûtiendront avec chaleur. Je souhaite fort de vous revoir ; & de plus, vous me serez nécessaire pour ce tems-la. Je ne manquerai, ni de conseil, ni de courage, & je me croirai très-fort, pourvû que vous veniez à tems. Je suis content de Varron. Pompée parle toujours le mieux du monde. Je me flate que je me tirerai de cette affaire, ou avec beaucoup d'honneur, ou du moins sans déplaisir. Mandez-moi ce que vous faites, comment vous vous divertissez, & où vous en êtes avec vos Sicyoniens.

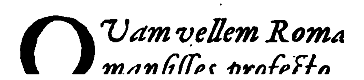
---

2. *Que cette révolution se feroit si doucement qu'à peine s'en appercevroit-on.*] A la lettre, *que cette roue tourneroit si doucement qu'à peine en entendroit-on le bruit, & en remarqueroit-on la trace.* Il fait allusion à ce jeu dont nous avons parlé sur la neuviéme Lettre de ce Livre Rem. 4. Comme nous n'avons rien dans nos usages qui y réponde, je n'ai pas crû devoir conserver cette métaphore dans la traduction.

3. *Le triste spectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Crassus !*] Il n'avoit jamais pardonné à Pompée d'avoir voulu partager avec lui la gloire de la défaite des Esclaves. Le Peuple les avoit obligés à se reconcilier à la fin de leur Consulat, mais ce ne fut qu'une réconciliation plâtrée ; &, quoiqu'ils



feintres de leur tems. Ils vivo
quatre cens de la fondation de R
nus dont il est ici parlé, c'est ce
Cos, patrie d'Apelle. Ciceron l
ailleurs avec le Jalyse de Protoge
encore une autre fameuse V
nommée *Anadyomené* ἀναδυομέν
avoit représenté cette Déesse so
où elle avoit pris naissance. Plu
Auteurs ont parlé du Jalyse de P
aucun ne nous a appris ce qu'i



EPISTOLA X

CICERO ATTIC

Q*Uam vellem Roma*
mansisses profecto

Il y avoit dans l'Isle de Rhodes une Ville nommée Jalyse, qui, selon Strabon, avoit été ainsi appelée du nom d'un certain Jalysus fils de Cercaphus & de Cidippe. Ainsi il y a beaucoup d'apparence que ce Tableau représentoit quelque Histoire du Fondateur de cette Ville. Protogene y travailla pendant sept ans; aussi Apelle disoit de ce Peintre que, si ses ouvrages avoient quelque défaut, c'étoit d'être trop achevés, que cela en diminuoit le feu & la force. Il étoit de Caunus en Carie: cette Ville dépendoit des Rhodiens.

Lib. 1. de nat. Deor. Strabo. Lib. 14. Ælian. Var. Hist. Lib. 12. cap. 41. Plin. Lib. 35. cap. 10. Aulu-Gel. Lib. 15. cap. 31. Plutarch. in Demet.

LETTRE XXII.

QUe n'êtes-vous demeuré à Rome: vous y seriez demeuré sans doute si nous avions prévû tout ce que je vois. Nous gouvernerions facilement Clodius, ou du moins nous pourrions sçavoir quels sont ses desseins. Pour le présent, il s'agite, il s'emporte, il ne sçait ce qu'il veut; il menace bien des gens, & ne frappera apparemment que ce qui se trouvera sous sa main. Quand

turus videtur. Cum videt, quo sit in odio status hic rerum in eos, qui hæc egerunt, impetum facturus videtur. Cum autem rursus opes & vim exercitus recordatur, convertit se in nos. Nobis autem ipsis cum vim, tum judicium minatur.

Cum hoc Pompeius egit, &, ut ad me ipse referebat (alium enim habeo neminem testem) vehementer egit, cum diceret, in summa se perfidiæ, & sceleris infamia fore, si mihi periculum crearetur ab eo, quem ipse armasset, cum plebeium fieri passus esset: sed fidem recepisse sibi & ipsum, & Appium de me: hanc si ille non servaret, ita laturum, ut omnes intelligerent, nihil sibi antiquius amicitia nostra fuisse. Hæc, & in eam sententiam cum multa dixisset aïebat illum primo sane diu multa contra: ad extremum autem manus dedisse, & affirmasse nihil se contra ejus voluntatem esse facturum.

Il considere à quel point le Gouvernement présent est odieux, on diroit qu'il va se jetter sur ceux qui ont mis les affaires en cet état ; mais, quand il se souvient qu'ils sont les plus forts, & qu'ils ont des troupes à leur disposition [x], il se rabat sur nous, & me menace en particulier de voies de fait, & de me mettre en Justice.

Pompée lui a parlé là-dessus, & parlé très-fortement, à ce que le même Pompée m'a assuré, car je n'en ai point d'autre témoin. Je lui ai représenté, m'a-t'il dit, que je passerois pour un ami sans foi & sans honneur, si vous étiez inquieté par un homme à qui j'ai mis les armes à la main en le laissant aggreger parmi le Peuple. Que j'avois sa parole & celle de son frere Appius pour gage de votre sûreté ; & que s'ils ne me la tenoient pas, je m'en ressentirois de maniere à faire connoître à tout le monde que rien ne m'est plus cher que votre amitié. Sur cela & sur plusieurs autres choses qu'il a ajoûtées dans le même sens, il dit que Clodius lui a fait d'abord bien des difficultés, mais qu'à la fin il s'est rendu, & qu'il a promis qu'il ne feroit rien contre ses intentions.

Sed postea tamen ille non destitit de nobis asperrime loqui. Quod si non faceret, tamen ei nihil crederemus: atque omnia sicut facimus, pararemus. Nunc ita nos gerimus, ut in dies singulos & studia in nos hominum, & opes nostræ augeantur. Rempub. nulla ex parte attingimus. In causis, atque in illa opera nostra forensi summa industria versamur. Quod egregie non modo iis, qui utuntur opera, sed etiam in vulgus gratum esse sentimus. Domus celebratur, occurritur, renovatur memoria Consulatus. Studia significantur? in eam spem adducimur, ut nobis ea contentio quæ impendet, interdum non fugienda videatur.

Nunc mihi & consiliis opus est tuis, & amore, & fide. Quare advola. Expedita mihi erunt omnia, si te habebo. Multa per Varronem nostrum agi possunt, quæ te urgente

Cependant il n'a pas cefsé depuis de ſe déchaîner contre moi ; mais quand il ne le feroit pas, je ne m'en fierois pas davantage à lui, & je n'en diſpoſerois pas moins toutes choſes pour me défendre. Je me conduis donc de telle maniere que mes forces augmentent de jour en jour, avec l'affection que tout le monde me témoigne. Je ne me mêle en aucune façon des affaires de l'Etat, & je me donne tout entier à celle du Barreau ; ce qui ne me rend pas moins agréable au Peuple en général, qu'à ceux en particulier pour qui je plaide. Ma maiſon ne déſemplit point, on vient en foule au devant de moi lorſque j'en ſors ; la mémoire de mon Conſulat ſe renouvelle ; tout le monde paroît bien intentionné pour moi. Enfin j'ai ſi bonne eſperance, qu'il me ſemble quelquefois que je ne devrois pas éviter le combat dont on me menace.

C'eſt à préſent que j'ai beſoin des conſeils d'un ami auſſi ſage, & auſſi ſûr que vous. Volez donc, rien ne m'embaraſſera quand je vous aurai. Notre ami Varron peut m'être d'un grand ſecours [a], & il s'y portera plus vive-

erunt firmiora; multa ab ipso Publio elici, multa cognosci, quæ tibi occulta esse non poterunt: multa etiam; sed absurdum est singula explicare: tum ego requiram te ad omnia. Unum illud tibi persuadeas velim, omnia fore explicata, si te videro: sed totum est in eo, si ante quam ille ineat magistratum. Puto Pompeium Crasso urgente: si tu aderis, qui per [a] βοῶπιν ex ipso intelligere possis qua fide ab illis agatur, nos aut sine molestia, aut certe sine errore futuros. Quid mea voluntas, quid tempus, quid rei magnitudo postulet, intelligis.

a Junonem.

De Repub. nihil habeo ad te scribere, nisi summum odium omnium hominum in eos qui tenent omnia, mutationis tamen spes nulla. Sed, quod facile sentias, tædet ipsum Pompeium, vehementerque pœnitet. Non provideo satis quem exitum fu-

ment lorſque vous le preſſerez. On peut auſſi découvrir & tirer de Clodius même bien des choſes qui ne vous échaperont point. Beaucoup d'autres . . . . . . mais à quoi bon entrer dans un plus grand détail ; vous me ſerez bon à tout. Je me contenterai donc de vous dire que je verrai clair quand je vous aurai. L'eſſentiel, c'eſt que vous arriviez avant que Clodius entre en Charge. Si vous pouvez, quand vous ſerez ici, vous ſervir de ſa ſœur pour faire ſonder Pompée par Craſſus, & découvrir s'ils ſont de bonne foi à mon égard, je compte que je me tirerai d'affaire, ou du moins d'erreur. Il n'eſt pas néceſſaire que je vous prie & que je vous preſſe, vous voyez aſſez ce que je ſouhaite, & ce que la conjoncture & l'importance de l'affaire demande.

Je n'ai rien à vous dire de la République, ſinon que tout le monde fait paroître une grande haine contre ceux qui gouvernent, ſans qu'il y ait néanmoins aucune eſperance de changement. Vous n'aurez pas de peine à croire que Pompée n'eſt gueres content de lui-même, & qu'il ſe repent fort de tout ce qu'il a fait. Je ne vois pas bien par

turum putem. Sed certe videntur hæc aliquo eruptura. Libros Alexandri, negligentis hominis, & non boni poëtæ, sed tamen non inutilis, tibi remisi. Numerium Numestium libenter accepi in amicitiam; & hominem gravem, & prudentem & dignum tua commendatione cognovi.

REMARQUES
SUR LA XXII. LETTRE.

1. *Qu'ils ont des troupes à leur disposition.*] Lorsqu'on nomma César Gouverneur des Gaules au commencement de son Consulat, on lui donna en même-tems deux légions qui étoient en Italie, & assez à portée pour qu'il les fit venir à Rome dans le besoin.

2. *Notre ami Varron peut m'être d'un grand secours.*] Il n'avoit pas encore par lui-même beaucoup d'autorité & de crédit, car il n'avoit été qu'Edile, mais il étoit ami particulier de Pompée dont il avoit été Lieutenant en Asie, & dont il le fut encore depuis en Espagne. Tout le monde sçait que ç'a été le plus sçavant des Romains.

V. Rem. 1. sur la 14. Lettre du 4. Livre.

où tout ceci finira ; mais il faut pourtant que cela aboutisse à quelque éclat. Je vous ai renvoyé les ouvrages d'Alexandre ; c'est un Auteur peu exact, & un assez mauvais Poëte ; mais on ne laisse pas d'y trouver quelque chose de bon. J'ai reçu volontiers au nombre de mes amis Numerius Numestius ; je le trouve sensé, prudent, & digne enfin que vous vous intéressiez pour lui comme vous faites.



EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

NUnquam ante arbitror te epistolam meam legisse, nisi mea manu scriptam. Ex eo colligere poteris quanta occupatione distinear. Nam cum vacui temporis nihil haberem, & cum recreandæ voculæ caussa necesse esset mihi ambulare, hæc dictavi ambulans. Primum igitur illud te scire volo, Sampsiceramum nostrum amicum, vehementer sui status pœnitere, restituique in eum locum cupere, ex quo decidit, doloremque suum impertire nobis, & medecinam interdum aperte quærere; quam ego possum invenire nullam; post deinde omnes illius partis auctores ac socios, nullo adversario, consenescere; consensionem universorum nec volunta-

LETTRE XXIII.

VOici, à ce que je crois, la premiere fois que vous recevez une de mes Lettres, écrite d'une autre main que de la mienne. Vous pouvez juger par là combien il faut que je sois occupé; je le suis à un tel point que n'ayant aucun moment de reste, & étant obligé pour remettre ma voix, de faire de l'exercice, je dicte cette Lettre en me promenant [1]. Je vous dirai d'abord, que notre ami Pompée se trouve fort mal de la situation où il s'est mis; il voudroit bien revenir à celle d'où il est tombé. Il me fait confidence de sa douleur, & laisse même voir quelquefois qu'il voudroit y apporter quelque remede; mais je n'y en vois aucun. Je vous dirai ensuite, que les Chefs de ce parti & tous leurs adherens s'affoiblissent, quoiqu'ils ne trouvent aucune opposition; & que tout le monde est d'ac-

tis, nec sermonis majorem unquam fuisse.

Nos autem (nam id te scire cupere certo scio) publicis consiliis nullis intersumus, totosque nos ad forensem operam, laboremque contulimus. Ex quo, quod facile intelligi possit, in multa commemoratione earum rerum, quas gessimus, desiderioque versamur. Sed [a] βοώπιδος *nostra consanguineus non mediocres terrores jacit atque denuntiat, & Sampsiceramo negat; ceteris præ se fert, & ostentat. Quamobrem, si me amas tantum, quantum profecto amas, si dormis, expergiscere; si stas, ingredere; si ingrederis, curre; si curris, advola. Credibile non est, quantum ego in consiliis & prudentia tua, quod maximum est, quantum in amore & fide ponam. Magnitudo rei longam orationem fortasse desiderat, conjunctio vero nostrorum animorum brevitate contenta est.*

a Junonis.

cord plus que jamais sur les sentimens qu'on a d'eux, & sur la liberté avec laquelle on en parle.

Pour moi (car je suis sûr que vous souhaitez de sçavoir ce qui me regarde en particulier) je ne me trouve à aucune déliberation publique, & je me donne entierement aux fonctions du Barreau. Il est facile de juger que cela renouvelle la mémoire de mes actions passées, & fait souhaiter que je me mêle comme autrefois des affaires de l'Etat. Mais le frere de notre Junon [2] ne me fait pas de petites menaces; & pendant qu'il nie à Pompée qu'il ait aucun dessein contre moi, il en fait gloire, & s'en vante à tout le monde. C'est pourquoi, si vous m'aimez, ou pour mieux dire puisque vous m'aimez, si vous dormez, éveillez-vous; si vous êtes éveillé, marchez; si vous marchez, courez; si vous courez, volez. Je ne sçaurois vous dire ce que je me promets de vos conseils, de votre prudence, & plus encore de votre amitié. L'importance de l'affaire demanderoit peut-être que je vous en dise davantage, mais entre amis comme nous, un mot

Permagni nostra interest, te, si comitiis non potueris at declarato illo, esse Romæ. Cura ut valeas.

REMARQUES

SUR LA XXIII. LETTRE.

1. *Etant obligé pour remettre ma voix de faire de l'exercice, je dicte cette Lettre en me promenant.*] Plutarque dit que Ciceron obser-

---

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

Quas Numestio litteras dedi, sic te iis evocabam, ut nihil acrius, neque incitatius fieri posset. Ad illam [a] κέλευσιν *adde etiam si quid potes. Ac ne sis perturbatus; novi enim te, & non ignoro quam sit amor omnis sollicitus atque an-*

a Hortationem.

suffit. Il est de consequence pour moi que vous soyez ici dès que Clodius sera désigné Tribun, si vous ne pouvez pas y être pour le tems des Elections.

---

voit ce régime si scrupuleusement, que les tours de chambre qu'il faisoit, étoient comptés.

2. *Le frere de notre Junon.*] V. Rem 1. sur la 9. Lettre de ce Livre.

LETTRE XXIV.

Je vous appelois avec tant de force dans la Lettre dont j'ai chargé Numestius, qu'il ne se pouvoit rien de plus pressant. Venez, s'il se peut, encore plus vite, mais que cela ne vous effraye point; car je vous connois, & je sçai que lorsque l'on aime on s'al-

xius: sed res est, ut spero, non tam exitu molesta quam auditu. Vettius ille, ille noster index, Cæsari, ut perspicimus, pollicitus est, se curaturum, ut in aliquam suspicionem facinoris Curio filius adduceretur. Itaque insinuatus in familiaritatem adolescentis, & cum eo, ut res indicat, sæpe congressus, rem in eum locum deduxit, ut diceret sibi certum esse cum suis servis in Pompeium impetum facere, eumque occidere. Hoc Curio ad patrem detulit, ille, ad Pompeium.

Res delata ad Senatum est, introductus Vettius primo negabat se unquam cum Curione restitisse; neque id sane diu. Nam statim fidem publicam postulavit. Haud reclamatum est. Tum exposuit, manum fuisse juventutis duce Curione, in qua Paullus initio fuisset, & Q. Cæpio hic Brutus, & Lentulus, Flaminis filius, conscio

larme aisément. Voici une affaire qui, à ce que je crois, ne fera pas tant de mal que de bruit. Nous avons découvert que ce Vettius, mon donneur d'avis du tems de la Conjuration [1], avoit promis à César d'embarasser le jeune Curion dans quelque mauvaise affaire. S'étant donc insinué dans sa familiarité, après avoir eu plusieurs entretiens avec lui, comme il a paru par la suite, cet homme en vint au point de lui faire confidence qu'il avoit résolu de se jeter avec ses Esclaves sur Pompée, & de le tuer; Curion le redit à son pere, & le pere à Pompée.

L'affaire fut portée au Sénat. On fit entrer Vettius, qui nia d'abord qu'il eût aucun commerce avec le jeune Curion; mais cela ne dura pas longtems, car aussi-tôt après il offrit de dire tout, pourvû qu'on lui promît impunité. On la lui promit, & alors il déclara, qu'il y avoit un complot formé entre plusieurs jeunes gens qui avoient pour Chef Curion, dont Paulus [2] avoit été d'abord, & dont Brutus [3] & Lentulus le fils du Flamine [4] étoient encore, ce

patre. Postea C. Septimium scribam Bibuli pugionem sibi à Bibulo attulisse: quod totum irrisum est; Vettio pugionem defuisse, nisi ei Consul dedisset: eoque magis, id ejectum est, quod A. D. III. Id. Maii Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caveret insidias, in quo ei Pompeius gratias egerat.

Introductus Curio filius dixit ad ea, quæ Vettius dixerat: maximeque in eo tum quidem Vettius est reprehensus, quod dixerat adolescentium consilium, ut in foro cum gladiatoribus Gabinii Pompeium adorirentur: in eo principem Paullum fuisse; quem constabat eo tempore in Macedonia fuisse. Fit S C. ut Vettius, quod confessus esset se cum telo fuisse, in vincula conjiceretur: qui eum emisisset, contra Rempublicam esse facturum. Res erat in ea opinione, ut putarent id esse actum, ut Vettius in foro cum pugione, & item

dernier du consentement de son pere. Il ajoûta que C. Septimus, Greffier de Bibulus, lui avoit apporté un poignard de la part de ce Consul. On se moqua de tout cela, comme si Vettius n'avoit pû trouver un poignard sans que Bibulus lui en fournit un; & ce qui rendoit encore la chose moins vraisemblable, c'est que Bibulus avoit fait avertir Pompée, le treiziéme de Mai, de se tenir sur ses gardes, & Pompée l'en avoit remercié.

On fit entrer le jeune Curion [f], qui répondit à tout ce que Vettius avoit avancé, & le confondit particulierement sur ce qu'il disoit que ces jeunes gens avoient choisi le jour que Gabinius avoit donné des Gladiateurs au Peuple, pour attaquer Pompée dans la Place, & que Paulus devoit se mettre à leur tête; or tout le monde sait que Paulus étoit dès-lors en Macedoine. On fit donc un Decret par lequel Vettius fut condamné à être mis aux fers comme avouant qu'il avoit porté des armes; & on ajoûta que quiconque l'en tireroit seroit déclaré ennemi de la République. Voici ce que l'on pense de cette affaire. On croit que l'on vouloit

item servi ejus comprehenderentur cum telis : deinde ille se diceret indicaturum ; idque ita actum esset, nisi Curiones rem ante ad Pompeium detulissent. Tum S C. in concione recitatum est.

Postero autem die Cesar, is, qui olim Prætor cum esset, Q. Catulum ex inferiore loco jusserat dicere, Vettium in rostra produxit ; eumque in eo loco constituit, quo Bibulo Consuli aspirare non liceret. Hic ille omnia quæ voluit de Repub. dixit, &, qui illuc factus institutusque venisset, primum Cœpionem de oratione sua sustulit, quem in Senatu acerrime nominarat ; ut appareret noctem, & nocturnam deprecationem intercessisse ; deinde, quos in senatu ne tenuissima quidem suspicione attigerat, eos nominavit, Lucullum, à quo solitum esse ad se mitti C. Fannium, illum, qui in P. Clodium subscripserat ; L. Domitium, cujus domum constitutam fuis-

faire surprendre cet homme dans la Place avec ses Esclaves, eux & lui armés en gens qui veulent faire quelque mauvais coup, que là-dessus il auroit promis de découvrir tout; & la chose auroit été exécutée de la sorte si les Curions n'avoient pas auparavant averti Pompée. Le Decret du Sénat fut lû ensuite devant le Peuple.

Le lendemain César, lui qui étant Préteur avoit empêché un homme de la conséquence de Q. Catulus de monter à la Tribune[6], y produisit Vettius, pendant que l'autre Consul n'ose s'y montrer. Là cet homme dit tout ce qu'il voulut sur les affaires de l'Etat, comme ayant été bien embouché. Premierement, il ôta Brutus de sa dénonciation, quoique dans le Sénat il l'eût chargé très-fortement, ce qui fit voir que la nuit lui avoit donné conseil [7]. Ensuite il accusa d'autres gens dont il n'avoit pas donné le moindre soupçon le jour précedent, comme Lucullus qui, à ce qu'il dit, lui avoit souvent envoyé ce Fannius qui avoit été l'un des accusateurs de Clodius. Il accusa aussi L. Domitius [8], & dit que c'étoit de sa maison qu'on devoit sortir pour

se, unde eruptio fieret: me non nominavit: sed dixit, Consularem disertum, vicinum Consulis, sibi dixisse Ahalam Servilium aliquem, aut Brutum opus esse reperiri. Addidit ad extremum, cum, jam dimissa concione, revocatus à Vatinio fuisset, se audisse à Curione, his de rebus conscium esse Pisonem generum meum & M. Laterensem.

Nunc reus erat apud Crassum Divitem Vettius de vi: &, cum esset damnatus, erat indicium postulaturus: quod si impetrasset, judicia fore videbantur. Ea nos, utpote qui nihil contemnere solemus, non pertimescebamus. Hominum quidem summa erga nos studia significabantur: sed prorsus vitæ tædet, ita sunt omnia omnium miseriarum plenissima. Modo cædem timueramus, quam oratio fortissimi senis Q. Considii discusserat: ea, quam quotidie timere potueramus, subito exorta est. Quid quæris? nihil me infortuna-

se jetter sur Pompée. Pour moi, il ne me nomma pas [9]; il dit seulement qu'un Consulaire beau parleur, voisin de l'un des Consuls [10], lui avoit dit qu'on auroit besoin d'un Servilius Ahala ou d'un Brutus [11]. Enfin ayant été rappelé par Vatinius, quoique le Peuple fût déja congédié, il ajoûta qu'il avoit oui dire à Curion, que Pison mon gendre & M. Laterensis en étoient aussi.

A présent le jugement sur les voies de fait se poursuit devant Crassus Divés [12] qui est cette année Préteur. Si Vettius est condamné, il doit encore demander grace en offrant de découvrir de nouveaux complices, & s'il l'obtient, il fera des affaires à bien des gens. Pour moi, quoiqu'ordinairement je ne néglige rien, je ne m'en mets point en peine. Tout le monde me témoigne beaucoup de zéle & d'affection; mais avec tout cela je suis fort las de la vie, on n'y voit que peine & que misere. Dernierement, nous étions menacés d'un massacre, si la vigoureuse repartie du généreux vieillard Considius ne nous avoit rassûrés [13]; & voici une nouvelle sorte de danger que nous

tius, nil fortunatius est Catulo, cum splendore vitæ, tum hoc tempore. Nos tamen his miseriis erecto animo, & minime perturbato sumus: honestissimeque, & dignitatem nostram magna cura tuemur. Pompeius de Clodio jubet nos esse sine cura, & summam in nos benevolentiam omni oratione significat. Te habere consiliorum auctorem sollicitudinum socium, omni in cogitatione conjunctum cupio. Quare, ut Numestio mandavi, tecum ut ageret, item atque eo si potest acrius te rogo, ut plane ad nos advoles. Respiraro si te videro.

REMARQUES
SUR LA XXIV. LETTRE.

1. M*On Donneur d'avis du tems de la conjuration.*] C'est ce même Vettius qui avoit déposé contre César, qu'on soupçonnoit fort de complicité avec Catilina. Mais non seulement César se tira d'affaire, il fit même mettre en prison ce Dénonciateur comme con-

n'avions pas prévu, & auquel nous pouvons être exposés tous les jours. Que vous dirai-je? je me trouve aussi malheureux que je trouve Catulus heureux d'avoir rempli si glorieusement sa carriere, & de l'avoir finie si à propos. Cependant, parmi tant de malheurs j'ai toujours la même fermeté & la même tranquilité d'esprit, & je me soûtiens avec honneur & avec dignité. Pompée m'assûre toujours que je n'ai rien à craindre de Clodius, & parle en toute occasion de moi comme le meilleur ami du monde. Je vous souhaite pour me conduire par vos conseils, pour me soulager avec vous de toutes mes peines, & pour vous communiquer mes plus secretes pensées. Volez donc ici sans remise; j'ai déja chargé Numestius de vous presser, & je le fais, s'il se peut, avec encore plus d'instance. Je respirerai quand je vous verrai.

---

vaincu de calomnie. Il n'y a pas d'apparence que ce fut lui qui l'eût fait agir dans cette nouvelle affaire; s'il avoit formé un pareil projet, il l'auroit mieux conduit. Peut-être que Vatinius, qui étoit aussi étourdi que Vettius, y eut

quelque part comme Ciceron le lui reprocha depuis. César crut pouvoir profiter de cette occasion pour faire de la peine aux principaux Chefs de la faction contraire à la sienne ; mais ayant vû dans la suite que Vettius avoit si mal digeré ses accusations qu'elles se détruisoient d'elles-mêmes ; & que, si on lui faisoit son procès, toute l'intrigue seroit découverte, il le fit étrangler en prison.

Sueton. Jul. cap. 17. *in Vatin. Dio. Lib.* 37. *Appian. civ. Lib.* 2. *Plutarch. Lucull.*

2. *Paulus.*) L. Æmilius Paulus, celui qui fut Consul l'an 703. avec C. Marcellus, il étoit alors Questeur en Macedoine.

3. *Brutus.*] Q. CÆPIO HIC BRUTUS. On l'appelloit ainsi, parce qu'il avoit été adopté par Q. Servilius Cæpio son oncle.

4. *Lentulus le fils du* Flamine, *ce dernier du consentement de son pere.*] On vouloit envelopper dans cette affaire Lentulus le pere, parce qu'il étoit compétiteur de L. Pison & de Gabinius, que César & Pompée vouloient faire élire Consuls. *In Vat.*

Les Flamines étoient des Prêtres attachés au Service d'un Dieu en particulier. Il y en avoit quinze ; mais les trois principaux c'étoient celui de Jupiter, celui de Mars, & celui de Romulus. Lentulus étoit *Flamine* de Mars.

5. *On fit entrer le jeune Curion.*] Quoiqu'il jouât alors un si grand rôle, comme on a vû dans les Lettres précédentes, il n'étoit pas encore Sénateur ; & il ne le fut que plusieurs années depuis, n'ayant été Questeur que l'an 698. comme on le voit par les Lettres que Ciceron lui écrivit alors.

Lib. 2. *Fam.*

6. *César, lui qui étant Préteur avoit empêché un homme de la conséquence de Catulus de monter à la Tribune.*] Lorsqu'il le cita pour rendre compte de son administration dans la commission qu'il avoit de faire rebâtir le Capitole, que César vouloit faire donner à un autre. Les Particuliers ne pouvoient monter à la Tribune pour parler au Peuple à moins que quelque Magistrat ne les y fit monter, & l'on faisoit ordinairement cet honneur aux personnes de distinction.

7. *Ce qui fit voir que la nuit lui avoit donné conseil.*] Cela a rapport au commerce de galanterie qui étoit entre César & Servilie mere de Brutus qu'on croyoit même fils de César. On voit par-là que ce dernier n'avoit pas fait d'abord agir Vettius qui embrassa Brutus dans cette affaire, parce qu'il étoit neveu de Caton, & ennemi déclaré de Pompée qui avoit fait mourir son pere pendant la guerre civile de Sylla & de Marius.

8. *L. Domitius.*] Surnommé Ænobarbus. Il fut toujours du parti opposé à César. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs plus en détail.

V. Rem. 14, 15, 16, 17, & 18, *sur la* 8. *Lettre du* 4. *Livre.*

9. *Pour moi il ne me nomma pas.*] Dion dit au contraire que Ciceron, Lucullus & Bibulus furent les seuls qui furent nommés par Vettius; & cet Historien est assez ridicule pour parler de cette affaire comme d'une conjuration sérieuse formée contre César aussi-bien que contre Pompée, quoique Ciceron, ici & dans l'invective contre Vatinius, ne parle que de Pompée. *Dio. Lib.* 38.

10. *Qu'un Consulaire beau Parleur, voisin de l'un des Consuls.*] La maison du grand Pontife où César logeoit, étoit dans la rue Sacrée qui aboutissoit au Mont Palatin, où étoit celle de Ciceron.

11. *Qu'on avoit besoin d'un Servilius Ahala & d'un Brutus.*] Le premier tua Sp. Melius qui étoit soupçonné d'aspirer à la tyrannie; & le second chassa Tarquin. Ce sont des Histoires trop connues pour en parler ici en détail.

12. *Crassus Divés.*] C'est celui dont nous avons parlé sur la treiziéme Lettre de ce Livre, où nous avons remarqué que ce surnom étoit depuis long-tems dans cette famille. Celui-ci s'appeloit Publius; & il avoit été aussi-bien que son cousin *riche* de nom & d'effet; mais les grandes dépenses qu'il fit pendant son Edi-

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

Cum aliquem apud te laudaro tuorum familiarium, volam illum scire ex te me id fecisse; ut nuper me scis scripsisse ad te de Varronis erga me officio, te ad me rescripsiße, eam rem summæ tibi voluptati esse. Sed ego mallem ad il-

lité, l'incommoderent si fort qu'il ne lui en resta que le nom.

Lib. 2. de Off. Valer. Max. Lib. 6. cap. 9.

13. *Nous étions menacés d'un massacre, si la vigoureuse repartie du généreux vieillard Q. Considius ne nous avoit rassûrés.*] César avoit rempli la place de soldats lorsqu'il voulut faire passer la Loi qui lui donnoit pour cinq ans le Gouvernement des Gaules. Il avoit aussi fait mener en prison Caton, qui vouloit s'opposer à ses desseins. Cela fut cause qu'un grand nombre de Sénateurs s'absenterent. César se plaignant un jour dans le Sénat de ce qu'il y venoit si peu de monde, Considius lui dit que c'étoit parce qu'on n'y pouvoit pas venir en sûreté. *Et pourquoi donc y venez-vous*, lui dit César? *C'est*, reprit-il, *parce que je suis trop vieux pour craindre la mort.*

LETTRE XXV.

QUand je vous marque que j'ai lieu de me louer de quelqu'un de vos amis, c'est afin que cela lui revienne par vous; comme lorsque je vous écrivis l'autre jour que j'étois content de Varron, au lieu de me répondre que vous en étiez ravi, j'aurois voulu que vous le lui eussiez mandé. Ce n'est pas

lum scripsisses, mihi illum satisfacere, non quo faceret, sed ut faceret. Mirabiliter enim odoratus est, sicut nosti [a] ἐλικτὰ ϗ ὐδὲν. *Sed nos tenemus praeceptum illud,* [b] τὰς τῶν κρατούντων.

a Involuta & nihil, &c. v. Not.
b Potentiorum, &c. v. Not.

At hercule alter tuus familiaris Hortalus, quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit cum de Flacci praetura, & de illo tempore Allobrogum diceret? sic habeto, nec amantius, nec honorificentius, nec copiosius potuisse dici. Ei te hoc scribere à me tibi esse missum sane volo. Sed quid tu scribas? quem jam ego venire atque adesse arbitror. Ita enim egi tecum superioribus litteris. Valde te expecto, valde desidero; neque ego magis, quam ipsa res & tempus poscit.

His de negotiis quid scribam ad

que j'en sois fort content, mais c'est afin qu'il me donne lieu de l'être. Il a admirablement bien pénétré la pensée de ces gens qui, comme dit Euripide, *ne sont que dissimulation & fourberie* [1]; mais je suis cette maxime du même Poëte, *Il faut tout souffrir de ceux qui sont les maîtres.* [2]

Pour votre ami Hortensius [3], avec quelle franchise, & quelle éloquence il a relevé la gloire de mes actions en parlant de la Préture de Flaccus, & des Ambassadeurs des Allobroges [4]! Vous pouvez compter qu'il ne pouvoit le faire, ni plus en détail, ni d'une maniere qui me fût plus honorable, & qui marquât mieux son amitié; je vous prie de lui mander que je vous en ai écrit en ces termes. Mais pourquoi vous prier d'écrire ici, puisque je vous crois déja en chemin & prêt à arriver [5]. Du moins j'ai lieu de le croire sur ce que je vous ai mandé dans ma derniere Lettre. Je vous souhaite fort, je vous attens avec impatience, & la conjoncture où je me trouve vous le dit assez.

Que vous manderai-je des affaires de

te, nisi idem quod sæpe? Rep. nihil desperatius: iis, quorum opera, nihil majore odio. Nos, ut opinio, & spes, & conjectura nostra fert, firmissima benevolentia hominum muniti sumus. Quare advola. Aut expedies nos omni molestia, aut eris particeps. Ideo sum brevior, quod, ut spero, coram brevi tempore conferre quæ volumus licebit. Cura ut valeas.

REMARQUES

SUR LA XXV. LETTRE.

1. *De ces gens qui, comme dit Euripide, ne sont que dissimulation & fourberie.*] ἑλικτὰ κ̀ οὐδὲν *sub.* ὑγιὲς, ἀλλὰ πάντα περιξ φρονοῦντες. *Involuta & nihil sani, sed omnia versute cogitantes.* Ciceron ne cite à son ordinaire que les premiers mots du passage tiré de la Tragédie d'Euripide intitulée Andromaque, où cette Princesse en haine de Menelas, fait un portrait fort desavantageux des Lacedemoniens.

2. *Il faut tout souffrir de ceux qui sont les*

la République ?. ce que je vous ai déja mandé souvent. Elles ne sauroient être plus desesperées, ni la haine plus grande contre ceux qui les ont mises dans cet état. Pour moi, je crois, j'espere, & j'ai lieu de juger que j'ai un fort appui dans l'affection que tout le monde me témoigne. Volez donc; ou vous me tirerez d'embarras, ou vous y aurez part. Je ne vous en dis pas davantage, parce que je compte que dans peu nous nous entretiendrons ensemble de tout ce que nous avons à nous dire. Ayez soin de votre santé.

Maîtres.] τοὺς τῶν κρατούντων *sub.* ἁμαρτίας φέρεσθαι ἀνάγκη, c'est un vers que dit Polinice dans les *Phenices* d'Euripide.

3. *Hortensius.*] Il y a dans le texte *Hortalus*; c'étoit un surnom de sa famille. *Voyez Rem.* 7. *sur la* 15. *Lettre du* 4. *Livre.* M. de Saint-Real dit *qu'il ne paroît point par l'Histoire, quelle occasion il eut au tems de cette Lettre, de parler sur le Consulat de Ciceron.* Il avoit apparemment oublié, que ce fut cette année que Flaccus fut accusé de concussion au retour de son Gouvernement d'Asie, & qu'Hortensius plaida pour lui, aussi-bien que Ciceron dont la Harangue nous est restée. Comme Flaccus, qui étoit Préteur l'année du Consulat de Ciceron, l'avoit très-bien secondé dans l'affaire de la

conjuration de Catilina, Hortensius n'avoit garde de ne pas parler des services importans que l'accusé avoit alors rendus à sa République; & c'étoit une occasion bien naturelle de faire aussi l'éloge de Ciceron.

Pro Flacco. Catinar. 2. Sallust. Bel. Catil.

4. *Des Ambassadeurs des Allobroges.*] *Voyez Rem. 14. sur la 1. Lettre de ce Livre.*

Fin du Tome premier.

